

Certified



Corporation

# PROTÉGER, AMÉLIORER ET SAUVER DES VIES

Rapport Annuel 2025

Life,  
Science.

[iba-worldwide.com](http://iba-worldwide.com)

The Iba logo features the lowercase letters 'iba' in a white, sans-serif font, positioned on a solid green square background. A thin white arc is positioned above the letter 'i'.

# TABLE DES MATIÈRES

001

---

IBA, LEADER MONDIAL 1

---

002

---

NOS VALEURS 3

---

003

---

IBA EN 2025 D'UN COUP D'ŒIL 4

---

004

---

MESSAGE DU MANAGEMENT 5

---

005

---

LES SOINS AUX PERSONNES : CE QUI FAIT BATTRE LE CŒUR D'IBA 7

---

1 | Industrial Solutions 10  
2 | RadioPharma Solutions 18  
3 | Proton Therapy 26  
4 | Dosimetry & Assurance Qualité 34  
5 | IBA Discovery Lab 40

006

---

ENGAGEMENT EN TANT QUE FORCE POSITIVE 43

---

007

---

RAPPORT DE GESTION 49

---

Déclaration des dirigeants 49  
Événements marquants de l'exercice 50  
Revue des secteurs d'activité 52  
Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée 59  
Succursales de l'entreprise 65  
Projet d'incitation et Conflits d'intérêts 66  
Compétence et indépendance des membres du comité d'audit 69  
Déclaration de gouvernance d'entreprise 69  
Etats financiers annuels consolidés 98  
Recherche et Développement 101  
Augmentations de capital et émissions d'options d'achat d'actions et d'obligations convertibles 101  
Rachat d'actions propres 102  
Comptes statutaires d'IBA SA et affectation du résultat 102  
Instruments Financiers 106  
Acquisitions significatives et cessions en 2025 106  
Perspectives générales pour 2026 107

008

---

IBA SA ETATS FINANCIERS ANNUELS	108
---------------------------------	-----

---

009

---

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS	112
----------------------------------	-----

---

États de la situation financière consolidée	114
Compte de résultats consolidés	115
États consolidés du résultat global	116
États consolidés des variations des capitaux propres	117
Tableau des flux de trésorerie consolidés	118
Notes aux états financiers consolidés	119
Renseignements de caractère général	184
La bourse et les actionnaires	187

---

010

---

RAPPORT DE DURABILITÉ	189
-----------------------	-----

---

Informations générales ESRS 2	192
Informations environnementales	205
Taxinomie de l'UE	224
Informations sociales	232
Informations sur la gouvernance	247
Tableau de référence ESRS	256
Autres informations sur la durabilité	262

---

011

---

RAPPORT D'ASSURANCE DU COMMISSAIRE	269
------------------------------------	-----

---

012

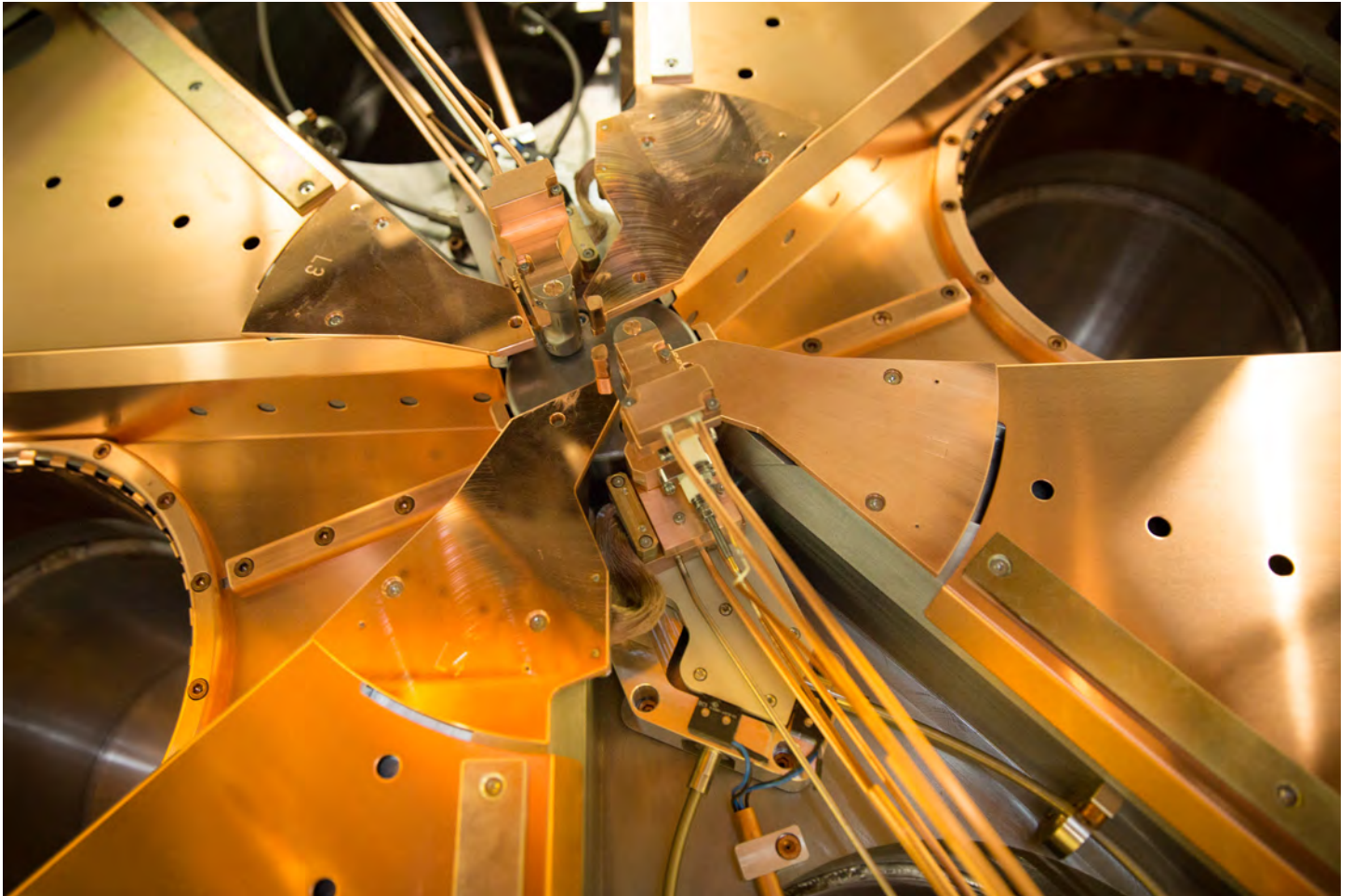
---

IBA CONTACT	284
-------------	-----

---

# IBA

## leader mondial



IBA est un leader mondial dans les technologies des accélérateurs de particules. L'entreprise conçoit, produit et commercialise des solutions innovantes destinées au diagnostic et au traitement du cancer et d'autres maladies graves, ainsi qu'à des applications industrielles telles que la stérilisation des dispositifs médicaux, les traitements phytosanitaires ou l'amélioration des matériaux.

Partout dans le monde, des milliers d'hôpitaux sont équipés d'accélérateurs de particules et d'appareils de dosimétrie conçus, fabriqués et upgradés par IBA, concrétisant sa mission de protéger, améliorer et sauver des vies.

Sa mission axée sur la vie et les relations qu'elle a établies avec les clients et les partenaires au fil du temps, ainsi que son état d'esprit innovant et sa volonté de toujours viser le progrès technologique et scientifique, font d'IBA une entreprise unique. Elle se caractérise par un lien humain profond illustré par son slogan « Life, Science ».

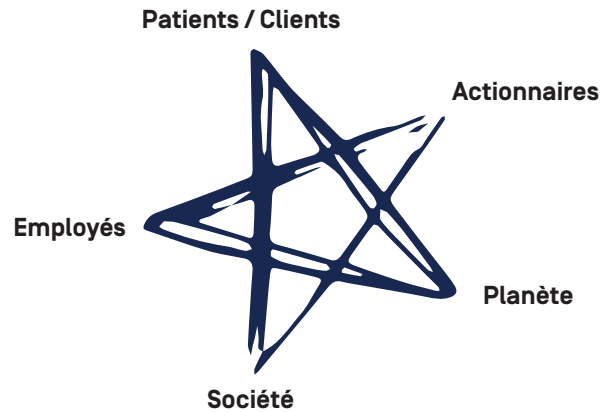
Grâce à ses quatre activités principales : Industrial Solutions, RadioPharma Solutions, Proton Therapy et Dosimetry, elle offre des solutions qui lui permettent d'adopter une approche entièrement intégrée des questions de santé et d'environnement.

# COMMENT TRAVAILLE IBA ?

IBA estime que l'entreprise a pour mission d'être une force positive et de créer de la valeur partagée à long terme pour l'ensemble de leurs parties prenantes.

Cette conviction est formellement ancrée dans nos statuts et guide notre approche des Parties Prenantes, ce qui garantit que les intérêts de nos employés, clients, patients, actionnaires, de la société et de la planète sont pleinement intégrés à nos décisions stratégiques et à nos opérations quotidiennes.

Au-delà des mots, notre entreprise est une entreprise certifiée B Corporation [B Corp]™ depuis 2021.



## Nos clients et leurs patients :

les technologies les plus innovantes pour ses clients avec pour ambition d'avoir un impact positif.



## Nos employés:

IBA offre des emplois de qualité dans un environnement stimulant et inclusif où les gens se sentent respectés, en mesure de contribuer et liés à l'impact de leur travail.



## Notre société :

IBA promeut un modèle commercial entrepreneurial durable, qui sert la société tout en respectant les limites de notre planète.



## Notre planète :

IBA s'efforce continuellement de traiter et de réduire l'impact environnemental de ses produits et de ses opérations.



## Nos actionnaires :

IBA montre qu'elle mérite leur confiance en étant un investissement financier solide et en agissant conformément à ses valeurs.

## Pourquoi IBA agit de cette manière ?

### POUR PROTÉGER, AMÉLIORER ET SAUVER DES VIES

Depuis quarante ans, IBA a placé sa raison d'être au cœur de ses activités, comme l'exprime sa mission : « Protéger, améliorer et sauver des vies ».

Toutes les activités d'IBA sont orientées vers le même objectif : avoir un impact positif sur la santé des personnes en fournissant à ses clients les solutions de diagnostic et de traitement les plus efficaces et les plus précises, ainsi que des solutions de stérilisation et d'amélioration des matériaux sûres. Cette finalité est mise en œuvre de différentes manières au profit de l'ensemble des parties prenantes impliquées.

IBA estime également qu'agir en tant que force positive est la stratégie la plus efficace pour attirer et retenir les talents, gérer les risques, contrôler les coûts et améliorer ses offres de produits actuelles tout en explorant des marchés nouveaux et émergents.

### UN MODÈLE ÉCONOMIQUE FLEXIBLE ET RÉSILIENT

Dans le contexte économique actuel de plus en plus volatile, IBA a su faire preuve de flexibilité, d'adaptabilité et de résilience.

Ces valeurs sont fondamentales pour assurer le succès continu de ses activités commerciales.

IBA continue à se concentrer sur la qualité et l'innovation et, grâce à la croissance des ventes dans ses activités, gère une base installée de plus en plus importante et se concentre donc davantage sur le service et les upgrades de ses équipements.

# NOS valeurs



## CARE

IBA se soucie du bien-être de ses clients et leurs patients, de ses employés, de la société, de la planète et de ses actionnaires.



## DARE

La créativité, l'innovation et la passion sont essentielles pour une entreprise qui repousse sans cesse les frontières de la technologie. Jour après jour, IBA ose obtenir de meilleurs résultats.



## SHARE

IBA partage ses idées et son expertise avec ses parties prenantes pour obtenir de meilleurs résultats.



## BE FAIR

IBA met en œuvre sa mission visant à protéger, améliorer et sauver des vies avec une éthique et une transparence digne de la confiance que ses parties prenantes lui témoignent.

# IBA en 2025

## d'un coup d'œil

4

activités  
commerciales

10%

du chiffre d'affaires  
investi dans la R&D

40

pays

5

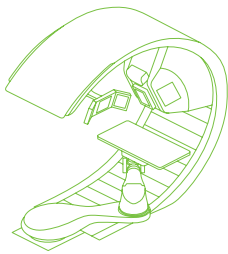
continents

80+

centres de PT  
vendus

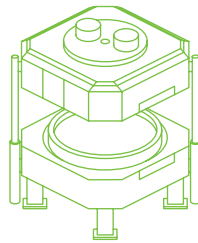
56

contrats de service  
en protonthérapie



160 000+

patients traités par  
les clients d'IBA Proton Therapy\*



700+

accélérateurs  
vendus



2 290

employé.e.s

620

millions d'euros  
revenus

B Corp 114

score certifié  
2024

73

nationalités

# FAÇONNER L'AVENIR

## avec confiance

2025 aura été une année forte pour IBA. Un chiffre d'affaires record et une rentabilité en nette amélioration nous ont permis d'atteindre nos objectifs et renforcer les fondations d'une croissance durable. Avec des revenus d'équipements et un carnet de commandes à des niveaux records, nous constatons une dynamique forte sur l'ensemble de nos marchés, soutenue par les progrès continus en protonthérapie et par un engagement croissant en médecine

nucléaire. Avec une position financière renforcée et une visibilité accrue sur nos futurs projets, nous abordons l'année 2026 avec confiance, nous concentrant sur une exécution disciplinée et la création de valeur, tout en générant un impact positif pour nos clients et leurs patients, nos employés, nos actionnaires, notre société et la planète.



Dans un contexte offrant d'importantes opportunités de croissance pour nos activités, nous avons poursuivi la transformation d'IBA afin de renforcer notre exécution et notre performance. En 2025, nous avons adapté notre structure organisationnelle et redéfini les responsabilités de leadership pour mieux soutenir l'application de notre stratégie. Le Groupe est organisé en trois entités principales : IBA Clinical – Proton Therapy et Dosimetry – dirigée par le CEO Olivier Legrain ; IBA Technologies – RadioPharma Solutions, Industrial Solutions, et Engineering & Supply Chain – dirigée par le Deputy CEO Henri de Romrée ; et IBA Corporate, dirigée par la CFO Catherine Vandendorre, qui supervise les investissements d'IBA (dans de nouvelles initiatives) et contribue au succès du Groupe.

Avec le plus grand nombre de preuves cliniques venant soutenir la bonne dynamique de la protonthérapie, et grâce à notre repositionnement réussi en médecine nucléaire au travers d'une présence plus large le long de la chaîne de valeur, 2025 a représenté un point d'inflexion pour IBA. Nous évoluons d'un statut principalement de fabricant d'équipements de protonthérapie vers celui de fabricant d'accélérateurs de particules au service de plusieurs activités à fort impact — dont la protonthérapie, les solutions de stérilisation et d'irradiation, la médecine nucléaire ainsi les solutions de dosimétrie. Cette transformation oriente IBA vers une organisation plus équilibrée, de plus en plus soutenue par une croissance récurrente et rentable, au-delà de la cyclicité inhérente aux grands projets. À mesure que notre base installée continue de s'étendre dans nos différents métiers, nous mettons en place les éléments nous fournissant une meilleure visibilité et une plus grande stabilité des revenus et des flux de trésorerie pour les années à venir. En médecine nucléaire en particulier, nous cherchons à capter davantage de valeur sur un marché dont la croissance devrait être significative dans les prochaines années. La réalisation de cette ambition exige du Groupe qu'il s'adapte en permanence, diversifie ses compétences et attire de nouveaux talents pour achever notre prochaine phase de croissance.

Portée par une culture unique, une expertise inégalée dans l'exploration de nouvelles frontières en physique appliquée, et une longue tradition de mise sur le marché d'innovations disruptives, IBA est largement reconnue comme un partenaire crédible sur l'ensemble de ses marchés. Cette crédibilité repose sur notre capacité éprouvée à nous réinventer et à élargir notre proposition de valeur, ainsi qu'à nous repositionner le long de la chaîne de valeur.

Pour la suite, nous réitérons notre confiance dans la trajectoire de rentabilité du Groupe et dans sa capacité à créer de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes, tout en restant prudents face au phasage continu des projets et à la stabilisation du marché dans certaines activités. Forts de l'exécution solide réalisée en 2025 dans nos différents métiers, nous anticipons une nouvelle amélioration de la rentabilité, avec un EBIT ajusté atteignant au moins 32 millions d'euros. À moyen terme, nous prévoyons une croissance normalisée du chiffre d'affaires de 5 à 7 % (CAGR). Les charges d'exploitation devraient représenter au plus 30 % des ventes annuelles, tandis que la marge d'EBIT ajusté devrait atteindre 10 % d'ici 2028.

Le Conseil d'administration a l'intention de recommander à l'Assemblée générale annuelle du 10 juin 2026 de voter en faveur du paiement d'un dividende brut de 0,25 euro par action. Si cette proposition est approuvée, la prime annuelle versée aux employés sera alignée au même niveau, reflétant notre engagement à partager la valeur créée avec nos parties prenantes de manière équitable.

Depuis notre recertification B Corporation en 2024, IBA a poursuivi la progression de ses performances en matière de durabilité, notamment en portant son score B Corp à plus de 118 points (sur une base pro forma), tout en évaluant la nouvelle norme B Corp V2 récemment publiée en préparation de notre prochain cycle de certification.

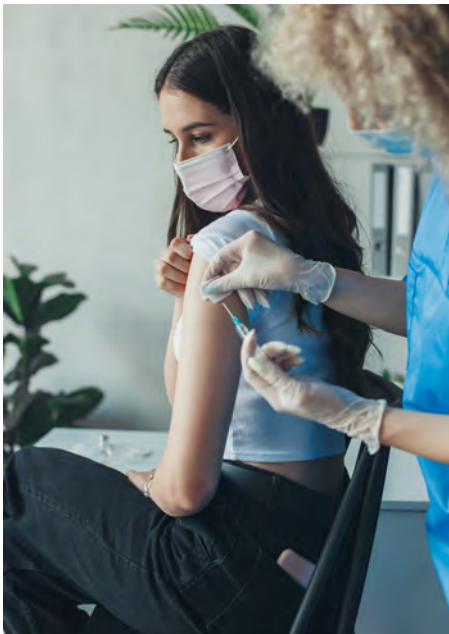
**Henri de Romrée**  
Deputy CEO

**Olivier Legrain**  
CEO

**Catherine Vandendorre**  
CFO

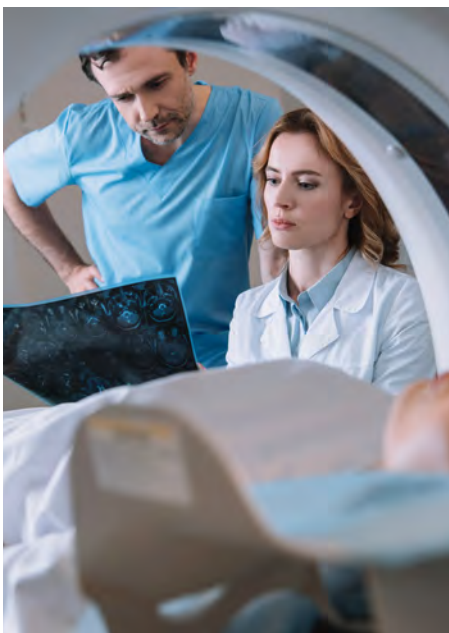
# LES SOINS AUX PERSONNES : ce qui fait battre le cœur d'IBA

En fournissant des solutions innovantes et de haute qualité, IBA vise à aider les patients tout au long de leur parcours. Ainsi, la mission d'IBA de protéger, d'améliorer et de sauver des vies les accompagne depuis le diagnostic avec des produits radiopharmaceutiques jusqu'au traitement par faisceau de particules. Elle couvre également la stérilisation de matériel médical pour des procédures plus sûres et le contrôle qualité des équipements médicaux émettant des radiations. Avec un fort accent sur l'innovation à long terme, IBA s'appuie sur sa large expertise et ses technologies de pointe pour repousser les limites de la science au profit des personnes et de la planète.



## 01 Stérilisation

Industrial Solutions est le leader mondial des faisceaux d'électrons et des solutions à rayons X. Ses solutions complètes sont disponibles pour des applications clés telles que la stérilisation des dispositifs médicaux, la sécurité alimentaire et l'amélioration des propriétés de divers matériaux. Ses technologies novatrices en matières de faisceau d'électrons et de rayons X permettent à diverses industries d'être considérablement plus résilientes et respectueuses de l'environnement en évitant les produits chimiques toxiques et les matériaux radioactifs, ainsi que les déchets, les problèmes de sécurité et les risques qui y sont associés.



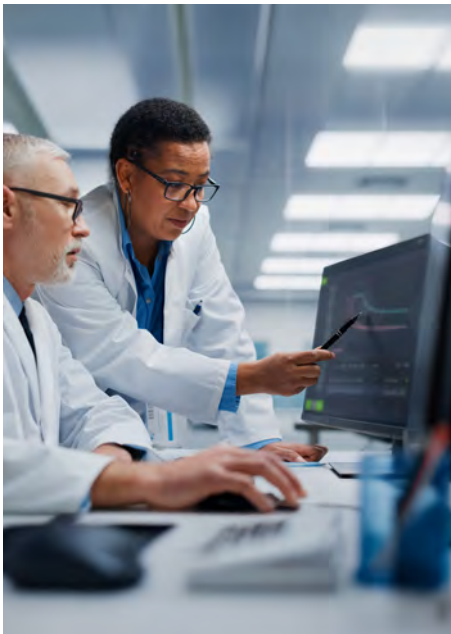
## 02 Diagnostic

RadioPharma Solutions propose des solutions intégrées, utilisées pour la production d'isotopes et la fabrication de produits radiopharmaceutiques, essentiels pour de meilleurs diagnostics et traitements du cancer. IBA assiste les hôpitaux, les producteurs et les distributeurs de produits radiopharmaceutiques dans la mise en place de radiopharmacies, de l'évaluation du modèle économique à l'exploitation, en couvrant la conception des installations et l'intégration des équipements.



## 03 Traitement

IBA est le leader technologique mondial dans le domaine de la protonthérapie, considérée comme l'une des formes de radiothérapie les plus avancées dans les traitements du cancer utilisant des rayonnements ionisants. Grâce aux propriétés uniques des protons, les tumeurs peuvent être ciblées avec plus de précision. Les protons déposent la majorité de leur énergie dans une zone contrôlée, limitant l'exposition des tissus sains environnants à des rayonnements potentiellement nocifs. En outre, IBA est également un leader dans la production de radioisotopes thérapeutiques. La division RadioPharma Solutions fournit les moyens et l'expertise nécessaires à la fabrication des émetteurs alpha et bêta, grâce à son portefeuille de produits de cyclotron et de chimie.



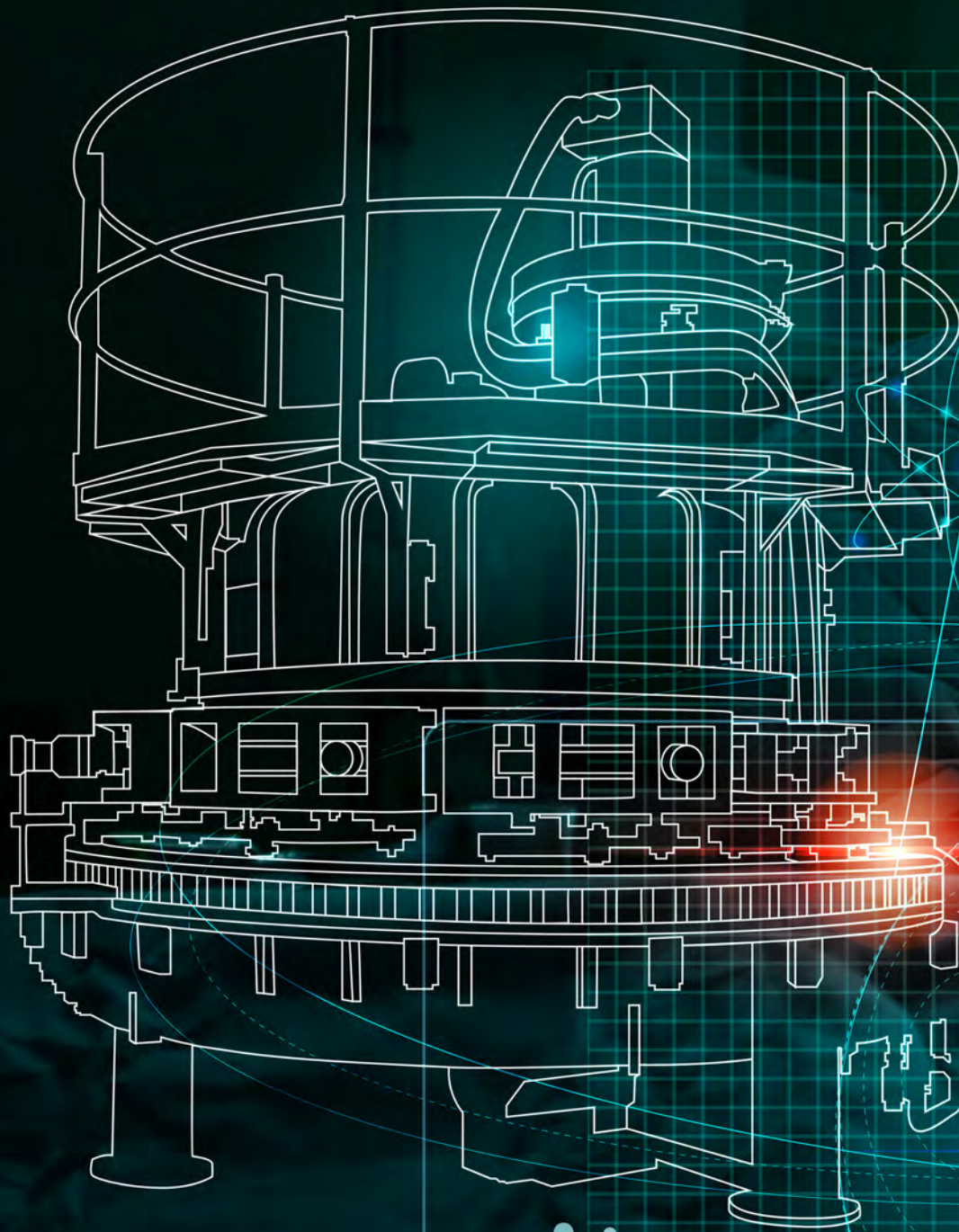
## 04 Assurance qualité

IBA Dosimetry offre une gamme complète de solutions d'assurance qualité, comprenant des systèmes de mesure, des fantômes, des détecteurs et des logiciels, pour assister les hôpitaux et les centres d'imagerie en radiothérapie et en imagerie médicale. Ces solutions sont utilisées pour étalonner, vérifier et contrôler régulièrement les équipements de radiothérapie et d'imagerie médicale, ce qui permet de s'assurer que les doses de rayonnement et la qualité d'image répondent aux exigences cliniques, réglementaires et de sécurité définies. En radiothérapie, cette technologie est essentielle pour confirmer que la dose prescrite est administrée avec précision dans la zone de traitement prévue, tandis qu'en imagerie médicale, elle permet l'optimisation de la dose et une qualité d'image constante. La précision, la fiabilité et le contrôle sont essentiels à la sécurité du patient et à une prise de décision clinique efficace.



## 05 Innovation

En s'appuyant sur son expertise inégalée et ses technologies de pointe, IBA s'engage dans l'exploration de nouvelles frontières et la libération de tout le potentiel de la science et de la technologie. Animé par la curiosité et la créativité, le Discovery Lab, le pôle d'IBA dédié à l'innovation pionnière, transforme les défis en opportunités, en façonnant des solutions révolutionnaires qui redéfinissent les limites de ce que la technologie peut accomplir.

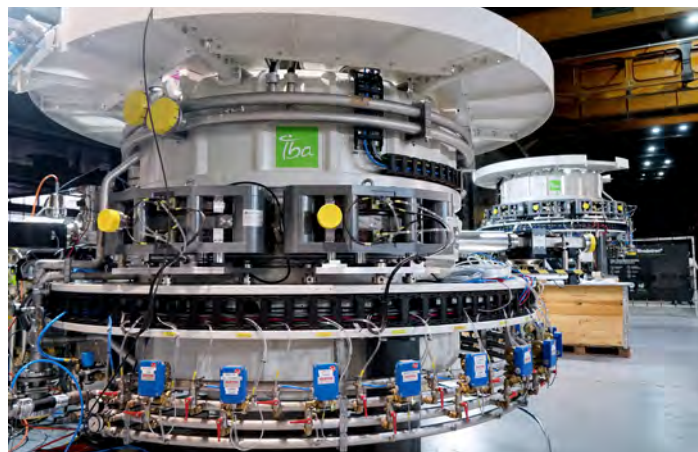


# 01

## Industrial Solutions

Protéger, améliorer et sauver  
des vies en contribuant à des solutions  
d'irradiation plus durables pour  
la stérilisation des dispositifs médicaux,  
et bien plus encore.

# PROTÉGER, AMÉLIORER ET SAUVER DES VIES EN CONTRIBUTANT À DES SOLUTIONS D'IRRADIATION PLUS DURABLES POUR LA STÉRILISATION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX, ET BIEN PLUS ENCORE.



Centre d'assemblage des Rhodotron®

**IBA est un leader mondial des solutions d'irradiation par faisceaux d'électrons pour des applications industrielles. L'irradiation par faisceaux d'électrons (E-beam) et par rayons X peut être utilisée dans un large éventail d'applications, comme l'irradiation des aliments, la production de radioisotopes ou la réticulation des polymères. Cependant, IBA reste principalement concentré sur le marché en pleine croissance de la stérilisation des dispositifs médicaux.**

2025 a marqué une année de consolidation et d'orientation client pour IBA Industrial Solutions, grâce à la transformation, à l'innovation et à des relations plus solides avec ses clients du monde entier. Offrir une expérience client fluide reste un objectif essentiel. L'organisation a été remodelée pour offrir plus de valeur aux clients à chaque étape de leur parcours. Plusieurs initiatives ont été lancées pour améliorer la cohérence, la proximité et la qualité de service.

Cette transformation s'étend au-delà de la structure organisationnelle, reflétant une stratégie proactive plus large pour renforcer l'impact mondial d'IBA.

Le marché de la stérilisation a connu une consolidation, marquée par une forte augmentation des capacités, parallèlement à une surveillance réglementaire continue des méthodes traditionnelles comme le rayonnement gamma et l'oxyde d'éthylène. Ce changement a mis en évidence une demande continue d'alternatives, faisant de l'irradiation par faisceau d'électrons et rayons X des technologies clés pour une stérilisation plus sûre et plus durable.

Pour répondre à cette demande, IBA a continué à élargir son portefeuille de services et de solutions intégrées reposant sur le Rhodotron®. Ces solutions s'adressent à la fois aux installations de stérilisation internalisées que celles de centres de service, utilisant des faisceaux d'électrons pour les produits conditionnés et les rayons X pour des palettes entières de produits. Elles constituent une alternative pérenne et constamment disponible aux méthodes traditionnelles qui reposent sur l'oxyde d'éthylène ou le cobalt 60.

Au-delà de la stérilisation, IBA utilise son expertise pour innover dans l'ionisation alimentaire, la production de radioisotopes, l'amélioration des matériaux et les initiatives environnementales, telles qu'une solution de traitement des PFAS, étayant sa mission de protéger et d'améliorer la vie, ainsi que sa vision de la durabilité.

Avec une stratégie prospective, IBA continue à faire progresser les technologies d'irradiation par faisceaux d'électrons, renforçant son engagement en faveur de l'innovation et du développement de solutions de nouvelle génération.

## LE CLIENT AU CŒUR DE L'ORGANISATION

Chez IBA, la transformation s'étend au-delà des structures et des processus, en se concentrant sur l'amélioration de l'expérience globale des clients. L'organisation a été remodelée afin de rendre le parcours client plus fluide, plus solide et plus connecté, avec la création d'un service Customer Success, qui regroupe des expertises clés au sein d'une structure unique.

Une **équipe dédiée de gestion des comptes** veille à ce que les besoins des clients soient clairement représentés et que les attentes soient satisfaites, notamment :

- **Responsables de compte** – développer des relations à long terme et soutenir les objectifs du client.
- **Responsables de compte techniques** – fournir des conseils techniques, planifier les interventions et superviser la mise en œuvre des solutions.
- **Spécialistes des applications** – optimiser les performances du système tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de qualité de traitement.

En agissant en tant qu'équipe intégrée, IBA peut anticiper les besoins, répondre avec agilité et soutenir ses partenaires à chaque étape de la collaboration, de l'engagement initial à la réussite à long terme.

## RENFORCER LE SUPPORT CLIENT ET LA PRÉSENCE RÉGIONALE AUX AMÉRIQUES

Offrir la meilleure assistance aux clients et aux prospects est une priorité clé pour IBA, avec une formation appropriée jouant un rôle essentiel pour renforcer la confiance et les compétences en matière de manipulation des équipements sur site.

IBA a inauguré le nouvel INDux Center Americas près de Chicago, une étape majeure et une avancée significative dans l'expansion des capacités dans la région. Ce centre est conçu comme une plateforme de formation pour les Ingénieurs de Services, un point de rencontre pour l'équipe aux Amériques et, dans un avenir proche, un site pour accueillir et former les clients, en s'appuyant sur le succès du modèle du centre INDux en Belgique.

Pour renforcer davantage le soutien apporté aux partenaires régionaux, IBA a quadruplé les ressources locales, permettant des délais de réponse plus rapides et une assistance sur le terrain plus directe. Cette expansion marque le début d'un nouveau chapitre passionnant pour IBA Industrial Solutions.



Indux Center Americas

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT – FAÇONNER L'AVENIR

IBA continue d'investir dans la recherche et le développement pour rester à la pointe de la technologie et mieux servir ses clients. Les progrès récents du Rhodotron® ont amélioré la précision, les performances et la facilité d'installation.

Le premier amplificateur à semi-conducteurs (SSA) complet du Rhodotron TT300® a été démarré et testé avec succès au siège à Louvain-la-Neuve. Cette nouvelle génération de Rhodotron® intègre un système de radiofréquence (RF) entièrement repensé, alimenté par une technologie à semi-conducteurs de pointe et une nouvelle unité de génération RF.

La technologie a donné des résultats immédiats : le système a atteint sa puissance nominale totale dès la première semaine de fonctionnement. Après une campagne rigoureuse de tests et d'optimisation, le Rhodotron® SSA a été expédié sur un site client.

Cela marque une étape clé pour IBA dans la transition des accélérateurs de l'ancienne technologie à tubes vers la technologie à semi-conducteurs, avec pour objectif ultime d'améliorer les performances, la fiabilité et la sécurité de l'ensemble des machines IBA.



Premier Rhodotron® SSA testé chez IBA à Louvain-la-Neuve

## SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA POSITION DU FAISCEAU (BPM) PRÊT À ÊTRE DÉPLOYÉ

Après deux ans de conception, de développement et de tests approfondis sur site, la nouvelle fonctionnalité de surveillance de la position du faisceau (BPM) est désormais entièrement validée et prête à être déployée !

Entièrement intégré au portail client en ligne d'IBA (BeIn), le système BPM fournit des mesures en temps réel de la position du faisceau dans la ligne de faisceau, prenant en charge plusieurs fonctions clés :

- Évaluation de l'impact du réglage du faisceau.
- Amélioration de la fiabilité de la machine.
- Diagnostic en direct pour un dépannage plus rapide.

## PROMOUVOIR LES SOLUTIONS ÉCORESPONSABLES

IBA reste engagée en faveur de technologies écoresponsables. L'accélérateur Rhodotron® offre une alternative plus sûre aux méthodes chimiques et radioactives. Pour aller plus loin, IBA investit activement dans des solutions visant à minimiser l'empreinte écologique de l'irradiation, en intégrant les avancées en matière d'énergie verte, d'efficacité accrue du processus d'ionisation et de numérisation et à la récupération des ressources.

Grâce à ses innovations et ses partenariats, IBA renforce son engagement en faveur d'une industrie durable et de solutions d'irradiation écoresponsables. Par exemple, IBA mettra bientôt en œuvre des technologies d'amplificateurs à semi-conducteurs, qui réduiront la consommation d'électricité de 10 % tout en réduisant l'empreinte CO<sub>2</sub> du bâtiment.

## SE PRÉPARER À L'AVENIR GRÂCE À LA NUMÉRISATION

IBA a poursuivi l'accélération de sa transformation numérique, améliorant encore l'efficacité opérationnelle, la vitesse d'installation et la valeur ajoutée pour le client.

### Principales réalisations

- Accélération de la mise en œuvre du portail client**  
 Le déploiement du portail client Beln s'est considérablement étendu, connectant davantage de sites installés et offrant aux clients une visibilité accrue, des opérations simplifiées et une assistance à distance améliorée.
- Installation plus rapide de l'équipement**  
 De nouveaux flux de travail numériques ont été introduits dans l'ensemble des activités d'installation, et aide les équipes à standardiser les processus, à réduire la durée des cycles ainsi qu'à accélérer la mise en service du système.
- Tableaux de bord des KPI**  
 Les tableaux de bord interservices fournissent désormais des informations en temps réel sur les KPI opérationnels et de service critiques. Ils facilitent la transparence, le suivi des performances et la prise de décision en fonction des données.
- Introduction de la maintenance prédictive**  
 IBA a commencé à exploiter les données de ses équipements pour identifier les anomalies et anticiper les problèmes, posant ainsi les fondations de la maintenance prédictive.

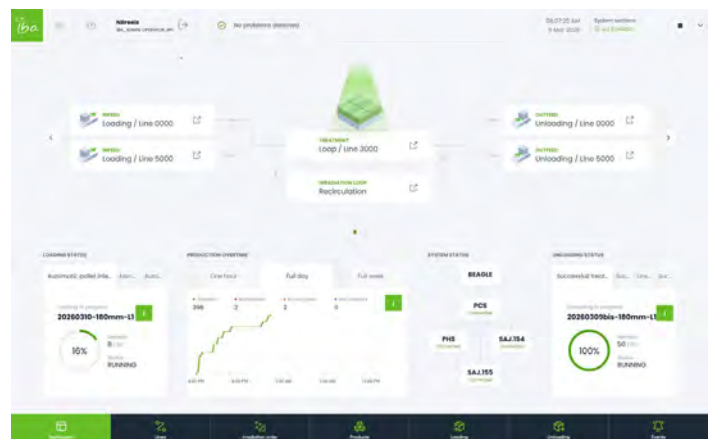
### Beagle 3 : augmenter les performances grâce à une intégration intelligente

IBA a franchi une étape majeure avec la première installation chez un client de la plateforme de contrôle des processus Beagle 3 de nouvelle génération. Ce système offre une expérience de supervision fluide et unifiée, améliorant la réactivité opérationnelle, la fiabilité et la prise de décision grâce à une intégration avancée des données et à une interface intuitive et moderne.

À l'avenir, plusieurs installations supplémentaires de Beagle 3 sont prévues, ce qui illustre sa mise en œuvre rapide et la forte confiance des clients dans le monde.

Associé aux solutions de convoyeurs automatisés haute performance d'IBA, Beagle 3 transforme les centres d'irradiation en environnements de production plus intelligents, plus efficaces et entièrement optimisés. Du flux de produits rationalisé à l'amélioration de la qualité de traitement, en passant par la réduction des temps d'intervention, cette plateforme établit une nouvelle référence en matière d'excellence opérationnelle.

Beagle 3 est plus qu'une évolution ; c'est un levier stratégique pour les installations d'irradiation du futur entièrement numérisées et automatisées, permettant aux clients d'opérer avec plus d'efficacité, d'agilité et de confiance.



Système de contrôle Beagle



Beln

Beyond est une expérience qu'IBA vit avec ses clients tout au long du parcours.



## BEYOND™ : UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE, UN PARCOURS ACCOMPAGNÉ, UNE RELATION DURABLE

IBA va désormais au-delà du développement de l'accélérateur, pour offrir une gamme complète de services aidant les clients de la conception initiale à l'exploitation d'une installation d'ionisation efficace et durable grâce à l'expérience BEYOND™.

Les clients peuvent utiliser des outils numériques pour optimiser la conception des produits et les processus, et modéliser les performances de leur centre dès le premier jour. En partenariat avec TRAD, IBA procure des solutions de modélisation des rayonnements aux fabricants de dispositifs médicaux, leur permettant de potentiellement économiser des mois de tests et des tonnes de CO<sub>2</sub>.

Chez Aerial, à Strasbourg, en France, les clients peuvent tester des produits et recevoir une formation avec un Rhodotron® et toutes les modalités d'ionisation. IBA enrichit ses services avec une assistance de pré-ingénierie, de services personnalisés pour la montée en cadence de la production, de formations spécialisées et d'options de financement flexibles.

Pour faciliter l'accès à l'irradiation, IBA a lancé Be Together, un modèle financier réduisant les coûts initiaux grâce à un plan de paiement structuré sur cinq ans. Grâce à un support personnalisé et à une flexibilité financière, IBA rend la technologie d'irradiation de pointe plus accessible et plus durable.

## BEYOND™, QUATRE SOLUTIONS QUI REFLÈTENT LES AMBITIONS DES CLIENTS

### BE EFFICIENT

La solution qui tire parti de la puissance du Rhodotron® et de solutions de convoyage haut de gamme pour traiter de grands volumes avec la plus grande efficacité.

### BE SOFT

La solution idéale pour traiter des produits fragiles et de grande valeur, qui nécessitent une manipulation soignée.

### BE WIDE

La solution unique pour irradier des palettes aux rayons X, avec la garantie d'atteindre un rapport d'uniformité de dose (DUR) optimal.

### BE FLEX

La solution pour les centres polyvalents, qui offre l'avantage de disposer d'un Rhodotron® unique pour produire soit un faisceau d'électrons, soit des rayons X, avec différentes énergies dans une ou plusieurs salles de traitement.



Solution BE WIDE

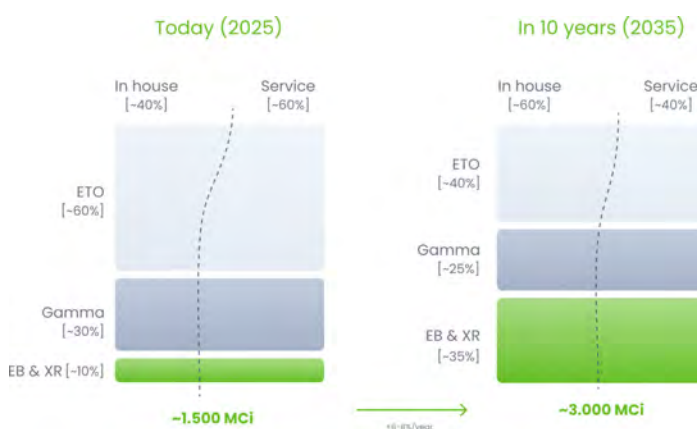
## L'IRRADIATION PAR FAISCEAUX D'ÉLECTRONS ET PAR RAYONS X POURSUIT SA CROISSANCE MONDIALE EN TANT QUE TECHNOLOGIES PRIVILÉGIÉES POUR LA STÉRILISATION ET L'ASSAINISSEMENT

L'industrie des dispositifs médicaux se compose d'une large gamme de produits pour le diagnostic et le traitement des patients. Les dispositifs médicaux jetables (DMD) comprennent des articles à usage unique (DMUU) tels que des gants chirurgicaux, des tubes de dialyse, des patchs pour le diabète, des implants et des seringues. Les volumes de DMUU s'ajoutent désormais aux équipements pharmaceutiques à usage unique qui sont de plus en plus utilisés, comme les bioréacteurs, servant à la fabrication de vaccins et à la recherche biomédicale.

Après la COVID, le marché des dispositifs médicaux et de la stérilisation pharmaceutique connaît une croissance constante et organique, avec un CAGR de 6,8%. Les méthodes de stérilisation, autrefois dominées à 90% par l'oxyde d'éthylène et les rayons gamma, évoluent vers une répartition plus équilibrée. Les faisceaux d'électrons et les rayons X, où IBA détient un fort avantage technologique, devraient voir leur utilisation passer de 5% en 2015 à plus de 20% en 2035.

L'irradiation par faisceau d'électrons et par rayons X offrent des alternatives compétitives et attrayantes, à l'oxyde d'éthylène et aux rayons gamma. Alimentées par l'énergie verte, elles sont toutes deux durables tout au long de leur cycle de vie de 30 ans d'utilisation, ou plus. Leur adoption s'accélère en raison de la fiabilité croissante du faisceau d'électrons, de la maintenance guidée par la numérisation et d'une meilleure intégration industrielle, ce qui pousse les acteurs du secteur à investir dans des solutions internalisées.

Le marché de la stérilisation a récemment connu une consolidation en raison d'inventaires importants et d'un nombre record d'installations vendues et installées, ajoutant ainsi une capacité de stérilisation significative dans toutes les régions. Au taux de croissance actuellement rapporté et avec la conversion depuis d'autres modalités, IBA prévoit une croissance de la demande dans les années à venir.



## L'ESSOR DES RAYONS X, AVEC UNE CROISSANCE ENCORE PLUS RAPIDE DANS LES AMÉRIQUES ET EN ASIE

Depuis qu'IBA a été pionnière dans l'irradiation par rayons X dans les années 1990, elle a contribué à stimuler l'adoption mondiale de cette technologie. Autrefois limitée à un seul site de référence en Suisse, la technologie des rayons X se développe désormais rapidement dans le monde, avec plusieurs nouveaux sites récemment mis en service et plus de 20 installations attendues d'ici 2030. Hautement efficace et facilement transférable de l'irradiation gamma, la technologie des rayons X est de plus en plus reconnue comme une solution sûre et évolutive pour répondre à une demande croissante de stérilisation.

Développées dans le cadre d'un ambitieux programme de R&D lancé en 2010, les solutions IBA à rayons X offrent des performances et une durabilité élevées, permettant aux installations de fonctionner 24 h/24 et 7 j/7 avec un personnel minimal, tout en traitant jusqu'à 100 000 palettes par an.

IBA a renforcé son leadership en mettant en œuvre deux usines entièrement automatisées en Europe et aux États-Unis et en introduisant un Rhodotron® à rayons X de nouvelle génération, utilisant des amplificateurs à semi-conducteurs afin d'améliorer la fiabilité et l'efficacité.

La demande mondiale continue de croître, en particulier dans les Amériques et en Chine. IBA a annoncé des installations à rayons X à grande échelle en Chine, dont une pour China Gold Irradiation, ainsi que de nouveaux projets au Texas, en Afrique et au Mexique, où l'entreprise déploiera sa première installation à rayons X alimentée par le Rhodotron® pour le traitement phytosanitaire d'aliments frais.

Aujourd'hui, la technologie des rayons X représente environ 50 % de l'activité d'IBA Industrial, avec plus de 20 installations vendues dans le monde.

## FAIRE PROGRESSER LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DURABLE POUR LES MARCHÉS LOCAUX ET MONDIAUX

La production alimentaire est la pierre angulaire de l'humanité et l'une des plus grandes industries au monde. Dans l'industrie alimentaire, la sécurité alimentaire est la priorité numéro un, la qualité nutritionnelle et sensorielle des aliments venant juste après. Le traitement thermique est la méthode la plus classique de transformation des aliments depuis la découverte du feu. Du côté agricole, le traitement phytosanitaire est essentiel au commerce mondial des produits frais, garantissant une distribution alimentaire sûre et conforme dans le monde entier. Bien que les méthodes plus anciennes à base de chaleur et de produits chimiques restent largement utilisées, une attention croissante est accordée à des solutions alternatives telles que les technologies à faisceau d'électrons et à rayons X, qui offrent une approche plus efficace et plus respectueuse de l'environnement pour renforcer la sécurité alimentaire, améliorer la qualité des aliments, augmenter la durée de conservation et ouvrir de nouvelles voies d'innovation alimentaire, tout en soutenant les économies locales et en protégeant les écosystèmes.

IBA fournit au marché des solutions innovantes pour soutenir cette transition, en tirant parti de son expertise en technologie des accélérateurs pour aider les producteurs alimentaires à adopter des technologies de transformation alimentaire avancées et durables. Au-delà de la technologie, IBA favorise la collaboration mondiale dans l'ionisation alimentaire grâce à son implication dans le Symposium international sur le traitement par ionisation des denrées alimentaires (IFIS). En juin 2025, à Chengdu, la troisième édition de l'IFIS a réuni plus de 220 participants de 28 pays pour discuter des avancées technologiques, des réglementations, des applications pratiques et des tendances mondiales en matière d'ionisation alimentaire. En tant que coorganisateur, IBA est fière de soutenir cet événement, la prochaine édition de l'IFIS étant prévue au Brésil afin de poursuivre ce dialogue essentiel.



Conférence IFIS à Chengdu, Juin 2025

## DE NOUVELLES APPLICATIONS ÉMERGENTES POUR UNE SOLUTION AUX PFAS ET L'AMÉLIORATION DES POLYMÈRES

IBA a annoncé des investissements stratégiques dans de nouvelles applications telles qu'une solution aux PFAS et l'amélioration des polymères. L'entreprise a créé une équipe dédiée pour orienter et rationaliser les innovations en matière de faisceau d'électrons et de rayons X, tout en organisant et en réalisant des tests de R&D pour de nouvelles applications.

Pour les PFAS, IBA a démontré la faisabilité technique et les performances du faisceau d'électrons haute puissance pour éliminer les PFAS dans des liquides concentrés. À mesure que les réglementations évoluent vers une eau, un air et des sols plus propres, davantage d'effluents industriels devront être concentrés et traités grâce à notre technologie de faisceau d'électrons. Cette technologie est la seule qui permet de détruire les molécules de PFAS à grande échelle, offrant l'outil idéal pour protéger les eaux de surface et souterraines à l'avenir.

En parallèle, IBA a continué à renforcer son expertise et à proposer des solutions d'amélioration des polymères. Des études récentes ont montré que les faisceaux d'électrons peuvent être utilisés efficacement pour fabriquer de nouveaux types de polymères moussables, qui offrent de meilleures performances mécaniques et de moulage, tout en étant exempts d'additifs et 100 % recyclables.

Les acteurs des PFAS et des polymères sont encouragés à entrer en contact avec l'équipe IBA Industrial Innovation ou le Discovery Lab pour lancer leur projet d'innovation en partenariat.

## FAIRE PROGRESSER LA PRODUCTION DE RADIOISOTOPES AVEC LE RHODOTRON®

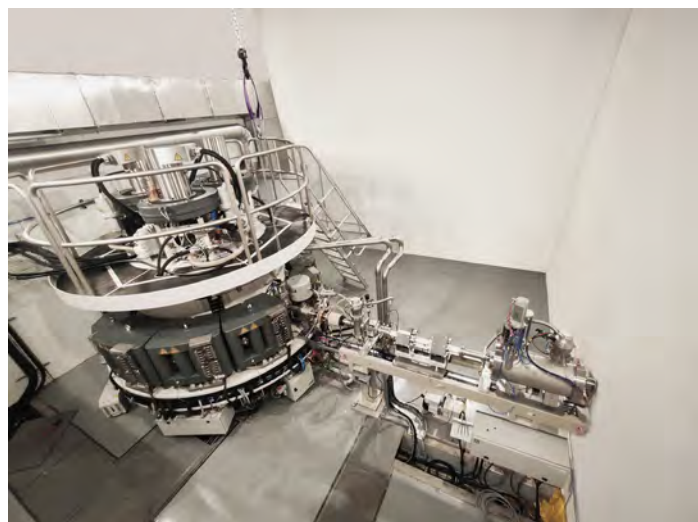
Parmi ses nombreuses applications, le Rhodotron® joue un rôle clé dans la production de radioisotopes pour les produits pharmaceutiques, offrant une solution efficace et fiable pour générer des isotopes de haute qualité tels que le molybdène-99, l'actinium-225, le cuivre-67 et le plomb-212.

Le projet Rhodotron® TT300-HE a été lancé pour répondre au besoin croissant de production de radioisotopes par photoréaction nucléaire, assistant les diagnostics en oncologie et en cardiologie. Cette technologie offre une alternative plus sûre pour la production d'isotopes essentiels, au bénéfice de la communauté de la médecine nucléaire et de l'environnement.

Développée grâce aux expertises combinées d'IBA Industrial et de RadioPharma Solutions, cette initiative renforce l'engagement d'IBA en matière d'innovation et de durabilité dans les applications médicales. Le Rhodotron® a été utilisé aux États-Unis pour produire les premiers lots d'Ac-225.

En parallèle, PanTera, une coentreprise entre IBA et SCK CEN, se prépare à augmenter la production d'actinium-225 [Ac-225] dans une nouvelle installation à Mol, en Belgique. Il vise à élargir l'accès aux thérapies radiopharmaceutiques et à soutenir le développement de traitements anticancéreux ciblés.

Pour ce faire, IBA conçoit un Rhodotron TT300HE personnalisé et des sous-systèmes clés, dont le convertisseur électron-gamma au cœur du processus d'irradiation. La construction de l'infrastructure PanTera a commencé en septembre 2025, avec l'installation des équipements prévue début 2027, marquant une étape majeure vers la production à grande échelle d'Ac-225 pour les traitements anticancéreux personnalisés.



Rhodotron® HE

**Nous tenons à remercier tout particulièrement l'équipe IBA pour ses démonstrations détaillées, ses échanges professionnels, ses explications patientes et sa formation systématique tout au long du processus. Nous apprécions sincèrement le soutien professionnel d'IBA et sa collaboration efficace. Nous sommes impatients de poursuivre notre partenariat et de connaître encore plus de succès ensemble à l'avenir !**

**Mr. Yao**, Directeur général de Wuxi Futeng Irradiation Technology Co, Ltd.



# 02

## RadioPharma Solutions

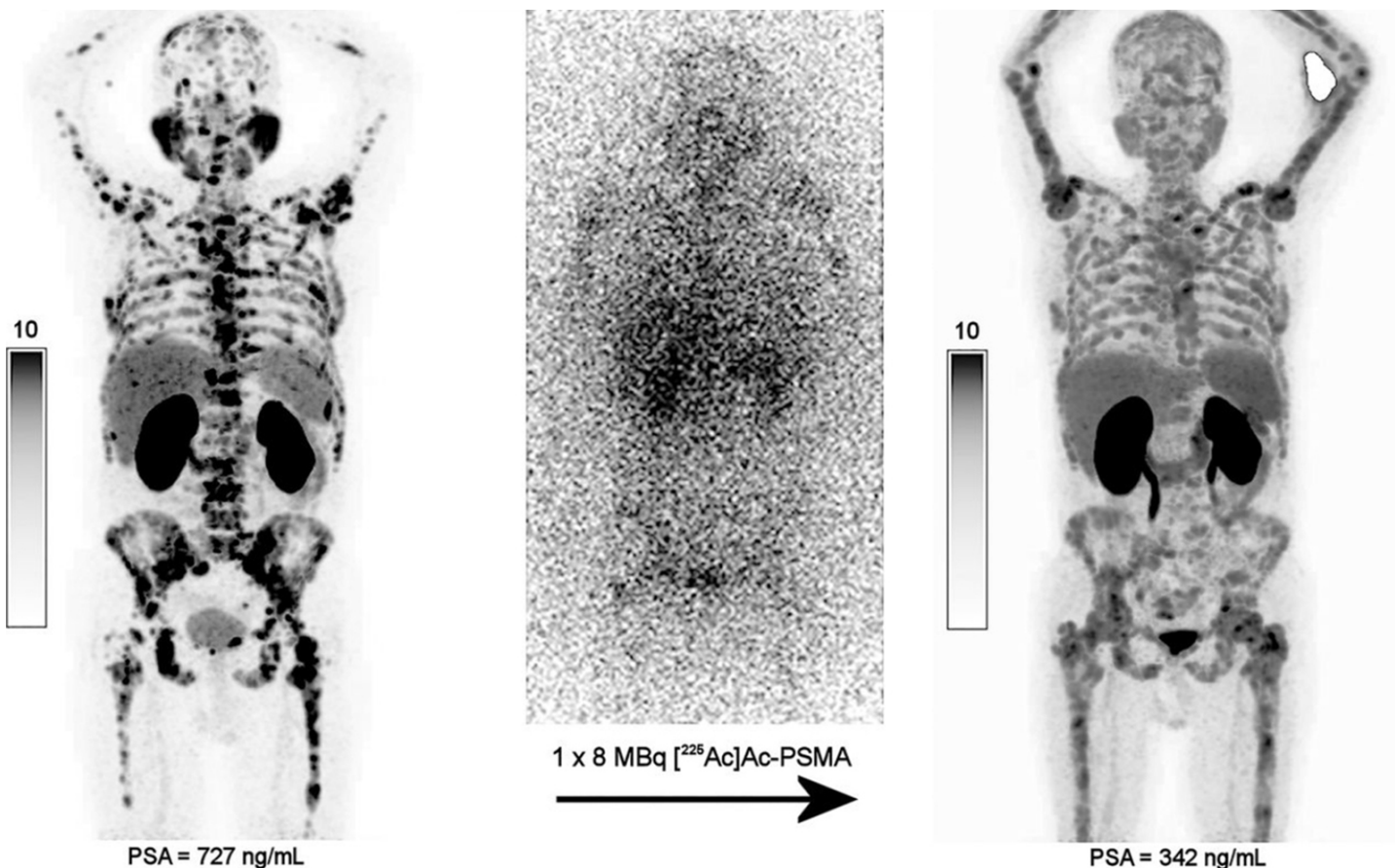
Protéger, améliorer et sauver  
des vies en permettant la production  
de traitements de radiothéranostique  
à grande échelle et avec détermination.

# PROTÉGER, AMÉLIORER ET SAUVER DES VIES EN PERMETTANT LA PRODUCTION DE TRAITEMENTS DE RADIOTHÉRANOSTIQUE À GRANDE ÉCHELLE ET AVEC DÉTERMINATION

Chaque partenariat qu'IBA noue, chaque produit qu'elle développe et chaque investissement qu'elle réalise se résument à une seule chose : l'accès.

Les diagnostics plus précoces changent des vies, et les traitements ciblés sauvent des vies lorsqu'ils arrivent à temps. Les innovations qui restent dans les laboratoires n'aident personne. L'essentiel est de rendre la médecine de précision accessible aux patients de manière fiable et à grande échelle.

C'est ce sur quoi se concentre RadioPharma Solutions. En renforçant l'approvisionnement en isotopes grâce à de multiples partenariats et investissements — PanTera pour l'actinium-225 (Ac-225), Framatome et ACCELERATE.EU pour l'astate-211 (At-211) — et en fournissant des solutions qui simplifient les opérations hospitalières, IBA ne se contente pas de faire progresser la technologie. Elle orchestre la disponibilité. Elle transforme l'ingénierie en impact quotidien pour les patients.



## La transition de la médecine nucléaire – ce qui change et pourquoi c'est important

Les soins contre le cancer évoluent vers une médecine de précision. Les diagnostics arrivent plus tôt. Les traitements sont plus ciblés. Il y a moins de compromis. La médecine nucléaire est au cœur de ce changement.

Le socle, ce sont les radiopharmaceutiques : de minuscules composés mesurés avec précision, qui transportent un signal radioactif directement vers les cellules cancéreuses. En diagnostic, ils rendent visible une biologie invisible. Les scanners de tomographie par émission de positons (TEP) ou de tomographie par émission monophotonique (TEMP) détectent le signal et révèlent le comportement des tissus, offrant une clarté qui change la suite des événements. Pour le traitement, la même logique de ciblage est inversée : au lieu de détecter le signal, le signal est utilisé pour administrer un rayonnement tueur de cellules exactement là où il est nécessaire, épargnant ainsi les tissus sains. Cette association entre « voir » et « traiter » est la théranostique, et elle refaçonne l'oncologie.

Deux choses favorisent cette transition. Tout d'abord, la confiance clinique dans la radiothéranostique s'est renforcée. Ce qui n'existait que dans une poignée de centres spécialisés se diffuse désormais dans les hôpitaux et les systèmes de santé. Deuxièmement, l'engorgement ne réside plus dans les possibilités scientifiques, mais dans l'accès. Le défi consiste désormais à garantir un approvisionnement fiable en isotopes, une production prête pour un usage clinique réglementé et des opérations quotidiennes que les hôpitaux peuvent mener à grande échelle.

Parallèlement, le secteur se tourne vers la thérapie alpha ciblée, une technique qui utilise des isotopes émetteurs d'alpha pour délivrer un rayonnement hautement concentré sur une courte distance. Pour certains cancers, cette thérapie s'avère être une alternative efficace aux approches traditionnelles. Cette dynamique est réelle et stimule l'ensemble du marché. Là encore, l'accès est essentiel.

## Trois piliers pour faciliter l'accès

IBA a été fondée il y a 40 ans en tant qu'entreprise spécialisée dans les cyclotrons, et cela reste son cœur de métier. Tout ce que fait RadioPharma Solutions repose sur les machines conçues, fabriquées et entretenues par IBA, ainsi que sur la culture d'ingénierie qui les sous-tend.

Sur cette base, la stratégie d'IBA s'articule autour de trois piliers : être à la pointe de la production d'isotopes par cyclotron, bâtir la meilleure plateforme de radiochimie et soutenir le développement des thérapies alpha ciblées grâce à des partenariats stratégiques. Ensemble, ces piliers forment une offre de bout en bout qui transforme les possibilités scientifiques en une réalité accessible au quotidien pour les patients.

### LEADER DANS LA FABRICATION ET L'INGÉNIERIE DES CYCLOTRONS

Les cyclotrons sont le moteur de la médecine nucléaire moderne. Ils produisent les isotopes qui rendent possibles l'imagerie TEP et la thérapie par radionucléides ciblée. Depuis 40 ans, IBA conçoit et fabrique des cyclotrons avec un objectif clair : continuer à se développer en tant que première plateforme mondiale de production d'isotopes par cyclotrons.

Cela signifie fournir des machines qui allient flexibilité, fiabilité et performance à tous les niveaux, des systèmes compacts permettant d'apporter la TEP dans les régions mal desservies aux plateformes à haute énergie capables de prendre en charge les gammes d'isotopes les plus complexes.

**IBA est depuis longtemps un partenaire de confiance de Curium. Nous avons sélectionné IBA pour son expertise mondialement reconnue, ainsi que pour les capacités et la fiabilité exceptionnelles du cyclotron.**

**Renaud Dehareng,**  
PDG de Curium Pharma

## CYCLONE® KIUBE — L'INSTRUMENT POLYVALENT ET INCONTOURNABLE DE LA TEP

Un cyclotron à énergie moyenne conçu pour produire la plus large gamme de radioisotopes pour la TEP, avec un rendement élevé et une excellente efficacité. Les centres ont à la fois besoin de flexibilité et de fiabilité. L'ingénierie du Cyclone® KIUBE est axée sur la productivité (puissance par Curie, consommation d'eau) et la disponibilité, afin que les programmes puissent s'adapter à l'évolution de la demande clinique sans compromettre les performances quotidiennes.

La cible Nirta® HeFree est un bon exemple de la manière dont les petites décisions techniques peuvent avoir un effet cumulatif. En supprimant le refroidissement à l'hélium, elle augmente la productivité et réduit les coûts d'exploitation. Ces petits gains s'additionnent pour améliorer la valeur à long terme.



Cyclone® KIUBE



Discover  
Nirta® HeFree target

**Cyclone® KEY offre la possibilité à toute personne, partout dans le monde, d'accéder à la technologie des cyclotrons TEP et à l'imagerie TEP. C'est également très intéressant pour la production en interne, car l'hôpital local ne dépend pas des grands fournisseurs de produits radiopharmaceutiques.**

**Muhammed Sarfaraz Mirza,**  
Responsable de secteur d'activité,  
Attieh Medico – Arabie saoudite

## CYCLONE® IKON — UNE MARGE DE MANŒUVRE POUR LES PRODUITS COMPLEXES

Un cyclotron à haute énergie et haute capacité offrant 13 à 30 MeV pour les isotopes TEP et TEMP. À mesure que la radiothéranostique se développe, les centres prennent en charge des menus d'isotopes de plus en plus variés. Cyclone® IKON offre aux équipes la marge énergétique et le débit nécessaires pour élargir leur offre clinique sans reconstruire leur infrastructure de base.



Cyclone® IKON

## CYCLONE® KEY — L'ACCÈS À LA TEP, EN LOCAL

Les problèmes d'accès se trouvent fréquemment au niveau de la logistique. Cyclone® KEY est un cyclotron compact qui permet la production locale de Fluorodésoxyglucose (FDG) grâce à une automatisation avancée, ce qui le rend idéal pour les hôpitaux, les centres régionaux et les marchés émergents. En rapprochant la production des patients, IBA réduit la dépendance vis-à-vis des livraisons sur de longues distances et rend la TEP viable là où elle ne l'était pas auparavant.

## NOUVEAU CYCLONE® — CONÇU POUR LA PRODUCTION ROUTINIÈRE D'AT-211

Un nouveau cyclotron compact, conçu sur mesure pour la production routinière d'At-211. Il apporte la précision et la fiabilité des cyclotrons IBA aux flux de production des isotopes alpha. Les isotopes alpha à courte durée de vie nécessitent des machines et des processus robustes, simples à utiliser et optimisés pour la qualité à grande échelle. Ce nouveau cyclotron est conçu pour être un instrument fiable et performant des centres d'avant-garde dans le domaine de la thérapie alpha ciblée. Avec un lancement prévu en 2026, il vient compléter la gamme de cyclotrons d'IBA — de l'imagerie diagnostique aux isotopes alpha thérapeutiques — et renforce l'engagement de l'entreprise à faciliter l'accès à la thérapie alpha ciblée.

## BÂTIR LA MEILLEURE PLATEFORME DE RADIOCHIMIE

Un cyclotron produit un isotope. Mais entre cet isotope brut et une dose injectable se trouve la radiochimie — l'étape cruciale qui transforme une substance radioactive en produit radiopharmaceutique prêt pour le patient, selon les bonnes pratiques de fabrication (BPF) actuelles. Au cours des dernières années, IBA a bâti ce qu'elle souhaite voir devenir la principale plateforme de radiochimie du secteur.

Tout a commencé avec l'acquisition de Fluidomica, qui a apporté à IBA son expertise en matière de consommables. Ensuite, en 2025, l'acquisition d'ORA et de sa gamme de produits NEPTIS® a ajouté au portefeuille de RadioPharma Solutions une famille de synthétiseurs de radiochimie éprouvée, évolutive et fiable. Ensemble, ces initiatives font qu'IBA est désormais en mesure de proposer une chaîne de production complète et intégrée, du faisceau à la dose, au sein d'une structure commune.

## NEPTIS® — DE L'ISOTOPE À LA DOSE PRÊTE POUR LE PATIENT

La gamme de synthétiseurs de radiochimie NEPTIS® couvre tous les domaines, de la production pour la recherche à l'échelle hospitalière, en passant par la fabrication à grande échelle, et est reconnue pour ses performances, ses rendements et sa conception qui optimise la disponibilité. C'est à ce stade qu'un isotope prometteur devient un produit injectable fiable selon les BPF actuelles. L'intégration au sein du portefeuille d'IBA permet de raccourcir les délais de transfert, de réduire le risque opérationnel et de simplifier la production quotidienne.

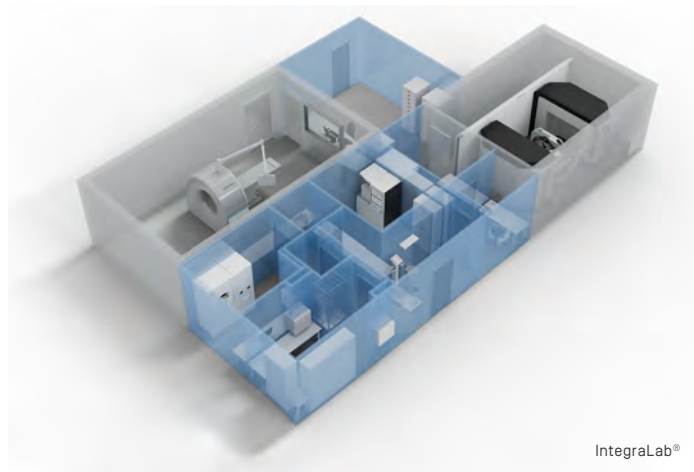


## PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DES RADIOPHARMACIES DANS LE MONDE ENTIER

Grâce à son expertise dans le domaine des cyclotrons et de la radiochimie, IBA dispose de la technologie nécessaire. Mais la technologie seule ne permet pas de bâtir une radiopharmacie fonctionnelle. Cela implique de réunir en un seul effort coordonné la conception de l'installation, la maîtrise des exigences réglementaires, l'intégration des équipements et le savoir-faire opérationnel.

## INTEGRALAB® — DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION

IntegraLab® est notre service de conception de radiopharmacies clé en main, il regroupe des plateformes de cyclotron et de radiochimie au sein d'un programme unique géré de bout en bout. De la conception du site et de l'installation des équipements à la qualification des BPF actuelles, en passant par la formation et l'assistance continue, IntegraLab® offre un point de contact unique et un déroulement prévisible du projet. Pour les hôpitaux situés sur les marchés émergents et au-delà, IntegraLab® est le moyen par lequel la médecine de précision passe de l'ambition aux soins quotidiens des patients.



IntegraLab®

**IBA a offert une assistance exceptionnelle dans la préparation de l'intégration des armoires blindées et l'installation du nouveau cyclotron. Leur expertise et leurs recommandations ont été inestimables, garantissant le respect de toutes les exigences techniques et réglementaires dans les délais. Nous nous réjouissons d'aborder les prochaines phases du projet avec confiance.**

**Stephane Martin ,**  
Directeur CMC/Qualité et développement  
de nouveaux produits chez ISOLOGIC  
Innovative Radiopharmaceuticals  
Québec, Canada

## SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCÈS AUX THÉRAPIES ALPHA

La thérapie alpha ciblée représente la prochaine étape dans le domaine de l'oncologie de précision. Les isotopes émetteurs d'alpha délivrent des rayonnements hautement concentrés sur une courte distance, détruisant les cellules cancéreuses avec une précision remarquable tout en épargnant les tissus sains. La promesse clinique est réelle, mais pour qu'elle se traduise en soins réguliers aux patients, elle nécessite une infrastructure, un approvisionnement et des partenariats qui n'existent pas encore à grande échelle. IBA contribue activement à les bâtir.

## PANTERA — RENDRE L'ACTINIUM-225 DISPONIBLE À GRANDE ÉCHELLE

Ac-225 est un isotope radioactif qui s'est avéré prometteur dans le traitement de plusieurs types de cancer. Mais cette promesse sans approvisionnement sûr n'aide pas les patients. Ce qu'il faut, c'est une production fiable, de qualité industrielle, sur laquelle les cliniciens et les développeurs peuvent compter.



PanTera est la coentreprise fondée par IBA et SCK CEN, le Centre belge de recherche nucléaire. IBA l'a créée afin de redonner espoir aux patients atteints de cancer en permettant une utilisation généralisée de produits radiopharmaceutiques pour le traitement de précision des tumeurs. PanTera construit une usine de production d'Ac-225 en Belgique, dotée des systèmes qualité, des processus rigoureux et de la capacité nécessaires à la conduite de programmes cliniques décisifs.

En s'appuyant sur l'expertise d'IBA et de SCK CEN en matière de développement de produits radiopharmaceutiques et de médecine nucléaire, PanTera est bien placée pour faire passer l'Ac-225 d'une situation de pénurie à un approvisionnement fiable à long terme, c'est-à-dire une production prévisible qui permet aux cliniciens de planifier en toute confiance et aux patients d'accéder aux traitements dont ils ont besoin.



Inauguration du début de la construction du site de production de PanTera à Mol, Belgique

## FRAMATOME x IBA — UNE VOIE TRANSATLANTIQUE POUR L'ASTATINE-211

At-211 est un isotope radioactif dont la chimie le rend particulièrement intéressant pour l'oncologie de précision. Étant donné sa courte durée de vie, les hôpitaux ont besoin d'un réseau de production réactif et prévisible, et non pas simplement d'une machine installée sur un site.

Le partenariat stratégique avec Framatome étudie la possibilité de bâtir un réseau de production d'At-211 couvrant l'Europe et les États-Unis, afin d'offrir de nouvelles options thérapeutiques aux patients atteints de cancer. La première étape serait la mise en place d'un site pilote dans les Pays de la Loire, en France, prévue pour 2027-2028. Cela permettrait de tester les processus et de valider les normes de qualité à l'échelle industrielle avant de répliquer ce modèle sur l'ensemble du réseau. Lorsque les fenêtres de traitement s'ouvriront, l'isotope sera là.

En associant l'expertise RadioPharma Solutions en matière d'équipements et son savoir-faire dans le domaine des accélérateurs à l'expérience et aux investissements de Framatome dans le secteur des isotopes industriels, IBA met en place l'infrastructure nécessaire pour rendre l'At-211 accessible aux cliniciens et aux patients sur deux continents.

## ACCELERATE.EU — CONSTRUIRE UNE CHAÎNE DE VALEUR INTÉGRALEMENT EUROPÉENNE

Pour développer à grande échelle la thérapie alpha de précision, il faut plus que des machines. Cela nécessite un écosystème : production d'isotopes, recherche translationnelle, application clinique et les liens entre eux.

ACCELERATE.EU est un programme de l'Innovative Health Initiative d'une durée de cinq ans, co-coordonné avec l'Institut Jules Bordet, réunissant 17 institutions dans neuf pays afin de construire l'intégralité de la chaîne de valeur de l'At-211. Notre mission est de rendre l'accès à l'At-211 systématique, sûr et évolutif dans toute l'Europe, afin que les patients et les cliniciens puissent compter sur un approvisionnement constant.

IBA agit en tant que co-leader industriel et contribue à la mise en place d'un nouveau cyclotron axé sur les isotopes alpha, qui sert de pilier matériel à l'ensemble du réseau. En coordonnant les partenaires, en fixant des étapes claires et en concevant des modèles d'exploitation complémentaires, IBA transforme les innovations en une chaîne d'approvisionnement opérationnelle au service des patients.



Les partenaires d'Accelerate.EU





03

## Proton Therapy

Protéger, améliorer et sauver  
des vies grâce à des traitements  
plus ciblés.

# PROTÉGER, AMÉLIORER ET SAUVER DES VIES GRÂCE À DES TRAITEMENTS PLUS CIBLÉS

**La protonthérapie est l'une des formes de radiothérapie les plus avancées et constitue une modalité thérapeutique précieuse pour des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants à qui on a diagnostiqué un cancer.**

La protonthérapie vise à détruire les cellules cancéreuses en envoyant des faisceaux de protons vers une tumeur ciblée. Les protons libèrent le maximum d'énergie dans une zone contrôlée, au cœur de la tumeur, tout en limitant le rayonnement sur les tissus sains environnants – ce qui est moins le cas de la radiothérapie par photons, le type de radiation le plus fréquemment utilisé aujourd'hui dans le traitement du cancer.

Pour certains cancers, tels que celui de l'oropharynx, les patients traités par protonthérapie ont présenté une survie accrue et une toxicité réduite par rapport aux patients traités par photons<sup>1</sup>.

L'une des initiatives qu'IBA Proton Therapy soutient actuellement est « l'essai PROTECTTrial ». Cet essai est une étude clinique comparative aléatoire, réalisé à grande échelle et mené en collaboration avec 19 partenaires industriels et universitaires. Le consortium mène des essais sur le cancer de l'œsophage dans le but d'améliorer l'accès des patients à la protonthérapie, tout en validant une approche fondée sur un modèle prédictif (Model-based approach) pour l'utilisation de cette modalité de traitement pour le cancer de manière plus générale. Le projet de recherche comprend douze centres de protonthérapie répartis dans huit pays et est coordonné par le professeur Cai Grau de l'université d'Aarhus au Danemark. IBA offre son expertise dans les solutions de protonthérapie, et six centres utilisant la technologie d'IBA participent à cet essai. Au total, 172 patients devraient être inclus dans cet essai, la fin de l'étude étant prévue pour 2028.

Cette étude devrait permettre de produire des données de haute qualité qui contribueront à la création de directives européennes sur l'utilisation de la protonthérapie pour le cancer de l'œsophage.

Plus d'informations sur : <https://protecttrial.eu/>

+de **400 000** patients  
traités par PT dans le monde<sup>2</sup>



Proteus®ONE

1. Frank, Steven J et al. "Proton versus photon radiotherapy for patients with oropharyngeal cancer in the USA: a multicentre, randomized, open-label, non-inferiority phase 3 trial." *Lancet* (London, England) vol. 407,10524 (2026): 174-184. doi:10.1016/S0140-6736(25)01962-2

2. Source : extrapolation issue des données du PTC06, dernières statistiques de traitement des patients disponibles à la fin de l'année 2024

## IBA est le leader mondial de la protonthérapie

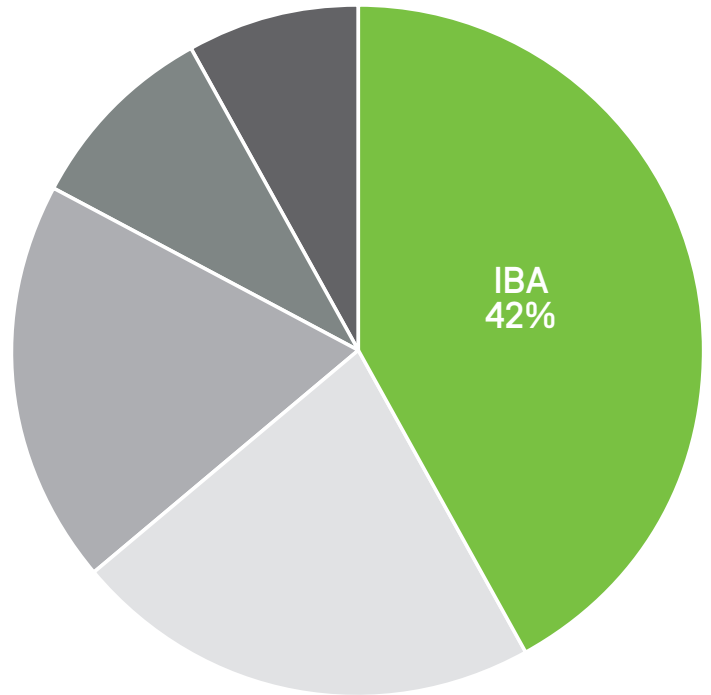
IBA est le leader mondial de la protonthérapie, ses clients ayant traité plus de la moitié de l'ensemble des patients traités par protonthérapie sur des systèmes commerciaux.

L'entreprise est leader dans le développement de cette technologie depuis 30 ans et a bâti la plus grande communauté d'utilisateurs au monde. IBA propose des temps de disponibilité [Uptime] maximum et peut installer un système en moins de 12 mois.

### LES CENTRES DE PROTONTHÉRAPIE IBA FIN 2025 – LE PLUS VASTE RÉSEAU ET LA PLUS GRANDE EXPÉRIENCE

En 2025, IBA a continué à renforcer sa position de leader sur le marché grâce à la vente de dix systèmes de protonthérapie : neuf systèmes Proteus®ONE et un système Proteus®PLUS muni de trois salles de traitement.

Parts de marché des salles de protonthérapie vendues (fin 2025)



36 Centres Proteus®PLUS

45 Centres Proteus®ONE

Nous sommes impatients de pouvoir proposer la protonthérapie à nos patients. L'acquisition du système Proteus®ONE d'IBA marque une avancée décisive dans notre mission visant à offrir des soins de pointe empreints de bienveillance. Il s'agira du premier système de diffusion de faisceau DynamicARC® à Taïwan.

**Chun-Shu Lin, MD, PhD,**  
Directeur et professeur du Service de radio-oncologie du Tri-Service General Hospital, Taiwan

## La communauté des utilisateurs de proteus d'IBA, la communauté la plus experte en matière de protonthérapie

### QU'EST-CE QUE LE USER MEETING D'IBA ?

IBA est pleinement engagée dans la protonthérapie depuis plus de 30 ans. L'entreprise a parcouru un long chemin pour en arriver là où elle est aujourd'hui : en tête du marché de la protonthérapie.

Pourtant, IBA n'aurait jamais pu y parvenir seule. Tout ce qu'elle a accompli est le résultat des relations solides qu'elle a établies avec sa communauté d'utilisateurs. Transformer le monde en un monde sans cancer exige de la collaboration, du partage de connaissances et de la recherche conjointe.

La communauté des utilisateurs d'IBA est profondément impliquée dans les efforts de l'entreprise visant à faire progresser la protonthérapie et à la rendre plus accessible.

Les retours d'informations de la communauté sont très précieux et IBA sollicite activement ses clients par le biais de plusieurs canaux, notamment la réunion annuelle des utilisateurs. Cette approche collaborative permet de consolider les avantages cliniques à long terme de la protonthérapie et de s'assurer que les solutions d'IBA continuent de répondre aux besoins en constante évolution des cliniciens. Cet engagement proactif auprès de la communauté des utilisateurs souligne également la volonté d'IBA d'être à l'écoute de ses clients et de comprendre leurs besoins et leur vision, ce qui, à terme, stimule l'innovation et renforce l'efficacité clinique de la protonthérapie.

En septembre 2024, IBA a co-organisé son User Meeting avec l'Université de Washington, à Seattle, aux États-Unis.



Proteus User Meeting 2024 à Seattle, WA, États-Unis

# La vie sans compromis, sans cancer, grâce à Proteus®ONE

## BÂTIR L'AVENIR

La protonthérapie est un outil essentiel de la médecine de précision dans le traitement du cancer, et Proteus®ONE rend ce traitement novateur plus accessible que jamais. En ajoutant la protonthérapie à leurs services, les centres de traitement du cancer peuvent se développer et innover aux côtés d'autres institutions de renommée mondiale ainsi que donner des possibilités de traitement à encore plus de patients éligibles.

Proteus®ONE peut être complété par des extensions lorsque la patientèle augmente. Il est également conçu pour être compatible avec les innovations à venir en protonthérapie, ce qui garantit la pérennité des centres les prochaines décennies.

## LE SYSTÈME LE PLUS POLYVALENT DU MARCHÉ

Des soins à la recherche, la grande modularité de Proteus®ONE permet aux clients de choisir la meilleure configuration pour leur centre et offre aux médecins la flexibilité nécessaire pour choisir la meilleure option thérapeutique pour leurs patients.

Avec la technique Pencil Beam Scanning (PBS), les médecins ont accès à tous les avantages cliniques de la protonthérapie par modulation d'intensité (IMPT), sans devoir faire de compromis sur le traitement du patient.

En outre, l'interopérabilité inégalée de Proteus®ONE permet de choisir librement ses partenaires tiers. Le système peut également évoluer afin de garantir une valeur ajoutée à court, moyen et long terme pour les patients, le personnel et le centre.

**C'est un vrai plaisir de voir la réaction d'un jeune patient lorsqu'il entre dans la salle. Elle ne ressemble pas à une salle d'examen classique. On dirait plutôt un endroit sympa où les enfants vont s'amuser. Pour nos thérapeutes, cette pièce est un lieu de travail plus calme et plus agréable.**

**Dennis Varghese,**  
Thérapeute en chef, Centre de cancérologie de l'Université du Kansas, États-Unis

## CHANGER DES VIES

Proteus® s'inspire de la pratique clinique quotidienne. Grâce à ses interactions fréquentes avec la communauté, IBA est idéalement placée pour comprendre les besoins des utilisateurs et y répondre par des investissements. Ces investissements se traduisent directement en bénéfices pour les patients. La conception de Proteus®ONE améliore l'expérience patient en favorisant un environnement apaisant, tout en rendant le travail quotidien du personnel médical plus sûr et plus facile.

## ASSISTANCE ET SERVICES

Fort de plus grand parc installé de systèmes de protonthérapie, IBA a mis en place une équipe de service solide et fiable afin de garantir la disponibilité de sa technologie et d'assurer la disponibilité constante de ses systèmes. IBA met à disposition des équipes d'assistance, des pièces détachées et des processus afin d'offrir des services complets d'exploitation et de maintenance du système, tout en garantissant les normes de performance les plus élevées pour sa technologie de pointe.

IBA a conscience que les centres oncologiques ont besoin d'un partenaire expérimenté qui les accompagne à chaque étape du processus de la mise en service, aux entretiens et au développement d'un centre de protonthérapie. Ses services apportent l'expertise, la confiance, la formation et l'assistance nécessaires pour garantir le succès des centres de protonthérapie dès leur lancement.



Proteus®ONE est une solution évolutive et offre des possibilités d'évolutions conséquentes lors de l'élargissement de services ou lors d'upgrades des systèmes existants.

## À l'avant-garde de la recherche avec DynamicARC® et ConformalFLASH®



IBA développe actuellement une nouvelle technique d'administration de faisceau de protonthérapie appelée DynamicARC®. Cette technique permet l'irradiation dynamique par balayage ponctuel et la commutation de l'énergie pendant la rotation du portique. Elle offre les avantages du Pencil Beam Scanning (PBS), les caractéristiques avancées du pic de Bragg sans dose de sortie et une administration conformationnelle.

La protonthérapie arc permet d'améliorer davantage la qualité du traitement. Cette évolution technologique offre aux patients de nombreux avantages :

- Amélioration potentielle de la conformité de la dose au niveau de la tumeur et réduction potentielle de la dose totale reçue par le patient<sup>2</sup>.
- Simplification de la planification et de l'administration du traitement, sans effectuer plusieurs ajustements du champ.
- Réduction du temps passé dans la salle de traitement et optimisation du flux de patients grâce à un flux de travail optimisé<sup>3</sup>.

Aujourd'hui, le système IBA Proteus® est le seul système répondant à tous les besoins en termes de caractéristiques de faisceau pour DynamicARC® : temps de commutation rapide entre les couches d'énergie, faisceau étroit intrinsèque, balayage rapide et capacité à moduler le débit de dose au sein d'une couche.



Voir la vidéo :  
Façonner l'avenir  
de la protonthérapie.

Système Proteus®ONE du Beaumont Proton Therapy Center, à Royal Oak, MI, Etats-Unis

1. DynamicARC® est une marque déposée de la solution d'irradiation Proton ARC d'IBA actuellement en phase de développement.
2. Ding et al, International Journal of Radiation Oncology Biology Physics 2016 (<http://dx.doi.org/10.1016/j.ijrobp.2016.08.049>)
3. Données archivées
4. ConformalFLASH® est une marque déposée de la solution d'irradiation Proton FLASH d'IBA, actuellement en phase de recherche et développement.
5. Diffenderfer E. et AL.; The Current State of Pre-Clinical Proton FLASH Radiation and Future Directions; Medical Physics; 2021
6. Bourhis J. et AL.; Clinical translation of FLASH radiotherapy, Why and how?, Radiotherapy and Oncology; 2019
7. Source : Modèles internes d'IBA



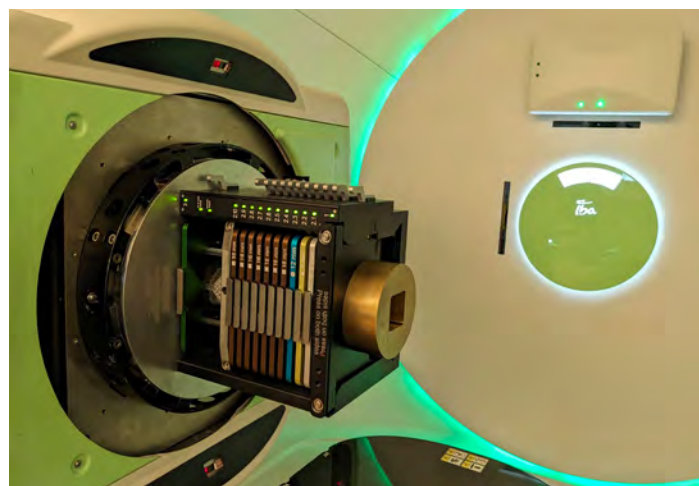
FLASH est un domaine clé de la recherche susceptible d'améliorer considérablement la pertinence clinique de la protonthérapie pour les patients du monde entier. IBA occupe une position unique pour mener le développement de l'irradiation FLASH<sup>5,6</sup>, la prochaine innovation majeure en radiothérapie.

IBA investit massivement dans le développement d'une nouvelle technique utilisant le pic de Bragg, appelée ConformalFLASH®. La stratégie d'IBA pour faire passer l'irradiation FLASH de la recherche à une version clinique tiendra compte de la radiobiologie, de la sécurité clinique et du futur flux de travail simplifié de l'irradiation FLASH.

ConformalFLASH® signifie :

- Association des avantages de FLASH à ceux du pic de Bragg protonique.
- Délivrance de la dose en 1 à 2 faisceaux, sans avoir recours à une délivrance multichamp ni au fractionnement de dose, et donc au risque de perte d'effet de FLASH.
- Amélioration de la conformité grâce à la réduction de la dose d'entrée et de sortie.
- Trois à quatre fois plus de patients avec ConformalFLASH® par rapport aux autres recherches FLASH, grâce à des indications plus accessibles comme pour les cancers abdominaux<sup>7</sup>.

En tant que leader du secteur, IBA collabore avec plusieurs grands centres de protonthérapie pour leurs travaux de recherche novateurs permettant de mieux comprendre les mécanismes de l'irradiation FLASH.



Accessoires IBA ConformalFLASH® à l'Université de Pennsylvanie, Philadelphie, Etats-Unis

## Proton therapy academy : faire progresser l'accès mondial grâce à l'éducation

En 2025, IBA a lancé la Proton Therapy Academy lors du PTCOG à Buenos Aires.



Proton Therapy Academy, une initiative de formation internationale conçue pour accélérer l'adoption sûre et de haute qualité de la protonthérapie dans le monde entier. À mesure que la demande mondiale augmente et que de nouveaux centres émergent, l'éducation reste essentielle : aujourd'hui, moins de 1 % des patients en radio-oncologie bénéficient de la protonthérapie<sup>1</sup>, malgré un besoin estimé proche de 15 %<sup>2</sup>. Pour combler ce fossé, il faut une formation évolutive et standardisée.

La Proton Therapy Academy est une plateforme en ligne qui propose une sélection qualitative de cours, de conférences, d'événements et de formations sur les équipements, spécifiquement destinés à la communauté de la protonthérapie. Lancée avec plus de 135 vidéos animées par des experts, la plateforme associe une formation en ligne complète avec des stages cliniques pratiques via le Proton Therapy Academy Network, une collaboration entre des institutions de premier plan en Amérique, en Europe et en Asie.



Lancement de la Proton therapy Academy lors du PTCOG 2025 à Buenos Aires, Argentine

Grâce à des parcours de formation évalués par des pairs et adaptés aux différents rôles des radio-oncologues, physiciens médicaux, dosimétristes, infirmier manipulateur et autre personnel infirmier, l'Academy combine des modules numériques flexibles avec une formation immersive sur site. La formation spécifique au système, notamment la formation des utilisateurs de Proteus<sup>®</sup>, favorise la préparation opérationnelle, l'assurance qualité et une mise en service efficace.

En réunissant l'expertise mondiale au sein d'un cadre unique, la Proton Therapy Academy permet aux professionnels de l'oncologie de passer plus rapidement de la théorie à la pratique thérapeutique, ce qui renforce l'excellence clinique et élargit l'accès des patients aux soins de pointe contre le cancer dans le monde entier.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [protontherapy-academy.com](https://protontherapy-academy.com)



**Cette technologie est formidable, mais si vous n'êtes pas formé à son utilisation, elle ne vous donnera pas les résultats escomptés.**

**Shannon MacDonald,**  
Directeur médical, Southwest Florida Proton

**En tant que membre du réseau Proton Therapy Academy, nous sommes fiers de contribuer à un programme qui allie excellence académique et expertise clinique de terrain. Grâce à cette collaboration, nous développons des formations accessibles et de haute qualité, faisant le lien entre l'enseignement et la pratique clinique. Il s'agit d'une étape clé pour rendre la protonthérapie plus efficace pour les patients, partout dans le monde.**

**Prof Barbara Jerezek-Fossa,**  
Directrice du département de radio-oncologie à IE0, Milan, Italie.

1. Yan, S., Ngoma, T. A., Ngwa, W., & Bortfeld, T. R. [2023]. Global democratisation of proton radiotherapy. *The Lancet Oncology*, 24(6), e245–e254. [https://doi.org/10.1016/S1470-2045\(23\)00184-5](https://doi.org/10.1016/S1470-2045(23)00184-5)  
2. Burnet, NG et al. Estimating the percentage of patients who might benefit from proton beam therapy instead of X-ray radiotherapy. *Br J Radiol.* 2022;95(1133):20211175. doi: 10.1259/bjr.20211175.



# 04

## Dosimetry & Assurance qualité

Protéger, améliorer et  
sauver des vies grâce à  
une assurance qualité  
indépendante.

# PROTÉGER, AMÉLIORER ET SAUVER DES VIES GRÂCE À UNE ASSURANCE QUALITÉ INDÉPENDANTE

L'objectif principal des activités d'IBA en dosimétrie est de garantir des diagnostics et des traitements sûrs, précis et fiables. Dans les domaines de l'imagerie médicale, de la radiothérapie et de la protonthérapie, l'utilisation de rayonnements ionisants nécessite les plus hauts niveaux de précision, de contrôle et d'indépendance en matière d'assurance qualité (AQ), afin d'accompagner les environnements cliniques IBA et non-IBA.

La dose de rayonnement et la qualité de l'image ont une influence directe sur la fiabilité du diagnostic, la précision du traitement et la sécurité du patient. L'AQ indépendante joue un rôle essentiel pour vérifier que les systèmes cliniques fonctionnent exactement comme prévu, jour après jour, afin d'aider les professionnels de santé à prendre des décisions éclairées en toute confiance.

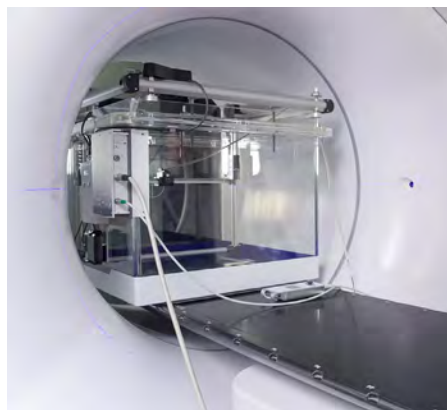
En imagerie médicale, l'AQ se concentre sur l'obtention d'images diagnostiques cohérentes et de haute qualité, tout en minimisant l'exposition du patient aux rayonnements. En radiothérapie et en protonthérapie, le défi consiste à administrer les doses prescrites avec une précision submillimétrique, en ciblant les tumeurs tout en réduisant l'exposition aux tissus sains environnants.

Dans toutes ces applications, la précision, la reproductibilité et le contrôle de la dose des équipements sont essentiels. Cela nécessite des solutions de dosimétrie qui vont au-delà de la mesure en permettant la vérification, l'analyse des tendances et la gestion proactive des risques tout au long du flux de travail clinique.

La division Dosimetry d'IBA répond à ce besoin grâce à une gamme complète de systèmes de dosimétrie, fantômes, détecteurs et logiciels conçus pour faciliter l'AQ dans la pratique clinique quotidienne. Des solutions spécifiques d'applications telles que PhantomX permettent de mettre en place des flux de travail d'AQ avancés, tandis que des plateformes comme myQA PROactive favorisent une approche de gestion de la qualité basée sur les risques, ce qui aide les cliniques à détecter rapidement les écarts et à maintenir des performances constantes.

À mesure que les techniques de thérapie par particules évoluent, l'assurance qualité doit s'adapter aux nouvelles modalités thérapeutiques. Grâce à myQA MatriXX AiR pour l'AQ en thérapie par particules, IBA prend désormais en charge des techniques d'administration avancées allant au-delà de la protonthérapie conventionnelle, notamment des modalités émergentes telles que la thérapie par ions carbone, DynamicARC® et ConformalFLASH®.

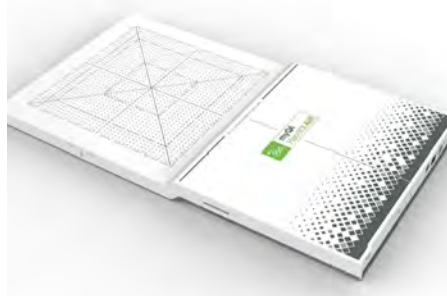
Renforcée par des acquisitions stratégiques, notamment IBA QUASAR, RADCAL et PhantomX, Dosimetry offre désormais des capacités étendues en AQ de l'imagerie médicale, en gestion des mouvements, en applications guidées par Imagerie de Résonance Magnétique (IRM) et en dosimétrie diagnostique. Ensemble, ces solutions renforcent le rôle d'IBA en tant que partenaire de confiance dans le diagnostic et le traitement par rayonnement.



myQA Blue Phantom<sup>3</sup> - 3D water phantom



QUASAR pRESP 2.0 Respiratory Motion Phantom



myQA MetroXX AiR



## Des solutions d'AQ complètes pour une radiothérapie et une imagerie médicale précises et sûres

IBA propose une gamme complète de solutions d'AQ indépendante conçues pour garantir une utilisation sûre, précise et fiable du rayonnement dans le cadre de la radiothérapie et de l'imagerie médicale. Organisée en quatre sous-marques complémentaires, cette gamme permet aux professionnels de santé de répondre à leurs besoins en matière d'AQ, tant au niveau des machines que des patients, dans le cadre de flux de travail cliniques intégrés.

**myQA** – propose une gamme reconnue dans le monde entier d'outils et de logiciels d'AQ spécifiques aux machines et aux patients dans le cadre de la radiothérapie conventionnelle. Cette gamme s'étend à des modalités avancées, notamment la thérapie par particules, en permettant une vérification précise de la dose et une administration uniforme du traitement.

**QUASAR** propose une gamme de fantômes sophistiqués prenant en charge la radiothérapie guidée par IRM, la gestion des mouvements, la radiothérapie guidée en surface (SGRT), l'analyse des distorsions géométriques et le calibrage des machines. Ces solutions permettent la mise en place de flux de travail d'AQ avancés, dans des environnements de traitement de plus en plus complexes.

**Radcal** propose des solutions de dosimétrie fiables pour l'imagerie diagnostique et l'imagerie utilisée dans la radiothérapie, en permettant une mesure précise de la dose, la vérification des équipements et la conformité dans un large éventail d'applications d'imagerie clinique.



### DOSIMÉTRIE



**PhantomX** fournit des fantômes hautement réalistes et spécifiques aux applications d'assurance qualité de l'intelligence artificielle, des tests de performance d'imagerie et d'analyse comparative reproductible entre les modalités d'imagerie médicale, favorisant ainsi une comparaison objective et une cohérence dans les environnements axés sur les données.

S'appuyant sur l'excellence scientifique et l'expertise clinique, la gamme de solutions d'assurance qualité d'IBA est conçue pour simplifier les flux de travail, permettre une analyse pertinente des données, et améliorer la précision ainsi que la fiabilité des diagnostics. En facilitant à la fois la vérification et la gestion proactive de la qualité, ces solutions permettent aux professionnels médicaux de maintenir des normes élevées en matière de sécurité des patients, d'efficacité thérapeutique et de conformité réglementaire.

En innovant continuellement aux côtés des professionnels de santé, IBA fait progresser les pratiques d'AQ indépendante, contribuant ainsi à garantir la précision, la fiabilité et les normes de soins les plus élevées en matière de diagnostic et de traitement par rayonnement.



Fantôme anthropomorphe PhantomX



## AQ indépendante dans la pratique clinique quotidienne

Dans les environnements de traitement de plus en plus complexes, les physiciens médicaux s'appuient sur des solutions d'AQ indépendantes qui s'intègrent parfaitement aux flux de travail cliniques et donnent confiance dans chaque traitement administré.

“ myQA® PROactive iON procure un haut niveau d'automatisation et une vue d'ensemble de toutes les tâches d'assurance qualité patients. Nous avons ajouté quelques scripts à notre TPS pour envoyer automatiquement les données DICOM à myQA iON dès qu'un plan est approuvé. myQA iON travaille directement avec l'OIS, ce qui accélère notre assurance qualité. Lorsque la préparation est terminée, l'assurance qualité est prête. L'algorithme Monte Carlo offre une spécificité et une sensibilité élevées pour capturer les erreurs cliniques réelles. La précision et les performances de myQA iON nous donnent une grande confiance dans nos processus d'assurance qualité patients. Grâce à l'analyse des fichiers journaux, nous pouvons suivre la dose donnée par l'accélérateur. Cela se fait automatiquement en arrière-plan. ”

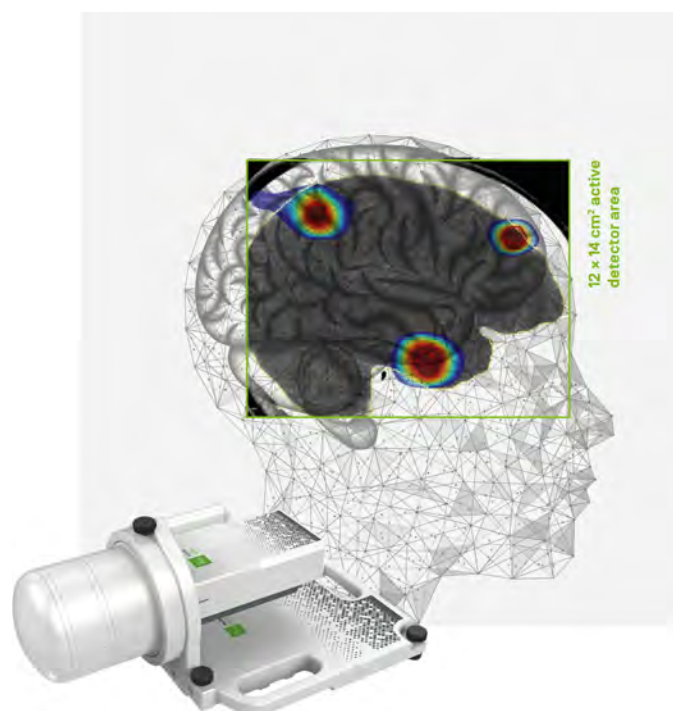
**Dr. Stephan Dröge,**  
Physicien médical en chef, Clinique pulmonaire Hemer, Allemagne

“ Le processus de calibration du taux de dose pour myQA SRS est bien structuré et précis, ce qui laisse peu de place à l'erreur. Nous l'avons mis en œuvre avec succès pour toutes les énergies de photons et l'utilisons en clinique avec une grande satisfaction. La possibilité de faire pivoter le plan de mesure a considérablement amélioré notre capacité à mesurer de multiples métastases, élargissant ainsi ses applications cliniques. Il est impressionnant de voir à quel point le traitement peut être délivré avec précision et à quel point il est facile de le vérifier avec le nouveau système myQA SRS. ”

**Marie Zeidler,**  
Physicienne, Klinikum Landshut, Allemagne

Depuis plus de 50 ans, Dosimetry collabore avec des physiciens médicaux du monde entier pour soutenir une AQ indépendante en radiothérapie et en imagerie médicale. Forte d'une expertise scientifique et d'une étroite collaboration avec la communauté clinique, IBA comprend le rôle essentiel que jouent les physiciens médicaux pour garantir des soins précis, sûrs et efficaces aux patients.

Grâce à un nombre important de solutions d'AQ installées dans divers environnements cliniques, IBA apporte à la pratique quotidienne une expérience éprouvée et une capacité d'envergure. En proposant des systèmes d'AQ intégrés et des solutions axées sur le flux de travail, Dosimetry s'impose comme un partenaire de confiance pour les solutions de flux de travail clinique, garantissant ainsi la fiabilité des programmes d'AQ, la conformité réglementaire et la sécurité des patients.



## UNE IMAGERIE MÉDICALE SÛRE : L'ASSURANCE QUALITÉ POUR UN MEILLEUR DIAGNOSTIC

L'AQ indépendante des systèmes d'imagerie médicale, tels que les rayons X ou la tomodensitométrie, garantit une qualité d'image constante et une dose de rayonnement optimisée. En vérifiant les performances d'imagerie et l'administration des doses, les solutions de dosimétrie d'IBA contribuent à un diagnostic précis, à des décisions cliniques éclairées et à l'utilisation sûre des technologies d'imagerie dans la pratique quotidienne.

## UNE RADIOTHÉRAPIE SÛRE : LA VÉRIFICATION INDÉPENDANTE POUR UNE ADMINISTRATION PRÉCISE DU TRAITEMENT

Dans la radiothérapie et la thérapie par particules, une AQ indépendante est essentielle pour confirmer que les équipements étalonnés et les plans de traitement délivrent la dose prescrite à l'endroit prévu. Ces processus de vérification favorisent la sécurité des patients, renforcent la confiance du personnel clinique et offrent aux médecins l'assurance que les traitements complexes sont administrés comme prévu.

## DES PROCESSUS DE SOINS SÛRS : DE L'ASSURANCE QUALITÉ À LA GESTION PROACTIVE DES RISQUES

Au-delà des équipements et des plans, la sécurité des patients dépend de processus cliniques rigoureux. La gestion prospective des risques permet d'identifier les défaillances potentielles avant qu'elles n'affectent les patients. myQA PROactive permet aux services de repérer les risques, de prioriser les actions correctives et d'optimiser les programmes d'AQ à l'aide des ressources disponibles, ce qui favorise une approche proactive de la sécurité dans l'ensemble des flux de travail cliniques.

## LA SÉCURITÉ DES PATIENTS GRÂCE À LA FORMATION ET AU SERVICE

Pour IBA, l'assurance qualité s'étend au-delà de la technologie pour inclure un partenariat à long terme, ainsi que la formation et l'assistance. S'appuyant sur sa longue expertise en dosimétrie et son étroite collaboration avec la communauté clinique, IBA accompagne ses clients grâce à des programmes de formation dédiés et à ses équipes de service réparties sur trois continents. Cela garantit un fonctionnement fiable des solutions d'AQ, des performances constantes et une sécurité durable des patients dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radiothérapie.

## DES INNOVATIONS DE POINTE EN MATIÈRE D'ASSURANCE QUALITÉ

L'innovation en matière d'assurance qualité doit servir un objectif clair : favoriser des flux de travail cliniques sûrs, précis et efficaces. S'appuyant sur des décennies d'expérience dans les domaines de la radiothérapie, la protonthérapie et l'imagerie médicale, Dosimetry continue de faire progresser l'assurance qualité indépendante en se concentrant sur ce qui compte le plus dans la pratique clinique quotidienne.

Afin d'améliorer en permanence ses offres en matière d'AQ, Dosimetry est guidée par trois principes fondamentaux :

### L'innovation pertinente

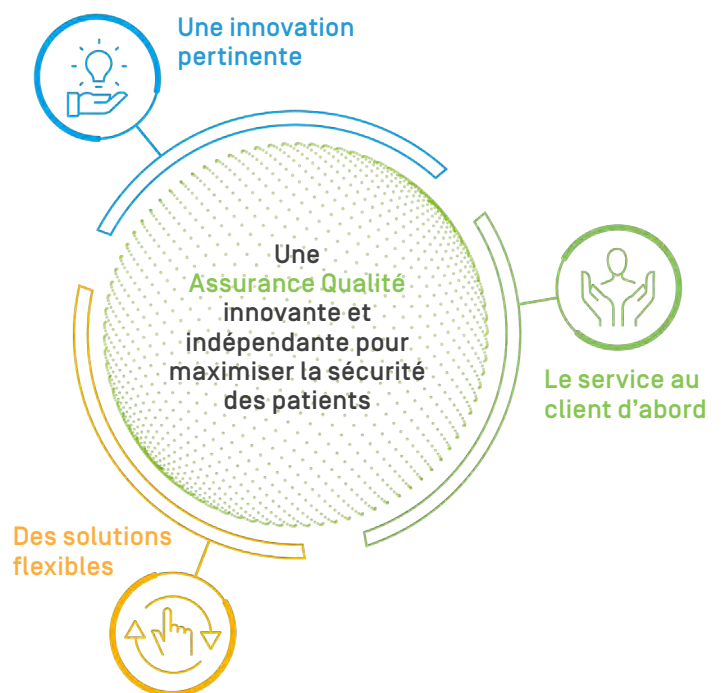
Développer des solutions qui répondent aux véritables défis cliniques, améliorent la précision et favorisent une prise de décision en toute confiance : au-delà de la technologie pour la technologie.

### Des solutions flexibles

Concevoir des systèmes d'AQ qui s'adaptent à divers environnements cliniques, à l'évolution des techniques de traitement et à l'évolution des exigences réglementaires, tout en s'intégrant de manière aisée aux flux de travail existants.

### Le service client d'abord

Soutenir les performances à long terme grâce à une collaboration étroite, à la formation et à un service mondial, faisant ainsi d'IBA un partenaire de confiance pour les solutions de flux de travail clinique.





# 05

## IBA Discovery Lab



Protéger, améliorer et sauver des vies  
en élargissant les expertises d'IBA  
à de nouvelles applications.

# PROTÉGER, AMÉLIORER ET SAUVER DES VIES EN ÉLARGISSANT LES EXPERTISES D'IBA À DE NOUVELLES APPLICATIONS

Le Discovery Lab est au cœur de l'innovation à long terme chez IBA. Il explore de nouveaux horizons et libère le potentiel de la science et des technologies dans les domaines de la physique, de la chimie, de la biologie et du numérique. Son objectif n'est pas seulement d'améliorer les solutions existantes pour maintenir le leadership d'IBA sur ses marchés, c'est également d'étudier comment la technologie d'IBA peut être appliquée sur de nouveaux marchés. Le Discovery Lab a été créé pour relever ce défi.

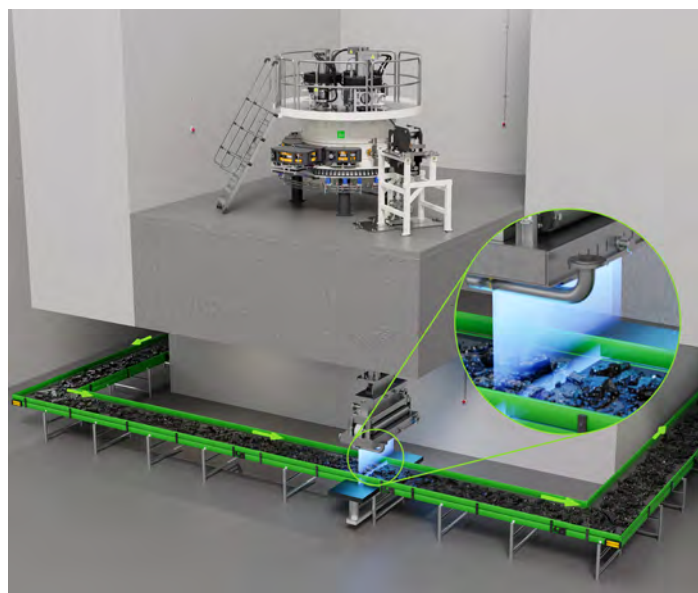
Conçu comme un environnement de type start-up s'appuyant sur les ressources d'une entreprise internationale, le Discovery Lab transforme les idées en opportunités structurées. Sa mission repose sur deux piliers : réduire les risques liés à l'innovation en phase de démarrage et acquérir des connaissances stratégiques. Ensemble, ils favorisent l'innovation durable et la croissance à long terme.

L'un des piliers du Discovery Lab est l'incubateur, dédié à la réduction des risques liés à l'innovation en phase de démarrage. Les idées naissantes s'accompagnent souvent d'incertitudes techniques, opérationnelles et financières. Le Discovery Lab réduit ces risques grâce à des programmes de recherche structurés qui évaluent la validité scientifique, testent la faisabilité technique et génèrent les données nécessaires pour clarifier les performances et le potentiel d'application. Il obtient également des subventions pour aider à réduire les risques financiers des projets au cours de leurs premières phases de développement.

## PRIORITÉ AUX APPLICATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'un des objectifs actuels concerne les applications environnementales. En tirant parti de la technologie d'accélérateur d'électrons d'IBA, le Discovery Lab développe des solutions pour lutter contre les polluants organiques persistants (POP) tels que les PFAS. Ces travaux montrent comment la technologie des accélérateurs IBA peut être appliquée aux défis environnementaux. Parallèlement, le Discovery Lab reste ouvert à d'autres domaines d'application. Nous étudions également de nouvelles applications — telles que l'E-Beam (Faisceau d'électrons) pour les matériaux avancés, la chimie de précision, la polymérisation, pour n'en citer que quelques-unes — et la manière dont les récentes avancées de l'IA pourraient permettre aux systèmes d'accélérateurs modernes de passer d'opérations pilotées par l'humain à des plateformes plus automatisées et auto-optimisées.

En complément de l'incubateur, le pilier Connaissances Acquisitions [Knowledge Acquisitions (KA)] élargit les capacités d'IBA en investissant dans des entités externes en phase de démarrage. Cette approche n'est pas principalement motivée



IBA irradiation solution to treat PFAS



Tests d'irradiation des PFAS chez Aérial à Strasbourg, France

par le rendement financier, mais par l'objectif de renforcer la base de connaissances d'IBA, de développer des partenariats et de préserver la flexibilité stratégique. En investissant dans certaines entreprises en phase de démarrage, IBA accède aux technologies émergentes et à de nouveaux marchés. Chaque opportunité envisagée dans le cadre de ce pilier suit un processus d'évaluation structuré. Une analyse technique examine le projet au regard de critères scientifiques et technologiques définis, avec la contribution d'experts internes et externes. Une analyse financière évalue ensuite la faisabilité et la solidité de l'entité porteuse du projet. Les projets qui répondent aux deux séries de critères sont présélectionnés et évalués par la direction d'IBA. Cette méthodologie rigoureuse garantit que l'innovation se poursuit de manière responsable et conforme à la vision stratégique à long terme d'IBA.


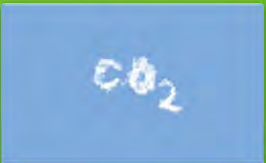

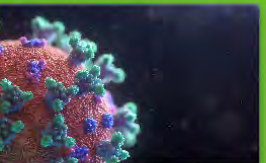
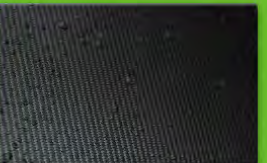





## L'INNOVATION OUVERTE

La génération d'idées et la collaboration sont au cœur de l'approche du Discovery Lab. Grâce à ses appels à l'innovation ouverte, hébergés sur l'IBA Open Innovation Platform, IBA invite les chercheurs, les entrepreneurs et les innovateurs à soumettre leurs idées et à explorer des collaborations potentielles.

Ces appels recherchent des projets alignés sur les capacités technologiques d'IBA et offrent à certaines équipes la possibilité de développer leurs concepts grâce à un soutien structuré et des conseils stratégiques.

En définitive, le Discovery Lab représente plus qu'une nouvelle initiative au sein d'IBA. Il reflète un état d'esprit. Il témoigne d'un engagement clair en faveur de l'innovation responsable et de la conviction que la réussite à long terme repose sur la curiosité, la collaboration et le courage. En réduisant les risques liés aux idées en phase de démarrage et en acquérant des connaissances stratégiques, le Discovery Lab agit comme un moteur stratégique de croissance durable. Il permet non seulement à IBA d'élargir son champ d'action, mais aussi de faire évoluer sa façon de penser, d'investir et d'innover. C'est ainsi qu'IBA se prépare pour demain : en adoptant l'exploration aujourd'hui et en transformant des idées audacieuses en impact durable.



 <p><b>Innovation Call 1</b></p> <p>High-Energy E-beam for Microplastics Mitigation</p> <p><a href="#">Know more</a></p>	 <p><b>Innovation Call 2</b></p> <p>Advancing CO<sub>2</sub> Treatment with High-Energy E-beam Technology</p> <p><a href="#">Know more</a></p>	 <p><b>Innovation Call 3</b></p> <p>Advancing Dioxin Remediation with High-Energy E-beam Technology</p> <p><a href="#">Know more</a></p>	 <p><b>Innovation Call 4</b></p> <p>Virus Inactivation for Vaccines Using E-Beam Technology</p> <p><a href="#">Know more</a></p>	 <p><b>Innovation Call 5</b></p> <p>Advanced Materials &amp; Industrial Chemistry Enabled by E-Beam</p> <p><a href="#">Know more</a></p>
 <p><b>Innovation Call 6</b></p> <p>Radiation Environment Simulation for Space Exploration</p> <p><a href="#">Know more</a></p>	 <p><b>Innovation Call 7</b></p> <p>Ultra-Fast E-beam Curing for Additive Manufacturing</p> <p><a href="#">Know more</a></p>	 <p><b>Innovation Call 8</b></p> <p>Digital &amp; AI Platforms</p> <p><a href="#">Know more</a></p>	 <p><b>Innovation Call 9</b></p> <p>Wearable Dosimetry &amp; Real-Time Radiation Intelligence</p> <p><a href="#">Know more</a></p>	 <p><b>Open Call</b></p> <p>You have an idea beyond our proposed challenges? Let's explore new synergies together!</p> <p><a href="#">Know more</a></p>

# ENGAGEMENT EN TANT QUE FORCE POSITIVE

pour protéger, améliorer et  
sauver des vies

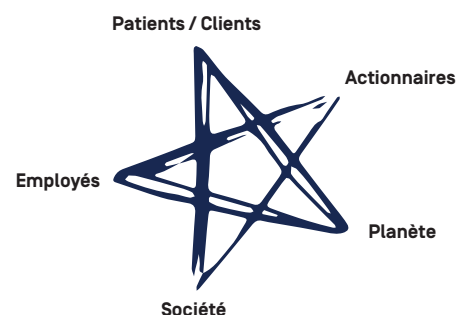


## L'approche des parties prenantes d'IBA

IBA est convaincue que l'entreprise a pour mission d'être une force au positive, en créant une valeur équilibrée et long terme pour toutes nos parties prenantes. C'est là le fondement de notre Approche des parties prenantes, qui incarne notre engagement sociétal à long terme.

IBA estime qu'agir comme une force au service du bien commun est également le moyen le plus efficace d'attirer les talents, de gérer nos risques, de maîtriser nos coûts et de améliorer notre offre de produits tout en explorant de nouveaux marchés.

Cette conviction est formellement inscrite dans nos statuts et guide notre approche des parties prenantes, qui garantit que les intérêts de nos collaborateurs, des clients, des patients, des actionnaires, de la société et de la planète sont pleinement intégrés dans nos décisions stratégiques et nos activités quotidiennes.



# La stratégie de durabilité d'IBA

## DÉFINITION DES PRIORITÉS – ANALYSE DE MATÉRIALITÉ

La stratégie de durabilité d'IBA repose sur une analyse de matérialité, qui identifie les impacts, les risques et les opportunités les plus significatifs à la fois pour nos parties prenantes et pour la résilience à long terme de l'entreprise.

Cette analyse s'appuie sur une double approche qui tient compte à la fois de la manière dont les activités de notre chaîne de valeur affectent les personnes et l'environnement (matérialité d'impact) et de la manière dont les enjeux de durabilité génèrent des risques ou des opportunités pour IBA (matérialité financière).

En conséquence, IBA s'engage à fournir des produits sûrs, abordables et accessibles, opérer une chaîne de valeur à faible intensité carbone et à faible production de déchets, à favoriser un lieu de travail collaboratif et inclusif, et à promouvoir une culture d'entreprise pleinement responsable en matière de durabilité.

**En tant qu'entreprise, nous reconnaissons nos forces ainsi que nos opportunités d'améliorations. Travailler sur nos faiblesses donne encore plus de sens à nos activités globales.**

**Thomas Canon,**  
Directeur du développement durable

Ce socle renforce les points forts d'IBA et nous aide à traiter les domaines dans lesquels IBA peut s'améliorer.

En s'appuyant sur une revue de l'ensemble de sa chaîne de valeur, IBA a identifié six priorités présentant une importance significative selon l'une des perspectives, voire les deux, ainsi que les segments de la chaîne de valeur concernés.



Sujets de durabilité matériels	Matérialité	Segment de la chaîne de valeur
Atténuation et adaptation au changement climatique, énergie	Double	Amont, opérations propres, aval
Ressources et déchets	Double	Amont, opérations propres, aval
Santé, sécurité et bien-être des effectifs de l'entreprise	Impact	Opérations propres
Sécurité des produits	Double	Opérations propres, aval
Accessibilité et abordabilité des produits	Impact	Aval
Ethique des affaires, corruption et fraude	Financière	Opérations propres

● Environnement ● Social ● Gouvernance

## B CORP, L'ENTREPRISE COMME UNE FORCE POSITIVE

Bien que la matérialité nous fournit une base solide, notre ambition va plus loin. Chez IBA, nous sommes convaincus que l'entreprise a pour mission d'être une force positive, en créant une valeur durable pour toutes nos parties prenantes.

Notre certification B Corp, obtenue en 2021, reflète cet engagement. Au cœur du référentiel B Corp se trouve la reconnaissance de la force d'un modèle d'affaires positif, qui intègre des objectifs sociaux et environnementaux directement dans la raison d'être et la gouvernance de l'entreprise. Ce cadre volontaire offre également une structure concrète, permettant d'évaluer et d'améliorer nos performances sur nos priorités matérielles d'IBA, dans cinq domaines d'impact clés : la gouvernance, les collaborateurs, la collectivité, l'environnement et les clients.

IBA s'appuie également sur le cadre B Corp pour orienter les actions sur des sujets volontaires, tels que la gestion de l'eau, la biodiversité, la diversité et l'inclusion, ainsi que l'approvisionnement durable.

Même si ces questions ne sont pas matérielles aujourd'hui, elles reflètent la culture et la vision à long terme d'IBA, et leur pertinence devrait croître au fil du temps.

En s'impliquant activement au sein de la communauté B Corp, IBA encourage l'adoption généralisée de pratiques durables, en partageant nos apprentissages, en collaborant autour de défis communs et en contribuant à des actions collectives qui accélèrent l'impact positif au-delà des frontières sectorielles.

## UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ensemble, l'analyse de matérialité et la certification B Corp constituent une approche cohérente et mutuellement renforçante de la durabilité, conciliant engagement volontaire et priorités matérielles. La première identifie les domaines sur lesquels IBA doit concentrer ses efforts, tandis que la seconde fournit la structure, l'ambition et les outils nécessaires pour agir, à la fois sur les priorités matérielles et sur les engagements volontaires alignés sur la mission et le modèle d'affaires de l'entreprise.

## INITIATIVES DE DURABILITÉ

L'approche d'IBA à l'égard des parties prenantes permet de prendre en compte tous les aspects de ses produits et activités, y compris les facteurs sociaux et environnementaux. L'entreprise vise à intégrer la durabilité au cœur de ses processus et à mobiliser autant d'employés que possible dans des initiatives de durabilité.



<b>Réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> 	<b>Ecoconception</b> 	<b>Déclarations CDP relatives à l'eau et au climat</b> 	<b>Tarification interne du carbone</b> 	<b>Certificats régénératifs</b> Contribution à la décarbonation, qualité de l'eau et restauration de la biodiversité 
<b>Mobilité à faible impact</b> 	<b>Transport à faible impact</b> 	<b>Production d'énergie renouvelable dans nos opérations</b> 	<b>Approvisionnement en énergie renouvelable lors de l'utilisation des produits</b> 	<b>Réduction des déchets</b> 
<b>Emballages à faible impact</b> 	<b>Remise à jour des produits</b> 	<b>Décommissionnement des produits</b> 	<b>Biodiversité</b> 	<b>At our best</b> 
<b>Culture inclusive et collaborative</b> 	<b>Intelligence collective</b> 	<b>Intelligence émotionnelle</b> 	<b>Coaching interne</b> 	<b>Recrutement inclusif</b> 
<b>Communauté ONCIA</b> 	<b>Partenariats</b> 	<b>Parcours BCorp</b> 	<b>Approche des parties prenantes dans nos statuts</b> 	<b>Chaîne d'approvisionnement durable</b> 
<b>Installations durables</b> 	<b>Formation et intégration</b> 	<b>Actions collectives</b> 	<b>Participation aux bénéfices</b> 	<b>Diligence raisonnable en matière de durabilité</b> 

● Environnement ● Social ● Gouvernance

Grâce à ces initiatives, IBA entend renforcer sa contribution positive à la société et à adresser les domaines où elle peut s'améliorer, conformément à sa stratégie de durabilité.

Pour en savoir plus, consultez la rubrique « Rapport de durabilité » de son rapport annuel et la [page Sustainability](#) du site web d'IBA.

# Environnemental

## PILOTER LA MISSION D'IBA AVEC UN FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

IBA place l'environnement au cœur de sa mission qui consiste à protéger, améliorer et sauver des vies. Sachant que c'est sur un environnement sain et durable que repose le bien-être humain, la planète constitue l'une de nos cinq principales parties prenantes et une priorité quotidienne dans tout ce que nous entreprenons.

Guidée par ses deux priorités environnementales — le changement climatique et l'économie circulaire — IBA s'engage à réduire l'empreinte écologique de ses produits et de ses activités grâce à une chaîne de valeur à faible production de déchets et à faible intensité carbone, de l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la fin de vie de ses produits.

## UN APERÇU DE NOS INITIATIVES

### ÉCOCONCEPTION

Le déploiement progressif de l'écoconception chez IBA intègre les considérations environnementales directement dans la conception et le développement des produits, dans le but de réduire les impacts sur l'ensemble du cycle de vie. Cette approche repose sur une conviction simple : les produits doivent offrir des performances identiques ou supérieures, tout en étant conçus durablement, afin de réduire au minimum leur empreinte écologique tout au long de leur cycle de vie. À cette fin, huit règles spécifiques d'écoconception ont été définies afin de guider les processus de conception au sein de l'entreprise.



### ÉLECTRIQUE PAR CONCEPTION

IBA lutte contre le changement climatique en innovant dans sa gamme de produits grâce à des solutions bas carbone et basées sur l'électricité.

Le système de protonthérapie Proteus@ONE, basé sur une technologie supraconductrice, permet de réaliser des économies d'énergie significatives et réduit les besoins en infrastructures par rapport au Proteus235. Les Cyclone@KIUBE et IntegralLab@ONE améliorent encore la compacité et l'efficacité énergétique, réduisant ainsi la consommation de ressources et l'impact environnemental. Le Rhodotron constitue une alternative électrique aux processus de stérilisation traditionnels, éliminant les déchets toxiques associés aux intrants chimiques. En parallèle, IBA améliore la maintenance à distance et optimise l'affectation du personnel afin de réduire les émissions liées aux voyages.

L'entreprise réduit également son empreinte organisationnelle en encourageant une mobilité à faible impact et en recourant aux énergies renouvelables. IBA a adopté une politique visant à utiliser des véhicules 100 % électriques, a élargi son programme de location de vélos et, aujourd'hui, plus de 90 % de l'électricité qui alimente les sites d'IBA provient de sources renouvelables.

An infographic consisting of eight colorful cards arranged in two rows of four. Each card features a stylized arc at the top and the IBA logo at the bottom. The cards contain the following text:

- 1. YOU ARE ENERGY CONSCIOUS. IMAGINE THE POWER OF YOUR IMPACT AS A DESIGNER.
- 2. EVERYTHING IS MORE SUSTAINABLE WHEN YOUR IDEAS ARE DESIGNED TO LAST.
- 3. REDUCING BY A FEW KILOS CAN MAKE A BIG DIFFERENCE.
- 4. LESS WASTE IS GOOD. LESS RADIOACTIVE WASTE IS EVEN BETTER.
- 5. WHEN MATERIALS ARE SCARCE, IT PAYS EVEN MORE TO REDUCE WASTE.
- 6. THINKING ABOUT CONSUMPTION ALSO MEANS THINKING ABOUT CONSUMABLES.
- 7. A REPAIRED OR REUSED PART SAVES WASTE AND RAW MATERIALS.
- 8. THINK TODAY ABOUT HOW YOUR PRODUCT WILL BE RECYCLED TOMORROW.

# Social

## DÉPLOYER LA MISSION D'IBA POUR UN IMPACT SOCIAL SIGNIFICATIF

Protéger, améliorer et sauver des vies constitue notre engagement quotidien, qui s'applique avant tout à nous-mêmes et aux personnes qu'IBA accompagne.

Cette orientation façonne nos trois priorités sociales : proposer des produits abordables et accessibles qui élargissent l'accès aux soins de santé et sauvent davantage de vies ; garantir la sécurité des patients, des professionnels de santé et de nos propres collaborateurs ; et favoriser un lieu de travail collaboratif et inclusif où chacun, chez IBA, peut s'épanouir.

## UN APERÇU DE NOS INITIATIVES

### LA PHILOSOPHIE DU « AT OUR BEST »

C'est lorsque chacun peut donner le meilleur de soi-même qu'on atteint des performances optimales. Chez IBA, ce principe guide la philosophie « At our Best », qui offre un ensemble complet d'outils et de pratiques conçus pour soutenir nos équipes. Elle couvre la gestion de la performance (travail collaboratif), le suivi de l'engagement (dialogue constant), la formation (développement des connaissances et compétences) et la rémunération (partage de la valeur créée).

### CONSTRUIRE UNE CULTURE COLLABORATIVE ET INCLUSIVE

Chez IBA, la résolution de défis complexes – qu'il s'agisse de faire progresser le traitement du cancer ou de développer des technologies de pointe – exige que des personnes aux expertises diverses travaillent en étroite collaboration.

IBA s'efforce donc de créer un lieu de travail où chacun se sent respecté, en confiance et encouragé à contribuer.

... Je suis convaincu que demain, les talents qui voudront travailler pour une entreprise définiront le développement durable comme un critère essentiel de choix.

Olivier Legrain,  
Chief Executive Officer

Dans les chapitres spécifiques de cette brochure, découvrez comment chacune de nos Business Units propose des offres qui privilégient la sécurité, l'abordabilité et l'accessibilité des solutions d'IBA.

En valorisant la diversité des parcours, des perspectives et des compétences, nous renforçons notre capacité à innover et à mieux servir nos clients et leurs patients.

Pour rendre cette culture tangible dans le travail quotidien, nous nous concentrons sur quatre piliers clés : veiller à ce que chaque membre de l'équipe soit valorisé et respecté, quel que soit son rôle ou sa position hiérarchique ; maintenir des attentes claires et partagées concernant les priorités, les objectifs et les modes de fonctionnement ; encourager un style de leadership humble axé sur la réussite collective ; et permettre aux équipes d'impliquer les bonnes personnes dans la prise de décision lorsque la collaboration conduit à de meilleurs résultats.

Ces méthodes de travail sont soutenues par un réseau d'animateurs, de coaches et de leaders internes qui aident les équipes à collaborer efficacement et à renforcer l'intelligence collective dans toute l'organisation.

En cultivant une culture collaborative et inclusive, IBA vise à libérer tout le potentiel de ses collaborateurs et à accélérer l'innovation qui contribue à protéger, améliorer et sauver des vies.



## Gouvernance

### PORTER LA MISSION D'IBA AVEC INTÉGRITÉ

Il est essentiel d'exercer les activités d'IBA avec honnêteté, éthique et intégrité pour réaliser notre mission stratégique : protéger, améliorer et sauver des vies. Le fait d'agir de manière éthique garantit la pérennité de notre succès, préserve notre solide réputation et soutient notre croissance à long terme. Une conduite professionnelle honnête et éthique renforce la confiance avec nos parties prenantes, créant ainsi de la valeur partagée, à long terme, pour nos clients et leurs patients, nos employés, nos actionnaires, la société et l'environnement.

### CODE D'ÉTHIQUE ET DE PRATIQUES COMMERCIALES – LA BOUSSOLE ÉTHIQUE D'IBA

IBA bâtit sa réputation au quotidien. Elle se façonne par les décisions individuelles prises par chacun d'entre nous. Tandis qu'IBA s'efforce de préserver cette réputation dans un contexte mondial de plus en plus concurrentiel et complexe, nous sommes parfois confrontés à des situations qui mettent à l'épreuve notre jugement et notre intégrité.

Pour nous soutenir dans ces moments, IBA a établi un code d'éthique et de pratiques commerciales. Il décrit les principes éthiques fondamentaux qui nous permettent de mener nos activités en tant que force au service du bien commun. Il guide nos employés et toute personne agissant en notre nom.

Les valeurs fondamentales d'IBA — To Dare, Care, Share et Be Fair (Oser, Prendre soin, Partager et Être juste) — sont au cœur de cet engagement. Elles nous guident à agir de manière socialement responsable et éthique, en veillant à ce que nos décisions reflètent l'identité et la mission d'IBA.



### IMPLIQUER NOS FOURNISSEURS – LA DURABILITÉ DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

IBA a renforcé son programme d'achats fournisseurs pour faire progresser notre démarche de durabilité, en travaillant avec les fournisseurs en tant que partenaires à part entière. Tous les fournisseurs doivent respecter les principes éthiques énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs d'IBA, qui est intégré à tous les modèles de contrat et aux accords finaux.

Par ailleurs, IBA utilise EcoVadis pour évaluer les performances sociales et environnementales de nos principaux fournisseurs : ceux qui dépassent un certain seuil de dépenses ou fournissent des composants essentiels. Cela nous permet de vérifier leur conformité aux normes de durabilité et de garantir leur alignement sur les engagements d'IBA.



Pour en savoir plus sur l'impact environnemental, social et de gouvernance d'IBA, consultez la rubrique « Rapport de durabilité » de son rapport annuel, ainsi que la [page Sustainability](#) du site web d'IBA.

# RAPPORT DE GESTION

## APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE SA RÉUNION DU 16 AVRIL 2026

Le présent rapport relatif à l'exercice 2025 a été établi conformément aux articles 3:23 et 3:32, §1, *in fine*, du Code des sociétés et des associations belge (ci-après dénommé « CSA »), qui permettent de combiner le rapport de gestion sur les comptes annuels de la Société avec le rapport de gestion sur les comptes consolidés du Groupe. Le présent document constitue donc un rapport consolidé et intégré.

Le rapport de gestion présente une image fidèle de l'activité, des résultats et de la situation de la Société, ainsi qu'une analyse équilibrée et exhaustive de ceux-ci, accompagnée d'une description des principaux risques et incertitudes qui y sont liés.

Le rapport de gestion comprend des indicateurs clés de performance de nature financière liés à l'activité spécifique de la Société.

Le rapport de gestion inclut également des informations concernant :

- Le développement prévisible des activités ;
- Les activités de recherche et développement ;
- Les acquisitions d'actions propres ;
- L'existence de succursales de la Société ;

- L'utilisation d'instruments financiers, lorsque cela est pertinent pour évaluer les actifs, la situation financière et les résultats de la Société ;
- Les objectifs et la politique de la Société en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique relative à la couverture de chaque catégorie principale de transactions destinées à être utilisées dans le cadre de la comptabilité de couverture ; et
- L'exposition de la Société au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.
- Conformément à la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (ci-après, la « CSRD ») et aux exigences spécifiques des *European Sustainability Reporting Standards* (ci-après, les « ESRS »), les informations relatives à la durabilité — environnementales, sociales et de gouvernance — sont présentées dans une section distincte du rapport annuel consacrée aux déclarations en matière de durabilité.

## DÉCLARATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 12, §2, 3°, de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, M. Olivier Legrain, *Chief Executive Officer* (CE

O), Administrateur et Administrateur délégué d'IBA SA, M. Henri de Romrée, *Deputy Chief Executive Officer* (*Deputy CEO*), Administrateur et Administrateur délégué d'IBA SA, et Mme Catherine Vandenberghe, *Chief*

Financial Officer (CFO) d'IBA SA et Responsable d'IBA Corporate, déclarent que, à leur connaissance :

- les états financiers auxquels se rapporte le présent rapport annuel, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'IBA SA ainsi

que des entités comprises dans le périmètre de consolidation ; et

- le présent rapport annuel présente une image fidèle de l'évolution des activités, des résultats et de la situation d'IBA SA et des entités comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE (SECTIONS 3:6, §1, 1° ET 3:32, §1, 1°, DU CSA)

LES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE 2025, DONT LA DESCRIPTION DETAILLEE FIGURE DANS LE RAPPORT DE GESTION, ONT ETE LES SUIVANTS :

- IBA enregistre de solides résultats pour l'exercice 2025 et un retour à la rentabilité de l'activité Proton Therapy.
- Chiffre d'affaires record, porté par une conversion efficace du carnet de commandes au sein d'IBA Clinical.
- Amélioration significative de la rentabilité (EBIT ajusté), avec une contribution positive de l'activité Proton Therapy de 10 millions d'euros (au-delà des prévisions 2025), soutenue par une maîtrise des charges opérationnelles du Groupe, limitées à 28% du chiffre d'affaires total.
- Croissance soutenue des prises de commandes d'équipements et atteinte d'un nouveau niveau record du carnet de commandes.
- Poursuite des investissements en vue de la création de valeur à long terme, notamment par l'acquisition du groupe ORA, pionnier mondial en radiochimie, renforçant ainsi le leadership stratégique d'IBA dans le domaine en forte croissance et prometteur de la médecine nucléaire.
- Acquisition, au second semestre 2025, de la société berlinoise PhantomX GmbH, élargissant le portefeuille d'IBA dans les systèmes de diagnostic et de thérapie en santé, notamment dans le domaine de l'assurance qualité basée sur l'intelligence artificielle (IA), avec une contribution au chiffre d'affaires attendue dès 2026.
- Finalisation réussie d'un refinancement bancaire de 125 millions d'euros, renforçant la structure financière d'IBA et assurant l'alignement entre l'évolution du cycle de fonds de roulement et les priorités d'investissement stratégique.
- Augmentation du score B Corp à plus de 118 points (pro forma), parallèlement à l'évaluation du nouveau standard B Corp V2 récemment publié, en préparation du prochain cycle de certification.
- Nomination d'une nouvelle Directrice financière et Responsable de l'entité Corporate d'IBA : Mme Catherine Vandendorre a été nommée CFO du Groupe IBA et Head of IBA Corporate, avec une prise de fonction au 1er juillet.

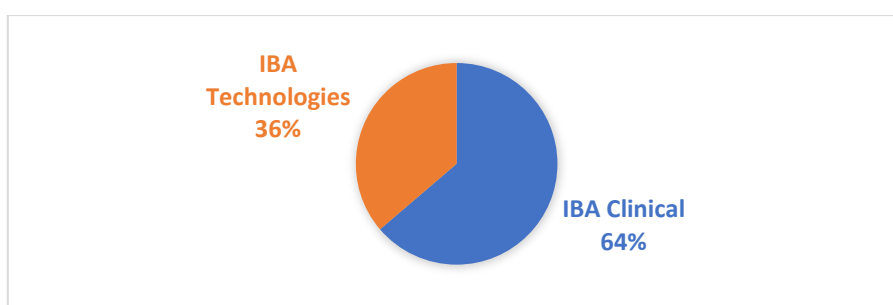
## LES CHIFFRES CLES EN TERMES DE RESULTATS FINANCIERS SONT LES SUIVANTS :

- Chiffre d'affaires en hausse de 24% vs. 2024, à 620 millions d'euros, grâce une conversion efficace du carnet de commande pour IBA Clinical (+44% de croissance du chiffre d'affaires)
- Diminution de la marge brute à 32,2% contre 33,7% en 2024, en raison d'un mix de produit d'équipement moins favorable (comprenant des anciens projets à marge plus faible en Proton Therapy) partiellement compensée par des améliorations de la productivité
- EBIT ajusté en hausse à 27,4 millions d'euros (+58% en glissement annuel), avec la Proton Therapy apportant une forte contribution positive au EBIT ajusté de 10 millions d'euros, et des dépenses d'exploitation du groupe maîtrisées à 28% du chiffre d'affaires tout en soutenant la croissance future d'IBA
- Résultat net positif de 12,7 millions (+38%), se traduisant par un bénéfice par action de 0,43 euro
- Forte croissance des commandes d'équipements, qui atteignent 452 millions d'euros, (+41% vs. 2024), grâce à IBA Clinical (+81%), avec Proton Therapy réalisant sa deuxième meilleure année en termes de salles vendues. IBA Technologies a enregistré une prise de commandes d'équipements solide (142 millions d'euros, -5% YoY), avec une normalisation en Industrial Solutions après des années record, associée à une forte dynamique commerciale pour l'activité RadioPharma Solutions.
- Carnet de commandes à 1,6 milliard d'euros, un nouveau record historique, dont 0,78 milliard d'euros et 0,82<sup>1</sup> milliard d'euros respectivement pour les équipements et les services, offrant une visibilité importante pour l'avenir. Le ratio commandes/facturations des équipements sur deux ans glissants s'établit à 1,0x (contre 0,9x en 2024), porté par un niveau de prises de commandes particulièrement soutenu.
- Dette nette à 58 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 60 millions d'euros au 30 septembre 2025), incluant l'acquisition d'ORA (17 millions d'euros). Le cycle de fonds de roulement continue d'être influencé par la livraison de projets de protonthérapie en Espagne et en Chine, avec une amélioration progressive à mesure que les livraisons espagnoles avancent et qui doit s'accélérer à partir de 2027. Sur une base comparable, hors acquisition d'ORA, la dette nette aurait été ramenée à 41 millions d'euros, reflétant la forte génération de flux de trésorerie d'exploitation en fin d'année.

<sup>1</sup> incluant les contrats pour des upgrades

# REVUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ D'IBA (ARTICLES 3:6, §1, 1° & 4° ET 3:32, §1, 1° & 4°, DU CSA)

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ



## APERÇU DES RESULTATS DU GROUPE

(EUR million)	FY 2025	FY 2024	Variance	Variance %
Clinical	395,3	274,6	120,7	44%
Technologies	224,9	223,5	1,3	1%
<b>Ventes nettes totales</b>	<b>620,2</b>	<b>498,2</b>	<b>122,0</b>	<b>24%</b>
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>49,4</b>	<b>32,0</b>	<b>17,3</b>	<b>54%</b>
<i>% des ventes</i>	<i>8,0%</i>	<i>6,4%</i>		
<b>EBIT ajusté</b>	<b>27,4</b>	<b>17,3</b>	<b>10,1</b>	<b>58%</b>
<i>% des ventes</i>	<i>4,4%</i>	<i>3,5%</i>		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>18,8</b>	<b>14,9</b>	<b>3,9</b>	<b>26%</b>
<i>% des ventes</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>12,7</b>	<b>9,3</b>	<b>3,5</b>	<b>38%</b>
<i>% des ventes</i>	<i>2,1%</i>	<i>1,9%</i>		

## IBA CLINICAL

(EUR million)	FY 2025	FY 2024	Variance	Variance %
<b>Ventes nettes</b>	<b>395,3</b>	<b>274,6</b>	<b>120,7</b>	<b>44%</b>
Proton Thérapie	334,3	212,8	121,5	57%
Dosimétrie	65,7	65,9	-0,2	0%
Elimination interco	-4,7	-4,1	-0,6	
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>58,0</b>	<b>34,2</b>	<b>23,8</b>	<b>70%</b>
<i>% des ventes</i>	<i>14,7%</i>	<i>12,4%</i>		
<b>EBIT ajusté</b>	<b>12,8</b>	<b>-8,0</b>	<b>20,8</b>	<b>-259%</b>
Proton Thérapie	10,2	-12,1	22,3	-184%
Dosimétrie	2,6	4,1	-1,5	-37%
<i>% des ventes</i>	<i>3,2%</i>	<i>-2,9%</i>		

## APERÇU

- Chiffre d'affaires net en hausse de 44% par rapport à 2024 grâce à l'accélération de la conversion du carnet de commandes d'équipements en Proton Therapy
- EBIT positif, en hausse de 21 millions d'euros, reflétant la rentabilité croissante dans les activités d'équipement et de service de Proton Therapy, tout en poursuivant les investissements en R&D et contenant les dépenses d'exploitation à 29% du chiffre d'affaires
- Forte croissance des prises de commandes (+81% en glissement annuel), tirée par une activité remarquable sur le marché mondial de la protonthérapie, qui a permis d'enregistrer la deuxième meilleure année jamais réalisée en termes de salles vendues, avec 12 salles
- Carnet de commandes d'équipements à 564 millions d'euros et carnet de commandes de services à 806 millions d'euros (Exploitation & Maintenance et upgrades inclus), avec un ratio commandes/facturation des équipements sur deux ans glissants de 1,1x

## PROTONTHÉRAPIE

(EUR million)	FY 2025	FY 2024	Variance	Variance %
Equipement Protonthérapie	202,7	89,4	113,3	127%
services Protonthérapie	131,7	123,5	8,2	7%
<b>Ventes nettes</b>	<b>334,3</b>	<b>212,8</b>	<b>121,5</b>	<b>57%</b>
EBIT ajusté	10,2	-12,1	22,3	-184%
<b>% des ventes</b>	<b>3,0%</b>	<b>-5,7%</b>		

### CONTRIBUTION POSITIVE À L'EBIT AJUSTÉ, DÉPASSANT LES PRÉVISIONS POUR 2025

- Chiffre d'affaires de 334,3 millions d'euros, en hausse de 57% par rapport à 2024
  - Les ventes d'équipements ont plus que doublé au cours de la période (+127%) avec 43 projets dans le carnet de commandes équipement (7 systèmes Proteus®PLUS<sup>2</sup> et 36 systèmes Proteus®ONE<sup>3</sup>)
  - L'accélération de la conversion du carnet de commandes d'équipements s'est traduite par la livraison de neuf salles en 2025<sup>4</sup>, démontrant une exécution stable malgré les défis techniques, contractuels et réglementaires. L'installation du premier des projets de dix salles en Espagne a démarré avec succès au quatrième trimestre 2025, et trois projets supplémentaires devraient démarrer leur installation en 2026, sous réserve des délais d'exécution des centres. En outre, les progrès importants réalisés dans le cadre des principales installations Proteus®PLUS en Chine ont été marqués par la mise en service des premières salles de traitement des centres à Chengdu et Shenzhen, et dont la livraison complète est prévue d'ici la fin de l'année 2026.
  - Les ventes de services ont augmenté de 7%, soutenues par la base installée actuelle et l'effet
- de levier opérationnel. Les 45 sites actuellement actifs dans le monde ont vu leurs performances s'améliorer, sans interruption majeure. Sept contrats de service client ont été renouvelés et trois sites étaient hors service à la fin de l'année<sup>5</sup>
- L'EBIT ajusté a augmenté de 22 millions d'euros pour atteindre 10,2 millions d'euros, grâce à un chiffre d'affaires global élevé et à des dépenses d'exploitation maîtrisées. Ces améliorations ont été partiellement compensées par la poursuite des investissements dans la R&D afin de soutenir les innovations de produits essentielles et par la comptabilisation de provisions pour créances douteuses (8,7 millions d'euros dans les frais généraux et administratifs), reflétant le renforcement de la politique interne de gestion des risques en matière de risque de crédit.
- Les prises commandes d'équipements ont augmenté pour atteindre 250 millions d'euros (+137% par rapport à l'année précédente), illustrant la forte dynamique du marché dans toutes les zones géographiques, avec 10 systèmes vendus (contre 5 en 2024)
- Le carnet de commandes d'équipements s'élève à 541 millions d'euros et celui des services à 802 millions d'euros (y compris l'exploitation et la maintenance ainsi que les upgrades), porté par le renouvellement de contrats de services à forte valeur ajoutée.

<sup>2</sup> Proteus®PLUS est une marque commerciale du Proteus®235.

<sup>3</sup> Proteus®ONE est une marque commerciale du Proteus®235

<sup>4</sup> Sept en Chine, une à Rozzano (Italie) et une à Estero (États-Unis)

<sup>5</sup> Dont deux fermeture définitives et une temporaire pour la restauration complète du système à Boston

## INNOVATION

Au-delà du développement continu du marché et des investissements en R&D, l'année 2025 a été marquée par plusieurs faits stratégiques :

- **DynamicARC®<sup>6</sup>** : lancement du produit minimum viable et réalisation d'étapes techniques clés en 2025, permettant de passer de la phase d'étude de faisabilité à celle de développement actif. La soumission du dossier réglementaire à la Food and Drug Administration (FDA) américaine est prévue d'ici 2027.
- **Consortium « Eye-in-the-Gantry »** : annoncé lors de l'ASTRO 2025, ce groupe de travail constitue une étape importante dans la structuration de développement demandé et la production de preuves cliniques pour les traitements oculaires dans des salles de protonthérapie munie de portique isocentrique.
- **ConformalFLASH®<sup>7</sup>** : des progrès significatifs ont été réalisés en vue du premier essai clinique ConformalFLASH chez l'homme, avec la publication des résultats de recherche et la soumission d'une demande d'exemption pour dispositif expérimental (IDE) à la FDA prévue au premier semestre 2026
- **Certification réglementaire européenne** : obtention du certificat MDR (Medical Device Regulation) pour Proteus®235, permettant la commercialisation et l'installation du système dans l'Union Européenne et au-delà, et confirmant la conformité totale avec le règlement européen sur les dispositifs médicaux.

## PREUVES CLINIQUES

Les preuves cliniques de plus en plus nombreuses favorisent le développement de la protonthérapie :

- **Les toutes premières preuves de niveau 1**, publiées dans *The Lancet* à l'issue d'un essai aléatoire de phase III mené par le MD Anderson, établissent la protonthérapie comme nouvelle norme de soins dans le traitement du cancer de la tête et du cou (cancer oropharyngé), démontrant des taux de survie globaux supérieurs et une réduction significative des effets secondaires par rapport à la radiothérapie conventionnelle.
- **Résultats préliminaires de l'essai de phase III RadCom<sup>8</sup> sur le cancer du sein** : le recrutement est terminé, avec un total de 1 238 patients inscrits dans les principaux centres de cancérologie des États-Unis. Les premières analyses des critères d'évaluation secondaires, présentées lors de l'ASTRO 2025, ont

mis en évidence l'excellence des résultats obtenus en termes de qualité de vie rapportée par les patientes traitées par protonthérapie. Plusieurs mesures ont montré des améliorations statistiquement significatives pour les patients traités par protonthérapie, notamment une plus grande volonté de recommander le traitement. Les principaux résultats cliniques, tels que le contrôle local de la tumeur et les événements cardiovasculaires majeurs, nécessitent un suivi plus long et seront communiqués à un stade ultérieur

- **Essais cliniques NMPA** : En Chine, IBA a lancé avec succès des essais cliniques sponsorisés par le promoteur afin d'obtenir l'autorisation de la NMPA. Trois essais ont été lancés au second semestre 2025 à Chengdu, Shenzhen et Zhuozhou, chacun recrutant 47 patients. À la mi-février 2026, tous les patients avaient terminé leur traitement à Chengdu et Shenzhen, tandis que 44 des 47 patients avaient terminé leur traitement à Zhuozhou. Les rapports d'études cliniques de la NMPA sont attendus avant la fin de l'année 2026.

## EXPANSION DANS DES ZONES GÉOGRAPHIQUES À FORT POTENTIEL

Forte dynamique commerciale aux États-Unis et en Asie malgré les défis spécifiques à chaque région, comme en témoigne le nombre important de commandes enregistrées en 2025. À l'échelle mondiale, IBA a enregistré un total de neuf systèmes Proteus®ONE et un système Proteus®PLUS, dont tous les Proteus®ONE, sauf deux, ont été vendus dans ces régions.

Dans la lignée de ces succès mondiaux, IBA a inauguré un nouveau siège asiatique à Pékin afin de renforcer davantage la présence géographique et à long terme du Groupe en Chine. Par ailleurs, le Symposium du Centre national du cancer sur la protonthérapie ainsi que le Symposium International sur la Protonthérapie (ISOP), organisé par IBA, se sont tenus pour la première fois à Pékin.

## AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

L'efficacité de la production a été renforcée grâce à l'extension des capacités, ce qui a permis d'accélérer la conversion du carnet de commandes tout en générant les premiers gains en termes de réduction des délais et des coûts de production. De même, les opérations de service ont de plus en plus bénéficié d'un effet de levier

<sup>6</sup> DynamicARC® est une marque déposée de la solution IBA de protonthérapie ARC, actuellement en phase développement

<sup>7</sup> ConformalFLASH® est une marque déposée de la solution d'irradiation Proton FLASH d'IBA actuellement en phase de recherche et Développement

<sup>8</sup> Grande étude d'essai aléatoires comparant la radiothérapie par photons à la protonthérapie pour le cancer du sein, avec pour critère d'évaluation principal la réduction des événements cardiovasculaires.

opérationnel, profitant d'une base installée croissante (économies d'échelle) et de l'évolution vers des configurations de site plus standardisées, ainsi que par un dépannage assisté par l'IA, ce qui a permis de réduire le

temps moyen d'intervention du centre d'assistance technique d'IBA de 27 % en 2025 par rapport à 2024.

## DOSIMÉTRIE

(EUR million)	FY 2025	FY 2024	Variance	Variance %
Ventes nettes	65,7	65,9	-0,2	0%
EBIT ajusté	2,6	4,1	-1,5	-37%
% des ventes	3,9%	6,2%		

### CHIFFRE D'AFFAIRES STABLE, MAIS RENTABILITÉ AFFECTÉE PAR DES DYNAMIQUES RÉGIONALES

- Chiffre d'affaires net stable à 66 millions d'euros, grâce à :
  - Performances globalement conformes à celles de l'année précédente en **Medical Imaging**, malgré une concurrence et une pression sur les prix, portées par une base solide de partenaires industriels de longue date
  - La **radiothérapie conventionnelle** confrontée à des contextes moins porteurs, notamment les développements géopolitiques en Chine et aux États-Unis, l'intensification de la concurrence dans les services de physique et la suppression progressive des programmes de financement post-COVID
  - Une dynamique compensatoire dans le segment de **l'assurance qualité en protonthérapie**, portée par l'expansion de la base installée mondiale d'IBA et les synergies commerciales entre segments
- Marge d'EBIT ajusté à 3,9 %, sous l'effet des charges tarifaires supplémentaires aux États-Unis et en Chine (+ 0,5 million d'euros en coûts des ventes), de l'évolution défavorable du dollar américain (environ - 0,4 million d'euros en EBIT ajusté) et de la diminution

de subventions par rapport à l'année dernière (- 0,8 million d'euros).

- Prises de commandes à 60 millions d'euros (2024 : 66 millions d'euros), reflétant la dynamique concurrentielle du marché et le contexte géopolitique
- Carnet de commandes d'équipements à 23 millions d'euros (hors ventes interentreprises avec Proton Therapy) et carnet de commandes de services à 4 millions d'euros

### PART ACCRUE DANS LA CHAÎNE DE VALEUR EN ASSURANCE QUALITÉ GRÂCE À DES ACQUISITIONS ET DES PARTENARIATS

- Acquisition de la société berlinoise PhantomX GmbH au second semestre 2025, élargissant le portefeuille d'IBA dans le domaine l'assurance qualité de l'intelligence artificielle (IA) utilisée pour les diagnostics médicaux et les systèmes thérapeutiques, avec une contribution au chiffre d'affaires attendue en 2026
- Lancement de la solution myQA Blue Phantom<sup>3</sup>, le système de fantôme de nouvelle génération conçu pour transformer l'assurance qualité en radiothérapie grâce à une précision, une vitesse et une efficacité de flux de travail inégalées du fait de sa capacité de nivellement automatique la plus rapide du marché

## IBA TECHNOLOGIES

(EUR million)	FY 2025	FY 2024	Variance	Variance %
Equipement Technologies	182,7	188,7	-6,0	-3%
services Technologies	42,1	34,8	7,4	21%
<b>Ventes nettes</b>	<b>224,9</b>	<b>223,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1%</b>
EBIT ajusté	20,0	30,6	-10,7	-35%
% des ventes	8,9%	13,7%		

### CONTRIBUTION SOLIDE GRÂCE À UNE CONVERSION MAÎTRISÉE DU CARNET DE COMMANDES

- Chiffre d'affaires stable de 224,9 millions d'euros, 1% supérieur par rapport à 2024, grâce à :
  - Ventes d'équipements en baisse de 3%

- Ventes de services en augmentation de 21% grâce à l'expansion de la base installée
- Le REBIT a diminué à 20 millions d'euros, en baisse de 35%, en raison de :

- un mix de produits avec une proportion plus élevée de projets intégrés RadioPharma Solutions à plus faible marge ;
- la poursuite des investissements en R&D (+4 millions d'euros) pour soutenir la croissance future, principalement en radiochimie et dans les thérapies par radioligands (RLT), avec des charges d'exploitation (OpEx) sous contrôle à moins de 30% du chiffre d'affaires
- Prise de commandes d'équipements solide à 142 millions d'euros, portée par une normalisation de l'activité Industrial Solutions après des années record, et soutenue par une très forte dynamique commerciale dans les activités RadioPharma Solutions. Au total, 37 systèmes d'accélérateurs ont été vendus sur la période (contre 33 en 2024).
- Le carnet de commandes équipements s'établit à 218 millions d'euros et le carnet de commandes de services à 13 millions d'euros (incluant l'exploitation & maintenance (O&M) et les upgrades), avec un ratio commandes/facturations des équipements sur deux ans glissants de 0,8x.

## INDUSTRIAL SOLUTIONS

En 2025, IBA Industrial a poursuivi l'exécution de sa feuille de route stratégique, en faisant progresser ses activités dans la stérilisation par accélérateur et les solutions d'irradiation avancées.

### EXPANSION SUR LES MARCHÉS CLÉS DE LA STÉRILISATION

Les dynamiques de marché soutiennent, à long terme, la transition vers les technologies X-ray et E-Beam. L'évolution des contraintes réglementaires et environnementales pesant sur la stérilisation à l'oxyde d'éthylène (EtO) - notamment de la part de l'Agence américaine de protection de l'environnement (U.S. Environmental Protection Agency) - favorise de plus en plus des alternatives plus durables et plus efficaces.

La demande pour la technologie d'IBA basée sur le Rhodotron® s'est illustrée par la signature d'un contrat avec le prestataire de services de stérilisation américain Steri-Tek pour l'installation d'une solution Be Wide X-ray entièrement intégrée sur son site au Texas.

### EXPANSION GÉOGRAPHIQUE SUR DES MARCHÉS À FORT POTENTIEL

Malgré une conversion plus lente du pipeline, certains projets étant décalés sur les prochaines années, 2025 a été marquée par des avancées significatives en Chine et par la poursuite de la pénétration de la technologie X-ray de haute puissance. Cela s'est traduit par deux contrats

supplémentaires en Chine, triplant la capacité locale actuelle.

## APPLICATIONS INDUSTRIELLES PÉRIPHÉRIQUES

Au-delà des applications de stérilisation, des progrès significatifs ont été réalisés dans les nouveaux domaines d'application avec notamment une participation croissante d'IBA dans les conférences et groupes de travail spécialisés.

- La recherche sur les **polymères** démontre un potentiel avec les essais pilotes avançant comme prévu et un intérêt croissant du marché.
- Le **traitement des PFAS** progresse, les essais se concentrant sur des cibles prioritaires où l'efficacité du traitement concorde avec l'intérêt commercial. Malgré des performances démontrées dans l'assainissement direct de l'eau, les besoins industriels s'orientent de plus en plus vers le traitement de matrices fortement concentrées en PFAS, provenant de la filtration, du fractionnement de mousse, de l'osmose inverse et de processus similaires. Le développement et la fourniture d'une solution industrielle compétitive par rapport à l'incinération, en termes de coût direct et de bénéfice environnemental, deviennent la première priorité de notre feuille de route Innovation 2026.

## RADIOPHARMA SOLUTIONS

En 2025, IBA RadioPharma Solutions (RPS) a enregistré une prise de commandes record, portée par une dynamique commerciale solide, un portefeuille de produit complet et une adoption croissante par les réseaux de radiopharmaceutiques à travers le monde.

### EXPANSION DANS DES ZONES GÉOGRAPHIQUES À FORT POTENTIEL

RPS a poursuivi son développement avec plusieurs ventes de systèmes, dont un contrat Cyclone® IKON avec PET Pharm Bio pour l'installation d'un centre de production d'isotopes TEP et SPECT à Taïwan. Plus récemment, deux contrats stratégiques multisites ont été signés aux États-Unis, respectivement avec SpectronRX et RLS/Telix.

### RENFORCEMENT SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Dans le cadre de la stratégie d'IBA visant à accroître les capacités et à développer de nouvelles technologies de production, RPS a consolidé sa position dans la chaîne de

valeur des radiopharmaceutiques. En décembre 2025, IBA a finalisé l'acquisition d'ORA, pionnier mondial de la radiochimie basé en Belgique. Cette opération illustre l'engagement à long terme d'IBA dans le domaine en forte croissance de la médecine nucléaire et renforce sa position à la pointe de l'innovation, principalement en oncologie de précision, en permettant un meilleur diagnostic et des thérapies plus personnalisées.

La théranostique constitue un pilier stratégique de croissance. Plusieurs options sont à l'étude pour renforcer davantage le positionnement d'IBA, notamment un modèle potentiel de coentreprise similaire à PanTera autour de l'isotope Astatine-211, particulièrement prometteur.

### ENGINEERING & SUPPLY CHAIN

En 2025, les équipes engineering & Supply Chain d'IBA ont continué de contribuer à la croissance du Groupe grâce à

des opérations stables et à de solides performances de livraison. Le plan de production a été exécuté conformément aux besoins des clients, reproduisant le niveau record atteint en 2024.

L'excellence opérationnelle demeure une priorité. Les initiatives d'efficacité industrielle actuelles, notamment la « conception pour la fabrication », (design-for-manufacturing), la réduction de la variabilité des pièces et la rationalisation des protocoles de test, renforcent la compétitivité des coûts et la fiabilité des livraisons.

En parallèle, l'entreprise prépare le déploiement de l'ERP SAP, prévu au cours du deuxième trimestre 2026, afin de renforcer une standardisation plus importante des processus et une meilleure évolutivité. IBA évalue également activement des opportunités d'optimisation de son empreinte géographique et d'augmentation des approvisionnements locaux afin de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement dans le contexte géopolitique actuel.

## IBA CORPORATE

(EUR million)	FY 2025	FY 2024	Variance	Variance %
<b>Ventes nettes</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	
<b>EBIT ajusté</b>	<b>-5.5</b>	<b>-5.3</b>	<b>-0.2</b>	<b>4%</b>
Autres résultats d'exploitation (-)	-7.2	-11.6	4.4	-38%
Résultat financier (-)	0.0	-0.2	0.2	-82%
Mise en équivalence	0.9	2.1	-1.2	-57%
<b>Profit avant impôts</b>	<b>0.8</b>	<b>4.4</b>	<b>-3.6</b>	<b>-81%</b>

Comme communiqué lors de la publication des résultats du premier semestre 2025, IBA Corporate regroupe les coûts et les activités d'IBA en tant que société holding, c'est-à-dire non directement liés aux différents segments d'activité. De plus, le compte de résultat des participations dans lesquelles IBA détient un intérêt minoritaire, telles que PanTera et Normandy HadronTherapy, est attribué à cette entité.

## NOUVELLES INITIATIVES

### PANTERA

PanTera a atteint une nouvelle étape majeure de son développement le 2 octobre avec le début de la construction de son centre de production à grande échelle d'Ac-225 (<sup>225</sup>Ac), l'« Actinium Production Center », en Belgique. Tous les permis nucléaires et environnementaux requis ont été obtenus avant le démarrage des travaux, permettant le lancement de la construction de cette infrastructure stratégique. La production devrait débuter en 2028, avec une première livraison commerciale en 2029.

En parallèle, PanTera poursuit la production et la fourniture de <sup>225</sup>Ac pour des essais cliniques et des soins compassionnels. Démarrée en juin 2025, la production fonctionne à pleine capacité sur une base hebdomadaire depuis octobre 2025.

En 2025, la société a enregistré 13,3 millions d'euros de chiffre d'affaires et un EBIT ajusté négatif de 1,6 million d'euros, l'EBIT ajusté devenant positif au quatrième trimestre. Sur l'année, PanTera a servi plus de 20 clients, notamment des acteurs pharmaceutiques et biotechnologiques, ainsi que des hôpitaux de référence et des instituts de recherche.

À la suite de la troisième tranche de l'augmentation de capital (31,7 millions d'euros), dans le cadre du tour de financement de série A valorisant PanTera à environ 290 millions d'euros après financement, IBA a comptabilisé un gain de réévaluation de 7,2 millions d'euros, portant sa participation à 34,85%. Une quatrième et dernière tranche

d'augmentation de capital est attendue au cours du premier semestre 2026.

### MI2-FACTORY

Suite à la finalisation des spécifications du système de démonstration via une collaboration étroite entre les équipes de développement de mi2 et d'IBA, mi2 a conclu avec IBA un contrat de développement et d'achat d'équipements pour un montant d'environ 15 millions d'euros, après la clôture de la période. Ce montant total inclut une part significative d'activités de développement, afin de permettre l'utilisation du système dans des applications liées aux semi-conducteurs.

### DISCOVERY LAB

Le Discovery Lab est le pôle d'innovation d'IBA, alliant son expertise à des technologies de pointe afin d'explorer de nouveaux horizons. Il agit comme un incubateur et réalise des investissements stratégiques dans des entreprises en

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2025, IBA a progressé sur plusieurs volets de son programme de durabilité:

- Maintien des progrès vers l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (scopes 1 et 2), grâce à la politique de mobilité à faible impact d'IBA et par le fait que plus de 90 % de l'électricité du Groupe provient de sources renouvelables
- Lancement d'un projet d'emballages à faible impact afin d'évaluer et de réduire les emballages entrants et sortants des produits
- Amélioration des initiatives de tri et de recyclabilité, en collaboration avec les partenaires de gestion des déchets, afin d'augmenter les taux de recyclage sur les principaux sites
- Démarrage de la restauration complète du système au MGH (États-Unis), modernisant intégralement le système de protonthérapie. Ce projet démontre la capacité unique d'IBA à mettre à niveau ses équipements selon les standards les plus modernes. La modernisation évite une mise hors service coûteuse et fortement émettrice de carbone, la construction d'une nouvelle installation, et constitue une solution plus durable.
- Lancement d'une transformation culturelle collaborative et inclusive dans le groupe qui vise

### NORMANDY HADRON THERAPY (NHA)

À la suite de l'installation de la bobine supraconductrice, le refroidissement progresse, avec pour objectif la génération du premier champ magnétique à l'été 2026 (une étape importante de réduction du risque technique). NHA poursuit par ailleurs ses efforts pour sécuriser des financements à court et long terme, une première tranche de 4,5 millions d'euros ayant été apportée par les fondateurs de la société, après la clôture de la période.

phase de démarrage. Les deux premiers investissements concernent des tests génétiques en oncologie (SigBio) et des solutions de diagnostic non invasif des maladies du foie en médecine nucléaire (partenaire non divulgué).

- à libérer la performance collective, en renforçant les capacités internes, notamment via un réseau de leaders, facilitateurs et coachs collaboratifs.
- Évaluation de la performance ESG de plus de 50 % de la chaîne d'approvisionnement (en valeur d'achats).
- Renforcement d'initiatives globales de soutien aux personnes atteintes de cancer en Belgique, en Espagne et en France. Cela via une contribution au financement de la nouvelle Maison Mieux-Être GHDC en Belgique, le soutien au lancement de nouveaux centres de l'expansion nationale de la Fundación Káilda (modèle Maggie's) en Espagne et du réseau Centre Ressource en France. À fin 2025, grâce à Oncia Community, plus de 700 patients atteints de cancer ont pu bénéficier d'un accompagnement améliorant leur qualité de vie et leurs résultats de santé.
- Augmentation du score B Corp à plus de 118 points (pro forma), tout en évaluant la nouvelle norme B Corp V2 publiée récemment en préparation du prochain cycle de certification.
- Publication du premier rapport CSRD et analyse des amendements « Omnibus » 2025 en préparation du rapport CSRD pour l'exercice 2025.

# PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS L'ENTREPRISE EST CONFRONTÉE (ARTICLES 3:6, §1, 1° À 3° ET 3:32, §1, 1° À 3°, DU CSA)

## APPROCHE DE LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'administration, soutenu par la Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit & des risques (anciennement, Comité d'audit), supervise et gère les risques de l'entreprise. La Direction, le Comité de gestion des risques, l'Auditeur interne du Groupe et le Comité d'audit & des risques (anciennement, Comité d'audit) ont identifié plusieurs experts fonctionnels couvrant les différentes catégories de risque d'entreprise. La Direction et le Comité de gestion des risques travaillent continuellement à améliorer le cadre de la gestion des risques de l'entreprise et sont responsables de la mise en œuvre des réponses appropriées aux risques.

La gestion des risques d'entreprise se concentre sur quatre catégories de risques : stratégiques, opérationnels,

juridiques et de conformité, ainsi que les risques financiers. Les principaux risques dans ces catégories sont décrits plus en détail ci-dessous.

Conformément à l'élargissement du mandat du Comité, désormais renommé Comité d'audit & des risques, la société a engagé l'intégration du Comité de gestion des risques (RMC) dans le périmètre de supervision du Comité. Cette transition prévoit que le reporting du RMC, historiquement destiné à la direction, sera désormais également examiné régulièrement par le Comité d'audit & des risques et servira de base à des échanges réguliers et approfondis avec le Comité d'audit & des risques afin d'assurer une gouvernance intégrée des risques.

## CADRE DE GESTION DES RISQUES DE IBA

La gestion des risques est une composante essentielle de la stratégie d'IBA et du processus de gestion des performances. Le Conseil d'administration tient compte de la propension au risque lorsqu'il prend des décisions.

La conception et l'efficacité de la gestion des risques d'IBA, les pratiques et les recommandations des audits internes sont régulièrement communiquées et discutées avec le Comité de gestion des risques. Les auditeurs internes surveillent, de manière indépendante, la qualité des processus de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle au moyen d'audits opérationnels, financiers et de conformité. La mission et l'autorité de la fonction d'audit interne sont reprises dans une Charte d'audit et le responsable de l'audit interne du Groupe fait régulièrement un rapport à la Direction et au Comité d'audit & des risques (anciennement, Comité d'audit).

Outre le Comité de gestion des risques, l'Examen de Gestion de la Qualité (ci-après, « QMR ») aide la Direction à s'acquitter de ses responsabilités de gestion, particulièrement en ce qui concerne la qualité des produits, des systèmes, des services et logiciels de la société et le développement, les essais, la fabrication, le marketing et les services de ceux-ci, ainsi que les exigences réglementaires qui y sont liées. À ce titre, le QMR appuie la

gestion des risques de la Société dans les secteurs à risque pertinents.

IBA a conçu sa gestion des risques d'entreprise sur la base du cadre intégré de l'ERM (2017) établi par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

IBA améliore en permanence son processus de gestion des risques et évalue régulièrement les changements susceptibles d'affecter sa stratégie et ses objectifs, notamment sur les plans stratégique, financier, humain et de durabilité. Notre système de gestion de la qualité est certifié ISO9001, ISO13485, MDR et MDSAP. Nous sommes audités une fois par an par notre organisme notifié.

L'analyse de matérialité d'IBA identifie les impacts, risques et opportunités liés à la durabilité suivante comme matériels pour la Société: le changement climatique, la sécurité des produits, la circularité (ressources et déchets), l'accessibilité et l'abordabilité des produits, la santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs, ainsi que l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption et la fraude. La stratégie, les plans et les actions associés sont développés plus en détail dans la section « Rapport de durabilité » du présent rapport annuel.


L'aperçu des risques met en évidence les principaux domaines de risque connus par IBA, qui pourraient affecter la réalisation de ses objectifs commerciaux, stratégiques et financiers. L'aperçu des risques peut toutefois ne pas inclure tous les risques susceptibles d'affecter IBA en définitive. IBA décrit les facteurs pertinents au sein de chaque catégorie de risque et donne un aperçu des domaines les plus importants.

IBA a donc décidé de présenter ses risques comme suit :



**CLIENTS,  
CONCURRENTS,  
INVESTISSEURS**

Évaluer les risques qui affectent l'orientation à long terme d'IBA, sa croissance, sa compétitivité et sa capacité à offrir une valeur durable à ses parties prenantes.



**PROCESSUS,  
SYSTÈMES,  
PERSONNES, CHAÎNE  
DE VALEUR**

Identifier les risques de défaillance dans les processus quotidiens, y compris la sécurité des produits, la capacité de fabrication, la performance de la chaîne d'approvisionnement, la continuité des activités, la santé et la sécurité du personnel, l'environnement ainsi que la sécurité des systèmes.



**DROIT,  
RÉGLEMENTATION,  
POLITIQUE ET  
GOUVERNANCE  
D'ENTREPRISE**

Évaluer les performances du programme de conformité d'IBA, en se concentrant sur les normes réglementaires, éthiques et de gouvernance.



**L'ÉVOLUTION DU  
MARCHÉ ET DE  
L'ÉCONOMIE**

Évaluer les mouvements du marché qui pourraient affecter la performance d'IBA, son exposition aux risques et de l'efficacité des principaux contrôles financiers.

## RISQUES STRATÉGIQUES

### RISQUE D'INNOVATION

IBA continue d'investir massivement dans les technologies avancées en protonthérapie, en dosimétrie et en radiopharmaceutiques. La complexité technologique croissante, l'évolution des besoins des clients, l'intensification de la concurrence et l'évolution des exigences réglementaires exercent une pression supplémentaire sur la livraison, dans les délais et avec succès, de nouvelles solutions. IBA renforce la gouvernance de la R&D grâce à un suivi par étapes (« stage-gate »), au développement et à la rétention des expertises critiques, à la collaboration avec des partenaires académiques et industriels, à l'intégration précoce des exigences réglementaires et à la sécurisation des technologies clés.

### RISQUE D'AMORTISSEMENT DES ACTIFS

IBA investit dans des entreprises dont le secteur d'activité est complémentaire au sien. Dans la plupart des cas, il s'agit d'entreprises récemment établies dans des secteurs innovants. IBA ne peut pas garantir que tous ces investissements seront rentables à l'avenir ou que certains projets ne seront pas purement et simplement terminés.

### RISQUE DE CONCURRENCE ET RISQUE POUR L'INDUSTRIE

Actuellement, IBA n'a pas de concurrent direct couvrant tous les marchés sur lesquels la Société est présente. Toutefois, sur certains marchés, elle est en concurrence avec certaines des plus grandes sociétés du monde. Ces sociétés ont mis en place des réseaux de vente et de marketing très développés et, plus important encore, des ressources financières considérables sans commune mesure avec celles d'IBA. En outre, il est toujours possible que de nouvelles technologies – notamment une thérapie révolutionnaire dans le traitement du cancer qui rendrait obsolète une partie de la gamme de produits actuelle d'IBA – puissent être développées.

Le développement et la commercialisation de technologies menant à de nouvelles thérapies requièrent toutefois un délai relativement long.

### RISQUE GÉOPOLITIQUE ET D'ACCÈS AU MARCHÉ

IBA opère dans un environnement mondial exposé à l'évolution des tensions géopolitiques, aux mesures protectionnistes, aux divergences réglementaires et aux contraintes d'accès au marché dans plusieurs régions. Afin d'atténuer ces expositions, IBA surveille en continu les évolutions géopolitiques et réglementaires, renforce sa flexibilité opérationnelle et sa diversification lorsque cela est possible, et maintient des dispositifs commerciaux

conformes, bien documentés et adaptables afin de préserver sa résilience à long terme sur ses marchés mondiaux.

## RISQUES OPÉRATIONNELS

### RISQUE DE VENTES

En général, les clients d'IBA sont diversifiés (secteurs public et privé) et situés sur plusieurs continents. Chaque année, la Société dépend de plusieurs commandes, en particulier pour ses systèmes de protonthérapie qui sont mis en œuvre sur plusieurs années financières. Une commande supplémentaire ou une commande de moins, ou les changements dans une commande qui n'étaient pas prévus au début de l'année, sont des caractéristiques dans ce domaine d'activité et peuvent avoir un impact significatif sur plusieurs périodes comptables. D'autre part, le délai d'exécution des commandes donne à la Société une bonne vue de son niveau d'activité plusieurs mois à l'avance.

### RISQUE D'INVENTAIRE

L'inventaire comprend des pièces et des composants de haute technologie soumis à une obsolescence technologique rapide. Les stocks soutiennent la production ainsi que la disponibilité de pièces de rechange pour nos clients. IBA optimise le niveau d'inventaire requis pour la production et le support sur les sites pour nos clients dans le cadre d'un contrat de maintenance. Néanmoins, l'évolution du produit et la variabilité de la demande peuvent avoir une incidence sur la provision requise pour les stocks obsolètes et excédentaires, ce qui aurait un impact sur nos résultats d'exploitation.

Des retards de construction imprévus ou incontrôlés sur un site client, des annulations ou des rééchelonnements par les clients, un changement de la situation financière du client pour obtenir un financement, des retards dans l'obtention des approbations ou autorisations réglementaires peuvent avoir un impact sur le niveau de stock requis.

### RISQUE LIÉ À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Une perturbation de la chaîne d'approvisionnement, des flux logistiques ou de la capacité de production pourrait entraver la capacité du Groupe à assurer la continuité de ses activités, à respecter ses engagements envers les clients ou à maîtriser ses coûts. Cela comprend les pénuries de matériaux, les retards de transport, les problèmes de performance des fournisseurs et les contraintes de capacité internes affectant la livraison, l'installation et la maintenance en temps voulu des systèmes et solutions d'IBA. IBA a mené une analyse approfondie afin d'identifier les fournisseurs critiques, d'évaluer le niveau de dépendance du Groupe et de définir des actions ciblées visant à renforcer la résilience et à réduire l'exposition.

### RISQUE DE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS

Étant donné qu'IBA ne dispose pas d'une capacité de test de produit complète en interne, les nouveaux produits ou fonctionnalités sont testés sur le site du client, pendant l'installation ainsi que pendant les opérations et peuvent potentiellement avoir un impact sur les opérations du client pour les tests, ainsi que sur les corrections potentielles des non-conformités. Un processus *Hypercare* est en place pour atténuer ces impacts, améliorer le suivi des nouveaux développements ainsi qu'accélérer le retour d'expérience / retour client directement aux équipes de développement produit.

En raison de la durée de vie à long terme des produits, ainsi que des exigences spécifiques des clients, IBA doit maintenir plusieurs versions dans le monde entier, avec le risque de maintenance, d'évolutivité et de mise à jour.

La stratégie IBA d'*open vendor* pour les logiciels entraîne des risques supplémentaires pour maintenir l'interopérabilité tout au long de la durée de vie et du développement des produits. Cela a un impact sur l'architecture et demande des interactions étroites avec tous ces fournisseurs.

### RISQUE LIÉ À L'EFFECTIF DU PERSONNEL

Depuis la création d'IBA, le nombre de personnes hautement qualifiées employées par le Groupe a significativement augmenté. Le Groupe est exposé au départ de collaborateurs disposant d'une expertise critique, en particulier dans les départements où les compétences sont hautement spécialisées et difficilement remplaçables, ce qui peut ralentir des activités stratégiques ou clés. IBA investit dans le développement des talents, notamment au travers de plans de développement personnalisés et d'actions ciblées, de la planification de la succession, du transfert de connaissances, de mesures de rétention ciblées pour les fonctions critiques afin de préserver le savoir-faire, ainsi que d'efforts de planification stratégique

des effectifs et de recrutement visant à évaluer les besoins futurs en compétences et à attirer des talents qualifiés.

### **RISQUE LIÉ À L'EXÉCUTION DES PROJETS**

Des retards de projet ou des inefficacités dans la livraison, l'installation et la mise en service de projets complexes peuvent ralentir la reconnaissance du chiffre d'affaires et affecter négativement la conversion de trésorerie. Ces projets dépendent de jalons de construction coordonnés, de la disponibilité de composants spécialisés, de la préparation des partenaires et de l'état de préparation des sites clients. IBA renforce la gouvernance de bout en bout des projets en assurant un suivi étroit de l'atteinte des jalons, de la planification et de la coordination avec les parties prenantes externes, de la coordination de la chaîne d'approvisionnement et de la planification interne des ressources afin de garantir une facturation en temps voulu et d'améliorer la conversion de trésorerie.

### **RISQUE DE QUALITÉ / PROTECTION DES CONSOMMATEURS / RISQUE LIÉ À LA SÉCURITÉ DES PRODUITS**

IBA est tenue de se conformer aux normes de qualité dans la fabrication de ses dispositifs médicaux et est soumise à la supervision de diverses autorités nationales. Les conditions imposées par ces autorités réglementaires nationales pourraient entraîner des rappels de produits ou une interdiction temporaire des produits. Cela pourrait avoir un impact sur la réputation d'IBA, la satisfaction de la clientèle et entraîner des pertes financières.

Des erreurs ou des accidents peuvent découler de l'exploitation de nos produits. Par conséquent, IBA pourrait être confrontée à une responsabilité importante envers les patients, les clients et d'autres personnes pour les dommages causés. De la publicité négative concernant les accidents ou les mauvais traitements pourrait amener les patients à chercher d'autres méthodes de traitement.

## **RISQUES NUMÉRIQUES**

### **RISQUE LIÉ À LA QUALITÉ DE L'INFORMATION**

Des informations erronées ou des informations non reçues en temps opportun peuvent nuire à la décision d'un utilisateur. La quantité de données gérées par l'organisation augmente et les nouvelles infrastructures technologiques sont adaptées pour gérer des quantités volumineuses d'informations. IBA améliore continuellement la qualité de ses processus et renforce la responsabilisation et le contrôle en matière de qualité des données au sein de l'organisation.

### **RISQUE LIÉ À L'INTÉGRITÉ NUMÉRIQUE ET À LA CYBERSÉCURITÉ**

Pour faire face à l'augmentation globale des menaces à la sécurité et aux niveaux plus élevés de professionnalisme en matière de criminalité informatique, IBA a développé, depuis 2016, un programme de sécurité visant à sensibiliser les employés, à encadrer ses procédures de protection des données et à protéger l'infrastructure des technologies de l'information contre la cyberfraude.

Dans la mesure où le Groupe opère dans un environnement de plus en plus numérique, la cybersécurité, l'intégrité des données et la résilience informatique demeurent des risques clés, en particulier à la lumière du renforcement des attentes réglementaires, notamment au titre de NIS2, du MDR et du Cyber Resilience Act. Les cyberattaques, les perturbations chez les prestataires informatiques, l'altération ou la perte non autorisée de données, ainsi que les vulnérabilités liées aux systèmes tiers, pourraient affecter les actifs numériques et les opérations du Groupe, avec des incidences potentielles sur la propriété intellectuelle, les données sensibles, la continuité opérationnelle et la conformité réglementaire.

## **RISQUES JURIDIQUES ET DE CONFORMITÉ**

### **ANTI-TRUST / CONCURRENCE LOYALE / RISQUE ÉTHIQUE**

Dans notre domaine d'activité, et selon les pays et les régions concernés, la corruption et les pratiques de corruption sont considérées comme des risques potentiels. IBA a publié depuis de nombreuses années un Code de conduite des affaires (*Code of Business Conduct*). Ce code définit notamment le cadre strict dans lequel IBA exerce ses activités, y compris le rejet explicite et sans ambiguïté de tout risque lié à la corruption et aux pratiques corruptives. Ce Code fait partie intégrante de nos politiques internes.

Chaque collaborateur est tenu de lire le Code et de réussir un test post-formation afin d'attester de sa compréhension complète et de son acceptation des principes qu'il contient. En février 2025, le programme de formation a été entièrement mis à jour et redéployé dans l'ensemble de l'organisation afin de garantir une conformité continue avec l'évolution des exigences réglementaires et des meilleures pratiques.

Tout manquement au respect du Code est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à l'encontre du travailleur concerné. Le Code fait l'objet de révisions et de mises à jour régulières, la plus récente datant de décembre 2024. Cette dernière version s'appuie sur la version précédente et intègre des principes supplémentaires

relatifs à la protection de l'environnement, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption.

En complément du Code de conduite, des mécanismes de contrôle sont mis en œuvre au sein de l'organisation afin de prévenir et de détecter les fraudes, notamment par la séparation des tâches, des audits indépendants réguliers des frais de déplacement et de représentation, ainsi que la mise à disposition d'une procédure de signalement des fraudes.

Le respect des principes éthiques fait également partie intégrante de nos relations contractuelles avec les fournisseurs de produits et services, les agents, les distributeurs et les partenaires (voir notamment le Code de conduite des fournisseurs d'IBA).

Depuis 2023, IBA a également mis en place une plateforme de lanceurs d'alerte (*Whistleblower*) accessible au public sur son site internet officiel, garantissant l'anonymat des signalements ainsi que la protection contre toute forme de représailles.

#### RISQUE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Société détient les droits de propriété intellectuelle. Certains de ces droits sont générés par le savoir-faire des employés ou des processus de production et ne sont pas protégés par des brevets. La Société a déposé des brevets, mais elle ne peut garantir que la portée de ces brevets soit suffisamment large pour protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société et empêcher ses concurrents d'accéder à des technologies similaires. La Société ne peut garantir que la défection de certains salariés n'aura pas d'impact négatif sur ses droits de propriété intellectuelle.

#### RISQUE JURIDIQUE

Certains contrats peuvent contenir des garanties ou des pénalités qui ne représentent généralement que quelques pour cent du montant du contrat dans le cas des contrats de vente conventionnels. Toutefois, ces montants peuvent être beaucoup plus élevés dans les partenariats public-privé dans la mesure où les pénalités doivent couvrir le financement associé. Ces clauses ne s'appliquent qu'à un nombre limité de contrats, essentiellement ceux relatifs à des projets de protonthérapie. La possibilité qu'un client puisse un jour exercer une telle clause de garantie ou de pénalité ne peut être exclue.

L'utilisation de produits fabriqués par IBA peut exposer la Société à certaines poursuites en responsabilité civile. IBA maintient une couverture d'assurance pour se protéger en cas de dommages découlant d'une poursuite en responsabilité du produit ou de l'utilisation de ses produits. Dans un pays comme les États-Unis, où le moindre incident peut entraîner des poursuites majeures, il y a toujours un risque qu'un patient insatisfait des services reçus par IBA intente une action en justice contre lui. La Société ne peut

garantir que sa couverture d'assurance sera toujours suffisante pour la protéger contre de tels risques ou qu'elle sera toujours en mesure d'obtenir une couverture pour de tels risques.

#### RISQUE RÉGLEMENTAIRE

Certains produits et dispositifs d'IBA ne peuvent être commercialisés sans autorisation réglementaire ou enregistrement, notamment en tant que dispositifs médicaux. Une telle autorisation est indispensable dans chaque pays où IBA souhaite commercialiser un produit ou un dispositif. IBA est autorisée à commercialiser ses dispositifs de thérapie par particules dans les États-Unis (FDA), l'Union européenne (TÜV SÜD), l'Inde (CDSCO), la Corée du Sud (MFDS), Taiwan (TFDA), Singapour (SFDA), et le Japon (Shonin). Ces autorisations peuvent à tout moment être mises à jour ou révoquées. De plus, à mesure que les équipements d'IBA évoluent technologiquement, de nouvelles autorisations peuvent être requises.

#### RISQUES FINANCIERS (ARTICLES 3:6, §1, 8° ET 3:32, §1, 5°, DU CSA)

De plus amples détails concernant la section 3:6, § 1, 8° et 3:32, §1, 5° du CSA sont fournis, le cas échéant, dans la section « Instruments Financiers » du présent rapport annuel, voir page 170.

Le programme global de gestion des risques financiers du Groupe vise à minimiser les effets négatifs potentiels découlant de l'imprévisibilité des marchés financiers sur la performance financière du Groupe. A cet effet, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions aux risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un service central de trésorerie (Trésorerie du Groupe). Ce dernier émet et applique des politiques écrites. Ces politiques fournissent des principes écrits relatifs à la gestion globale du risque financier, ainsi que des politiques écrites couvrant des domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers. Ces activités sont menées en étroite collaboration avec les unités opérationnelles du Groupe.

#### RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe est exposé au risque de crédit. Afin de couvrir ce risque, la politique de la société consiste à émettre pour les contrats d'équipement des lettres de crédit par ses clients avant l'expédition de l'équipement, ou à contracter une assurance-crédit spécifique soit auprès de l'organisme officiel belge de crédit à l'exportation Credendo, ou auprès d'assureurs privés.

En outre, les états financiers consolidés présentent les actifs et passifs financiers du Groupe selon la méthode d'évaluation (juste valeur et valeur comptable). La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal du Groupe.

## RISQUE DE CHANGE

Le Groupe opère à l'échelle internationale et, à ce titre, est exposé à des risques de change découlant de transactions commerciales (contrats de vente et de fourniture), d'actifs et de passifs financiers et d'investissements nets dans des opérations hors zone euro. Environ 5,4% du chiffre d'affaires du Groupe (4,1% en 2024) sont libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'unité opérationnelle réalisant les ventes, tandis que 96,0% des coûts (94,6% % en 2024) sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'unité.

Alors que la devise fonctionnelle de la société mère du Groupe est l'euro, l'exposition du Groupe aux devises étrangères est principalement liée au dollar américain, au yuan chinois, au rouble russe et au dollar canadien. Le dollar américain et le yuan chinois sont notamment considérés comme importants pour le Groupe.

La politique générale du Groupe consiste à couvrir les contrats de vente libellés en devises étrangères ainsi que les flux de trésorerie opérationnels nets attendus lorsqu'ils peuvent raisonnablement être prévus. À cet effet, à condition qu'il n'y ait pas de possibilité de couverture naturelle, la Trésorerie du Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition nette à ces risques, notamment les contrats de change à terme, les swaps de devises et les options sur devise.

Les couvertures de flux de trésorerie sont en outre désignées au niveau du Groupe comme des couvertures de risque de change sur des actifs, des passifs ou des transactions engagées ou futures spécifiques sur une base brute.

Une documentation appropriée est préparée conformément à IFRS 9. Le CFO approuve et le le CEO est informé des opérations de couverture importantes, avec rapport au Comité d'Audit du Groupe quatre fois par an.

Le Groupe réalise certains investissements dans des opérations à l'étranger, dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises. Le cas échéant, le risque de change lié aux actifs nets des opérations étrangères du Groupe peut être gérée par des emprunts libellés dans les devises concernées.

Le segment Protonthérapie est impacté par la fluctuation du taux de change de l'USD par rapport à l'EUR. En 2025, une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait eu un impact négatif sur les ventes du segment Protonthérapie de -0,94% (-1,49% % en 2024).

Le segment Dosimétrie est impacté par la fluctuation du taux de change USD par rapport à l'EUR. En 2025, une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait eu un impact négatif sur les ventes du segment Dosimétrie de -0,60% (-0,58% en 2024).

Le segment Technologies est impacté par la fluctuation du taux de change USD par rapport à l'EUR. En 2025, une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait eu un impact négatif sur les ventes du segment Technologies de -0,28% (-0,05% en 2024).

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt de marché est principalement liée à ses dettes financières à long terme assorties de taux d'intérêt variables, dans le cadre des facilités de crédit financières à long terme, et ce depuis la fin du mois de novembre 2025 à la suite de la conclusion d'un nouveau contrat de financement long terme bancaire (club deal). Lorsque le Groupe estime que la fluctuation des taux d'intérêt pourrait avoir un impact significatif sur ses résultats financiers, le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt afin d'atténuer cet impact.

IBA n'applique pas la comptabilité de couverture à ces transactions, ces instruments sont donc réévalués par le biais du compte de résultat.

À la fin des exercices 2025 et 2024, le Groupe ne détenait aucun swap de taux d'intérêt en cours. Début 2026, des swaps de taux d'intérêt ont été conclus afin de couvrir le risque de fluctuations des taux d'intérêt lié aux facilités de crédit à long terme.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'une trésorerie suffisante et de titres négociables ainsi que de facilités de crédit disponibles (non utilisées), compte tenu du caractère dynamique des activités du Groupe. Ces facilités de crédit sont détaillées ci-dessous.

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose de facilités de crédit d'un montant de 146,8 millions d'euros dont 59,6% sont utilisés.

(EUR million)	Emprunt total	Emprunt utilisé	Emprunt disponible
Wallonie Enetreprenre - subordonné	15 415	15 415	0
S.F.P.I. – subordonné	990	990	0
Club Deal	125 000	70 000	55 000
Overdraft facility	4 255	0	4 255
Autres lignes de crédit à court terme	1 112	1 112	0
<b>TOTAL</b>	<b>146 772</b>	<b>87 517</b>	<b>59 255</b>

### Wallonie Entreprendre et S.F.P.I. obligations subordonnées

Wallonie Entreprendre et S.F.P.I. sont deux fonds d'investissement publics belges (respectivement au niveau régional et fédéral).

Au 31 décembre 2025, les emprunts bancaires et autres comprennent des obligations subordonnées non garanties de Wallonie Entreprendre pour un montant total de 15,4 millions d'euros (8,1 millions d'euros en 2024), une obligation subordonnée non garantie de S.F.P.I. pour 1,0 millions d'euro (2 millions d'euros en 2024).

### Facilités de crédit

En 2025, finalisation d'un financement long terme de 125 millions d'euros avec Belfius, Commerzbank, KBC et BBVA, sous la coordination de KBC.

Comme annoncé lors de la présentation des résultats du premier semestre 2025, IBA a procédé à une revue de la structure financière du Groupe afin d'assurer son adéquation avec l'évolution du cycle de besoin en fonds de roulement et avec les investissements stratégiques du Groupe.

Cette analyse a conduit à la conclusion qu'une opération de refinancement permettrait de renforcer davantage la structure financière du Groupe, notamment par :

- une tranche à long terme visant (i) à optimiser la structure du bilan (passifs à long terme par rapport aux actifs à long terme), à la suite du financement d'investissements passés (par exemple PanTera, mi2-factory, NHa) via les flux de trésorerie opérationnels, et (ii) à couvrir une composante plus structurelle du besoin en fonds de roulement (notamment en lien avec les contrats de protonthérapie en Espagne) ;
- une tranche spécifique destinée à de potentielles opérations de fusions et acquisitions futures ;
- des facilités de crédit revolving engagées, en remplacement des lignes de crédit bilatérales précédemment non engagées.

Dans ce contexte, un refinancement a été sécurisé, comprenant des facilités bancaires pour un montant total

de 125 millions d'euros, à savoir : (i) un prêt amortissable sur 5 ans de 50 millions d'euros, (ii) un prêt amortissable de 15 millions d'euros destiné aux opérations de fusions et acquisitions, et (iii) des facilités de crédit revolving engagées de 60 millions d'euros, sur une durée de 5 ans.

Au 31 décembre 2025, le prêt amortissable avait été tiré à hauteur de 30 millions d'euros, la tranche spécifique destinée aux opérations de fusions et acquisitions avait été entièrement utilisée à la suite des acquisitions d'ORA Group et de PhantomX, et les facilités de crédit revolving avaient été utilisées à hauteur de 25 millions d'euros. Les anciennes facilités de crédit revolving bilatérales ont été résiliées (en 2024, leur montant s'élevait à 64,6 millions d'euros).

En Chine, la facilité de découvert de 35 millions de CNY (emprunteur : Ion Beam Applications Co. Ltd) a été maintenue au même montant et demeure non tirée.

### RISQUE LIÉ AUX ENGAGEMENTS BANCAIRES (COVENANTS)

Les facilités susmentionnées sont soumises à certaines clauses financières restrictives.

Suivant les termes des contrats d'obligations Wallonie Entreprendre et S.F.P.I., KBC, Belfius, Commerzbank and BBVA, le Groupe a accepté de respecter des engagements financiers (covenant) portant sur le niveau de fonds propres d'IBA SA (déterminé sur la base des comptes statutaires publiés et établis conformément aux principes comptables applicables en Belgique). Ces engagements financiers étaient respectés au 31 décembre 2025.

Les clauses financières s'appliquant aux facilités bancaires syndiquées consistent en

(a) un ratio de levier net maximum (calculé comme l'endettement senior net consolidé divisé par le REBITDA consolidé des 12 derniers mois) et

(b) un niveau minimum de fonds propres corrigés (calculé comme la somme des fonds propres consolidés - avec certains reclassements - et des dettes subordonnées).

Les deux clauses restrictives ont été respectées au 31 décembre 2025.

## SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 3:6, §1, 5°, DU CSA)

À la fin de l'année 2025, la Société avait huit succursales à Prague (République Tchèque); Orsay (France); Krakow (Pologne); Trento (Italie); Uppsala (Suède); Groeningen (Pays-Bas); Newport (Royaume-Uni); Madrid (Espagne).

Les succursales ont été établies dans le cadre du business de la Protonthérapie (section 3:6, §1, 5°, du CSA).

# PROJET D'INCITATION, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET AUTRES INFORMATIONS À DIVULGUER CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3:6, §1, 7°, DU CSA (extrait du rapport annuel 2024, reproduit pour des raisons de transparence dans le cadre de l'AGE du 7 janvier 2025)

## PROJET D'INCITATION

Le Projet d'incitation est une initiative portée par la direction générale de la Société, visant à pérenniser l'ancrage entrepreneurial de son actionnariat. Une nouvelle génération de cadres dirigeants acquerra une participation indirecte significative dans la Société. Ce projet s'inscrit dans une stratégie plus large visant à assurer la croissance, la création de valeur et la durabilité d'IBA. Le succès de la Société repose sur une combinaison unique entre un esprit entrepreneurial dynamique et un actionnariat de référence stable.

- L'opération comprend plusieurs étapes, avec le soutien d'IBA, permettant à Management Anchorage SRL — un véhicule d'investissement holding créé en 2020 par des dirigeants d'IBA — d'acquérir une participation de 21 % dans Sustainable Anchorage SRL. Cette dernière demeurera l'actionnaire de référence d'IBA.
- La Société soutient et salue l'engagement de cette nouvelle génération de dirigeants à investir dans l'avenir d'IBA. Cette initiative reflète l'ambition d'IBA de consolider une structure actionnariale stable et entrepreneuriale, pleinement alignée avec sa raison d'être et ses valeurs fondamentales, tout en constituant un levier puissant de motivation, de fidélisation des talents et de création de valeur sur le long terme.
- Dans ce cadre, plusieurs documents de gouvernance ont été établis.

## CONFLITS D'INTERETS

### 1) Projet d'incitation

Lors de sa réunion du 26 novembre 2024, le Conseil d'administration a pris acte et décidé ce qui suit concernant le Projet d'incitation :

- Intérêt opposé de nature financière ou lien avec une partie liée

Conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations (le « CSA »), lorsque le Conseil d'administration est appelé à statuer sur une décision ou une opération relevant de sa compétence et qu'un administrateur détient un intérêt patrimonial direct ou indirect opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur doit en informer les autres administrateurs avant que le Conseil d'administration ne prenne sa décision, en précisant la nature de cet intérêt opposé. En outre, conformément à l'article 7:97, §4 du CSA, lorsque le Conseil d'administration est appelé à statuer sur une décision ou une opération concernant une partie liée à la Société au sens de la norme IAS 24 et impliquant un administrateur, cet administrateur ne peut ni participer aux délibérations ni prendre part au vote.

Les administrateurs présents ont reconnu ce qui suit :

(i) M. Olivier Legrain se trouve en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du CSA, dans la mesure où : (a) il bénéficiera des avantages que le plan d'incitation est susceptible de lui conférer en sa qualité de CEO de la Société ; et (b) il est l'un des actionnaires de Management Anchorage SRL, acquéreur proposé des actions propres ;

- Justification de la décision et conséquences financières pour la Société conformément à l'article 7:96 du CSA

Les administrateurs autorisés à délibérer et à voter reconnaissent que les Transactions Proposées (voir ci-après le Rapport Spécial) prévoient notamment la cession d'actions propres à Management Anchorage SRL. Cette cession pourrait permettre à la Société de renforcer son ancrage local et s'inscrit dans la philosophie des nouvelles règles de gouvernance telles qu'énoncées dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, selon lesquelles les dirigeants doivent détenir des actions de la Société. Il est envisagé que la cession des actions propres à Management Anchorage SRL intervienne à un prix par action au moins égal à la plus basse offre indépendante cotée sur Euronext Brussels au moment de la vente, moyennant l'octroi d'une facilité de paiement différé à Management Anchorage SRL et la constitution d'un nantissement sur des actions IBA par Sustainable Anchorage SRL au profit de IBA Investments et d'IBA.

Au vu de ce qui précède, les administrateurs autorisés à délibérer et à voter sont d'avis que la mise en œuvre des Transactions Proposées est décidée dans l'intérêt de la Société, notamment en ce qu'elle vise à accroître l'implication des membres de la direction dans la croissance et le développement de la Société, à aligner les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires et à renforcer l'ancrage local de la Société.

Le 6 décembre 2024, la Société a publié le Rapport Spécial établi par le Conseil d'administration conformément à l'article 7:227 du CSA.

## CONTEXTE ET MOTIFS DU PRÉSENT RAPPORT

Dans le cadre de sa politique de rémunération, IBA a mis en place en 2021 un plan d'incitation à long terme à destination des managers et employés du groupe IBA (le « Plan 2021 »). Le Plan 2021 consistait en l'acquisition, par les managers et employés du groupe IBA, de parts dans Management Anchorage SRL (« MA »), laquelle détient 1,5 % du capital de la Société.

Certains actionnaires minoritaires de Sustainable Anchorage (« SA ») ont exprimé leur souhait de se retirer de l'actionariat de SA, ce qui pourrait permettre à de nouvelles générations de managers et d'employés du groupe IBA de renforcer leur participation dans SA. À cette fin, IBA envisage l'opération suivante : le transfert à MA de 633 000 actions propres (la « Transaction Proposée »).

Il est envisagé que l'acquisition par MA de 633 000 actions propres de la Société soit financée par celle-ci, via l'octroi à MA d'un prêt prenant la forme d'un paiement différé correspondant à 98 % du prix des actions IBA acquises (la « Facilité de Paiement »).

Immédiatement après l'acquisition par MA des actions propres de la Société, MA échangera ses actions dans la Société contre des actions émises par SA et, dans ce contexte, il est prévu que : (i) SA accorde à la Société un nantissement portant sur 633 000 actions qu'elle détient dans IBA (le « Second SA Pledge Agreement ») et (ii) MA et SA concluent avec la Société un accord de standstill relatif à leur engagement de conserver, respectivement, leur participation dans SA et les 633 000 actions nanties.

## DISPOSITIONS APPLICABLES

L'article 7:227, §1 du CSA prévoit que l'octroi d'un prêt par une société anonyme en vue de permettre l'acquisition de ses propres actions est soumis à diverses conditions, notamment l'établissement d'un rapport par le Conseil d'administration de la société concernée (le « Rapport »).

L'objet du présent Rapport est dès lors d'exposer : (i) les raisons de la Facilité de Paiement (section 1 ci-dessus), (ii) l'intérêt qu'y trouve IBA (section 3), (iii) les modalités et conditions de la Facilité de Paiement (section 4), (iv) les

risques qu'elle comporte pour la liquidité et la solvabilité d'IBA (section 5) et (v) le prix auquel MA acquerrait les actions IBA (section 6).

Le présent Rapport sera déposé et publié en annexe au Moniteur belge, conformément aux articles 2:8 et 2:14, 4° du CSA.

L'octroi de la Facilité de Paiement est soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la Société, convoquée pour le 7 janvier 2025.

## AVANTAGES DE LA FACILITÉ DE PAIEMENT POUR IBA

La réalisation des Transactions Proposées, et en particulier la Facilité de Paiement, vise à permettre à MA d'accroître sa participation dans IBA. MA étant exclusivement détenue par des managers et des employés du groupe IBA, la réalisation de la Transaction Proposée aura dès lors pour effet : (i) d'accroître leur motivation, (ii) de renforcer leur implication dans la stratégie et la création de valeur d'IBA et (iii) d'aligner les intérêts des managers et employés d'IBA avec ceux des actionnaires.

La Transaction Proposée contribuera dès lors au bon développement des activités d'IBA.

## MODALITÉS DE LA FACILITÉ DE PAIEMENT

Afin de satisfaire aux exigences de l'article 7:227 du CSA, la Facilité de Paiement sera octroyée à des conditions de marché. Les principales modalités peuvent être résumées comme suit :

- Emprunteur : MA ;
- Prêteur : IBA ;
- Montant maximal de la Facilité de Paiement : 8 648 760 EUR, correspondant au produit de  $14 \times 633\,000 \times 98\%$  ;
- Objet de la Facilité de Paiement : permettre l'acquisition de 633 000 actions propres d'IBA ;
- Durée : 10 ans ;
- Taux d'intérêt : fixé à 3,99 % sur toute la durée de la Facilité de Paiement, déterminé à la date d'acquisition des actions propres d'IBA comme correspondant à la somme (a) d'un taux de base égal au swap de taux d'intérêt à 10 ans en EUR contre l'Euribor 3 mois, soit 2,54 %, et (b) d'une marge de 1,45 % ;
- Remboursement : prêt in fine, le remboursement intégral intervenant à l'échéance de la Facilité de Paiement,

sous réserve de remboursements anticipés volontaires et/ou obligatoires ;

- Remboursement anticipé volontaire : autorisé partiellement ou intégralement, à tout moment et sans pénalité ni prime ;
- Remboursement anticipé obligatoire : MA devra rembourser un montant égal à au moins 80 % des produits nets perçus en cas de distribution de dividendes, de réduction de capital ou de toute autre forme de distribution.

Le Conseil d'administration considère que les conditions de la Facilité de Paiement sont comparables à celles généralement pratiquées pour des transactions similaires. À cet effet, une analyse a été menée afin de s'assurer que les taux d'intérêt, les modalités de remboursement et les autres conditions sont conformes aux standards du marché. Un expert financier indépendant a été consulté afin de vérifier cette conformité, ce qui garantit que la Facilité de Paiement ne comporte pas de conditions indûment favorables pour MA et qu'IBA agit avec prudence.

#### RISQUES POUR LA LIQUIDITÉ ET LA SOLVABILITÉ D'IBA ET CONSÉQUENCES POUR LE PATRIMOINE D'IBA

En cas de non-remboursement de la Facilité de Paiement par MA, la Société pourra réaliser le nantissement constitué en vertu du second SA Pledge Agreement et ainsi récupérer un nombre d'actions propres équivalent au nombre d'actions propres initialement transférées.

Au vu des actifs détenus par IBA, le Conseil d'administration d'IBA estime que l'octroi de la Facilité de Paiement n'affectera ni la liquidité ni la solvabilité d'IBA. Cette conclusion repose notamment sur les éléments suivants :

(i) IBA dispose d'un portefeuille substantiel d'actifs liquides, constitué principalement de trésorerie disponible ainsi que, le cas échéant, d'investissements à court terme et d'investissements pouvant être rapidement convertis en liquidités. IBA dispose également de lignes de crédit non utilisées auprès de partenaires financiers de premier plan. Les derniers états financiers consolidés publiés, arrêtés au 30 juin 2024, indiquent que le IBA Group disposait de 60,19 millions EUR de trésorerie et équivalents de trésorerie, et que ses facilités de crédit non tirées s'élevaient à 60 millions EUR. Cette situation financière stable permet à la Société de faire face à ses besoins de liquidité à court terme sans compromettre ses opérations courantes ni sa capacité d'investissement.

(ii) Une analyse approfondie des covenants financiers auxquels la Société est tenue dans le cadre de ses facilités de crédit (ratios de gearing net et de fonds propres consolidés ajustés) a été réalisée. Ces ratios demeurent dans des marges confortables, même après prise en compte de l'octroi de la Facilité de Paiement.

(iii) La possibilité de réaliser le nantissement constitué en vertu du second SA Pledge Agreement en cas de défaut de paiement de MA confère à IBA, conjointement avec l'engagement de standstill, une protection directe. Cette garantie permet à IBA de récupérer ses actions propres, lesquelles ont une valeur intrinsèque et peuvent être revendues ou utilisées à d'autres fins stratégiques, limitant ainsi l'exposition au risque de perte financière.

(iv) Les projections de flux de trésorerie d'IBA montrent que la capacité d'IBA à honorer ses engagements à long terme demeure intacte.

Ces éléments justifient les conditions de marché de la Facilité de Paiement et garantissent qu'IBA conserve une situation financière saine sans compromettre sa structure financière ni sa liquidité.

#### PRIX D'ACQUISITION DES ACTIONS IBA PAR MA

Conformément aux dispositions de l'article 7:218, §1er, alinéa 1, 4° du CSA et de l'article 9 des statuts de la Société, IBA est autorisée à céder ses actions propres à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres de son personnel.

En outre, conformément à l'article 7:218, §1er, alinéa 1, 2° du CSA, IBA peut céder ses actions propres en dehors du marché réglementé sur lequel celles-ci sont négociées, pour autant que la cession concernée respecte le principe d'égalité de traitement des actionnaires se trouvant dans une situation identique et qu'elle intervienne contre paiement d'un prix équivalent.

Il est dès lors envisagé que MA acquière les 633 000 actions propres auprès d'IBA au prix du marché à la date du transfert, étant entendu que la cession n'aura pas lieu si le prix de marché excède 14 EUR par action, ce seuil correspondant à la capacité de remboursement attendue de MA.

Le Rapport Spécial est accessible ici : <https://www.iba-worldwide.com/rapport-special-du-conseil-dadministration>

Le 7 janvier 2025, les actionnaires d'IBA ont approuvé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire l'octroi de la Facilité de Paiement à Management Anchorage SRL dans le cadre des Transactions Proposées (Projet d'incitation). Les résultats du vote sont disponibles ici : <https://www.iba-worldwide.com/convocation-une-assemblee-generale-diba-sa-7-janvier-2025-10h>

Conformément à cette gouvernance, Management Anchorage SRL a procédé à l'acquisition de 633 000 actions propres d'IBA au prix de 13,46 EUR par action, représentant 2,09 % du capital de la Société.

## 2) Exoplanets Research contrat de coaching et mentorat

M. Yves Jongen, en sa qualité d'administrateur d'IBA SA et de propriétaire d'Exoplanets Research, étant lié contractuellement à IBA SA par l'intermédiaire de sa société de management Exoplanets Research SRL, est considéré comme se trouvant en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations. M. Yves Jongen déclare ce conflit d'intérêts et quitte la séance. En conséquence, l'administrateur précité n'a pris part ni aux délibérations ni au vote relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration du 9 octobre 2025, ainsi que de celle du 9 décembre 2025. Les autres administrateurs confirment qu'ils peuvent valablement délibérer et statuer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président fait référence aux discussions intervenues lors de la réunion précédente du Comité Compensation & People Development concernant l'évolution du rôle de M. Yves Jongen au sein de la Société. Le Président propose que le Comité Compensation & People Development valide la proposition de contrat en vue de sa soumission à l'approbation du Conseil d'administration, afin de conclure un nouveau contrat (remplaçant l'actuel contrat de prestations de services) avec la société Exoplanets Research SRL de M. Yves Jongen.

Le contrat est structuré sous la forme d'un retainer donnant accès à des compétences et à une expertise, pour une durée indéterminée, assortie d'un délai de préavis réciproque de 12 mois. Le coût de ce contrat est inférieur d'environ un tiers à celui du contrat de prestations actuel de M. Yves Jongen et s'élève à 517.230 EUR.

Le Conseil d'administration approuve la recommandation formulée par le Comité Compensation & People Development.

## COMPÉTENCE ET INDÉPENDANCE DE MEMBERS DU COMITÉ D'AUDIT & DES RISQUES (ANCIENNEMENT, COMITÉ D'AUDIT) (SECTIONS 3:6, §1, 9° ET 3:32, §1, 6°, DU CSA)

Conformément à l'article 3:6, §1, 9°, du CSA, le Conseil d'administration d'IBA signale que :

Depuis octobre 2025, le Comité d'audit est devenu l'Comité d'audit & des risques. Mme Christine Dubus (représentant Nextstepefficiency SRL), présidente du Comité d'audit & des risques (anciennement Comité d'audit) depuis le 24 août 2020 et administratrice depuis cette même date, est également Executive Director chez Credit Mutuel Equity, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Anciennement associée en audit au sein d'un cabinet international de premier plan, elle dispose d'une solide expérience dans l'ensemble des matières financières, notamment en matière de reporting

financier de groupe, de gestion du fonds de roulement, de programmes transversaux de transformation des fonctions financières et de suivi de la performance.

Mme Christine Dubus est administratrice indépendante au sens de l'article 7:87 du CSA. Elle n'entretient aucune relation avec la Société ni avec l'un quelconque de ses actionnaires susceptible de compromettre son indépendance.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2025, le Conseil d'administration a confirmé le statut d'administrateurs indépendants du Dr Richard Hausmann et de Much SRL, représentée par son représentant permanent Mme Muriel De Lathouwer (jusqu'en octobre 2025).

## DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (SECTION 3:6, §2 ET §3, ET 3:32, §1, 7° AND 8° DU CSA)

Conformément à l'article 3:6, §2, 1°, du CSA, la philosophie, la structure et les principes généraux de la

gouvernance d'entreprise d'IBA SA sont présentés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société (la

« Charte »). La Charte est disponible sur le site Web de la Société [www.iba-worldwide.com](http://www.iba-worldwide.com), sur la page suivante <https://www.iba-worldwide.com/governance>.

La Société a mis en œuvre les principes énoncés dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 par l'adoption de la Charte. La Société a expliqué dans sa Charte de Gouvernance d'Entreprise, ainsi que plus loin dans le présent rapport de gestion, où et pourquoi elle s'écarte du Code.

La Charte a été approuvée par le Conseil d'administration d'IBA lors de sa réunion du 18 décembre 2020. La Charte peut être mise à jour de temps à autre en fonction de l'évolution de la gouvernance de la Société.

Conformément à l'article 3:6, §2, 2°, du CSA, IBA signale qu'elle déroge au principe 5.3/1 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que le Comité de Nomination doit être composé d'une majorité d'administrateurs non exécutifs et indépendants. L'explication d'une telle déviation est qu'IBA a une structure

d'actionariat particulière pour préserver et sécuriser son ancrage en Belgique. Par conséquent, il n'y a pas de majorité d'administrateurs indépendants au sein du Comité de Nomination.

IBA signale également qu'elle déroge au principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que « *un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'actions de la société (...)* ». Le droit national applicable à certains administrateurs non exécutifs d'IBA leur interdit de recevoir une partie de leur rémunération sous la forme d'actions de la Société. Par conséquent, IBA n'est pas en mesure de respecter le principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le Conseil réexaminera cet aspect au cours de l'année 2026.

*"La société a respecté toutes les dispositions du Code 2020 de gouvernance d'entreprise, à l'exception de celles dont elle s'est écartée pour les raisons expliquées ailleurs dans cette déclaration de gouvernance d'entreprise".*

## PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES SYSTEMES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES (ARTICLES 3:6, §2, 3° ET 3:32, § 1, 7°, DU CSA)

La direction a mis en place un système de contrôle interne répondant à ses objectifs en matière d'opérations et de rapports financiers.

### ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Le Conseil d'administration et la direction générale donnent le ton au sommet quant à l'importance du contrôle interne. La direction définit les attentes aux différents niveaux de l'organisation.

Le processus de préparation des informations financières consolidées est soutenu par des procédures et des instructions de travail pour guider les filiales dans la préparation de leurs comptes locaux.

### PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Les états financiers sont consolidés mensuellement. Cette procédure permet d'identifier rapidement les problèmes comptables.

Le département financier travaille en étroite collaboration avec le département juridique et les auditeurs externes, afin de se conformer aux changements de la législation et des normes comptables.

Ces efforts sont déployés pour fournir des informations financières en totale conformité avec le droit des sociétés, les délais et les normes de qualité.

La direction générale a introduit une série d'analyses pour identifier, évaluer et suivre les risques financiers et opérationnels. Ces analyses comprennent :

- Un plan stratégique quadriennal et un budget annuel
- Un processus annuel de gestion des risques de l'entreprise
- Un tableau de bord de gestion mensuel (par rapport au budget, par rapport à l'année précédente) ;
- Des tableaux de prévisions de trésorerie;
- Des rapports sur l'état d'avancement des projets;
- Des procédures d'établissement de documents techniques ;
- Des formulaires de demande d'approbation de recrutement ;
- Un comité d'approbation des investissements majeurs ;
- Un tableau des commandes fermes et en cours pour le secteur Equipement ;
- Une matrice de signature pour tous les engagements du Groupe envers les tiers ;
- Une autorisation à double signature pour les paiements et les transactions bancaires.

En outre, le Responsable de la conformité (Compliance officer) est chargé de surveiller le respect du Code de conduite des affaires et des procédures de la Société. Une procédure de signalement est établie permettant à tous les employés de signaler tout incident ou événement représentant un risque pour l'entreprise. En outre, depuis décembre 2021, IBA a pris l'initiative de mettre en place une plateforme de lanceurs d'alertes (whistleblower) conforme aux normes belges, européennes et internationales. Cette plateforme est accessible à tous via le site internet de l'entreprise.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit & des risques (anciennement, Comité d'audit) s'acquittent de leurs responsabilités en matière de surveillance de la gestion des risques en examinant les rapports et analyses préparés par la direction générale, tels que :

- Le tableau de bord de la direction ;
- Le suivi et l'examen de l'analyse des investissements ;
- L'analyse des réalisations et des performances en matière de recherche et de développement ;
- Le plan stratégique et les budgets pour la période suivante ;
- L'analyse de la position de la trésorerie ;
- Les rapports d'audit interne, mettant en évidence les lacunes de contrôle, les faiblesses de processus, l'état d'avancement des mesures correctrices et les risques émergents.

## ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Le contrôle des risques auxquels la société est exposée est assuré par des contrôleurs financiers et un auditeur interne qui rendent compte à la fois à la directrice financière, au Comité des gestion des risques et au Comité d'audit & des risques (anciennement, Comité d'audit). Ces deux fonctions permettent d'identifier les nouveaux problèmes opérationnels ou comptables, d'appliquer des procédures comptables appropriées et de veiller à la sauvegarde des actifs. L'audit interne fournit une assurance indépendante quant à l'efficacité de ces contrôles. Par leur travail, ils restent vigilants à toute situation qui pourrait indiquer une fraude interne ou externe, et l'ensemble des contrôles, revues et actions de suivi y afférents sont réalisés dans le plein respect du Private Investigations Act (PIA).

Les contrôles des procédures de clôture des comptes locaux, d'approbation des paiements, de facturation, de gestion des stocks et d'autres activités régulières sont organisés localement. Les procédures d'établissement des états financiers sont contrôlées par la direction financière locale et le contrôleur de gestion de la division à laquelle appartient l'entité. Il s'agit d'une structure croisée entre le

personnel des divisions opérationnelles et les responsables financiers des entités juridiques.

Certaines opérations sont centralisées au niveau du Groupe. Les membres de la senior management team sont directement impliqués dans la revue et l'approbation de ces opérations, assurant ainsi le contrôle de la complétude de l'information comptable et financière relative :

- L'activité de recherche et développement ;
- L'investissement et le désinvestissement dans des actifs incorporels, corporels et financiers, sur la base d'une matrice d'approbation ;
- Les contrats à long terme et les contrats de partenariat ;
- La trésorerie, les financements et les instruments financiers ;
- La supervision des pouvoirs de signature et la délégation des pouvoirs locaux ;
- Les opérations en capital ;
- Les provisions et engagements.

Les procédures d'établissement des états financiers du Groupe sont applicables à toutes les unités du périmètre de consolidation. Les résultats des audits réalisés par les auditeurs externes locaux sont partagés directement avec le département financier du Groupe.

## INFORMATION ET COMMUNICATION

La disponibilité et la pertinence des informations comptables et financières sont assurées par les outils d'analyse décrits ci-dessus et par l'environnement informatique et de traitement des données.

Bien que l'environnement informatique actuel soit hétérogène, les systèmes informatiques sont suffisamment sécurisés par :

- Une procédure de droit d'accès aux données et aux programmes ;
- Un système de protection anti-virus ;
- Un système de protection des réseaux ;
- Un système de sauvegarde et de préservation des données ;
- Des mesures de disponibilité et de continuité de service ;
- Un portail centralise les incidents, les demandes d'information et les autres demandes que le personnel peut avoir concernant les services informatiques.

Le département informatique travaille avec des consultants en fonction de besoins spécifiques. La collaboration avec

ces prestataires est définie contractuellement. Les mesures de sécurité sont testées périodiquement pour garantir leur efficacité. La maintenance des systèmes informatiques fait partie intégrante de la mission du département informatique.

Les informations comptables et financières sont communiquées mensuellement à la Direction sous forme de rapports des contrôleurs de gestion et d'états financiers consolidés. Ces informations sont transmises directement aux présidents de division et à la direction financière. Les comptes annuels, le budget, le plan stratégique, le suivi des investissements et de la trésorerie sont présentés au Comité d'audit & des risques (anciennement, Comité d'audit) avant d'être soumis au Conseil d'administration. En outre, le Conseil d'administration est régulièrement informé de l'état financier du Groupe par le biais de tableaux de bord mensuels.

La communication des informations financières au marché est gérée par les départements communication, finance et juridique de l'organisation. La concentration des actionnaires sur le marché belge permet de centraliser ce processus auprès d'un nombre limité de personnes, la directrice financière jouant un rôle prépondérant. Un calendrier résumant les exigences périodiques en matière de communication d'informations financières est disponible au niveau du groupe, avec le détail de la nature et de la date de chaque exigence. Une procédure stipule les personnes responsables de la préparation, de l'approbation et de la communication de ces informations financières au marché, selon que l'information est restreinte ou non, et de nature commerciale ou financière.

## GESTION

L'évaluation du système de contrôle interne a lieu principalement lors de l'examen par les organes de direction des états financiers et des analyses préparés par le département financier, ainsi que lors du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par le Comité d'audit & des risques (anciennement, Comité d'audit).

Les outils d'analyse mentionnés ci-dessus sont établis en fonction des principes comptables validés par le Comité d'audit & des risques (anciennement, Comité d'audit) et le Conseil d'administration. Ils sont adaptés en fonction de l'évolution des activités et de l'environnement du Groupe, si nécessaire. La pertinence des informations et la bonne application des principes comptables sont examinées par le département financier lors de la préparation de ces principes comptables et par les organes de direction lors de leurs révisions successives.

Le CEO, le CEO adjoint et la CFO présentent et commentent les états financiers au Comité d'audit & des risques (anciennement, Comité d'audit) et au Conseil d'administration tous les trimestres ou plus fréquemment si nécessaire. Le Comité d'audit & des risques (anciennement, Comité d'audit) reçoit un résumé des examens de contrôle effectués en interne, soulignant les faiblesses identifiées par le département d'audit interne. Il reçoit également les commentaires éventuels des auditeurs externes sur les décisions comptables et les règles d'évaluation utilisées dans la préparation des états financiers, ainsi que leurs propositions d'action en matière de contrôle interne.

## INFORMATIONS A DIVULGUER CONFORMEMENT A L'ARTICLE 14, §4, DE LA LOI DU 2 MAI 2007 (ARTICLE 3:6, §2, 4°, DU CSA)

Sur la base des notifications de transparence reçues par la Société sur l'exercice 2025, le pourcentage respectif d'actions détenues par les actionnaires principaux et historiques de la Société au 31 décembre 2025 est tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Toutefois, ce tableau ne peut pas prendre en compte les variations dont la Société n'a pas connaissance car elles n'atteignent pas les seuils de notification de transparence.

Selon l'article 35 des statuts de la Société applicables au 31 décembre 2020, et conformément à l'article 18 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, l'obligation de notification prévue aux articles 6 et suivants de cette loi est applicable

au franchissement, à la hausse ou à la baisse, de toute portion minimale de un pour cent (1%), deux pour cent (2%), trois pour cent (3%), quatre pour cent (4%), cinq pour cent (5%), sept virgule cinq pour cent (7,5%), et en portions de dix pour cent (10%), quinze pour cent (15%) et ainsi de suite par tranches de cinq pour cent (5%), du total des droits de vote en circulation au moment de la survenance de la situation donnant lieu à une déclaration en vertu de la présente loi.

Situation au	31-12-24		31-12-25			
Dénominateur	40 514 366		40 514 619			
Entité	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%	Droits de vote	%
IBA SA	934 781	3.09%	902 031	3.04%	986 502	2.43%
<b>Sous-total</b>	<b>934 781</b>	<b>3.09%</b>	<b>902 031</b>	<b>3.04%</b>	<b>986 502</b>	<b>2.43%</b>
UCLouvain	426 885	1.41%	426 885	1.41%	853 770	2.11%
Sopartec	149 924	0.50%	149 924	0.50%	149 924	0.37%
<b>Sous-total</b>	<b>576 809</b>	<b>1.91%</b>	<b>576 809</b>	<b>1.91%</b>	<b>1 003 694</b>	<b>2.48%</b>
Sustainable Anchorage	6 204 668	20.49%	6 204 668	20.49%	12 347 944	30.48%
Management Anchorage	348 530	1.15%	7 011	0.02%	14 022	0.03%
Wallonie Entreprendre	715 491	2.36%	715 491	2.36%	1 430 982	3.53%
Institut des Radioéléments	1 423 271	4.70%	1 423 271	4.70%	2 846 542	7.03%
IBA Investments SRL	51 973	0.17%	51 973	0.17%	103 946	0.26%
BNP Paribas	528 425	1.75%	407 985	1.35%	407 985	1.01%
Belfius Insurance	1 189 196	3.93%	1 189 196	3.93%	2 378 392	5.87%
Paladin Asset Management	768 765	2.54%	806 569	2.66%	806 569	1.99%
FMR LLC	414 225	1.37%	579 650	1.91%	579 650	1.43%
Vallcara Limited	1 315 352	4.34%	1 621 565	5.35%	1 856 410	4.58%
Premier Miton Capital	1 914 888	6.32%	1 815 605	6%	1 815 605	4.48%
NS Partners Europe SA	405 355	1.34%	437 748	1.45%	437 748	1.08%
William Weeks Vanderfelt			214 500	0,71%	214 500	0.53%
Banque de Luxembourg Investments			210 000	0,69%	210 000	0.52%
Bayrime SA			265 937	0,88%	265 937	0.66%
SFPI			58 200	0,19%	58 200	0.14%
<b>Sous-total</b>	<b>17 120 631</b>	<b>56.54%</b>	<b>17 488 409</b>	<b>58%</b>	<b>27 764 628</b>	<b>68.53%</b>
Public	11 649 997	38.47%	11 793 809	39%	12 749 991	31.47%
<b>Total</b>	<b>30 282 218</b>	<b>100.00%</b>	<b>30 282 218</b>	<b>100.00%</b>	<b>40 514 619</b>	<b>100%</b>

Toutes les notifications de transparence reçues par la Société sont disponibles sur son site internet, à la page suivante : <https://www.iba-worldwide.com/legal-and->

[shareholder-information](#). À la connaissance du Conseil d'administration de la Société, il n'y a pas d'entente en vigueur concernant la Société parmi ses actionnaires.

## LISTE DES MEMBRES, ET PROCESSUS DE DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES DIVERS COMITES (ARTICLE 3:6, §2, 5°, DU CSA)

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts de la Société (art. 11), la Société est administrée par un Conseil d'administration composé d'un minimum de trois et d'un maximum de douze membres, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat renouvelable, dont la durée ne peut excéder la durée légale.

La mission de la Société (protéger, améliorer et sauver des vies) ainsi que ses valeurs (Care, Dare, Share & Be Fair) influencent tant l'organisation de la Société que la manière dont elle interagit avec ses parties prenantes. La

préservation de la mission et des valeurs de la Société est ancrée dans les statuts de la Société (art. 10) par l'intermédiaire de l'IBA Foundation. Les fondateurs de l'IBA Foundation sont M. Yves Jongen (fondateur d'IBA), M. Pierre Mottet (Président du Conseil d'administration) et M. Olivier Legrain (CEO). L'IBA Foundation n'a pas d'autre objet que de faire vivre les valeurs transmises par ses fondateurs, dans une approche tenant compte des intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes.

Le Conseil d'administration est actuellement composé de dix membres.

H De Romree & Company SRL, représentée par M. Henri de Romrée, a rejoint le Conseil d'administration en 2025. Les statuts de la Société ainsi que la Charte de gouvernance d'entreprise imposent un équilibre, au sein du Conseil d'administration, entre administrateurs indépendants, administrateurs internes et administrateurs représentant les actionnaires.

Le Conseil d'administration doit en permanence être composé (a) d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants et (b) d'au moins un tiers d'administrateurs nommés sur proposition des administrateurs délégués (ci-après les « administrateurs internes ») ; et d'au moins un tiers d'administrateurs nommés par l'IBA Foundation.

Les autres administrateurs sont librement nommés par l'assemblée générale des actionnaires, étant toutefois précisé que, parmi ces administrateurs, il ne peut y avoir plus de deux membres directement ou indirectement liés à un même actionnaire (ou à une société ou personne liée à celui-ci) lorsque cet actionnaire :

- 1) exerce (directement ou indirectement) des activités dans un ou plusieurs domaines d'activité dans lesquels la Société (ou l'une de ses filiales) est également active ;
- 2) ou détient plus de 40 % des droits de vote émis par la Société.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président et, le cas échéant, un Vice-président. Sauf décision contraire prise à l'unanimité par le Conseil, le Président et le Vice-président ne peuvent appartenir aux catégories d'administrateurs visées au paragraphe précédent.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que nécessaire et chaque fois qu'au moins deux de ses membres en font la demande.

En pratique, le Conseil se réunit au minimum quatre fois par an.

Les principaux sujets abordés concernent notamment la situation des marchés, la stratégie, les évolutions technologiques, les développements financiers, la gestion des ressources humaines ainsi que la responsabilité sociétale, sociale et environnementale de l'entreprise.

Les rapports relatifs aux points traités lors des réunions du Conseil sont transmis aux administrateurs à l'avance afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions en parfaite connaissance de cause.

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises dans le cadre de réunions ordinaires, sous la présidence de M. Pierre Mottet. Le taux de présence aux réunions du Conseil a été très élevé. Une large majorité des administrateurs a assisté à l'ensemble des réunions. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 juin 2025, trois mandats ont été renouvelés : Saint-Denis SA, représentée par M. Pierre Mottet, Administrateur interne ; Much SRL, représentée par Mme Muriel De Lathouwer, Administratrice indépendante ; Prof. Hedvig Hricak, Administratrice indépendante.

Les mandats de Saint-Denis SA, représentée par M. Pierre Mottet en qualité de représentant permanent, et de Much SRL, représentée par Mme Muriel De Lathouwer en qualité de représentante permanente, sont renouvelés pour une durée de trois ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2028.

Le mandat du Prof. Hedvig Hricak est renouvelé pour une durée d'un an, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2026.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, un nouvel administrateur a été nommé : H De Romree & Company (HDRCo) SRL, représentée par M. Henri de Romrée, Administrateur interne.

Ce mandat est accordé pour une durée de trois ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2028.

Conseil d'administration au 31 décembre 2025:

NOM	DEBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	FONCTIONS AU SEIN D'IBA	FONCTIONS PRINCIPALES EN DEHORS D'IBA
Olivier Legrain <sup>(1)</sup>	2012	AG 2026	CEO / Administrateur interne / Administrateur délégué / NC	Auditeur interne chez Didier Claes and Associates / Directeur financier (CFO) de Scanditronix Medical AB Sweden
Saint-Denis SA (représentée par M. Pierre Mottet) <sup>(1)</sup>	1998	AG 2028	Administrateur interne / Président du Conseil d'administration / Président du Nom Co, C&PD Co / Membre du SustB, M&A Co	Président de l'AKT for Wallonia (auparavant, Union Wallonne des Entreprises) et de plusieurs fonds et start-ups dans le domaine de la santé et de l'environnement
Yves Jongen <sup>(1)</sup>	1991	AG 2027	Directeur de la Recherche / Administrateur interne / Membre du Nom Co, SustB	Avant la constitution d'IBA en 1986, directeur du centre de recherche du cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL)
Nextstepefficiency (représentée par Mme Christine Dubus) <sup>(2)</sup>	2020	AG 2027	Administratrice indépendante / Présidente du A&R Co / Membre du C&PD Co, SustB, M&A Co	Directeur Exécutif de Credit Mutuel Equity, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérales
Consultance Marcel Miller SCS (représentée par M. Marcel Miller) <sup>(2)</sup>	2011	AG 2026	Administrateur indépendant / Membre du C&PD Co, SustB	Ancien président d'Alstom Benelux / Membre du Conseil d'administration de Schröder / Jusqu'au 31 décembre 2024, Président du Conseil d'administration de Technord / Mandat rémunéré à CE+ T à Wandre / Président du fonds prototyping de la Fondation pour les Générations Futures
Prof. Hedvig Hricak <sup>(2)</sup>	2017	AG 2026	Administratrice indépendante / Membre du Nom Co, SustB	Présidente du département de radiologie du Memorial Sloan Kettering Cancer Center / Professeur de radiologie au Weill Medical College de l'université Cornell / Professeure à la Gerstner Sloan-Kettering Graduate School of Biomedical Sciences
Dr. Richard A. Hausmann <sup>(2)</sup>	2020	AG 2027	Administrateur indépendant / Membre du A&R Co, SustB, Nom Co	Anciennement président et PDG d'Elekta AB, Suède / A occupé divers postes de PDG dans des entreprises de technologie médicale pour les lignes commerciales d'imagerie diagnostique de Siemens et GE / De 2004 à 2010, président et PDG de Siemens Ltd China
Much SRL (représentée par Mme Muriel De Lathouwer)	2024	AG 2028	Administratrice indépendante / Présidente du M&A Co / Membre du A&R Co, SustB	Administratrice indépendante au sein des conseils d'administration de Shurgard, Etex et du groupe Euronext / Présidente du Conseil d'administration d'ImpacTheo (valorisation des résultats de la recherche de l'ULB) et membre du comité d'investissement digital et deeptech de W.I.N.G. / Ancienne CEO d'EVS, leader mondial des technologies de production vidéo en direct. De 2001 à 2008 / Associate Principal chez McKinsey, spécialisée dans les secteurs des hautes technologies et des télécommunications / Ingénieure en physique nucléaire diplômée de l'ULB et titulaire d'un MBA de l'INSEAD
Bridging for Sustainability SRL (représentée par Mme Sybille van den Hove) <sup>(2)</sup>	2015	AG 2026	Administratrice indépendante / Présidente du SustB	Recherche et conseil en matière de durabilité / Ancienne présidente du comité scientifique de l'Agence européenne pour l'environnement
H De Romree & Company (HDRCo) SRL (représentée par M. Henri de Romrée) <sup>(1)</sup>	2025	GM 2028	Deputy-CEO / Administrateur interne / Administrateur délégué	Associé chez McKinsey & Company / Fonctions dirigeantes dans le secteur de la logistique au sein de bpost, notamment CEO d'e-Logistics North America

A&R Co: Comité d'audit & des risques | C&PD Co: Compensation & People Development Committee | M&A Co: M&A Committee | Nom Co: Nomination Committee | SustB: Sustainability Board.

- (1) Conformément au sens attribué par la charte d'entreprise au terme « administrateur interne », à savoir un administrateur interne est un administrateur nommé sur proposition du directeur général.
- (2) Soumis à l'Assemblée Générale en tant que candidat administrateur indépendant lors de leur élection, sans exclure le fait que d'autres administrateurs remplissent également les critères d'indépendance. Aucun des administrateurs indépendants n'a cessé au cours de l'exercice de remplir les critères d'indépendance énoncés dans la charte d'entreprise.

Le Conseil d'administration considère que le mandat actuel non renouvelable de M. Marcel Miller, représentant de Consultance Marcel Miller S.Comm. en tant qu'administrateur indépendant, est conforme à l'article 7:87 CCA et prendra fin à l'Assemblée Générale de 2026.

## COMITÉ COMPENSATION & PEOPLE DEVELOPMENT (ANCIENNEMENT, COMITÉ DE RÉMUNÉRATION)

Le Comité Compensation & People Development (anciennement, Comité de Rémunération) s'est réuni à quatre reprises en 2025. Un rapport relatif à chacune de ces réunions a été transmis au Conseil d'administration.

Les discussions ont porté en particulier sur la mise à jour des priorités en matière de ressources humaines, les évolutions proposées pour 2026, les évolutions proposées pour 2026 ainsi que la définition des objectifs pour l'exercice 2026.

Jusqu'au 15 octobre 2025, date à laquelle sont intervenues des modifications tant dans la composition des comités que dans leur dénomination, le Comité de Rémunération était composé de Saint-Denis SA, représentée par M. Pierre Mottet (Président), Consultance Marcel Miller SCS, représentée par M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SAS, représentée par Mme Christine Dubus, ainsi que Dr. Richard A. Hausmann.

Depuis le 15 octobre 2025, le Comité de Rémunération a été rebaptisé Comité Compensation & People Development. Sa composition est désormais la suivante : Saint-Denis SA, représentée par M. Pierre Mottet (Président), Consultance Marcel Miller SCS, représentée par M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SAS, représentée par Mme Christine Dubus.

M. Olivier Legrain, M. Henri de Romrée et Mme Catherine Vandendorre sont invités à l'ensemble des réunions de tous les comités d'IBA dont ils ne sont pas membres, en qualité d'observateurs (en tant que membres du Comité exécutif) sous réserve de l'absence de conflit d'intérêts ou lorsque le Président estime nécessaire de requérir leur absence.

## COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de Nomination s'est réuni à quatre reprises en 2025 afin d'évaluer les domaines d'expertise requis au sein du Conseil d'administration, notamment à l'approche de l'échéance des mandats des administrateurs, et de formuler des propositions en la matière à l'attention du Conseil d'administration.

Jusqu'au 15 octobre 2025, le Comité de nomination était composé de Saint Denis SA, représentée par M. Pierre Mottet (Président), Nextstepefficiency SAS, représentée par Mme Christine Dubus, Dr. Richard A. Hausmann, Consultance Marcel Miller SCS, représentée par M. Marcel Miller, M. Olivier Legrain et M. Yves Jongen.

Depuis le 15 octobre 2025, le Comité de Nomination est désormais composé de Saint Denis SA, représentée par M.

Pierre Mottet (Président), Dr. Richard A. Hausmann, Prof. Hedvig Hricak, M. Olivier Legrain et M. Yves Jongen.

Avec l'assistance d'un cabinet de conseil externe, le Comité de Nomination et le Conseil d'administration ont organisé une évaluation du Conseil d'administration (Board survey), conformément aux recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

## COMITÉ D'AUDIT & DES RISQUES (ANCIENNEMENT, COMITÉ D'AUDIT)

Le Comité Audit & Risks s'est réuni à quatre reprises en 2025, en présence de M. Olivier Legrain, de M. Henri de Romrée et occasionnellement, de Mme Catherine Vandendorre. À chaque occasion, le Comité a fait rapport de ses réunions au Conseil d'administration.

Les principaux sujets abordés ont porté sur les résultats financiers, la situation de liquidité, l'analyse de la revue menée par les auditeurs externes, l'examen du budget 2026 ainsi que le suivi de l'audit interne et de la gestion des risques.

La Société exerce un contrôle étroit des risques auxquels elle est exposée au moyen de contrôleurs financiers employés au sein de chacune de ses divisions, ce qui permet une gestion rapprochée de ces risques. Les risques identifiés sont remontés à l'Équipe de direction (Management Team), laquelle en rend compte au Comité Audit & Risks et élabore des solutions appropriées, en concertation avec le Comité Audit & Risks et les départements concernés de l'organisation.

Jusqu'au 15 octobre 2025, le Comité d'audit (devenu par la suite le Comité Audit & Risks) était composé de Nextstepefficiency SAS, représentée par Mme Christine Dubus (Présidente), Consultance Marcel Miller SCS, représentée par M. Marcel Miller, et Dr. Richard A. Hausmann.

Depuis le 15 octobre 2025, le Comité Audit & Risks est composé de Nextstepefficiency SAS, représentée par Mme Christine Dubus (Présidente), Dr. Richard A. Hausmann et Much SRL, représentée par Mme Muriel De Lathouwer.

## SUSTAINABILITY BOARD

Le Sustainability Board a été mis en place en 2018 en tant que comité du Conseil d'administration d'IBA et est intégré aux réunions du Conseil d'administration. Le Sustainability Board s'est réuni une fois en 2025.

Le Sustainability Board est composé de l'ensemble des membres du Conseil d'administration d'IBA SA. Bridging for Sustainability SRL, représentée par Mme Sybille Van den Hove, assure la présidence des réunions.

Le Sustainability Board est décrit plus en détail dans la section « Sustainability Statements – General Disclosure » du rapport annuel.

## COMITÉ M&A

Le Comité M&A a été (re)constitué en octobre 2025. Sa mission consiste à préparer les opérations complexes de fusions, acquisitions et joint-ventures en vue de leur soumission à l'approbation du Conseil d'administration. Le Comité fonctionne sur une base ad hoc, fournit des orientations à la Direction et formule des recommandations à l'attention du Conseil d'administration.

Le Comité M&A s'est réuni à deux reprises en 2025 et est composé de Much SRL, représentée par Mme Muriel De Lathouwer (Présidente), Nextstepefficiency SAS, représentée par Mme Christine Dubus, et Saint Denis SA, représentée par M. Pierre Mottet.

## COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Le Comité de gestion des risques s'est réuni à quatre reprises en 2025. Au 31 décembre 2025, les membres du Comité étaient M. Christian Matton (Lead), M. Olivier Legrain, M. Henri de Romrée, Mme Catherine Vandendorre

et M. Ronald Wichern, avec la participation de l'Auditeur interne du Groupe.

Le Comité de gestion des risques est chargé de procéder à des revues régulières du profil de risques de la Société et de superviser la mise en œuvre des actions d'atténuation correspondantes.

## GESTION QUOTIDIENNE ET STRATÉGIQUE

La gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre sont délégués à deux administrateurs délégués, à savoir M. Olivier Legrain, Chief Executive Officer, et M. Henri de Romrée, Deputy Chief Executive Officer.

Le Chief Executive Officer est spécifiquement chargé de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion quotidienne de la Société. Il est assisté à cet égard par les responsables des unités d'affaires ainsi que par les responsables des fonctions de support.

Le Chief Executive Officer, accompagné du Chief Financial Officer, Mme Catherine Vandendorre, présente régulièrement des rapports au Conseil d'administration.

Management Team (Executive Committee)<sup>1</sup> au 31 décembre 2025:

MEMBRES DE L'EQUIPE DE MANAGEMENT	FONCTIONS	AUTRES OBLIGATIONS
Olivier Legrain (représentant Lamaris Group SRL)	CEO	Administrateur Interne / Administrateur Délégué / Membre du Comité de Nomination / CEO
Mme Catherine Vandendorre	Chief Financial Officer	Chief Financial Officer d'IBA et responsable de IBA Corporate (depuis juillet 2025).
Henri de Romrée de Vichenet (représentant H DE ROMREE & CO SRL)	Deputy-CEO	Deputy-CEO / Avant cela, CSO et CFO auprès d'IBA

(1) M. Olivier Legrain, M. Henri de Romrée et Mme Catherine Vandendorre sont invités à l'ensemble des réunions de tous les comités d'IBA dont ils ne sont pas membres, en qualité d'observateurs (en tant que membres du Executive Committee) sous réserve de l'absence de conflit d'intérêts ou lorsque le Président estime nécessaire de requérir leur absence.

## INFORMATIONS DIVULGUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007 (ARTICLES 3:6, §2, 7° ET 3:32, §1, 8°, DU CSA)

Conformément à l'article 34, 5° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, en ce qui concerne les obligations des émetteurs de titres admis à la négociation sur un marché réglementé (P.M.B. 03/12/2007), l'énoncé de gouvernance d'entreprise contient les renseignements suivants.

**i) Structure du capital, catégories d'actions, droits attachés à chaque catégorie d'actions et le % du capital qu'elles représentent**

Au 31 décembre 2025, la Société a émis 30 282 218 actions, sans valeur nominale, représentant chacune 1/30 282 218 ième du capital-actions de la Société et chacune accordant les mêmes droits à son propriétaire. Aucune classe d'actions n'a été créée.

**ii) Restrictions légales ou incluses dans les statuts de la Société, sur le transfert d'actions**

Il n'y a aucune restriction quant au transfert des actions de la Société.

**iii) Les détenteurs de titres qui transmettent des droits de contrôle spécifiques et une description de ces droits (34, 3°, Arrêté Royal du 14 novembre 2007)**

La Société n'a émis aucun titre qui transmet un droit de contrôle spécifique à son détenteur.

**iv) Tous les accords importants auxquels l'émetteur fait partie et qui sont subordonnés à un changement de contrôle à la suite d'une offre publique d'achat à moins que leur divulgation ne nuise gravement à l'émetteur**

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

**v) Tous les accords entre l'émetteur et les administrateurs ou le personnel, contenant l'octroi de compensations si les administrateurs démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi du personnel cesse à la suite d'une offre publique d'achat**

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

**vi) Mécanisme de contrôle dans un système d'actionnariat du personnel**

Il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel au sein de la Société.

**vii) Restrictions légales ou statutaires, sur l'exercice des droits de vote**

Au 31 décembre 2025, les articles 27 et 28 des statuts coordonnés de la Société les limites suivantes :

« Article 27 :

*Aucun actionnaire ne peut, avec ses sociétés affiliées et personnes qui lui sont liées, participer au vote en Assemblée Générale pour un nombre de voix dépassant trente-cinq pour cent (35 %) des voix attachées à l'ensemble des titres assortis du droit de vote émis par la Société.*

*En outre, pour autant que d'autres actionnaires qui ne lui sont pas liés, détenant au minimum individuellement quinze pour cent (15 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société, participent à l'Assemblée Générale, aucun actionnaire ne pourra, avec les sociétés et personnes qui lui sont liées, prendre part au vote, pour chaque résolution mise au vote, à concurrence d'un nombre de titres excédant la moitié moins un titre des titres admis au vote et exprimés respectivement pour chaque résolution mise au vote.*

*Pour l'application des alinéas précédents, est considéré comme lié à un actionnaire,*

*– toute société ou personne liée à cet actionnaire au sens de l'article 1:20 du CSA ;*

*– toute personne physique ou morale qui fait partie des organes d'administration ou de direction de cet actionnaire ou d'une société visée au tiret précédent ;*

*– tout tiers agissant en son nom propre mais pour le compte de cet actionnaire ou d'une des personnes visées aux deux tirets précédents ;*

*– tout actionnaire qui a donné procuration à cet actionnaire ou à une personne visée aux tirets précédents en vue de se faire représenter à cette Assemblée Générale.*

Article 28 :

*Sans préjudice à l'Article 27, l'actionnaire qui détient des actions entièrement libérées, inscrites depuis au moins deux années sans interruption à son nom dans le registre des actions nominatives et qui répondent aux conditions légales (article 7:53 du CSA) bénéficie du droit de vote multiple prévu par la loi pour ces actions par rapport aux autres actions représentant une même part du capital. »*

**viii) Accords en vigueur entre actionnaires, connus par la Société et susceptibles de restreindre le transfert d'actions et/ou l'exercice du droit de vote**

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

**ix) Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs et à la modification des statuts de l'émetteur**

**(a) Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs**

À cet égard, au 31 décembre 2025, articles 11 et 12 des statuts de la Société prévoyaient ce qui suit:

« Article 11 :

*La Société est administrée par un Conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres et d'un maximum de douze membres, nommés par l'Assemblée Générale pour un terme n'excédant pas le terme légal, renouvelable.*

Article 12 :

*La composition du Conseil d'administration doit à tout moment refléter les équilibres imposés par la loi ainsi que les équilibres suivants :*

*(a) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs indépendants ») doivent être des administrateurs indépendants, choisis pour leur expérience, leur discernement et leur personnalité et qui répondent à la définition de l'article 7:87 du CSA;*

*(b) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs internes ») doivent être élus sur proposition du ou des administrateurs délégués ;*

*(c) les autres administrateurs (dénommés ci-après « autres administrateurs ») sont nommés librement par l'Assemblée Générale, étant entendu toutefois que, parmi ces autres administrateurs, ne peuvent figurer plus de deux membres qui sont « liés directement ou indirectement à un même actionnaire » (ou à une société ou personne liée à celui-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12 ; et*

*(d) maximum un tiers de ses membres ont été élus sur proposition ou par le vote déterminant d'un investisseur privé institutionnel ou groupe d'investisseurs privés institutionnels ; et*

*(e) maximum un tiers de ses membres peuvent être « liés directement ou indirectement à un actionnaire » ou groupe d'actionnaires (ou à une société ou personne liée à celui-ci ou ceux-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12, lorsque cet actionnaire (ou groupe d'actionnaires) :*

*(i) soit exerce directement ou indirectement des activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités dans lesquels la Société ou l'une de ses filiales est également active ;*

*(ii) soit détient plus de quarante pour cent (40 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société.*

*Pour l'application du présent Article 12, alinéa 1, (c), (d) et (e), est considéré comme « lié, directement ou*

*indirectement, à un actionnaire », tout administrateur (personne physique ou morale) qui :*

*(a) fait partie, ou a fait partie au cours des cinq années précédant sa nomination, des organes d'administration ou de direction, ou du personnel, de cet actionnaire (ou d'une société liée à celui-ci) ou a reçu procuration de celui-ci ;*

*(b) a, avec cet actionnaire (ou une société ou personne liée à celui-ci) ou avec une personne visée au (a), des relations d'affaires, d'actionariat ou de parenté de nature à influencer les conditions dans lesquelles il exerce son mandat d'administrateur ; ou*

*(c) a été nommé sur proposition ou par le vote déterminant de cet actionnaire.*

*Pour l'application du présent Article 12, la notion de société ou de personne « liée » à une autre s'entend au sens de l'article 1:20, 1° et 2°, du CSA.*

*Les propositions de nomination des « administrateurs indépendants » et des « autres administrateurs » sont présentées par le comité de nomination formé au sein du Conseil d'administration. Ce comité est composé de cinq membres, dont trois administrateurs internes et deux administrateurs indépendants. En outre, aucun des administrateurs définis à l'alinéa 1, (d), du présent Article 12 ne peut en faire partie, sauf si, le cas échéant, ces derniers sont, par ailleurs, des administrateurs internes.*

*Les propositions de nomination des « administrateurs internes » sont présentées par le ou les administrateurs délégués à la gestion journalière qui communiquent au Conseil d'administration le nom des candidats à soumettre à l'Assemblée Générale.*

*Aucun administrateur ne peut être nommé sur proposition d'un ou plusieurs actionnaire(s) si cette proposition, contenant toutes les informations quant à la personne de l'administrateur proposé nécessaires notamment afin de permettre le contrôle du respect des équilibres prévus au présent Article 12, n'a pas été communiquée au Conseil d'administration dans les délais légaux.*

*Toute proposition de nomination d'administrateur soumise à l'Assemblée Générale mentionne si la personne proposée doit être considérée comme un « administrateur indépendant », un « administrateur interne » ou un « administrateur lié, directement ou indirectement, à un actionnaire » au sens du présent Article 12.*

*Si l'Assemblée Générale ne se prononce pas en faveur des propositions qui lui sont présentées conformément aux alinéas précédents, il en est formulé de nouvelles en suivant la même procédure et l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau afin de statuer sur les nouvelles propositions. »*

**(b) Règles applicables à la modification des statuts de la Société**

À cet égard, au 31 décembre 2025, l'article 29, § 2, des statuts de la Société prévoyait ce qui suit :

« Article 29, §2 :

*Toutefois, toutes modifications apportées aux articles suivants des statuts : Article 11, Article 12, Article 13, Article 14, Article 19, Article 27 et Article 29, ne pourront être adoptées que pour autant que ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social et que les modifications proposées réunissent les quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) au moins des voix exprimées. »*

**x) Pouvoirs du Conseil d'administration d'émettre ou de racheter les actions propres de la Société**

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration était autorisé à émettre de nouvelles actions ou à racheter les actions propres de la société. À cet égard, l'article 6 des statuts de la société prévoyait ce qui suit :

« Article 6 :

*Le Conseil d'administration a le pouvoir d'augmenter le capital de la Société, d'émettre des obligations convertibles ou des droits de souscription, en une ou plusieurs opérations, dans les limites légales, de plafond et de durée.*

*Le Conseil d'administration est expressément autorisé à faire usage de ce pouvoir dans les cas visés aux articles 7:200 (limitation ou suppression du droit de préférence et incorporation de réserves) et 7:202 (offre publique d'acquisition) du Code des sociétés et des associations (ci-après, le « CSA »).* »

« Article 9 :

*La Société peut, sans autre décision de l'assemblée générale, acquérir ses propres actions, parts bénéficiaires ou certificats, conformément aux conditions légales (articles 7:215 et suivants du CSA) en une ou plusieurs opérations, à concurrence d'un maximum de vingt pour cent (20 %) du nombre total de titres concernés émis, pour une contre-valeur minimale de dix cents (0,10 EUR) et maximale de vingt pour cent (20 %) supérieure au dernier cours de bourse. Cette autorisation est octroyée pour une période renouvelable de cinq ans prenant cours le jour de la publication de la présente autorisation statutaire (ou de son renouvellement).*

*La Société peut aliéner les titres ainsi acquis conformément aux conditions légales (article 7:218, §1, du CSA), en ce compris dans les cas visés aux 3° et 4° de l'article 7:218, §1, alinéa 1, du CSA.*

*En outre, conformément à l'article 7:215, § 1er, alinéas 4 et 5 et à l'article 7:218, § 1er, alinéa 1 er, 3°, du CSA, la Société peut, sans autre décision de l'assemblée générale, dans le respect des conditions prévues par ces dispositions, notamment de durée (étant une période de trois ans prenant cours le jour de la publication de la présente autorisation statutaire ou de son renouvellement), faire usage de ce pouvoir et acquérir ou aliéner ses titres propres, sur le marché sur lequel ces titres sont cotés ou de toute autre manière, en vue de lui éviter un dommage grave et imminent. »*

## RAPPORT DE REMUNERATION (ARTICLE 3:6, § 3, DU CSA)

Ce rapport de rémunération décrit la mise en œuvre de la politique de rémunération et est soumis chaque année à l'Assemblée Générale des actionnaires pour un vote consultatif.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, le rapport de rémunération de l'année précédente a été approuvé à 86,21 % des voix. Aucune remarque n'a été formulée en vue de l'édition du présent rapport.

Lors de l'établissement de la politique de rémunération, le Conseil d'administration a pris en considération l'environnement externe dans lequel IBA exerce ses activités, les exigences légales et les principes du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, les pratiques du marché et des recommandations émises par les organisations représentant les actionnaires institutionnels.

## ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

### RÉMUNÉRATION TOTALE

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise d'IBA, publiée sur le site internet du Groupe, le Conseil d'administration détermine la politique de rémunération et les montants versés aux administrateurs non exécutifs, sur

base des recommandations du Comité Compensation & People Development. Cette politique est revue régulièrement en regard des pratiques de marché et est soumise à l'approbation des actionnaires. Cette procédure

a également été appliquée en 2025, ce qui a conduit à la politique décrite ci-dessous, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

Par la mise en oeuvre de cette politique, la Société doit être en mesure d'attirer, de retenir et d'engager les administrateurs non exécutifs requis et appropriés afin de remplir collectivement leurs missions, dans le respect des mêmes principes de philosophie de rémunération que ceux applicables dans l'ensemble de l'organisation.

Les administrateurs non exécutifs ont perçu une rémunération forfaitaire annuelle de 6 000 euros, à l'exception des administrateurs résidant à l'étranger qui, afin de couvrir les contraintes de temps et les difficultés liées aux déplacements intercontinentaux, ont reçu 16 000 euros. Le Président du conseil d'administration a perçu une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 euros, tandis que les présidents du comité d'audit et du conseil de durabilité ont perçu une rémunération forfaitaire annuelle de 9 000 euros chacun.

La rémunération forfaitaire annuelle a été complétée par une rémunération fixe de 1 600 EUR par réunion du conseil ou de comité à laquelle l'administrateur non exécutif était invité et à laquelle il a assisté. Le Président du Conseil d'administration a perçu 3 000 EUR par réunion de Conseil à laquelle il a participé. Les Présidents des comités ont perçu 2 200 EUR par réunion de comité qu'ils ont présidée et 1 600 EUR pour toute autre réunion à laquelle ils ont participé. Les rémunérations fixes sont calculées sur une base de demi-journée (en tenant compte d'une demi-journée de préparation) et sont ajustés par demi-journée si nécessaire.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de 2026 appelée à se prononcer sur la politique de rémunération, celle-ci est revue à compter du 1er juillet 2025. En cas d'approbation, cela donnera lieu à un versement additionnel à chaque administrateur, correspondant à la différence entre la politique révisée et la politique précédente.

Les administrateurs non exécutifs, y compris le Président du conseil d'administration, perçoivent une rémunération

forfaitaire annuelle de 16 000 euros. Les Présidents des Comités perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle supplémentaire de 5 000 euros. Les membres des Comités perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle supplémentaire de 1 000 euros. Les administrateurs résidant à l'étranger perçoivent un montant annuel supplémentaire de 16 000 euros destiné à couvrir leurs frais de déplacement. Le cas échéant, les montants annuels sont proratisés.

La rémunération forfaitaire est complétée par un montant fixe de 1 800 euros par réunion du conseil d'administration ou d'un comité à laquelle l'administrateur non exécutif a été invité et à laquelle il a assisté. Le Président du conseil d'administration perçoit 3 000 euros par réunion à laquelle il a assisté. Les Présidents de comité perçoivent une rémunération de 2 200 euros par réunion de comité qu'ils ont présidée et de 1 800 euros par autre réunion à laquelle ils ont assisté. Les rémunérations fixes sont calculées sur une base de demi-journée (en tenant compte d'une demi-journée de préparation) et ajustées par demi-journée ou proratisées si nécessaire.

Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent aucune forme de rémunération variable ni aucune autre forme de rémunération fixe, en nature ou sous forme d'actions. Bien que cela ne soit pas obligatoire, conformément au code de gouvernance d'entreprise, les administrateurs sont encouragés à détenir des actions pour un montant minimum de 10 000 euros, à condition qu'ils respectent la réglementation en matière de délits d'initiés. Il convient de préciser que Saint-Denis SA perçoit une rémunération distincte pour des services non liés à son mandat d'administrateur, comme détaillé ci-dessous, ce qui sera également le cas pour Exoplanets Research SRL en vertu d'un nouvel accord à compter de 2026 (voir également ci-dessous).

Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs font l'objet d'un suivi et d'une révision annuels, ce qui peut donner lieu à un ajustement lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié. Aucun changement fondamental de la politique de rémunération n'est prévu au cours des deux prochaines années.

Les montants bruts versés aux administrateurs non exécutifs en 2025 sont les suivants:

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE (EUR)		RÉMUNÉRATION POUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (EUR)
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet (Administrateur interne, Président du Conseil d'administration, Président du Comité de nomination, Président du Comité Compensation & People Development)	62 350	14 250	CA AC CN/C&PD MAC IC SC Autres	31 500 N/A 11 800 3 200 N/A 1 600 N/A
SCS Consultance Marcel Miller, Représentée par Marcel Miller (Administrateur indépendant)	36 950	6 750	CA AC CN/ C&PD MAC IC SC Autres	16 800 4 800 7 000 N/A N/A 1 600 N/A
Hausmann Consulting, représentée par Dr. Richard Hausmann (Administrateur indépendant)	38 000	6 000	CA AC CN/C&PD MAC IC SC Autres	16 000 6 400 8000 N/A N/A 1 600 N/A
Nextstepefficiency SAS, représentée par Christine Dubus (Administratrice indépendante et Présidente du Comité d'Audit)	45 800	9 000	CA AC CN/C&PD MAC IC SC Autres	16 800 8 800 6 400 3 200 N/A 1 600 N/A
Bridging for Sustainability SRL, représentée par Sybille van den Hove (Administratrice indépendante et Présidente du Conseil de Durabilité)	28 300	9 000	CA AC CN/C&PD MAC IC SC Autres	17 100 N/A N/A N/A N/A 2 200 N/A
Hedvig Hricak (Administratrice indépendante)	37 600	16 000	CA AC CN/C&PD MAC IC SC Autres	13 600 N/A 3 200 3 200 N/A 1 600 N/A
Much SRL, représentée par Muriel de Lathouwer (Administratrice indépendante)	31 150	6 750	CA AC CNC&PD MAC IC SC Autres	15 200 1 600 N/A 4 400 1 600 1 600 N/A

\* CA – Réunion du Conseil d'administration; AC – Réunion du Comité d'audit; CN – Réunion du Comité de nomination, C&PD – Réunion du Comité Compensation & People Development; MAC – Réunion du Comité de fusions et acquisitions; IC – Réunion du Comité d'investissement; SC – Conseil de Durabilité. « N/A » indique que l'administrateur n'est pas membre du Comité ou qu'aucune réunion du Comité n'a eu lieu; Autres – Participation à d'autres réunions, telles que les réunions des utilisateurs et/ou les réunions stratégiques

Les montants figurant dans le tableau ci-dessus n'incluent pas l'augmentation résultant des montants révisés dans le cadre de la révision de la politique au 1er juillet 2025.

En 2025, le Groupe a également fait appel aux services de Saint-Denis SA pour des activités spécifiques non liées à

son mandat d'administrateur. Ces services sont régis par un accord distinct en vigueur depuis 2013, qui, à l'époque, a été examiné, par le Comité de rémunération et validé par le Conseil d'administration, représenté par ses membres indépendants. Cet accord permet à la Société de bénéficier de l'expérience unique de Pierre Mottet, représentant de Saint-Denis SA. L'accord prévoit un tarif horaire, qui n'a pas été modifié depuis 2013, hormis par l'indexation annuelle. La facturation, basée sur un relevé de temps de travail, est examinée et approuvée par un administrateur indépendant. Pour l'année 2025, les honoraires correspondant à ces prestations - qui concernent, par exemple, la participation à des conférences, la représentation commerciale et officielle ou le support apporté aux négociations-clés – se sont élevés à 462 782 EUR.

Il est également à préciser qu'à compter de 2026, le Groupe fera appel aux services d'Exoplanets Research SRL, représentée par Yves Jongen, dans le cadre d'un contrat de coaching et de mentorat. À l'issue du mandat d'Yves en tant qu'Administrateur délégué en août 2025, et à l'expiration du contrat de gestion avec Exoplanets Research SRL au 31 décembre 2025, les honoraires correspondant à ce nouvel accord seront désormais présentés dans la section consacrée aux administrateurs non exécutifs, et non plus dans la section relative aux administrateurs délégués et au comité exécutif.

## ACCORDS DE RÉSILIATION DE MANDAT DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

Les administrateurs non exécutifs exercent leur mandat en vertu d'un mandat confié par les actionnaires. À ce titre, il n'existe ni convention spécifique applicable en la matière, ni dispositions particulières relatives à la résiliation de leur mandat. Le tableau ci-dessous résume les dates clés

relatives aux accords contractuels concernant chaque administrateur non exécutif et confirme l'absence de délais de préavis et d'accords de rupture à l'initiative de la Société.

ADMINISTRATEURS NON-EXÉCUTIFS	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet	1998	AG 2028	Aucune	Aucun
Consultance Marcel Miller SCS, représentée par Marcel Miller	2011	AG 2026	Aucune	Aucun
Hedvig Hricak	2017	AG 2026	Aucune	Aucun
Nextstepefficiency SAS, représentée par Christine Dubus	2020	AG 2027	Aucune	Aucun
Dr. Richard A. Hausmann	2020	AG 2027	Aucune	Aucun
Bridging for Sustainability SRL, représentée par Sybille van den Hove	2015	AG 2026	Aucune	Aucun
MucH SRL, représentée par Muriel De Lathouwer	2024	AG 2028	Aucune	Aucun

## RÉMUNÉRATION TOTALE DES ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS ET AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

### PROCÉDURE

Après examen par le comité Compensation & People Development, le Conseil d'administration détermine la rémunération directe ou indirecte versée aux administrateurs délégués conformément à sa politique de rémunération. Le Comité veille à ce que la rémunération soit conforme aux pratiques du marché, telles que déterminées par des études menées par des cabinets spécialisés. Le comité Compensation & People Development assure également le suivi et la révision de la politique de rémunération applicable aux membres du Comité exécutif, adoptée par le CEO. Aux fins de ce qui

précède et de manière générale, le conseil d'administration, le Comité Compensation & People Development ainsi que les administrateurs individuels disposent du pouvoir et de l'obligation, sous réserve des règles définies dans la Charte de gouvernance d'entreprise, de recourir à suffisamment de ressources, y compris le recours à des consultants externes, si et lorsque cela, s'avère approprié.

### PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

L'objectif principal de la philosophie de rémunération d'IBA est de garantir la capacité de la Société à attirer, retenir et mobiliser les talents de direction dont elle a besoin pour respecter ses engagements envers ses différentes parties prenantes – notamment ses clients et ses patients, ses actionnaires, ses employés, la société en général et la planète –, tout en assurant l'alignement de leurs intérêts respectifs.

La structure et les niveaux de la rémunération, considérés globalement, doivent contribuer de manière effective à la réalisation de ces objectifs.

Les programmes et les décisions en matière de rémunération répondent à tout moment aux critères suivants:

- Ils équilibrent de manière appropriée la compétitivité externe avec d'autres organisations et l'équité interne, en tenant compte à la fois du contenu du poste, des compétences personnelles et de l'efficacité du manager au sein d'IBA.
- Ils abordables, durables et conformes aux conditions du marché.
- Ils récompensent les performances alignées sur la stratégie de l'entreprise, en considérant les résultats à court terme et l'orientation à long terme.
- Ils assurent la transparence et la prévisibilité, tout en offrant suffisamment de flexibilité pour répondre rapidement à l'évolution des besoins de l'entreprise, si et quand cela est nécessaire.
- La rémunération qui en résulte constitue un juste équilibre du point de vue de toutes les parties prenantes, en tenant compte des circonstances exceptionnelles (au moyen de facteurs d'équité lorsque cela est jugé nécessaire et approprié).

Dans des circonstances exceptionnelles uniquement, les administrateurs non exécutifs ont le pouvoir de modifier les politiques énoncées dans le présent document ou de s'en écarter s'ils estiment que cela est dans le meilleur intérêt de la société. Cette dérogation peut concerner tous les aspects de la politique. Les "circonstances

exceptionnelles" couvrent les situations dans lesquelles une dérogation à la politique de rémunération est nécessaire pour servir l'intérêt à long terme et la durabilité de l'entreprise. Une dérogation ne peut être demandée que par les administrateurs non exécutifs et une explication complète sera fournie.

Les administrateurs délégués ne perçoivent pas de rémunération spécifique en tant qu'administrateurs. La rémunération qu'ils perçoivent pour leur rôle direct ou indirect au sein de la Société inclut une rémunération pour leurs responsabilités d'administrateur.

Les administrateurs délégués ne participent pas aux réunions du conseil d'administration et du comité Compensation & People Development, au cours desquelles leurs performances et le montant de leur rémunération variable sont examinés et fixés.

### CONTEXTE DE RÉMUNÉRATION AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2025

En 2025, nous avons poursuivi nos progrès vers la réalisation de notre ambition, au sein de chacune de nos business units, conformément à nos plans stratégiques.

Dans un contexte marqué par des défis géopolitiques et d'autres enjeux majeurs, ainsi que par une forte incertitude, IBA a réalisé un résultat avant impôts (Profit Before Tax – PBT) de près de 19 millions d'euros. Chacune des business units a contribué positivement à ce résultat, tandis que les coûts d'entreprise (corporate) sont restés strictement maîtrisés.

#### Rémunération totale

Conformément à notre politique de rémunération, la rémunération des administrateurs délégués et des membres du comité exécutif était composée en 2025 d'une partie fixe et d'une partie variable.

Les administrateurs délégués et membres du comité exécutif exerçant leurs fonctions dans le cadre d'une société de management, ne bénéficient pas d'un plan de

Les accords conclus avec les administrateurs délégués et membres du comité exécutif prévoient des clauses de récupération (claw-back) concernant tout paiement qui aurait été versé sur la base d'informations financières erronées.

Il n'est pas prévu que la politique de rémunération évolue fondamentalement au cours des deux prochaines années.

L'année a été exceptionnelle en termes de prises de commandes au niveau du Groupe, en particulier pour les business units Proton Therapy et RadioPharma Solutions. Des progrès continus ont également été réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route en matière de durabilité.

Les modalités selon lesquelles cette performance se reflète dans les résultats de rémunération des administrateurs délégués et des membres du Comité exécutif sont détaillées ci-dessous.

pension financé par IBA, ni d'autres éléments de rémunération.

Par conséquent, la pondération des différentes composantes de la rémunération dans le cadre de la rémunération totale varie d'un individu à l'autre et peut être résumée comme suit:

#### COMPOSANTE DE LA RÉMUNÉRATION

Rémunération fixe

Rémunération variable

#### PARTIE DE LA REMUNERATION TOTALE

Entre 38% et 81%

Entre 19% et 62%

La rémunération totale effective des administrateurs délégués et des membres du comité exécutif pour l'année 2025 est présentée ci-dessous, en comparaison avec celle de 2024. Comme précisé plus en détail ci-après, la rémunération variable annuelle figurant dans le tableau correspond à l'année de performance, tandis que la participation aux bénéfices indique le montant acquis au

cours de cette même année. La rémunération variable à long terme indique également la valeur acquise au cours de l'année de référence : les plans en vigueur devenant intégralement acquis à une date spécifique et n'étant généralement pas octroyés chaque année, il peut en résulter des variations significatives d'une année à l'autre.

NOM, FONCTION	ANNÉE	1 RÉMUNÉRATION FIXE	2 RÉMUNÉRATION VARIABLE			3 RÉMUNÉRATION TOTALE	4 PROPORTION RÉMUNÉRATION FIXE / VARIABLE
			Court terme (horizon 1 an)		Long terme (horizon >1-) *		
			Rémunération variable annuelle	Profit sharing			
Olivier Legrain, CEO	2025	492 758€	262.239€	225 843€	312 536	1 293 376€	Fixe: 38% Variable: 62%
	2024	513 537€	319 487€	152 181€	526 806€	1 512 010€	Fixe: 34% Variable: 66%
Yves Jongen <sup>2</sup> , CRO	2025	517 230€	158 272€	107 829€	78 132€	861 463€	Fixe:60% Variable: 40%
	2024	478 016€	192 824€	83 770€	54 950€	809 560€	Fixe:59% Variable: 41%
Henri de Romrée <sup>3</sup> , Deputy CEO	2025	387 667€	103 137€	89 894€		580 698€	Fixe: 67% Variable: 33%
	2024	342 321€	136 691€	12 968€		491 980€	Fixe: 70% Variable: 30%
Catherine Vandendorre, CFO & Head of Corporate	2025	198 977€	47 738€	-		246 715€	Fixe:81% Variable: 19%
	2024	698 873€	270 680€	46 396€	54 950€	1 070 899€	Fixe: 65% Variable: 35%

1. Versée à Lamaris Group SRL, représentée par Olivier Legrain
2. Versée à Exoplanets Research SRL, représentée par Yves Jongen.
3. Versée à H de Romrée & Company SRL, représentée par Henri de Romrée
4. Versée à Canel SRL, représentée par Catherine Vandendorre. Pour 2025, la rémunération fixe inclut EUR 22 177, versés à Frinso SRL, représentée par Soumya Chandramouli, précédente CFO. Pour 2024, la rémunération a été versée à Frinso SRL et à Frédéric Nolf SRL, représentée par Frédéric Nolf, précédent CHRO

\*\* Juste valeur de l'incitation à long terme acquise durant l'année de performance

### Rémunération fixe

La rémunération fixe correspond à une composante en numéraire de la rémunération, définie en fonction de la fonction exercée ainsi que des compétences et de

l'expérience de l'intéressé, et n'est conditionnée qu'à la présence effective et à l'exercice de ses fonctions au sein de la Société.

### Rémunération variable

La rémunération variable correspond à une composante en numéraire de la rémunération, liée à la performance individuelle, collective et/ou organisationnelle, mesurée au

regard de l'atteinte de résultats spécifiques et/ou de la création de valeur. Elle comprend:

- **Une rémunération variable à court terme**, calculée sur une base annuelle, incluant la rémunération variable annuelle et le plan de participation aux bénéfices (Profit sharing Plan)

- **Une rémunération variable à long terme**, couvrant des périodes excédant un exercice, sous la forme d'incitants à long terme (*Long-Term Incentives*)

### Rémunération variable annuelle

Le plan de rémunération variable annuelle récompense les performances au regard d'objectifs spécifiques, définis par le Conseil d'Administration sur la base d'une recommandation du Comité Compensation & People Development et formalisés au début de la période de performance. Le Conseil d'administration dispose de la flexibilité nécessaire pour définir les objectifs les mieux adaptés à la mise en œuvre du plan stratégique et à l'atteinte des résultats correspondants. Ces objectifs peuvent être tant généraux que spécifiques, en fonction de l'évolution des besoins, et peuvent s'étendre sur une période plus longue ou s'appliquer à un moment précis.

A ce jour, le plan applicable aux administrateurs délégués et aux membres du comité exécutif comprend quatre objectifs, alignés sur la création de valeur durable de la Société et venant la soutenir, tant à court qu'à long terme. Ces objectifs reflètent une approche équilibrée, combinant des indicateurs de performance financière actuelle (conversion du carnet de commandes), de réussite future de l'activité (constitution du carnet de commandes), d'impact sur les parties prenantes (durabilité), ainsi qu'un quatrième objectif stratégique faisant l'objet d'une attention particulière au cours de la période. Il n'existe actuellement aucun objectif individuel spécifique influant sur la rémunération variable d'un administrateur délégué ou d'un membre du comité exécutif en particulier. Les objectifs sont

fixés par le conseil d'administration au début de la période de performance, sur la base d'une recommandation du comité de Compensation & People Development, conformément au plan stratégique.

La rémunération variable annuelle cible représente entre 30 % et 60 % de la rémunération fixe annuelle (telle qu'applicable au 31 décembre de l'année de référence, qui correspond également à la date d'acquisition des droits), en fonction du poste occupé. Chaque objectif représente 25 % de la rémunération variable cible. La période de référence correspond à l'exercice financier, sauf si une autre période est jugée plus appropriée.

À l'issue de la période d'évaluation, les performances réelles par rapport à chaque objectif sont évaluées séparément. L'évaluation des performances réelles est effectuée et approuvée par le conseil d'administration sur recommandation du comité de Compensation & People Development. La méthode utilisée à cette fin consiste à comparer les performances réelles validées à une échelle prédéfinie autour de l'objectif, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

NIVEAU DE RÉALISATION PAR OBJECTIF	ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE EFFECTIVE PAR OBJECTIF	FACTEUR DE PAIEMENT APPLIQUÉ À 25% PAR OBJECTIF
Dépassement exceptionnel de l'objectif par rapport à la cible	Exceptionnelle	150%
Dépassement significatif de l'objectif par rapport à la cible	Elevée	120%
Atteinte conforme aux attentes, au niveau ou autour de la cible prédéfinie	Bonne	100%
(Atteinte partielle) Résultat inférieur à la cible	Moyenne	75%
Résultat nettement inférieur à la cible	Faible	0%

Le montant effectif de la rémunération variable correspond à la somme des niveaux de rémunération attribués pour chacun des objectifs. À ce titre, le montant total varie entre 0 % et un maximum de 150 % de la rémunération variable cible.

La performance effective est évaluée au regard des comptes annuels audités, figurant dans le rapport annuel couvrant l'exercice de référence, conformément à la définition de l'objectif confirmée au début de cet exercice. L'évaluation de la performance attribuée à la performance réelle atteinte effectivement réalisée correspond généralement au niveau de réalisation dont la performance réelle se rapproche le plus. Néanmoins, des considérations qualitatives spécifiques (à savoir des « facteurs d'équité ») peuvent conduire le Conseil d'administration à adopter une décision différente ou à procéder à un ajustement, tant pour chaque objectif pris individuellement que de manière globale. Lorsqu'ils sont appliqués, ces facteurs d'équité se rapportent à des impacts non récurrents et non budgétés échappant au contrôle des participants, tels que des circonstances économiques, géopolitiques et/ou sanitaires exceptionnelles, ou, plus généralement, à des situations nécessitant la prévention ou l'atténuation de résultats indésirables (positifs ou négatifs).

Des exemples incluent notamment des fluctuations significatives et imprévues des taux de change, des changements de règles comptables ou des modifications du périmètre de la Société.

Les versements aux administrateurs délégués et aux autres membres du comité exécutif dans le cadre du plan de rémunération variable s'effectuent actuellement en espèces et sont calculés au prorata de la présence au cours de l'année de référence.

Les quatre objectifs pour l'exercice 2025 sont présentés ci-dessous, accompagnés de l'évaluation de la performance effective, conformément aux modalités décrites ci-dessus. Afin de préserver sa position concurrentielle, IBA ne peut divulguer d'informations sensibles relatives aux cibles spécifiques ou aux niveaux de performance atteints.

- **Profit Before Tax (PBT)** : le résultat avant impôts (*Profit Before Tax – PBT*) est l'indicateur utilisé pour évaluer la performance financière globale de la Société au titre de l'année de performance. Il est calculé comme la différence entre les revenus totaux et l'ensemble des charges opérationnelles et non opérationnelles au niveau du Groupe, telles qu'elles ressortent des comptes annuels inclus dans le présent

rapport annuel. L'objectif a été fixé par le Conseil d'administration au début de la période de référence, conformément au budget 2025 approuvé et aligné sur le plan stratégique. Le PBT réel du Groupe réalisé en 2025 s'élève à 18 768 millions d'euros. À l'issue de la période de performance, le Conseil d'administration a considéré que ce résultat était nettement inférieur à l'objectif fixé. En conséquence, le Conseil d'administration a validé une évaluation **Faible (Low)** pour cet objectif, entraînant un facteur de paiement de 0 % sur les 25 % de la rémunération variable annuelle qui y sont liés.

- **Carnet de commandes** : Le carnet de commandes constitue un indicateur prospectif permettant d'assurer notre réussite future. Il est calculé comme le total des ventes d'équipements réalisées au sein de l'ensemble de nos divisions (business units). Pour la division **Proton Therapy (PT)**, il inclut également la valeur des ventes liées aux rénovations majeures d'équipements existants, tandis que, pour nos divisions **Industrial** et **RadioPharma Solutions**, il couvre également les ventes de mises à niveau (upgrades). Pour toutes les divisions, il inclut les ventes attribuées à l'exercice financier. Pour la division PT, en raison de la durée du cycle de vente, une réévaluation est effectuée sur une période de deux ans : une première évaluation est réalisée à la fin de la première année sur la base des ventes de cette année, suivie d'une réévaluation des ventes cumulées sur les deux années à la fin de la deuxième année. À cet égard, il est important de noter que 2025 constituait la deuxième année de la période de deux ans pour PT, impliquant qu'une réévaluation des exercices 2024 et 2025 a été réalisée en 2025.

L'objectif a été fixé par le Conseil d'administration au début de la période de performance, conformément au plan stratégique. Le volume combiné des prises de commandes réelles pour 2025 au niveau du Groupe a largement dépassé les attentes, notamment grâce à **PT** et **RadioPharma Solutions**. À l'issue de la période de performance, le Conseil d'administration a évalué le volume de prises de commandes en cours du Groupe par rapport à l'objectif, ce qui a abouti à une note « Exceptionnel » pour cet objectif, correspondant à un facteur de paiement de 150 % sur 25 % de la rémunération variable annuelle.

- **Durabilité (Sustainability)** : cet objectif reflète l'engagement d'IBA envers ses objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en faveur d'une création de valeur

durable à long terme. À cet égard, IBA a obtenu la certification **B Corp** il y a quelques années. B Corp constitue un cadre holistique couvrant l'ensemble des aspects ESG jugés pertinents au niveau de l'entreprise, permettant également de mesurer les progrès réalisés au fil du temps. À l'heure actuelle, l'utilisation du score B Corp comme indicateur de performance en matière de durabilité permet une gestion dynamique des initiatives ESG en cours et évite toute régression par rapport à ce qui aux avancées déjà réalisées par le passé. L'objectif est validé par le Conseil d'administration au début de la période de performance, sur la base de notre certification précédente. Pour l'exercice 2025, l'objectif correspondait à l'obtention d'environ trois points supplémentaires lors d'une évaluation externe pro forma, ce qui constituait un objectif ambitieux compte tenu du score déjà élevé d'IBA (situé dans le 95<sup>e</sup> centile des entreprises participantes). Un gain de 2,5 points supplémentaires aurait été considéré comme une réalisation inférieure à l'objectif. La performance effective, évaluée par un auditeur externe après la clôture de l'année de performance, a conduit à un gain de **2,8 points supplémentaires**, ce qui est considéré comme un résultat conforme à l'objectif. Cette

performance a été validée par le Conseil d'administration et correspond à une évaluation **Bonne (Good)** ainsi qu'à un facteur de paiement de **100 %** sur les **25 %** de la rémunération variable annuelle qui y sont liés.

- **Mesure spécifique** : la mesure spécifique porte sur un domaine d'importance stratégique faisant l'objet d'une attention particulière, ou sur une combinaison de plusieurs domaines, au niveau du Groupe. Pour l'exercice 2025, la mesure spécifique concernait le niveau des frais généraux, qui constituait un levier clé pour l'exercice financier. À l'issue de la période de performance, le Conseil d'administration a évalué le résultat obtenu comme étant inférieur à l'objectif fixé. En conséquence, une évaluation **Moyenne (Medium)** a été attribuée à cet objectif, correspondant à un facteur de paiement de **75 %** sur les **25 %** de la rémunération variable annuelle qui y sont liés.

Comme indiqué ci-dessus, au-delà de l'application stricte des mécanismes du plan résultant de la performance effective par rapport à chacun des indicateurs, le Conseil d'administration tient également compte de facteurs d'équité dans son évaluation.

Pour l'exercice 2025, ceux-ci se traduisent notamment par un ajustement visant à prendre en considération d'importantes fluctuations des taux de change (de plus de 3 millions d'euros), un investissement dans un projet stratégique ayant un impact sur les bénéfices immédiats au profit d'une augmentation des rendements futurs à long terme, ainsi que d'autres considérations qualitatives spécifiques.

En résumé, sur la base des objectifs fixés pour la rémunération variable annuelle 2025, de la performance effectivement réalisée par rapport à ces objectifs et de la prise en compte des facteurs d'équité, le versement aux administrateurs délégués et aux membres du comité exécutif correspond à 90 % de l'objectif et peut être présenté comme suit :

OBJECTIF	PONDÉRATION	OLIVIER LEGRAIN A) PERFORMANCE RÉELLE B) RÉMUNÉRATION CORRESPONDANTE	YVES JONGEN A) PERFORMANCE RÉELLE B) RÉMUNÉRATION CORRESPONDANTE	HENRI DE ROMRÉE A) PERFORMANCE RÉELLE B) RÉMUNÉRATION CORRESPONDANTE	CATHERINE VANDENBORRE A) PERFORMANCE RÉELLE B) RÉMUNÉRATION CORRESPONDANTE
<b>Résultat avant impôts (Profit before Tax)</b>	25%	a) Faible b) -	a) Faible b) -	a) Faible b) -	a) Faible b) -
<b>Prise de commandes</b>	25%	a) Exceptionnelle b) EUR 109 266	a) Exceptionnelle b) EUR 65 947	a) Exceptionnelle b) EUR 42 974	a) Exceptionnelle b) EUR 19 891

<b>Durabilité (Sustainability)</b>	25%	a) Bonne b) EUR 72 844	a) Bonne b) EUR 43 964	a) Bonne b) EUR 28 649	a) Bonne b) EUR 13 261
<b>Mesure spécifique</b>	25%	a) Moyenne b) EUR 54 633	a) Moyenne b) EUR 32 973	a) Moyenne b) EUR 21 487	a) Moyenne b) EUR 9 945
<b>Ajustement d'équité</b>	N/A	EUR 25 495	EUR 15 388	EUR 10 027	EUR 4 641
<b>Rémunération variable annuelle</b>		<b>EUR 262 239<sup>1</sup></b>	<b>EUR 158 272<sup>2</sup></b>	<b>EUR 103 137<sup>3</sup></b>	<b>EUR 47 738<sup>4</sup></b>

1. Versée à Lamarin Group SRL, représentée par Olivier Legrain
2. Versée à Exoplanets Research SRL, représentée par Yves Jongen
3. Versée à H de Romrée & Company SRL, représentée par Henri de Romrée
4. Versée à Canel SRL, représentée par Catherine Vandendorre

### PLAN DE PARTAGE DES BÉNÉFICES (PROFIT SHARING PLAN)

Le plan de participation aux bénéfices traduit également l'approche multi-partite d'IBA dans sa politique de rémunération, car il concrétise l'alignement des intérêts des participants au plan avec ceux des actionnaires. Le paiement d'un dividende déclenche le versement d'une participation aux bénéfices, contribuant ainsi à une vision commune du succès.

L'engagement d'IBA consiste à distribuer aux participants un montant égal au dividende total versé à ses actionnaires. Toutefois, par souci d'équité, le plan prévoit la possibilité de dissocier les deux, compte tenu de situations exceptionnelles susceptibles d'entraîner des résultats non souhaités, en particulier lorsqu'ils échappent entièrement au contrôle ou à l'influence des participants.

Étant donné que l'enveloppe financière disponible pour le versement de la participation aux bénéfices est liée au montant total des dividendes distribués, aucun montant cible de participation aux bénéfices n'est défini.

Avant 2025, la répartition de l'enveloppe disponible était proportionnelle au nombre de points de participation aux bénéfices attribués à chaque personne, en fonction de son poste et de son niveau de rémunération.

À compter de 2025 (paiement en 2026), un pourcentage de la rémunération fixe annuelle sert de base à la répartition de la participation aux bénéfices, chaque participant recevant une part proportionnelle de l'enveloppe disponible.

Les administrateurs délégués et les autres membres du comité exécutif participent à ce plan au même titre que les employés. Les versements aux administrateurs délégués et aux autres membres du comité exécutif au titre de l'Executive Committee dans le cadre du plan de participation aux bénéfices s'effectuent actuellement en espèces et sont calculés au prorata de la durée de présence de chaque personne tout au long de l'année.

L'acquisition des droits intervient à la date de l'Assemblée générale des actionnaires approuvant le versement d'un dividende.

Le montant brut de la participation aux bénéfices acquis au cours de l'exercice 2025 s'élevait à 9,86 EUR par point de participation aux bénéfices, ce qui correspond au montant total versé aux administrateurs délégués et aux membres du comité exécutif tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Ce montant figure également dans le tableau de rémunération totale figurant au début de la présente section.

La participation aux bénéfices relative à l'exercice de référence 2025 n'est pas encore acquise. Sur la base du dividende proposé pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires, et sous réserve de cette approbation, le montant prévisionnel attendu est présenté ci-après à titre purement informatif et de manière conditionnelle.

Étant donné que ce montant est susceptible de différer, voire ne pas s'appliquer, il convient de le considérer comme tel. Il n'est, dès lors, pas inclus dans le tableau de rémunération totale figurant au début de la présente section.

<b>PARTAGE DES BÉNÉFICES (PROFIT SHARING)</b>	<b>OLIVIER LEGRAIN</b>	<b>YVES JONGEN</b>	<b>HENRI DE ROMRÉE</b>	<b>CATHERINE VANDENBORRE</b>
<b>Montant acquis en 2025</b>	<b>EUR 225 843<sup>1</sup></b>	<b>EUR 107 829<sup>2</sup></b>	<b>EUR 89 894<sup>3</sup></b>	<b>N/A</b>
Estimation indicative pour 2026 (versement conditionnel, non acquis)	EUR 224 061 <sup>1</sup>	EUR 117 332 <sup>2</sup>	EUR 103 984 <sup>3</sup>	EUR 48 351 <sup>4</sup>

1. Versé ou versement conditionnel à Lamarin Group SRL, représentée par Olivier Legrain
2. Versé ou versement conditionnel à Exoplanets Research SRL, représentée par Yves Jongen. Tout montant définitif relatif à 2026 demeurera payable à Exoplanets Research SRL, nonobstant le changement de statut de celle-ci (voir ci-dessus)
3. Versé ou versement conditionnel à H de Romrée & Company SRL, représentée par Henri de Romrée
4. Versement conditionnel Canel SRL, représentée par Catherine Vandendorre

## INCITATIONS À LONG TERME (LTIs)

Chez IBA, les incitations à long terme (LTIs), telles qu'elles sont octroyées de temps à autre, visent à créer un alignement entre les intérêts des administrateurs délégués, des membres du Comité exécutif & de la direction, et les intérêts des actionnaires, permettant aux participants de bénéficier de la valeur créée à long terme. Le volume des octrois de LTIs dépend généralement de l'étendue des responsabilités et du niveau occupé au sein de l'organisation. Sous réserve de l'approbation des actionnaires, IBA applique une politique de rachat d'actions sur le marché pour soutenir le plan LTI et ainsi éviter toute dilution associée.

A l'heure actuelle, IBA émet généralement des LTI sous la forme d'un plan d'options sur actions. Un nouveau plan a été lancé en 2025 et intègre une ligne directrice en matière de détention d'actions (share ownership guideline), telle que décrite ci-dessous.

Des attributions ultérieures dans le cadre du plan de 2025 pourront être accordées aux nouveaux arrivants et à l'occasion d'événements professionnels spécifiques, tels que des promotions.

Depuis les attributions effectuées dans le cadre du plan d'options sur actions de 2021, les bénéficiaires du plan, y compris les administrateurs délégués et les membres du comité exécutif, sont soumis à une exigence minimale de détention (*Minimum Holding Requirement – MHR*), telle que définie dans la Politique de rémunération, à savoir

l'obligation de détenir un nombre minimum d'actions nominatives de la Société.

Chaque bénéficiaire est tenu d'acquérir, de détenir et de conserver, directement ou indirectement, des actions de la Société correspondant à 40 % des options exercées pour les bénéficiaires basés en Belgique, et à 25 % pour les bénéficiaires basés à l'étranger, conformément aux conditions et modalités définies dans les règles du plan.

La constitution de l'exigence minimale de détention peut s'effectuer selon les modalités jugées les plus appropriées par l'intéressé, notamment par l'exercice des options attribuées dans le cadre du plan. L'exigence minimale de détention s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle avec IBA ainsi que pendant une période de trois ans suivant la fin de ladite relation contractuelle, sauf dispense accordée.

Cette exigence minimale de détention a également été intégrée dans le plan d'options sur actions lancé en 2025. À l'avenir, une exigence minimale de détention pourra également être mise en place en lien avec de futurs plans d'incitants à long terme (*LTI*) ou indépendamment de ceux-ci, selon ce qui sera jugé approprié à ce moment-là.

À ce jour, Olivier Legrain, Yves Jongen et Henri de Romrée satisfont à leur exigence minimale de détention.

Au cours de l'année 2025, trois plans d'options d'achat d'actions (SOP) s'appliquent aux administrateurs délégués et aux membres du comité exécutif. Les principales caractéristiques de ces trois plans sont présentées ci-après:

ÉLÉMENTS CLÉS	SOP2020	SOP2021	SOP2025
	PLAN DE STOCK-OPTIONS	PLAN DE STOCK-OPTIONS	PLAN DE STOCK-OPTIONS
Date d'octroi	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> juin 2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>25 janvier 2021</li> <li>20 décembre 2023 pour H de Romrée &amp; Company SRL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 mai 2025</li> <li>4 juillet 2025 pour Canel SRL</li> </ul>
Date d'acquisition	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> janvier 2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> janvier 2025</li> <li>1<sup>er</sup> janvier 2027 pour H de Romrée &amp; Company SRL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> janvier 2029</li> </ul>
Prix d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>EUR 7,54</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>EUR 13,39</li> <li>EUR 10,76 pour H de Romrée &amp; Company SRL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>EUR 10,09</li> <li>EUR 11,80 pour Canel SRL</li> </ul>
Période d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Du 2 janvier 2024 au 31 mai 2026 pour 50% de l'octroi</li> <li>Du 2 janvier 2024 au 31 mai 2030 pour 50% de l'octroi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Du 2 janvier 2025 au 31 décembre 2026</li> <li>Du 2 janvier 2027 au 31 décembre 2028 pour H de Romrée &amp; Company SRL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Du 2 janvier 2029 au 30 avril 2035</li> </ul>
Date d'expiration	<ul style="list-style-type: none"> <li>31 mai 2026 pour 50% de l'octroi</li> <li>31 mai 2030 pour les autres 50%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>31 décembre 2026</li> <li>31 décembre 2028 pour H de Romrée &amp; Company SRL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>30 avril 2035</li> </ul>
Exigence minimale de détention (% de l'octroi)	<ul style="list-style-type: none"> <li>n/a</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>40%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>40%</li> </ul>
Exigence minimale de détention (date de fin)	<ul style="list-style-type: none"> <li>n/a</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à 3 ans après la fin de la relation contractuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à 3 ans après la fin de la relation contractuelle</li> </ul>

Les options d'achat d'actions détenues individuellement en 2025 par les Administrateurs délégués et les (anciens) membres du comité exécutif et les mouvements associés sont présentés dans les tableaux ci-dessous, en comparaison avec 2024.

Olivier Legrain, CEO	Éléments clés						Informations relatives aux années financières faisant l'objet du rapport			
							7	8		
Année	1	2	3	4	5	6	Options non acquises au début de l'année	a) Options octroyées b) Valeur des actions sous-jacentes à la date d'octroi	a) Options acquises b) Valeur des actions sous-jacentes à la date d'acquisition c) Valeur au prix d'exercice d) Plus-value à la date d'acquisition	Options non acquises à la clôture de l'exercice
2025	SOP 2025	5 mai 2025	1 <sup>er</sup> janvier 2029	3 ans à compter de la fin du mandat (pour 40 % de l'octroi)	Du 2 janvier 2029 au 30 avril 2035	10,09€	0	a) 78 885 b) 834 603€	a) - b) - c) - d) -	78 885
	SOP 2021	25 janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2025	3 ans à compter de la fin du mandat (pour 40 % de l'octroi)	Du 2 janvier 2025 au 31 décembre 2026	13,39€	95 870	a) - b) -	a) 95 870 b) 1 286 575€ c) 1 283 699€ d) 2 876€	0
	SOP 2020	1 <sup>er</sup> juin 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2024	n/a	Du 2 janvier, 2024 au * 31 mai 2026 (50%) * 31 mai 2030 (50%)	7,54€	0	a) - b) -	a) - b) - c) - d) -	0
	<b>Total</b>						<b>0</b>	<b>a) - b) -</b>	<b>a) 95 870 b) 1 286 575€ c) 1 283 699€ d) 2 876€</b>	<b>78 885</b>
2024	SOP 2021	25 janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2025	3 ans à compter de la fin du mandat (pour 40 % de l'octroi)	Du 2 janvier 2025 au 31 décembre 2026	13,39€	95 870	a) - b) -	a) - b) - c) - d) -	95 870
	SOP 2020	1 <sup>er</sup> juin 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2024	n/a	Du 2 janvier, 2024 au * 31 mai 2026 (50%) * 31 mai 2030 (50%)	7,54€	25 000	a) - b) -	a) 25 000 b) 288 500€ c) 188 500€ d) 100 000€	0
	<b>Total</b>						<b>120 870</b>	<b>a) - b) -</b>	<b>a) 25 000 b) 288 500€ c) 188 500€ d) 100 000€</b>	<b>95 870</b>

\*En 2025, aucune option n'a été exercée. Aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à échéance de l'option. A titre de comparaison, 25 000 options sous le plan SOP 2020 ont été exercées en 2024, aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à l'échéance de l'option.

Yves Jongen, CRO	Éléments clés						Informations relatives aux années financières faisant l'objet du rapport			
							7	8		
Année	1	2	3	4	5	6	Options non acquises au début de l'année	a) Options octroyées b) Valeur des actions sous-jacentes à la date d'octroi	a) Options acquises b) Valeur des actions sous-jacentes à la date d'acquisition c) Valeur au prix d'exercice d) Plus-value à la date d'acquisition	Options non acquises à la clôture de l'exercice
2025	SOP 2025	5 mai 2025	1 <sup>er</sup> janvier 2029	3 ans à compter de la fin du mandat (pour 40 % de l'octroi)	Du 2 janvier 2029 au 30 avril 2035	10,09€	0	a) 19 721 b) 208 648€	a) - b) - c) - d) -	19 721
	SOP 2021	25 janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2025	3 ans à compter de la fin du mandat (pour 40 % de l'octroi)	Du 2 janvier 2025 au 31 décembre 2026	13,39€	23 967	a) - b) -	a) 23 967 b) 321 637€ c) 320 918€ d) 719€	0
	SOP 2020	1 <sup>er</sup> juin 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2024	n/a	Du 2 janvier 2024 au * 31 mai 2026 (50%) * 31 mai 2030 (50%)	7,54€	0	a) - b) -	a) - b) - c) - d) -	0
	<b>Total</b>						<b>23 967</b>	<b>a) 19 721 b) 208 648€</b>	<b>a) 23 967 b) 321 637€ c) 320 918€ d) 719€</b>	<b>19 721</b>
2024	SOP 2021	25 janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2025	3 ans à compter de la fin du mandat (pour 40 % de l'octroi)	Du 2 janvier 2025 au 31 décembre 2026	13,39€	23 967	a) - b) -	a) - b) - c) - d) -	23 967

	SOP 2020	1er juin 2020	1er janvier 2024	n/a	Du 2 janvier 2024 au 31 mai 2026 (50%) + 31 mai 2030 (50%)	7,54€	10 000	a) - b) -	a) 10 000 b) 115 400€ c) 75 400€ d) 40 000€	0
	Total						33 967	a) - b) -	a) 10 000 b) 115 400€ c) 75 400€ d) 40 000€	23 967

\*En 2025, aucune option n'a été exercée. Aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à échéance de l'option. A titre de comparaison, aucune option n'a été exercée en 2024, aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à l'échéance de l'option.

Henri de Romrée, Deputy CEO	Eléments clés						Informations relatives aux années financières faisant l'objet du rapport			
	1 Plan	2 Date d'octroi	3 Date d'acquisition	4 Fin de la période de détention	5 Période d'exercice	6 Prix d'exercice	7 Solde d'ouverture	8 Dans le courant de l'année *		10 Solde de clôture
Année							Options non acquises au début de l'année	a) Options octroyées b) Valeur des actions sous-jacentes à la date d'octroi	a) Options acquises b) Valeur des actions sous-jacentes à la date d'acquisition c) Valeur au prix d'exercice d) Plus-value à la date d'acquisition	Options non acquises à la clôture de l'exercice
2025	SOP 2025	5 mai 2025	1 <sup>er</sup> janvier 2029	3 ans à compter de la fin du mandat (pour 40 % de l'octroi)	Du 2 janvier 2029 au 30 avril 2035	10,09€	0	a) 78 885 b) 834 603€	a) - b) - c) - d) -	78 885
	SOP 2021 **	20 décembre 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2027	3 ans à compter de la fin du mandat (pour 40 % de l'octroi)	Du 2 janvier 2027 au 31 décembre 2028	10,76€	20 000	a) - b) -	a) - b) - c) - d) -	20 000
	Total						20 000	a) 78 885 b) 834 603€	a) - b) - c) - d) -	98 885
2024	SOP 2021 **	20 décembre 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2027	3 ans à compter de la fin du mandat (pour 40 % de l'octroi)	Du 2 janvier 2027 au 31 décembre 2028	10,76€	20 000	a) - b) -	a) - b) - c) - d) -	20 000
	Total						20 000	a) - b) -	a) - b) - c) - d) -	20 000

\*En 2025, aucune option n'a été exercée. Aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à échéance de l'option. A titre de comparaison, aucune option n'a été exercée en 2024, aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à l'échéance de l'option.

\*\* Les options prévues sous le plan 2021 ont été accordées à H de Romrée & Company SRL et ont ensuite été transférées de H de Romrée & Company SRL à Henri de Romrée.

Canel SRL, représentée par Catherine Vandendorpe, CFO & Head of IBA Corporate	Eléments clés						Informations relatives aux années financières faisant l'objet du rapport			
	1 Plan	2 Date d'octroi	3 Date d'acquisition	4 Fin de la période de détention	5 Période d'exercice	6 Prix d'exercice	7 Solde d'ouverture	8 Dans le courant de l'année *		10 Solde de clôture
Année							Options non acquises au début de l'année	a) Options octroyées b) Valeur des actions sous-jacentes à la date d'octroi	a) Options acquises b) Valeur des actions sous-jacentes à la date d'acquisition c) Valeur au prix d'exercice d) Plus-value à la date d'acquisition	Options non acquises à la clôture de l'exercice
2025	SOP 2025 **	4 juillet 2025	1 <sup>er</sup> janvier 2029	3 ans à compter de la fin du mandat (pour 40 % de l'octroi)	Du 2 janvier 2029 au 30 avril 2035	11,80€	0	a) 19 721 b) 226 792€	a) - b) - c) - d) -	19 721
	Total						0	a) 19 721 b) 226 792€	a) - b) - c) - d) -	19 721
2024	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	a) n/a b) n/a	a) n/a b) n/a c) n/a d) n/a	n/a
	Total						n/a	a) n/a b) n/a	a) n/a b) n/a c) n/a d) n/a	n/a

\*En 2025, aucune option n'a été exercée. Aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à échéance de l'option. A titre de comparaison, aucune option n'a été exercée en 2024, aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à l'échéance de l'option.

\*\* Les options prévues sous le plan 2025 ont été accordées à Canel SRL et ont ensuite été transférées de Canel SRL à Catherine Vandendorre.

Soumya Chandramouli, précédente CFO	Eléments clés						Informations relatives aux années financières faisant l'objet du rapport			
							7	8		9
Année	1 Plan	2 Date d'octroi	3 Date d'acquisition	4 Fin de la période de détention	5 Période d'exercice	6 Prix d'exercice	Options non acquises au début de l'année	a) Options octroyées b) Valeur des actions sous- jacentes à la date d'octroi	a) Options acquises b) Valeur des actions sous-jacentes à la date d'acquisition c) Valeur au prix d'exercice d) Plus-value à la date d'acquisition	Options non acquises à la clôture de l'exercice
2025	SOP 2021	25 janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2025	n/a	Du 2 janvier 2025 au 31 décembre 2026	13,39€	23 967	a) - b) -	a) 23 967 b) 321 637€ c) 320 918€ d) 719€	0
	SOP 2020	1 <sup>er</sup> juin 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2024	n/a	Du 2 janvier 2024 au + 31 mai 2026 (50%) + 31 mai 2030 (50%)	7,54€	0	a) - b) -	a) - b) - c) - d) -	0
	<b>Total</b>						<b>23 967</b>	<b>a) - b) -</b>	<b>a) 23 967 b) 321 637€ c) 320 918€ d) 719€</b>	<b>0</b>
2024	SOP 2021	25 janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2025	n/a	Du 2 janvier 2025 au 31 décembre 2026	13,39€	23 967	a) - b) -	a) - b) - c) - d) -	23 967
	SOP 2020	1 <sup>er</sup> juin 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2024	n/a	Du 2 janvier, 2024 au + 31 mai 2026 (50%) + 31 mai 2030 (50%)	7,54€	10 000	a) - b) -	a) 10 000 b) 115 400€ c) 75 400€ d) 40 000€	0
	<b>Total</b>						<b>33 967</b>	<b>a) - b) -</b>	<b>a) 10 000 b) 115 400€ c) 75 400€ d) 40 000€</b>	<b>23 967</b>

\*En 2025, aucune option n'a été exercée. Aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à échéance de l'option. A titre de comparaison, aucune option n'a été exercée en 2024, aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à l'échéance de l'option.

Frédéric Noif, précédent CHRO	Eléments clés						Informations relatives aux années financières faisant l'objet du rapport			
							7	8		9
Année	1 Plan	2 Date d'octroi	3 Date d'acquisition	4 Fin de la période de détention	5 Période d'exercice	6 Prix d'exercice	Options non acquises au début de l'année	a) Options octroyées b) Valeur des actions sous-jacentes à la date d'octroi	a) Options acquises b) Valeur des actions sous-jacentes à la date d'acquisition c) Valeur au prix d'exercice d) Plus-value à la date d'acquisition	Options non acquises à la clôture de l'exercice
2025	SOP 2021	25 janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2025	n/a	Du 2 janvier 2025 au 31 décembre 2026	13,39€	23 967	a) - b) -	a) 23 967 b) 321 637€ c) 320 918€ d) 719€	0
	SOP 2020	1 <sup>er</sup> juin 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2024	n/a	Du 2 janvier 2024 au + 31 mai 2026 (50%) + 31 mai 2030 (50%)	7,54€	0	a) - b) -	a) - b) - c) - d) -	0
	<b>Total</b>						<b>23 967</b>	<b>a) - b) -</b>	<b>a) 23 967 b) 321 637€ c) 320 918€ d) 719€</b>	<b>0</b>
2024	SOP 2021	25 janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2025	n/a	Du 2 janvier 2025 au 31 décembre 2026	13,39€	23 967	a) - b) -	a) - b) - c) - d) -	23 967

SOP 2020	1 <sup>er</sup> juin 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2024	n/a	Du 2 janvier 2024 au 31 mai 2026 (50%) + 31 mai 2030 (50%)	7,54€	10 000	a) - b) -	a) 10 000 b) 115 400€ c) 75 400€ d) 40 000€	0
Total						33 967	a) - b) -	a) 10 000 b) 115 400€ c) 75 400€ d) 40 000€	23 967

\*En 2025, aucune option n'a été exercée. Aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à échéance de l'option. A titre de comparaison, 10 000 options sous le plan SOP 2020 ont été exercées en 2024, aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à l'échéance de l'option.

## ACCORDS CONTRACTUELS AVEC LES ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS ET D'AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les administrateurs délégués exercent leurs fonctions d'administration en vertu d'un mandat conféré par les actionnaires, sans qu'aucune convention spécifique ne soit conclue à ce titre ni que des dispositions particulières concernant la résiliation de leur mandat. Leurs fonctions exécutives sont exercées dans le cadre de contrats de gestion.

Le tableau ci-dessous résume, pour l'exercice 2025, les principales dispositions applicables à chaque administrateur délégué ainsi qu'aux membres (actuels et aux (anciens) du Comité exécutif en ce qui concerne la cessation des fonctions à l'initiative de la Société :

ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS ET COMITÉ EXÉCUTIF	DÉBUT DE CONTRAT	FIN DE CONTRAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
<b>Lamaris Group SRL, représentée par Olivier Legrain</b>	Mandat: 2012; Accord de gestion: 2011	Mandat: AG 2026; Accord de gestion: indéfini	Mandat: aucun Accord de gestion: 6 mois ou compensation équivalente	Mandat: aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants
<b>Exoplanets Research SRL, représentée par Yves Jongen (Administrateur délégué jusqu'au mois d'août 2025)</b>	Mandat: 2021; Accord de gestion 2023; accord C&M*: 2026	Mandat: AG 2027; Accord de gestion: 31 décembre 2025 Accord C&M : indéfini	Mandat: aucun Accord de gestion: terminé d'un commun accord Accord C&M : 12 mois ou une rémunération équivalente	Mandat: aucun. L'accord de gestion comprenait une obligation de non-concurrence pour la période du contrat L'accord C&M comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants
<b>H de Romrée &amp; Company SRL, représentée par Henri de Romrée</b>	Mandat : 2025 Accord de gestion: 2023	Mandat: AG 2028; Accord de gestion: indéfini	Mandat: aucun Accord de gestion: 1 mois ou compensation équivalente	Mandat: aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants
<b>Canel SRL, représentée par Catherine Vandendorre</b>	Accord de gestion: 2025	Indéfini	1 mois ou compensation équivalente	L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants
<b>Frinso SRL*, représentée par Soumya Chandramouli</b>	Accord de gestion 2022	Indéfini, l'accord de gestion a pris fin le 31 janvier 2025	12 mois ou une rémunération équivalente Suite à la résiliation de l'accord, il a été décidé de verser l'indemnité de résiliation conformément à l'accord contractuel en vigueur	L'accord comprenait également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants

\* Comme indiqué précédemment, le contrat de gestion conclu avec Exoplanets Research SRL a pris fin à la clôture de l'exercice 2025 et est remplacé, à compter de 2026, par un contrat de \*coaching et de mentorat, garantissant ainsi à la Société un accès continu à l'expertise technique d'Yves Jongen ainsi qu'au transfert de ses connaissances.

En conséquence, Exoplanets Research SRL, représentée par Yves Jongen, ne figurera plus, à partir de janvier 2026, dans la présente section relative au comité exécutif et sera reprise dans la section consacrée aux administrateurs non exécutifs ci-dessus.

## UTILISATION DES DROITS DE RESTITUTION (ARTICLE 3: 6, §3, 4 °, DU CSA)

Pas d'application.

## DÉVIATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (ARTICLE 3: 6, §3, 5 °, DU CSA)

Aucun écart en 2025.

## ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 3 : 6, §3, 5° & 6 °, DU CSA)

### a) Évolution de la rémunération totale des administrateurs délégués et des membres du comité exécutif

La rémunération totale réelle des administrateurs délégués et des membres du comité exécutif a évolué au cours des cinq dernières années :

ANNÉE DE RÉFÉRENCE	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunération totale actuelle	1 579 772€	1 964 685€	2 034 993€	3 392 469€	2 982 253€
Nombre de positions incluses	4	4	4	5	4
Rémunération fixe actuelle	1 103 271€	1 204 385€	1 338 158€	1 690 426€	1 596 633€
Rémunération variable actuelle	476 502€	760 300€	696 835€	1 702 043€	1 385 620€
Court-terme (horizon 1 an)	476 502€	760 300€	696 835€	1 065 338€	994 951€
Long-terme (horizon > 1 an)	-	-	-	636 706€	390 669€

### b) Évolution de la performance de l'entreprise

La performance de l'entreprise sur les indicateurs clés ci-dessous a été la suivante au cours des cinq dernières années. Les évaluations de performance indiquées suivent la même échelle que celle décrite dans la rémunération variable annuelle (voir ci-dessus).

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>PBT</b>	8,255m€	(0,430m€)	3,185m€	14,896m€	18,768m€
	Elevé	Faible	Faible	Elevé	Faible
<b>Prise de commande</b>	Exceptionnel	Exceptionnel	Faible	Elevé	Exceptionnel
<b>Durabilité</b>	n/a	Elevé	107 points	+1,8 points	+2,8 points
			Exceptionnel	Bon	Bon
<b>Mesure spécifique<sup>1</sup></b>	n/a	n/a	n/a	n/a	Moyen

1. La mesure spécifique s'est appliquée pour la première fois en 2025 et portait sur un objectif de coût d'entreprise (voir ci-dessus).

### c) Évolution annuelle de la rémunération moyenne des salariés (€)

La rémunération totale moyenne totale des employés en Belgique a évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Année de performance	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Rémunération moyenne annuelle (fixe + variable) Belgique</b>	77 729€	79 576€	79 656€	85 688€	89 998€

Pour le tableau ci-dessus, la rémunération moyenne des employés est calculée comme suit :

- Sélection de l'ensemble des personnes sous contrat de travail, présentes et actives au 31 décembre de l'année de référence
- Détermination de la rémunération annuelle effective par personne, comprenant la rémunération brute au 31 décembre, augmentée de la rémunération variable effectivement perçue au cours de l'année de référence. La

rémunération tient compte du taux d'activité individuel applicable au 31 décembre de l'année de référence

- La somme de l'ensemble des montants de rémunération annuelle réelle ainsi définis ci-dessus, est ensuite divisée par le nombre d'équivalents temps plein correspondant aux personnes incluses dans le périmètre de sélection, afin d'obtenir la rémunération réelle moyenne.

### d) Le rapport entre la rémunération salariale la plus élevée et la plus faible

Pour l'année de référence 2025, le rapport entre la rémunération effective la plus élevée et la rémunération effective la plus basse au sein de la Société en Belgique est de 25-1.

Aux fins de ce calcul, la rémunération la plus basse correspond à la rémunération annuelle effective la plus faible – considérée au niveau coût à des fins de comparaison – incluse, le cas échéant, dans le périmètre de sélection utilisé pour le calcul de la rémunération moyenne des employés, et recalculée en équivalent temps plein. si nécessaire.

La rémunération la plus élevée correspond à la rémunération annuelle totale réelle, relative à l'année de performance 2025, de Lamaris Group SRL, représentée par Olivier Legrain, telle qu'indiquée sous la rubrique « Rémunération totale » (voir ci-dessus).

Lorsque seule la rémunération de base est prise en considération, le rapport entre la rémunération effective la plus élevée et la rémunération effective la plus basse en Belgique est de 13-1 en 2025.

# ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDÉS (SECTIONS 3:23, 3:31 ET 3:32, DE LA CSA)

## COMPTE DE RÉSULTAT

IBA a enregistré une hausse de 24,5 % de son chiffre d'affaires, atteignant 620,2 millions d'euros en 2025 (contre 498,2 millions d'euros en 2024), portée par une forte conversion du carnet de commandes dans l'ensemble des activités.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la marge brute du Groupe (32,2 %) a diminué par rapport à 2024 (33,7 %), en raison d'un mix de rentabilité des équipements moins favorable, incluant des projets historiques à faible marge dans la Protonthérapie, cette évolution ayant été partiellement compensée par des gains de productivité.

Au 31 décembre 2025, les charges opérationnelles du Groupe s'élevaient à 172,2 millions d'euros, en hausse de 14 % par rapport à 2024 (2024 : 150,8 millions d'euros). Ces charges comprennent des frais généraux et administratifs pour 78,5 millions d'euros, des frais commerciaux et marketing pour 31,6 millions d'euros et des dépenses de recherche et développement nettes du crédit d'impôt recherche pour 62,2 millions d'euros.

L'augmentation des charges opérationnelles concerne l'ensemble des catégories et s'inscrit dans la continuité de la forte croissance du chiffre d'affaires et de l'expansion des activités du Groupe, tout en maintenant une gestion rigoureuse des frais généraux et un contrôle strict des coûts.

Le résultat opérationnel récurrent avant intérêts et impôts (EBIT ajusté<sup>9</sup>) a progressé, passant d'un gain de 17,3 millions d'euros en 2024 à un gain de 27,4 millions d'euros en 2025. Cette évolution s'explique principalement par le redressement de l'activité Protonthérapie, tandis que l'activité Technologies a enregistré une performance solide, après une année 2024 exceptionnellement forte, soutenue par des charges opérationnelles du Groupe maîtrisées à 28 % du chiffre d'affaires total.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'autre résultat opérationnel (produit) s'élève à 0,7 million d'euros, principalement expliqué par :

- la réévaluation de la participation d'IBA dans PanTera à la suite de la troisième tranche de

l'augmentation de capital de 31,7 millions d'euros. Cette transaction a entraîné une dilution de la participation d'IBA à 34,8% et a généré un gain de réévaluation de 7,2 millions d'euros ;

- la perte de contrôle de notre filiale russe à la fin du mois de novembre 2025, conformément à IFRS 10, ayant entraîné la comptabilisation d'un gain de déconsolidation de 0,8 million d'euros ;
- les coûts liés à la mise à niveau du système ERP pour un montant de 5,3 millions d'euros ;
- les coûts liés à l'évolution de la structure organisationnelle d'IBA pour un montant de 1,3 million d'euros ;

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le résultat financier net (perte) s'élève à -8,4 millions d'euros (contre -2,7 millions d'euros de charges en 2024). Cette évolution s'explique principalement par des effets de change défavorables (principalement liés au dollar américain), l'hyperinflation en Argentine ainsi que des impacts exceptionnels liés à l'actualisation d'actifs financiers non courants.

Au 31 décembre 2025, le Groupe a comptabilisé sa quote-part dans la perte de PanTera SA/NV pour un montant de 0,9 million d'euros. IBA ne comptabilise pas sa quote-part de pertes dans Cyclhad SAS et Normandy Hadrontherapy SAS au-delà de la valeur de son investissement.

Au 31 décembre 2025, le Groupe comptabilise une charge d'impôt de 6,0 millions d'euros, représentant 32,2 % du résultat avant impôts. Cette charge d'impôt inclut des retenues à la source liées à des dividendes intragroupe pour un montant de 1 million d'euros. La position nette d'impôts différés s'élève à 18,4 millions d'euros, contre 17,2 millions d'euros en 2024. Les actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées en Belgique et en Allemagne ont été réévalués en 2025 afin de refléter les perspectives de rentabilité mises à jour et s'élèvent désormais à 15,6 millions d'euros (2024 : 13,6 millions d'euros).

<sup>9</sup> Pour plus de détails sur l'EBIT ajusté, consultez la Note 15 des Etats Financiers consolidés

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, IBA a enregistré un résultat net bénéficiaire de 12,7 millions

d'euros, contre un gain de 9,3 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

## SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ET STRUCTURE FINANCIÈRE

Les **actifs non courants du Groupe** s'élèvent à 221,0 millions d'euros, en augmentation de 52,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- **Le goodwill et les autres actifs incorporels** ont augmenté de 17,4 millions d'euros, principalement sous l'effet de la hausse du goodwill à hauteur de 16,2 millions d'euros (hors effets de conversion). Cette évolution inclut la comptabilisation de 13,9 millions d'euros de goodwill liée à l'acquisition du Groupe ORA ainsi que 2,3 millions d'euros provenant de l'acquisition de Phantom X.
- **Les autres créances et actifs opérationnels non courants** ont augmenté de 20,2 millions d'euros, résultant notamment :
  - de l'octroi de nouveaux prêts à long terme à une société mise en équivalence (NHa) et à un co-actionnaire (Saphyn) pour un montant total de 6,6 millions d'euros ;
  - d'un nouveau prêt actionnaire d'un montant de 8,5 millions d'euros ;
  - de nouveaux prêts à long terme accordés à des clients en Protonthérapie pour 5,7 millions d'euros.
- **Les immobilisations corporelles** (détenues et louées) ont augmenté de 8,3 millions d'euros, reflétant principalement l'acquisition d'un bâtiment à Louvain-la-Neuve pour 2,1 millions d'euros, des travaux en cours sur plusieurs bâtiments pour 1,6 million d'euros, l'achat de nouvelles machines et autres équipements pour 1,9 million d'euros, ainsi que diverses autres acquisitions.
- La valeur comptable des **participations mises en équivalence** a augmenté de 4,0 millions d'euros, principalement en raison de la

réévaluation positive de 7,2 millions d'euros de la participation d'IBA dans PanTera, comptabilisée en résultat en 2025. Ce gain a été partiellement compensé par la perte 2025 de PanTera (-0,9 million d'euros) ainsi que par l'élimination de -2,3 millions d'euros de marges intragroupe sur les ventes d'équipements à PanTera.

- **Les autres investissements** ont augmenté de 0,7 million d'euros, à la suite des acquisitions de HepaVue et SigBio.
- **Les actifs d'impôts différés** ont augmenté de 1,3 million d'euros, reflétant une hausse de 2,0 millions d'euros des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées, partiellement compensée par une diminution de 0,7 million d'euros liée aux différences temporaires.

Les **actifs courants du Groupe** s'élèvent à 469,6 millions d'euros à la fin de l'année 2025, en augmentation de 21,9 millions d'euros. Les principaux facteurs explicatifs sont les suivants :

- **Les stocks et actifs sur contrats** ont augmenté de 19,0 millions d'euros, reflétant le volume élevé d'activités de projets en 2025.
- **Les créances commerciales** ont augmenté de 14,8 millions d'euros.
- **La trésorerie** a diminué de 7,5 millions d'euros.
- **Les actifs détenus en vue de la vente** s'élèvent à 0 million d'euros en 2025 (en diminution de 4,4 millions d'euros), à la suite de la déconsolidation d'IBA Russie.

Les **passifs non courants du Groupe** ont augmenté de 54,5 millions d'euros pour atteindre 90,7 millions d'euros à

la fin de l'exercice 2025. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- **Les emprunts à long terme** ont augmenté de 51,8 millions d'euros, à la suite de la mise en place du nouveau financement long terme de 125 millions d'euros, dont 70 millions d'euros ont été tirés en 2025 (45 millions d'euros en non-courant et 25 millions d'euros en courant), ainsi que d'un nouvel emprunt subordonné de 10 millions d'euros octroyé par Wallonie Entreprendre. Cette hausse a été partiellement compensée par le remboursement d'autres emprunts.
- **Les autres passifs non courants** ont augmenté de 5,4 millions d'euros, principalement en raison de la comptabilisation d'un complément de prix différé lié à l'acquisition du Groupe ORA (5,4 millions d'euros).
- une diminution **des provisions à long terme** de 1,6 million d'euros ;
- une baisse de 1,4 million d'euros de la **juste valeur des instruments dérivés** utilisés à des fins de couverture de flux de trésorerie.

Les **passifs courants du Groupe** s'élèvent à 472,7 millions d'euros à la fin de l'exercice 2025, en augmentation de 3,7 millions d'euros par rapport à 2024. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- **Les passifs sur contrats** ont diminué de 64,2 millions d'euros, reflétant le volume élevé d'activités de projets en 2025.
- La **juste valeur des instruments dérivés** utilisés à des fins de couverture de flux de trésorerie a diminué de 3,1 millions d'euros.
- Les **passifs détenus en vue de la vente** ont diminué de 6,2 millions d'euros pour s'établir à 0 million d'euros, à la suite de la déconsolidation d'IBA Russie.
- **Les dettes financières**, y compris les dettes de location, ont augmenté de 21,3 millions d'euros, principalement en raison du nouveau financement (25 millions d'euros) et du remboursement d'autres dettes financières

(4,9 millions d'euros, liées à une acquisition réalisée en 2024 mais payée en 2025).

- **Les dettes commerciales** ont augmenté de 40 millions d'euros, reflétant l'augmentation des commandes liée au niveau élevé d'activité projets en 2025.
- **Les autres dettes courantes** ont augmenté de 12,9 millions d'euros, principalement en raison de la hausse des dettes non commerciales de 7,4 millions d'euros.
- **Les provisions courantes** ont augmenté de 2,7 millions d'euros.
- **L'impôt courant à payer** a augmenté de 1,7 million d'euros.

#### La trésorerie et les équivalents de trésorerie du

**Groupe**, tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie, ont diminué de 7,5 millions d'euros en 2025, principalement en raison des éléments suivants :

- **Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** ont consommé 25,6 millions d'euros (contre 10,6 millions d'euros en 2024), principalement en raison d'une évolution défavorable du besoin en fonds de roulement, résultant de l'augmentation des contrats en cours et de la diminution des avances facturées sur projets, en lien avec le volume élevé d'activité en 2025.
- **Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** ont consommé 35,2 millions d'euros (contre 13,8 millions d'euros en 2024), principalement du fait :
  - des acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise, incluant le Groupe ORA (10,4 millions d'euros) et Phantom X (2,3 millions d'euros) ;
  - des investissements liés aux opérations de croissance externe et à d'autres activités stratégiques (environ 10 millions d'euros), incluant des investissements dans mi2-factory, les deux entités Discovery Lab, un prêt à NHa, ainsi que l'impact négatif de la déconsolidation de la filiale russe ;

- des investissements corporels et incorporels (13 millions d'euros), incluant l'acquisition d'un immeuble de bureaux à Louvain-la-Neuve pour 2,1 millions d'euros.
- **Les flux de trésorerie liés aux activités de financement** se sont élevés à 56,8 millions d'euros (contre -12,2 millions d'euros en 2024), comprenant principalement :
  - les produits d'emprunts (80 millions d'euros) liés à la mise en place du refinancement à long terme en novembre 2025 ;
  - le remboursement d'emprunts (-3,8 millions d'euros) et de dettes de location (-7,4 millions d'euros) ;
  - un programme de rachat d'actions (-6,8 millions d'euros), partiellement compensé par l'exercice de plans d'options sur actions ;
  - le dividende 2024 versé en 2025 (-7,0 millions d'euros).

La **dette financière nette du Groupe** s'élève à -58,2 millions d'euros à la fin de l'exercice 2025, incluant 25 millions d'euros tirés sur les lignes de crédit revolving. Cette situation reflète la mise en place d'un refinancement de 125 millions d'euros le 19 novembre 2025, arrangé avec des banques belges et internationales de premier plan.

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement liées aux activités du Groupe s'élèvent à EUR 66.2 millions (10.7% des revenus) en 2025 diminué d'EUR 4 millions de crédit d'impôt pour la recherche.

Chez IBA, les frais de recherche sont comptabilisés directement dans le compte de résultat. Pour les besoins des normes BEGAAP, les frais de recherche et de développement étaient, jusqu'à la fin de l'exercice 2025, comptabilisés en tant qu'actifs incorporels et amortis linéairement sur des durées respectives de 1 an et 3 ans, au prorata temporis.

À partir de l'exercice comptable 2025, les coûts de recherche et développement sont amortis sur 1 an dans les

comptes annuels, afin d'aligner le traitement comptable sur les normes IFRS et d'éviter toute remise en cause de l'éligibilité aux crédits d'impôt recherche (CIRD), à l'exception de certains projets spécifiques, lesquels sont capitalisés et amortis conformément à la norme IAS 38. Des informations complémentaires sont présentées dans le rapport de gestion d'IBA SA. Des informations complémentaires figurent dans le rapport de gestion d'IBA SA.

Ces investissements importants permettent à la Société de rester parmi les leaders mondiaux sur l'ensemble des marchés dans lesquels elle opère.

## AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET ÉMISSIONS D'OPTIONS SUR ACTIONS ET D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES – ARTICLE 7:203 DE LA CSA

En 2025, IBA n'a procédé à aucune augmentation de capital. Au cours de l'exercice 2025, IBA a mis en place un plan d'incitation à long terme sous la forme d'un plan de stock-options (SOP 2025) portant sur des actions IBA.

Le plan initial 2025 prévoyait l'attribution de 748 804 stock-options. Des attributions complémentaires ont été

réalisées au cours des mois suivants de 2025, représentant 63 935 options supplémentaires.

Ces éléments sont décrits plus en détail dans la section Informations générales – Capital.

## RACHAT D' ACTIONS PROPRES - ARTICLE 7:215 DU CSA

Au 31 décembre 2023, l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société, prévoyait de ce qui suit : « *La Société peut, sans autre décision de l'Assemblée Générale, acquérir ses propres actions, parts de bénéficiers ou certificats, conformément aux conditions légales (articles 7: 215 et suivants CSA du CSA) dans une ou plusieurs transactions, jusqu'à un maximum de vingt pour cent (20%) du nombre total de titres émis concernés, pour un équivalent minimum de dix cents (0,10 EUR) et un maximum de vingt pour cent (20 %) de plus que le dernier cours de l'action. Cette autorisation est accordée pour une période renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication de cette autorisation légale (ou de son renouvellement). (...)* »

Au cours de l'exercice 2025, par décision du Conseil d'administration du 18 mars 2025, prise en vertu de

l'autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2023, IBA a lancé un programme de rachat d'actions propres par l'intermédiaire d'un mandat confié à un intermédiaire de marché. L'objectif de ce programme est de couvrir l'obligation de livraison d'actions de la Société dans le cadre des plans d'incitation à long terme octroyés aux membres de la direction et à certains employés sous la forme de stock-options. Le nombre total d'actions rachetées dans le cadre de ce programme s'élève à 650 000 actions.

Au 31 décembre 2025, IBA SA détenait 902 031 actions propres, tandis que IBA Investments SCRL en détenait 51 973.

## COMPTES STATUTAIRES D'IBA SA ET AFFECTATION DU RÉSULTAT NET (SECTION 3:6 DU CSA)

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels d'IBA NV/SA au 31 décembre 2025. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe IBA.

### COMPTE DE RESULTAT

En 2025, IBA SA a enregistré une perte de 47,9 millions d'euros, contre un bénéfice de 18,4 millions d'euros en 2024, soit une détérioration de 66,3 millions d'euros, telle que décrite dans les paragraphes suivants.

Le produit d'exploitation (hors autres produits non-récurrents) a augmenté d'une année sur l'autre, passant de 492,6 millions d'euros en 2024 à 623,9 millions d'euros en 2025, principalement en raison d'un niveau d'activité accru, dans la continuité de la dynamique observée depuis 2023.

La perte d'exploitation s'est établie à 49,8 millions d'euros en 2025, contre un résultat opérationnel positif de 15,3 millions d'euros en 2024, soit une baisse nette de

65,1 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de l'amortissement exceptionnel enregistré sur les dépenses de R&D capitalisées au cours des exercices antérieurs, afin d'aligner le traitement comptable sur les normes IFRS et d'éviter toute remise en cause de l'éligibilité aux crédits d'impôt recherche.

Les charges opérationnelles ont augmenté de 196,3 millions d'euros en 2025 pour atteindre 673,7 millions d'euros. Elles comprennent notamment le coût des biens et services vendus, qui a progressé en ligne avec l'augmentation du chiffre d'affaires. D'autres hausses significatives concernent les services et autres biens, ainsi

que les salaires et rémunérations, mais surtout l'amortissement précité des dépenses de R&D capitalisées les années précédentes, représentant un effet ponctuel de 77,5 millions d'euros en 2025.

Les dépenses de R&D se sont élevées à 68,1 millions d'euros en 2025 (contre 64,2 millions d'euros en 2024). Elles sont capitalisées et amorties sur une durée d'un an, au cours de l'exercice de leur engagement. Ce traitement diffère des pratiques antérieures : auparavant, les dépenses de développement étaient amorties au prorata temporis sur base mensuelle sur une durée de 36 mois, à compter du mois suivant leur engagement. Les dépenses de recherche restent quant à elles amorties intégralement sur l'exercice de leur engagement.

IBA a enregistré un résultat financier positif de 6,8 millions d'euros, contre un bénéfice de 5,5 millions d'euros en 2024. Le résultat de 2025 s'explique notamment par les dividendes perçus des filiales américaine, indienne et chinoise (environ 5 millions d'euros chacune). Le solde résulte d'autres catégories de produits et charges financiers, tels que les intérêts, les effets de change et les frais bancaires.

Les perspectives opérationnelles d'IBA SA demeurent positives.

À la fin de l'exercice 2025, la Société disposait de huit succursales, situées à Prague (République tchèque), Orsay (France), Cracovie (Pologne), Trente (Italie), Uppsala (Suède), Groningue (Pays-Bas), Newport (Royaume-Uni) et Madrid (Espagne). Ces succursales ont été établies dans le cadre de l'activité Proton Therapy de la Société (article 3:6, §1, 5°, du Code des sociétés et des associations belge).

La perte de l'exercice 2025 s'élève à 47,9 millions d'euros, tandis que le bénéfice reporté des exercices antérieurs s'élève à 144,1 millions d'euros, portant le résultat total à affecter à 96,2 millions d'euros.

La réserve indisponible pour actions propres a été diminuée de 2,4 millions d'euros, pour s'établir à 10,1 millions d'euros, ce qui a augmenté les résultats reportés du même montant, en raison de la baisse du cours de l'action par rapport à fin 2024.

Le Conseil d'administration d'IBA propose à l'Assemblée générale de procéder à une distribution de dividendes de 7,3 millions d'euros, et de reporter le solde, soit 91,2 millions d'euros, sur l'exercice suivant. Conseil d'administration

## BILAN

### ACTIFS IMMOBILISÉS

#### INVESTISSEMENTS DANS LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 12,8 millions au 31 décembre 2025 contre EUR 89,6 millions au 31 décembre 2024. Ces immobilisations incorporelles concernent principalement :

- Les coûts de recherche et développement sont amortis sur une durée d'un an, au cours de l'exercice de leur engagement, ce qui entraîne un solde nul à la clôture de l'exercice 2025, à l'exception de certains projets spécifiques qui sont capitalisés et amortis conformément aux normes comptables belges, lesquelles sont alignées sur la norme IAS 38.
- Les immobilisations incorporelles en cours s'élèvent à une valeur nette de 0,9 million d'euros et comprennent des coûts de développement liés au Règlement européen relatif aux dispositifs médicaux (EU Medical Device Regulation – MDR).

#### INVESTISSEMENTS DANS LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 33,6 millions d'euros au 31 décembre 2025. L'augmentation de 3,3 millions d'euros d'une année sur l'autre s'explique par des investissements totalisant 6,6 millions d'euros, réalisés dans des bâtiments, installations et actifs en cours de construction (chacun représentant environ un tiers du montant), partiellement compensés par 3,3 millions d'euros d'amortissements relatifs aux actifs existants et nouvellement mis en service.

Au cours de l'exercice, des équipements informatiques et du mobilier entièrement amortis, pour un montant de 5,6 millions d'euros, qui n'étaient plus utilisés, ont été mis au rebut.

#### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s'élèvent à 198,1 millions d'euros en 2025, contre 169,4 millions d'euros en 2024, soit une augmentation nette de 28,7 millions d'euros. Cette hausse résulte principalement de l'investissement de 23 millions d'euros dans ORA (Optimized Radiochemical Applications SRL), une société belge de radiochimie de dimension internationale, active dans la fourniture de

synthétiseurs radiopharmaceutiques PET entièrement automatisés (modules de radiochimie) destinés à la production de médicaments PET injectables stériles.

Par ailleurs, des investissements complémentaires et des prêts ont été réalisés pour un montant total de 8,2 millions d'euros, partiellement compensés par la dépréciation de la participation dans IBA Russie, consécutive à la perte de contrôle (-2,6 millions d'euros).

Les participations dans des entreprises affiliées, d'un montant de 150,8 millions d'euros, comprennent notamment la participation dans la société affiliée IBA Russie, laquelle a été entièrement dépréciée en 2025 à la suite de la perte de contrôle de cette filiale. IBA a également investi dans ORA (voir ci-dessus) et a constitué une nouvelle filiale en Indonésie, dotée d'un capital social de 0,6 million d'euros.

En plus de ses participations dans des sociétés affiliées, IBA SA détient également des participations financières dans plusieurs autres sociétés :

- Une participation de 39,8% (EUR 6,1 millions) dans NHa SA, une société française active dans le développement d'un système de traitement par carbon thérapie
- Une participation de 33% dans Cyclhad, une société française active dans le traitement des patients par Protonthérapie. Les perspectives à court terme pour cette entité restent identique à celles de 2021, la réduction de valeur sur investissement et sur le prêt subordonné pour un montant total d' EUR 3,0 millions est maintenue.
- Une participation de 34,85% dans PanTera NV, une coentreprise avec SCK-CEN (StudieCentrum voor Kernenergie - Centre d'Étude de l'énergie Nucléaire), le centre de recherche nucléaire belge basé à Mol, avec une contribution au capital social d'EUR 25,3 millions. La coentreprise sera active dans le domaine de la médecine nucléaire, plus précisément elle développera, produira et distribuera l'isotope Ac.225.
- Un investissement de 5 millions d'euros dans MI2-factory GmbH, une société allemande spécialisée dans l'implantation d'azote dans le carbure de silicium (SiC), un procédé clé visant à améliorer l'efficacité des semi-conducteurs de puissance en SiC.
- Un investissement de 1,6 millions d'euros dans InvestBW, le partenaire régional de capital-risque qui fournit un financement et soutien aux entrepreneurs du Brabant Wallon.
- Un investissement de 0,5 million d'euros dans Hepavue
- Un investissement de 0,5 million d'euros dans Signature biosciences INC
- Une créance de 5,2 millions d'euros sur la société NHa SA (en augmentation de 3,7 millions d'euros) ainsi qu'une créance de 3 millions d'euros sur Saphyn (actionnaire de NHa SA)

## CRÉANCES À LONG TERME

Les créances à long terme s'élevaient à 30,6 millions d'euros à la fin de l'exercice 2025, en augmentation par rapport à la fin de l'exercice 2024 (21,6 millions d'euros).

L'augmentation de 9,0 millions d'euros s'explique principalement par l'octroi d'un prêt de 8,5 millions d'euros à Management Anchorage, un véhicule d'investissement holding créé par des cadres d'IBA en février 2020 afin de leur permettre d'investir collectivement dans le capital d'IBA, ainsi que par une hausse de 1,9 million d'euros du crédit d'impôt lié aux activités de recherche et développement (CIRD).

L'augmentation de ce crédit d'impôt reflète la progression des activités de R&D d'une année sur l'autre.

## ACTIFS COURANTS

### INVENTAIRES ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élevaient à 225,8 millions d'euros en 2025 contre 211,0 millions d'euros en 2024. Les fournitures et en-cours de fabrication ont diminué de 18,3 millions. Les commandes en cours d'exécution sont passés de 83,9 millions d'euros à 117,0 millions. L'augmentation globale des stocks est le résultat de la montée significative des activités après les deux années de pandémie de COVID, en 2020 et 2021, et se poursuit également en 2025.

Depuis 2016, les montants des contrats en cours et les acomptes reçus sur ces contrats sont présentés en position nette au niveau de chaque projet, ceux dont l'acompte est inférieur à la valeur du contrat en cours étant présentés en position nette de "contrat en cours" dans cette section.

### CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à court terme ont augmenté de 17,4 millions d'euros, passant de 140,2 millions d'euros en 2024 à 157,6 millions d'euros en 2025. Cette augmentation s'explique exclusivement par la hausse des créances commerciales, au sein desquelles les créances intragroupe ont principalement augmenté (13,5 millions d'euros).

À l'inverse, les autres créances, qui s'élèvent à 15,7 millions d'euros, sont restées stables.

### PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie s'élèvent à 10,1 millions d'euros en 2025 et correspondent aux actions propres.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 32,3 millions d'euros à la fin de l'exercice 2025, en augmentation par rapport au solde de 24,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par le recours accru à des financements auprès de tiers obtenu au cours de l'exercice 2025.

### COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation de l'actif ont diminué d'une année sur l'autre de 8,4 millions d'euros atteignant un solde de 9,0 millions d'euros à la fin de 2025. Ces comptes sont utilisés pour garantir que les revenus et les charges soient correctement reconnus à la fin de l'année.

## PASSIF

### CAPITAUX PROPRES

#### Capital souscrit et prime d'émission

Le capital souscrit s'élève à 42,5 millions d'euros au 31 décembre 2025. Les primes d'émission s'élèvent quant à elles à 43,5 millions d'euros. Le capital souscrit et les primes d'émission sont restés inchangés par rapport à 2024.

IBA SA dispose actuellement de deux plans de stock-options, entièrement attribués au 31 décembre 2025. En juin 2020, un premier plan de stock-options a été émis, comprenant des options à moyen terme et des options à long terme : les options à moyen terme expireront le 30 juin 2026, tandis que les options à long terme expireront le 30 juin 2030. En janvier 2021, un second plan de stock-options à moyen terme a été émis, avec une échéance fixée à décembre 2026.

Pour les plans de stock-options de 2020 et 2021, aucune nouvelle action ne sera créée ; ces plans seront réglés par la remise d'actions propres acquises par la Société.

La proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée générale est la suivante :

- Aucune augmentation à la réserve légale car elle équivaut à 10% du capital souscrit;
- Une diminution de la réserve indisponible pour les actions propres d'un montant de -2,4 millions

d'euros (réduction de la réserve accumulée les années précédentes) ;

- Une distribution d'un dividende de 7,0 millions d'euros ;
- Un Report du bénéfice de l'exercice 2025 d'un montant de 91,3 millions d'euros.

### Actions propres

IBA SA détient 902 031 actions propres au 31 décembre 2025, contre 934 781 en 2024. La valeur de ces actions propres s'élève à 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2025.

### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 13,2 millions d'euros en 2025, contre 9,6 millions d'euros en 2024. Elles correspondent principalement aux provisions pour garanties techniques et d'exécution des commandes ainsi qu'aux plans de stock-options émis.

### DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME

Les dettes à plus d'un an en 2025 s'élèvent à 181,3 millions d'euros comparés à 207,9 millions d'euros en 2024, soit une diminution nette de 26,5 millions d'euros.

Les dettes bancaires et autres dettes financières à long terme ont augmenté de 50,5 millions d'euros, à la suite de la mise en place d'un financement long terme de 125 millions d'euros conclu en novembre 2025 avec Belfius, Commerzbank, KBC et BBVA, sous la coordination de KBC (voir chapitre « Principaux risques et incertitudes auxquels l'Entreprise » est confrontée section « Facilités de crédit »), pour s'établir à 61,8 millions d'euros.

Ce montant comprend :

- Une ligne de crédit à long terme (« club deal ») d'un montant de 45 millions d'euros ;
- Un prêt octroyé par la SRIW pour un montant de 10 millions d'euros ;
- Des dettes de location-financement pour un montant de 6,9 millions d'euros.

Les acomptes reçus sur commandes à long terme s'élèvent à 112,9 millions d'euros en 2025 contre 195,0 millions d'euros en 2024.

Les autres dettes s'élèvent à 6,6 millions d'euros en 2025 et comprennent principalement le prêt vendeur lié à l'acquisition du Groupe ORA pour un montant de 5,4 millions d'euros.

### DETTES À COURT TERME

Dettes à un an au plus représentent 318,8 millions d'euros en 2025 contre 236,4 millions d'euros en 2024 :

- Les dettes à long terme arrivant à échéance dans l'année s'élèvent à 33,4 millions d'euros en 2025. Elles comprennent notamment la part à court terme des emprunts à long terme contractés auprès de la SRIW et de la SFPI, ainsi que la part à court terme des dettes bancaires.
- Les dettes commerciales s'élèvent à 160,0 millions d'euros en 2025, en forte hausse de 63,1 millions d'euros par rapport à 2024.
- Les acomptes à court terme reçus sur commandes ont évolué par rapport à 2024 : en 2025, ils s'élèvent à 74,8 millions d'euros, contre 85,9 millions d'euros en 2024.
- Les dettes fiscales et sociales ont augmenté pour atteindre 39,4 millions d'euros, soit 8,6 millions d'euros de plus que l'exercice précédent (30,8 millions d'euros en 2024).
- Les autres dettes comprennent principalement le dividende de l'exercice à distribuer, pour un montant de 7,3 millions d'euros.

## INSTRUMENTS FINANCIERS (ARTICLE 3:6, §1, 8°, DE LA CSA)

Les principaux instruments financiers sont constitués de prêts inter-entreprises, de prêts bancaires, de soldes bancaires et de prêts bancaires et/ou dépôts intragroupe. L'objectif principal de ces instruments financiers est de lever des fonds pour le financement des activités de l'entreprise.

La Société a également d'autres actifs et passifs financiers tels que des créances commerciales et des dettes, qui découlent directement de son activité.

En outre, la Société a également des contrats de change externes qui sont conclus au niveau de la Société dans le but de couvrir les opérations contre les risques de change sur les actifs, les passifs ou les transactions spécifiques, engagées ou à venir, en termes bruts.

La politique générale de gestion des risques financiers met l'accent sur le caractère imprévisible des marchés financiers et tente de minimiser les effets négatifs potentiels sur les résultats financiers. IBA utilise des instruments

financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un service central de trésorerie (Trésorerie du Groupe). Des règles sont en place qui établissent des principes écrits pour la gestion des risques financiers ainsi que des règles écrites couvrant des domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et l'investissement de liquidités excédentaires. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers en étroite collaboration avec la Société.

Plus des détails sur la gestion des risques financiers sont disponibles dans le chapitre « RISQUES FINANCIERS (ARTICLES 3 : 6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, DU CSA) » des états financiers consolidés, voir page 170.

## ACQUISITIONS SIGNIFICATIVES ET CESSIONS EN 2025

### Acquisition

Le 18 décembre 2025, Ion Beam Applications SA a finalisé l'acquisition du Groupe ORA, comprenant :

- Optimized Radiochemical Applications SRL (« ORA ») : IBA a acquis 80 % des actions. Les 20 % restants étaient déjà détenus par OOC.
- Out and Out Chemistry SRL (« OOC ») : IBA a acquis 100% des actions.

ORA et OOC (ensemble le « Groupe ORA ») sont des sociétés belges de radiochimie situées à Neuville (Belgique).

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie d'expansion d'IBA dans les applications radiochimiques et renforce l'intégration verticale du Groupe dans la production ciblée de radionucléides et les solutions radiopharmaceutiques. IBA détient désormais 100 % de OOC et, indirectement, 100 % de ORA.

Le 31 octobre 2025, IBA Dosimetry GmbH a finalisé l'acquisition de 100 % des actions de PhantomX GmbH,

une société allemande dont le siège est situé à Berlin, spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de produits d'assurance qualité pour la radiologie et la radiothérapie. PhantomX GmbH est une société à forte composante technologique, active dans les solutions matérielles et logicielles liées à l'assurance qualité, à la radiologie, à la radiothérapie et à l'imagerie médicale.

Cette acquisition renforce le portefeuille de produits d'IBA Dosimetry et accroît ses capacités d'innovation dans les solutions d'assurance qualité et d'imagerie.

### Cession

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a réévalué sa capacité à diriger les activités pertinentes de sa filiale russe détenue à 100 %. Au cours du second semestre de l'année, l'évolution de l'environnement local ainsi que des changements dans les conditions opérationnelles de la filiale ont conduit le Groupe à ne plus être en mesure d'exercer le contrôle au sens d'IFRS 10.

En conséquence, le Groupe a conclu que le contrôle a été perdu le 1 décembre 2025, date qui constitue dès lors la date de déconsolidation. Conformément à IFRS 10, le Groupe a cessé de reconnaître les actifs, les passifs ainsi que les écarts de conversion cumulés liés à cette filiale et a comptabilisé tout gain ou perte résultant de cette opération dans le compte de résultat.

## PERSPECTIVES GÉNÉRALES POUR 2026

---

IBA atteint ses objectifs pour l'exercice 2025 en délivrant un EBIT ajusté Groupe supérieur à 25 millions d'euros, soutenu par une contribution positive au EBIT ajusté en Proton Therapy.

Avec un carnet de commandes à un nouveau plus haut niveau historique, et des services contribuant davantage à la croissance et à la récurrence des revenus, IBA réitère sa confiance dans la trajectoire de rentabilité de l'entreprise et dans sa capacité à créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes, tout en restant prudente dans un contexte de phasage continu des projets et de stabilisation des marchés dans certaines activités.

S'appuyant sur la solide exécution réalisée en 2025 dans l'ensemble de ses activités, IBA publie des perspectives à un an pour 2026 et réaffirme ses perspectives à moyen terme (2024-2028).

### Prévisions à un an (2026)

- un EBIT ajusté groupe atteignant au moins 32 millions d'euros

### Prévisions à moyen terme (2024-2028)

- **Chiffre d'affaires** : croissance normalisée de 5-7% CAGR après la livraison des projets du Ministère espagnol de la Santé (« Ortega ») et en ligne avec la croissance des marchés de nos principales activités
- **OPEX** : jusqu'à 30% du chiffre d'affaires annuel
- **EBIT ajusté** : objectif de marge EBIT ajusté d'environ 10% d'ici 2028

# IBA SA

## Etats financiers annuels [section 3:1 du CSA]

Conformément aux articles 3:23 et 3:32 §1 du Code belge des sociétés et associations, les états ci-après constituent une version abrégée des états financiers annuels. Le texte intégral est disponible sur demande au siège de la Société

et sera déposé auprès de la Banque nationale de Belgique. Cette version abrégée ne comprend pas l'ensemble des annexes ni le rapport du commissaire, lequel a exprimé une opinion sans réserve.

ACTIF (EUR 000)	2024	2025
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>289,358</b>	<b>244,436</b>
Frais d'établissement	-	-
Immobilisations incorporelles	89,635	12,764
Immobilisations corporelles	30,324	33,617
Terrains et constructions	11,955	13,677
Installations, machines et outillages	4,261	4,807
Mobilier et matériel roulant	2,390	1,595
Location-financement et droits similaires	11,295	10,867
Immobilisations en cours et acomptes versés	421	2,671
<b>Immobilisations financières</b>	<b>169,400</b>	<b>198,055</b>
Entreprises liées	129,803	150,809
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	32,912	39,574
Autres immobilisations financières	6,685	7,672
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>426,817</b>	<b>465,418</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	<b>21,570</b>	<b>30,556</b>
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>211,024</b>	<b>225,803</b>
Stocks	127,114	108,784
Commandes en cours d'exécution	83,910	117,019
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>140,162</b>	<b>157,559</b>
Créances commerciales	124,512	141,888
Autres créances	15,650	15,671
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>12,545</b>	<b>10,125</b>
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>24,082</b>	<b>32,342</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>17,434</b>	<b>9,033</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>716,175</b>	<b>709,854</b>
<b>PASSIF (EUR 000)</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>250,574</b>	<b>195,490</b>
Capital	42,502	42,502
Primes d'émission	43,478	43,478
Plus-values de réévaluation	-	-
Réserves	16,795	14,375
Réserve légale	4,250	4,250
Réserves indisponibles	12,545	10,125
Réserves immunisées	-	-
Bénéfice (Perte) reportée	144,082	91,247
Subsides en capital	3,717	3,887
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>9,641</b>	<b>13,209</b>
<b>DETTES</b>	<b>455,960</b>	<b>501,155</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>207,866</b>	<b>181,322</b>
Dettes financières	11,337	61,831
Acomptes reçus sur commandes	195,026	112,855
Autres dettes	1,503	6,636
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>236,129</b>	<b>318,850</b>
Dettes financières - partie courante des dettes financières à long-terme	8,612	8,425
Dettes financières – courantes	1,288	27,602
Dettes commerciales	96,965	160,020
Acomptes reçus sur commandes	85,936	74,825
Dettes fiscales, salariales et sociales	30,765	39,360
Autres dettes	12,563	8,617
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>11,965</b>	<b>983</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>716,175</b>	<b>709,854</b>

IBA – Rapport Annuel 2025

COMPTE DE RÉSULTATS (EUR 000)	2024	2025
<b>Ventes et prestations</b>	<b>492,621</b>	<b>623,855</b>
Chiffre d'affaires	312,190	439,747
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	28,201	26,829
Production immobilisée	64,182	68,068
Autres produits d'exploitation	88,048	89,661
Produits d'exploitation non récurrents	0	0
<b>Coûts des ventes et des prestations (-)</b>	<b>-477,342</b>	<b>-673,664</b>
Approvisionnements et marchandises	-163,579	-223,495
Services et biens divers	-150,100	-165,963
Rémunérations, charges sociales et pensions	-110,808	-122,857
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations	-48,736	-151,120
Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours et créances commerciales	-3,383	-6,558
Provisions pour risques et charges	314	-3,640
Autres charges d'exploitation	-779	-482
Charges d'exploitation non récurrentes	-271	0
<b>Bénéfice/(perte) d'exploitation</b>	<b>15,279</b>	<b>-49,809</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>16,136</b>	<b>25,455</b>
Produits des immobilisations financières	5,342	16,373
Produits des actifs circulants	824	370
Autres produits financiers	7,480	7,409
Produits financiers non récurrents	2,490	1,303
<b>Charges financières (-)</b>	<b>-10,666</b>	<b>-18,649</b>
Charges des dettes	-1,102	-1,902
Réduction de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales- dotations (reprises)	0	0
Autres charges financières	-8,389	-11,894
Charges financières non récurrentes	-1,175	-4,852
<b>Bénéfice/(perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>20,749</b>	<b>-43,003</b>
Impôts sur le résultat (-) (+)	-2,348	-4,906
<b>Bénéfice/(perte) de l'exercice</b>	<b>18,401</b>	<b>-47,910</b>
Transferts aux réserves immunisées (-)	0	0
<b>Bénéfice/(Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>18,401</b>	<b>-47,910</b>
<b>AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS (EUR 000)</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Bénéfice/(perte) à affecter	150,967	96,172
Bénéfice/(perte) de l'exercice à affecter	18,401	-47,910
Bénéfice/(perte) reportée de l'exercice précédent	132,566	144,082
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
Sur le capital et les primes d'émission	0	0
Sur les réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	0	0
Au capital et aux primes d'émission	0	0
À la réserve légale	0	0
Aux autres réserves	-158	-2,420
<b>Bénéfice/(perte) à reporter</b>	<b>144,082</b>	<b>91,247</b>
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>7,043</b>	<b>7,345</b>
Dividendes	7,043	7,345

IBA – Rapport Annuel 2025

ÉTAT DU CAPITAL	2024		2025	
	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D' ACTIONS
<b>Capital social</b>				
<u>1. Capital souscrit</u>				
<b>Au terme de l'exercice précédent</b>	42,502		42,502	
Modifications au cours de l'exercice (exercice de warrants)	0	0	0	0
<b>Au terme de l'exercice</b>	42,502		42,502	
<u>2. Structure du capital</u>				
Au porteur - ordinaires sans désignation de valeur nominale	26,601	18,952,944	26,397	18,807,755
Nominatives - ordinaires sans désignation de valeur nominale assorties d'un strip VVPR	15,901	11,329,274	16,105	11,474,463
<b>Actions propres détenues par</b>				
La société elle-même	1,312	934,781	1,266	902,031
Ses filiales	73	51,973	73	51,973
<b>Engagements d'émission d'actions</b>				
Suite à l'exercice de droits de souscription				
Nombre de droits de souscription en circulation		983,041		1,749,916
Montant du capital à souscrire	0		0	
Nombre maximal correspondant d'actions à émettre		0		0
<b>Capital autorisé non souscrit</b>	0		0	

**Etats financiers**

**CONSOLIDÉS**

**IFRS pour l'exercice clôturé  
au 31 décembre 2025**

1	ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	114
2	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	115
3	ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL GAINS/(PERTES)	116
4	ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	117
5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	118
6	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	119

# ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EUR 000)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2024 retraitement	31 décembre 2024 Retraité (1)	31 décembre 2025
<b>ACTIF</b>					
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	5.1.	25 670		25 670	43 091
Immobilisations corporelles et Droits d'utilisation d'actifs	5.2.	51 648		51 648	59 915
Sociétés mises en équivalence	5.4.	32 471		32 471	36 447
Autres investissements	5.5.	7 502		7 502	8 209
Actifs d'impôts différés	4.6.2.	17 455		17 455	18 790
Actifs financiers dérivés non courants	7.3.	46		46	693
Autres créances non courantes et actifs d'exploitation	5.7.	33 605		33 605	53 824
<b>Actifs non courants</b>		<b>168 397</b>		<b>168 397</b>	<b>220 969</b>
Stocks	5.6.	152 820		152 820	135 425
Actifs sur contrats	4.3.1.	63 294	13 679	76 973	113 342
Créances commerciales	5.7.1.	81 521		81 521	96 333
Autres actifs courants et créances	5.7.	73 281	-13 679	59 602	58 147
Actifs financiers dérivés courants	7.3.	223		223	1 663
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8.	72 169		72 169	64 689
Actifs détenus en vue de la vente	5.13.	4 439		4 439	0
<b>Actifs courants</b>		<b>447 747</b>		<b>447 747</b>	<b>469 599</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>616 144</b>		<b>616 144</b>	<b>690 568</b>
<b>PASSIF</b>					
Capital souscrit et Primes d'émission		85 980		85 980	85 980
Réserves et Résultats reportés	5.9.	24 944		24 944	41 190
<b>FONDS PROPRES</b>		<b>110 924</b>		<b>110 924</b>	<b>127 170</b>
Emprunts non courants	5.10.	3 546		3 546	55 336
Dettes de location non courantes	5.10.	22 317		22 317	22 435
Provisions non courantes	5.11.	6 450		6 450	4 855
Passifs financiers dérivés non courants	7.3.	1 406		1 406	0
Passifs d'impôts différés	4.6.2.	197		197	410
Autres dettes non courantes	5.12.	2 301		2 301	7 655
<b>Passifs non courants</b>		<b>36 217</b>		<b>36 217</b>	<b>90 691</b>
Emprunts courants	5.10.	6 469		6 469	32 181
Dettes financières courantes	5.5.	4 983		4 983	0
Dettes de location courantes	5.10.	6 378		6 378	6 939
Provisions courantes	5.11.	6 634		6 634	9 363
Passifs financiers dérivés courants	7.3.	3 340		3 340	210
Dettes commerciales	5.12.1.	79 466		79 466	119 878
Impôts sur le résultat à payer	5.12.	3 627		3 627	5 341
Autres dettes	5.12.	72 220	-18 705	53 515	64 697
Passifs sur contrats	4.3.1.	279 648	18 705	298 353	234 098
Passifs détenus en vue de la vente	5.13.	6 238		6 238	0
<b>Passifs courants</b>		<b>469 003</b>		<b>469 003</b>	<b>472 707</b>
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>505 220</b>		<b>505 220</b>	<b>563 398</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>616 144</b>		<b>616 144</b>	<b>690 568</b>

(1) Voir Note 1.2.2 relative à la reclassification des produits de maintenance différés en actifs et passifs contractuels (IFRS 15).

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(EUR 000)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2024 retraitement	31 décembre 2024 retraité (1)	31 décembre 2025
Ventes d'équipements et de licences		332 456		332 456	436 260
Prestations de services		165 701		165 701	183 915
<b>Total des ventes et services</b>	<b>4.3.</b>	<b>498 157</b>		<b>498 157</b>	<b>620 175</b>
Coût des ventes et prestations (-)	4.1.	-332 166	2 103	-330 063	-420 560
<b>Marge brute</b>	<b>4.1.</b>	<b>165 991</b>	<b>2 103</b>	<b>168 094</b>	<b>199 615</b>
Frais de ventes et marketing (-)		-30 171		-30 171	-31 602
Frais généraux et administratifs (-)		-60 502	-907	-61 409	-78 472
Frais de recherche et développement (-)		-57 993	-1 196	-59 189	-62 161
Autres charges d'exploitation (-)	4.4.1.	-9 276		-9 276	-7 335
Autres produits d'exploitation	4.4.2.	11 600		11 600	8 056
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>4.1.</b>	<b>19 649</b>	<b>-</b>	<b>19 649</b>	<b>28 100</b>
Charges financières (-)	4.5.1.	-10 006		-10 006	-14 036
Produits financiers	4.5.2.	7 315		7 315	5 607
Quote-part dans la perte/(bénéfice) des sociétés mises en équivalence	5.4.	-2 062		-2 062	-902
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>14 896</b>		<b>14 896</b>	<b>18 768</b>
Impôts sur le résultat	4.6.	-5 643		-5 643	-6 037
<b>Résultat de la période</b>		<b>9 253</b>		<b>9 253</b>	<b>12 731</b>
<b>Résultat par action (EUR par action)</b>	<b>4.7.</b>				
De base		0,3163			0,4343
Dilué		0,3138			0,4203

(1) Comme annoncé dans les résultats de l'exercice 2024, IBA a adapté sa structure organisationnelle et redéployé ses équipes de direction afin de renforcer l'exécution dans un contexte d'opportunités de croissance significatives à travers toutes les activités. La nouvelle structure améliore la focalisation et la responsabilisation, permettant au Groupe de mieux répondre à la demande du marché, de se conformer aux exigences réglementaires et de gérer ses priorités opérationnelles.

À partir de 2025, Cette évolution organisationnelle a conduit à une modification de la structure du reporting financier d'IBA. Les principaux changements sont les suivants :

a. Introduction de quatre segments organisés en trois lignes de reporting.

- IBA Clinical incluant
  - Proton Therapy
  - Dosimetry
- IBA Technologies
- IBA Corporate

b. Affinement des mécanismes d'allocation des coûts, avec une attribution plus directe des dépenses aux entités concernées et une allocation plus ciblée des coûts partagés afin de mieux refléter la consommation réelle des ressources, basée sur la répartition des ETP et les coûts de marchandises liés aux équipements (COGS) par Business Unit.

c. Reconnaissance des biens et services internes fournis par IBA technologies à la Business Unit Proton Therapy, reflétant la substance économique des activités d'ingénierie et de chaîne d'approvisionnement.

d. Pour garantir la comparabilité, les informations financières 2024 ont été retraitées afin de refléter cette nouvelle segmentation.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL GAINS/(PERTES)

(EUR 000)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>Gain/(perte) de la période (net d'impôts)</b>		<b>9 253</b>	<b>12 731</b>
Autres éléments du résultat global à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs (net d'impôts)			
- Différences de change sur la conversion des opérations étrangères		976	-2 321
- Différences de change liées aux investissements net dans des opérations étrangères			
- Mouvement net des couvertures de flux de trésorerie	7.4.1.	-4 194	7 617
<b>Autres éléments du résultat global net à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs</b>		<b>-3 218</b>	<b>5 296</b>
Autres éléments du résultat global à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs (net d'impôts):			
- Revalorisation à la juste valeur des autres investissements	5.5.	-98	-271
- Gain/(perte) de réévaluation des régimes à prestations définies	5.11.1.	1 458	3 014
<b>Autres éléments du résultat global net à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs</b>		<b>1 360</b>	<b>2 743</b>
<b>Autre résultat global total de l'exercice, net d'impôts</b>		<b>-1 858</b>	<b>8 039</b>
<b>Résultat global total de l'exercice</b>		<b>7 395</b>	<b>20 770</b>

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EUR 000	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves de couverture (Note 7.4.1.)	Autres réserves – Plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des actions (Note 6.)	Autres réserves – Régimes à prestations définies (Note 5.11.1.)	Autres réserves – réserves de réévaluation (Note 5.5.)	Écarts de conversion	Résultats reportés	TOTAL Fonds propres
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>42 502</b>	<b>43 478</b>	<b>-18 213</b>	<b>-3 345</b>	<b>18 787</b>	<b>-1 583</b>	<b>-9 312</b>	<b>-2 153</b>	<b>36 051</b>	<b>106 212</b>
Bénéfice/(perte) de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	9 253	9 253
Résultat global pour l'exercice	0	0	0	-4 194	0	1 458	-98	976	0	-1 858
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4 194</b>	<b>0</b>	<b>1 458</b>	<b>-98</b>	<b>976</b>	<b>9 253</b>	<b>7 395</b>
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	-4 955	-4 955
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions (note 6.) (Achat)/ Ventes d'actions propres (note 6.)	0	0	0	0	826	0	0	0	0	826
Ajustement pour l'hyper inflation	0	0	2 355	0	0	0	0	0	-891	1 464
Autres changements	0	0	0	0	0	0	0	0	-18	-18
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>42 502</b>	<b>43 478</b>	<b>-15 858</b>	<b>-7 539</b>	<b>19 613</b>	<b>-125</b>	<b>-9 410</b>	<b>-1 177</b>	<b>39 440</b>	<b>110 924</b>
<b>Au 1er janvier 2025</b>	<b>42 502</b>	<b>43 478</b>	<b>-15 858</b>	<b>-7 539</b>	<b>19 613</b>	<b>-125</b>	<b>-9 410</b>	<b>-1 177</b>	<b>39 440</b>	<b>110 924</b>
Bénéfice/(perte) de la période (note 4.)	0	0	0	0	0	0	0	0	12 731	12 731
Autres éléments du résultat global de la période	0	0	0	7 617	0	3 014	-271	-2 667	346	8 039
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 617</b>	<b>0</b>	<b>3 014</b>	<b>-271</b>	<b>-2 667</b>	<b>13 077</b>	<b>20 770</b>
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	-7 034	-7 034
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions (note 6.) (Achat)/ Ventes d'actions propres (note 6.)	0	0	0	0	705	0	0	0	0	705
Autres changements	0	0	4 182	0	0	0	0	0	-2 305	1 877
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>42 502</b>	<b>43 478</b>	<b>-11 676</b>	<b>78</b>	<b>20 318</b>	<b>2 889</b>	<b>-9 681</b>	<b>-3 844</b>	<b>43 106</b>	<b>127 170</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(EUR 000)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>			
<b>Bénéfice/(perte) net de la période</b>		<b>9 253</b>	<b>12 731</b>
Ajustements pour:			
Amortissements sur immobilisations corporelles	5.2.	9 645	10 721
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles	5.1. & 5.3.	2 058	3 026
Réductions de valeur sur créances	5.7.	2 551	7 420
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		759	994
Variations des provisions	5.11.	2 411	4 885
Impôts différés	4.6.2.	281	-1 724
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	5.4	2 061	901
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés)	8.1	-11 217	-8 882
<b>Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement</b>		<b>17 802</b>	<b>30 072</b>
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		23 231	-18 447
Stocks et commandes en cours		-54 550	-74 866
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		7 170	37 434
Autres actifs/passifs à court terme		-1 340	2 963
<b>Variation du fonds de roulement</b>		<b>-25 489</b>	<b>-52 916</b>
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-2 012	-3 050
Charges d'intérêts		992	1 842
Produits d'intérêts		-1 882	-1 614
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>		<b>-10 589</b>	<b>-25 666</b>
<b>TRESORERIE D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.2. & 5.10.	-4 281	-9 324
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.1	-3 140	-3 380
Cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		0	-2 626
Acquisitions de filiales, nettes du cash acquis	3.1.	-2 531	-12 766
Acquisitions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence	5.4	-177	-4 850
Prêts à des sociétés mises en équivalence	5.4	-3 500	
Autres flux d'investissement	8.2	-155	-2 318
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>		<b>-13 784</b>	<b>-35 263</b>
<b>TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>			
Encaissements et remboursements (emprunts et dettes bancaires)	5.10.	-3 734	76 266
Remboursements du principal des dettes de location et loyers de sous-location perçus	5.10.	-7 057	-7 343
Intérêts payés		-1 345	-1 602
Intérêts reçus		1 882	1 614
Augmentation de capital (ou produits de l'émission d'actions ordinaires)		0	0
Dividendes payés		-4 889	-7 058
(Acquisitions)/ cessions d'actions propres	6.	1 436	-6 131
Autres flux de financement	8.3.	1 505	1 058
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>		<b>-12 202</b>	<b>56 804</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année</b>		<b>109 306</b>	<b>72 169</b>
Variation nette de trésorerie		-36 575	-4 125
Écart de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie		-562	-3 355
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année</b>	5.8.	<b>72 169</b>	<b>64 689</b>

# Notes aux états

## FINANCIERS CONSOLIDÉS

### NOTES

---

1.	<b>Résumé des principales politiques comptables du Groupe</b> .....	120	5.7.	Créances commerciales et autres actifs d'exploitations	155
2.	<b>Faits marquants survenus au cours de l'exercice et utilisation d'estimations et de jugements comptables</b> .....	125	5.8.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	158
2.1.	Environnement macro-économique	125	5.9.	Capitaux propres.....	158
2.2.	Estimations et jugements comptables significatifs ....	126	5.10.	Emprunts.....	159
3.	<b>Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du Groupe</b> .....	127	5.11.	Provisions à court et long terme	162
4.	<b>Information sectorielle et la performance du Groupe IBA</b> .....	131	5.12.	Dettes commerciales et autres passifs d'exploitation	166
4.1.	Performance de chaque segment.....	131	5.13.	Actifs classés comme détenus en vue de la vente et passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente...	167
4.2.	Performance de chaque région géographique	134	6.	<b>Options d'achat d'actions et paiements fondés sur des actions</b> .....	168
4.3.	Chiffre d'affaires .....	134	7.	<b>Description de la gestion des risques financiers (articles 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, du CSA)</b> .....	170
4.4.	Autres charges et produits d'exploitation .....	137	8.	<b>Tableau des flux de trésorerie consolidés</b> ..	176
4.5.	Charges financières et produits.....	138	9.	<b>Litiges</b> .....	177
4.6.	Taxation .....	139	10.	<b>Engagements passifs éventuels et actifs éventuels</b> .....	178
4.7.	Résultat net par action .....	142	11.	<b>Opérations avec les parties liées</b> .....	178
5.	<b>État consolidé de la situation financière</b> ....	144	12.	<b>Liste des filiales et sociétés consolidées par mise en équivalence</b> .....	181
5.1.	Immobilisations incorporelles .....	144	13.	<b>Rémunération pour services rendus par les commissaires aux comptes</b> .....	182
5.2.	Immobilisations corporelles .....	146	14.	<b>Événements postérieurs à la clôture des comptes</b> .....	182
5.3.	Pertes de valeur sur actifs .....	148	15.	<b>Glossaire des Mesures de Performance Alternatives (MPA)</b> .....	183
5.4.	Entreprises associées et sociétés contrôlées.....	150			
5.5.	Autres actions et participations .....	152			
5.6.	Stocks .....	154			

# 1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES DU GROUPE

## 1.1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ion Beam Applications SA (la « Société » ou la « Société Mère »), fondée en 1986, et ses filiales (ensemble, le « Groupe » ou « IBA ») conçoit, produit et commercialise des solutions innovantes pour le diagnostic et le traitement du cancer et d'autres maladies graves, ainsi que pour des applications industrielles telles que la stérilisation de dispositifs médicaux.

La Société est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. L'adresse de son siège social est Chemin du Cyclotron, 3 ; B-1348 Louvain-la-Neuve,

Belgique. Ion Beam Applications SA est la société mère du groupe et la société mère ultime.

La Société est cotée à la bourse paneuropéenne Euronext (compartiment B) et est incluse dans l'indice BEL Mid.

IBA publie des états financiers consolidés condensés semestriels et annuels, préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 25 mars 2026.

## 1.2. BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés sont les suivants:

Préparés conformément aux normes IFRS (« International Financial Reporting Standards ») telles qu'adoptées par l' Union européenne (UE). Toutes les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) et entrant en vigueur à la fin de l'exercice 2025 ont été adoptées par l'UE. Par conséquent, les normes comptables appliquées par le Groupe sont également pleinement conformes aux IFRS publiées par l'IASB.

Préparés selon le principe de comptabilité d'exercice (« accrual basis ») et dans l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Présentés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Arrondis au millier le plus proche, sauf en cas d'indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle impose également à la Direction d'exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines présentant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines où les hypothèses et les estimations sont significatives dans les états financiers consolidés, sont présentés dans les notes appropriées, mentionnées à la Note 2.2.

### 1.2.1 Méthodes comptables significatives

IBA présente les politiques comptables significatives dans les notes auxquelles elles se réfèrent. Voici la liste des politiques comptables présentées et les références aux Notes:

Méthodes comptable	Note
Regroupements d'entreprises	3 Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du Groupe
Goodwill	3 Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du Groupe
Information sectorielle	4 Information sectorielle et la performance du Groupe IBA

Comptabilisation des revenus	4.3 Chiffre d'affaires
Transactions en monnaies étrangères	4.5 Charges financières et produits
Impôts courants et différés	4.6 Taxation
Résultat net par action	4.7 Résultat net par action
Immobilisations incorporelles	5.1 Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles	5.2 Immobilisations corporelles
Contrats de locations	5.2 Immobilisations corporelles 5.10 Emprunts
Réduction de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.3 Pertes de valeurs sur actifs
Entreprises associées et sociétés contrôlées conjointement	5.4 Entreprises associées et sociétés contrôlées conjointement
Stocks	5.6 Stocks
Instruments financiers	5.5 Autres actions et participations 5.7 Créances clients et autres actifs d'exploitation 5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie 5.10 Emprunts 5.12 Dettes Commerciales et autres passifs d'exploitation 7.3 Instruments financiers
Fonds propres	5.9 Capitaux propres
Provisions	5.11 Provisions à court et à long terme
Pensions et obligations similaires	5.11.1 Régimes de retraite à prestations définies
Actifs et Passifs détenus en vue de la vente	5.13 Actifs classés comme détenus en vue de la vente et Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente
Paiements fondés sur des actions	6 Options d'achat d'actions et paiements fondés sur des actions
Juste valeur	7.4 Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur

## 1.2.2 Changements dans les méthodes comptables et les informations à fournir, changements d'estimations et erreurs

Les politiques comptables adoptées lors de la préparation des états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2025 sont cohérentes avec celles utilisées pour la préparation des états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice précédent clôturé au 31 décembre 2024, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes et interprétations entrant en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ainsi que de la reclassification des produits de maintenance différés et accumulés (IFRS 15).

### Reclassification des produits de maintenances différés en actifs contractuels et passifs contractuels (IFRS15).

#### Nature du changement de politique comptable

Jusqu'au 31 décembre 2024, les produits différés et accumulés liés aux contrats de maintenance étaient présentés sous « Dettes commerciales et autres dettes opérationnelles » et « Créances commerciales et autres

actifs opérationnels ». Cette présentation était fondée sur l'interprétation selon laquelle ces soldes reflétaient principalement des différences de calendrier entre la facturation (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) et la comptabilisation du revenu, plutôt que des obligations découlant d'IFRS 15.

À la suite de discussions avec nos auditeurs et des commentaires reçus de la FSMA, le Groupe a réévalué cette analyse en 2025. Conformément aux exigences d'IFRS 15, tout montant reçu ou facturé avant la satisfaction d'une obligation de performance – que le service soit continu (obligation de stand-ready) ou non – doit être présenté comme un passif contractuel.

#### Nouvelle politique comptable appliquée en 2025

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les produits de maintenance accumulés et différés sont reconnus comme un actif contractuel et un passif contractuel.

Cette nouvelle présentation améliore la conformité aux exigences de présentation d'IFRS 15.

#### Application rétrospective (IAS 8)

Conformément à l'IAS 8 – Politique comptables, changement d'estimations comptables et erreurs, le changement de politique a été appliqué rétrospectivement. Les informations comparatives au 31 décembre 2024 ont donc été retraitées en conséquence.

Il s'agit d'une reclassification sans impact sur le résultat ou les capitaux propres.

### 1.2.3 Normes publiées et en vigueur

Le Groupe a appliqué pour la première fois certaines normes et amendements approuvés par l'UE, qui sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le Groupe n'a pas adopté de manière anticipée d'autres normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Bien que ces nouvelles normes et amendements s'appliquent pour la première fois en 2025, elles n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés du Groupe. La nature et l'impact de chacune des nouvelles normes, nouveaux amendements et/ou nouvelles interprétations sont décrites ci-dessous :

Amendement à l'IAS 21 - Les effets des variations des cours de monnaies étrangères : absence de convertibilité.

#### **Amendements à l'IAS 21 – Les effets des variations des cours de monnaies étrangères : Absence de convertibilité**

Les amendements précisent quand une monnaie est convertible et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas.

Au 31 décembre 2025, ces amendements n'avaient aucun impact sur les états financiers du Groupe IBA.

### 1.2.4 Normes publiées, mais non encore en vigueur

Les nouvelles normes et interprétations ainsi que les normes amendées, publiées et approuvées par l'UE, mais qui ne sont pas encore en vigueur à la date de publication des états financiers du Groupe, sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes et interprétations, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

- Amendement aux IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers.
- Amendement à l'IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de conditions naturelles.

- IFRS 18 – « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ».
- IFRS 19 – « Filiales sans obligation de rendre des comptes au public » : informations à fournir et amendement.

### **Amendement aux IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers**

En mai 2024, l'IASB a publié des amendements relatifs à la classification et à l'évaluation des instruments financiers (amendements aux IFRS 9 et IFRS 7). Ces amendements de portée limitée répondent aux questions identifiées lors de la revue post-implémentation d'IFRS 9 et visent à améliorer la clarté et la cohérence dans l'application des exigences de classification, d'évaluations et de décomptabilisation.

Les amendements sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2026, avec la possibilité d'une application anticipée.

Les amendements apportent des clarifications sur plusieurs points essentiels, notamment :

- Classification des actifs financiers présentant des caractéristiques de risque ESG ou des caractéristiques éventuelles, apportant des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels répondent au critère SPPI (paiements exclusivement de principal et d'intérêts).
- Décomptabilisation des passifs financiers réglés via des systèmes de paiement électroniques, avec une option de politique comptable permettant la décomptabilisation avant le règlement si certains critères sont remplis.
- Renforcement des indications concernant les prêts sans recours et les instruments contractuellement liés, améliorant la cohérence de l'application.
- Exigences supplémentaires en matière d'informations à fournir selon IFRS 7, incluant des informations pour les instruments de capitaux propres classés en FVOCI et les caractéristiques éventuelles.

IBA ne s'attend pas à ce que ces nouveaux amendements aient un impact sur ses états financiers.

### **Amendement aux IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de conditions naturelles**

En décembre 2024, l'IASB a publié l'amendement 'Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de conditions naturelles' aux IFRS 9 et IFRS 7, répondant à des problématiques comptables significatives liées aux contrats dont le règlement ou les quantités sous-jacentes dépendent de conditions naturelles variables (comme l'énergie solaire ou éolienne).

Ces amendements sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2026, avec possibilité d'application anticipée.

Les amendements apportent des clarifications sur l'évaluation du critère d'« usage propre » dans l'IFRS 9 pour les contrats d'achat d'électricité (PPA) basée sur des conditions naturelles. Ils permettent à certains contrats d'être qualifiés de contrats de gré en gré exécutoires lorsque des critères spécifiques sont remplis, réduisant ainsi une application inappropriée de la comptabilité juste valeur par le biais du compte de résultat.

IBA ne s'attend pas à ce que ces nouveaux amendements aient un impact sur ses états financiers.

### **IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplace IAS1. IFRS 18 est en vigueur pour les périodes annuelles commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2027, avec la possibilité d'application anticipée. Cette norme ne modifie pas la mesure des actifs, passifs, produits ou charges, mais introduit des changements importants dans la présentation et les informations à fournir dans les états financiers.

Les principaux changements incluent :

- Une nouvelle structure du compte de résultat, exigeant des entités qu'elles classent tous les produits et charges en catégories définies, et qu'elles présentent deux nouveaux sous-totaux

obligatoires comme les résultats opérationnel et les résultats avant financement et impôts.

- Nouvelles exigences relatives aux mesures de performance définies par la direction (MPMs), incluant des rapprochements et des informations supplémentaires pour les mesures de performance publiées par la direction.
- Renforcement des principes d'agrégation et de ventilation dans les états financiers primaires et dans les notes, afin d'améliorer la comparabilité et la transparence.
- Amendements corrélatifs à d'autres normes, notamment IAS 7, IAS 33 et IAS 34.

Le groupe évalue actuellement l'impact d'IFRS 18 sur la présentation de ses états financiers, ses obligations d'information, ses processus de rapport interne et ses systèmes informatiques. Compte tenu de l'importance des nouvelles exigences en matière de présentation et d'informations à fournir, le Groupe s'attend à ce qu'IFRS18 entraîne des modifications dans la structure des états financiers principaux et dans l'ajout d'informations à fournir lorsqu'elle entrera en vigueur.

### **IFRS 19 - Filiales sans obligation de rendre des comptes au public : informations à fournir et amendement.**

IFRS 19 vise à simplifier l'établissement des informations financières pour les filiales dont la société mère prépare des états financiers consolidés conformes aux IFRS, tout en maintenant des informations utiles à la prise de décision pour les utilisateurs. Le référentiel d'informations réduites couvre la plupart des domaines IFRS, notamment les instruments financiers, produits, les contrats de locations, les avantages du personnel mais exclut les sujets nécessitant des jugements importants propres à l'entité.

À ce stade, aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers consolidés.

## **1.3. BASE DE CONSOLIDATION**

La société mère et toutes ses filiales contrôlées sont incluses dans la consolidation.

### **1.3.1 Filiales**

Les actifs et passifs, les droits et engagements, ainsi que les produits et charges de la société mère et de ses filiales contrôlées sont consolidées intégralement.

Le Groupe contrôle une entité lorsque le Groupe est exposé, ou à des droits, à des rendements variables découlant de son implication dans l'entité et qu'il a la capacité d'affecter ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

Les traitements suivants sont appliqués lors de la consolidation :

La valeur comptable de la participation de la Société mère dans chacune des filiales, ainsi que la quote-part des capitaux propres de la Société mère dans chacune des filiales sont éliminés ;

Dans l'état de la situation financière consolidé, les intérêts ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des filiales sont identifiés et présentés séparément sous la rubrique "Intérêt ne donnant pas le contrôle";

La part du résultat ou de la perte des filiales consolidées qui revient aux actionnaires n'ayant pas le contrôle est présentée dans l'état du résultat global consolidé, sous la rubrique " Résultat attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle";

Les soldes et transactions intragroupe ainsi que les profits et pertes non-réalisés provenant de transactions entre les sociétés du Groupe sont entièrement éliminées.

Les états financiers consolidés sont préparés en appliquant des politiques comptables uniformes aux transactions de même nature et à d'autres événements dans des circonstances similaires.

### 1.3.2 Conversion des états financiers des activités à l'étranger

*Conversion des résultats et de la situation financière des activités à l'étranger*

Les états financiers des entités du Groupe sont évalués en utilisant leur monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elles opèrent et qui correspond, pour la plupart d'entre elles, à leur monnaie locale.

Tous les actifs et passifs monétaires et non monétaires (y compris le goodwill) sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen du mois, à l'exception des opérations des transactions en monnaies étrangères dans les économies hyperinflationnistes qui sont converties au taux de clôture de l'année.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux sont comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

Le Groupe IBA utilise les taux officiels publiés par la Banque Centrale Européenne. Alternativement, lorsqu'un taux n'est pas publié par l'institution, le Groupe utilise les taux de la source réputée « Oanda.com ». Les principaux taux de change utilisés pour la conversion en EUR sont les suivants :

	Taux de clôture au December 31, 2024	Taux moyen annuel 2024	Taux de clôture au December 31, 2025	Taux moyen annuel 2025
USD	1,0389	1,0819	1,1750	1,1297
CNY	7,5833	7,7735	8,2262	8,1163
INR	88,9335	90,5113	105,5965	98,4545
RUB	115,9890	100,2566	89,7761	94,4195

#### *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*

En mai 2018, le peso argentin a subi une forte dévaluation, causant à l'Argentine une inflation cumulée sur trois ans supérieurs à 100 %, ce qui impose l'obligation de passer à un traitement comptable d'hyperinflation, tel que prescrit par la norme IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*. La norme IAS 29 exige que les résultats des activités argentines de la société soient présentés comme s'ils étaient fortement inflationnistes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Selon la norme IAS 29, les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique, les capitaux propres et le comptes de résultat des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont réévalués pour

refléter les variations du pouvoir d'achat général de la devise locale, en appliquant un indice général des prix.

Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Par conséquent, l'état de la situation financière et les résultats nets des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont présentés en fonction de l'unité de mesure en vigueur à la fin de l'exercice.

Veillez noter que les montants des années précédentes n'ont pas été ajustés pour tenir compte du nouveau taux d'inflation (conformément à la norme IAS 21).

## 2. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS COMPTABLES

---

### 2.1. ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

La Direction a considéré plusieurs facteurs liés à l'environnement macro-économique et leur impact sur la dépréciation des actifs non-financiers, les pertes de crédits attendues, provisions, reconnaissance de revenu, comptabilité de couverture, plan de pensions, impôts différés et continuité d'exploitation.

Lors de l'élaboration du budget 2026 et du plan stratégique à moyen-terme, les conditions macro-économiques ont été prises en compte pour les hypothèses et les prévisions de transactions. Le carnet de commande d'IBA reste solide et le backlog continue d'augmenter, réduisant ainsi l'incertitude liée au chiffre d'affaires futurs. De plus, la trésorerie de groupe demeure solide avec 64,7 millions d'euros en cash brut (-58,2 millions d'euros en cash net). La Direction a conclu que la continuité d'exploitation n'est pas à risque pour le groupe et ses entités, et que les actifs d'impôts différés sont recouvrables.

Nous expliquons ci-dessous comment plusieurs facteurs macro-économiques ont été pris en compte :

#### 2.1.1 Forte inflation

- **Dépréciation :**

Lors de la préparation des tests de dépréciation du goodwill et de la révision des indicateurs de dépréciation, la Direction a pris en considération une forte inflation dans les prévisions de coûts figurant dans le budget et les plans financiers stratégiques. Compte tenu de l'information disponible, cela n'a eu aucun impact sur la conclusion du test de dépréciation.

- *Reconnaissance de revenu et contrats onéreux :*

La plupart des contrats signés par IBA comportent une indexation liée à l'inflation. Les coûts nécessaires pour compléter chaque équipement majeur et chaque contrat d'installation, ainsi que les contrats d'exploitation et de maintenance, ont été revus avec les dernières hausses de prix connues et l'inflation future estimée.

- *Provisions du plan de pensions*

L'inflation a également été prise en compte dans les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la provision du plan de pensions à prestations définies, même si seule l'inflation à long terme est pertinente pour ces calculs.

- *Pertes de crédits attendues sur prêts et créances*

Le montant et le calendrier des pertes de crédit attendues, ainsi que la probabilité associée, ont été déterminés sur la base des informations disponibles fin 2025, incluant une analyse de l'impact de l'inflation sur les clients. À l'issue de la conclusion de cet examen, aucune perte de crédit additionnelle pour les difficultés financières des clients n'a été constatée.

#### 2.1.2 Taux d'intérêt élevés

Les taux d'actualisation utilisés dans les hypothèses actuarielles du régime de pensions à prestations définies ont été revus à la hausse, entraînant une baisse de la provision. Cette diminution a été partiellement compensée par une baisse du rendement attendu des actifs du plan, en raison d'une diminution des marchés boursiers.

Les emprunts à taux d'intérêts élevés contractés par IBA sont des instruments à taux fixe, sans incertitude quant au calendrier et au montant des flux de trésorerie futurs.

## 2.2. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS SIGNIFICATIFS

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, la Direction doit formuler des estimations et exercer des jugements qui influencent l'application des politiques comptables ainsi que les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges.

L'application des politiques comptables nécessite des jugements qui ont un impact sur les montants reconnus. En outre, les montants comptabilisés reposent sur des

facteurs qui comportent par nature un degré d'incertitude. Les résultats réels peuvent donc différer de ces estimations. Lorsque cela est pertinent, les estimations et les jugements sont présentés dans les notes correspondantes des états financiers consolidés.

Les estimations et hypothèses qui présentent un risque significatif de provoquer un ajustement matériel des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont décrites dans les notes suivantes :

<b>Domaine particulier impliquant des estimations et des jugements significatifs</b>	<b>Note</b>
<b>Jugements dans l'application des politiques comptables</b>	
Reconnaissance des revenus - Équipement et installation considérés comme une seule obligation de performance	Note 4.3 – Chiffre d'affaires
Détermination de la durée du contrat de location avec option de renouvellement et/ou de résiliation - en tant que locataire	Note 5.2 – Immobilisations corporelles
Résiliation de contrats	Note 4.3 – Chiffre d'affaires
<b>Hypothèses et sources d'incertitude d'estimation</b>	
Évaluation du caractère recouvrable des pertes fiscales passées	Note 4.6.2 – Impôts différés
Comptabilisation des revenus - Estimation de l'avancement du contrat de services d'équipement et d'installation	Note 4.3 – Chiffre d'affaires
Reconnaissance des revenus - contrat de licence avec CGN	Note 4.3 – Chiffre d'affaires
Plan d'options d'achat d'actions	Note 6 – Options d'achat d'actions et paiements fondés sur des actions
Impôts locaux dans les pays autres que la Belgique	Note 4.6.1 – Impôts sur le revenu
Estimation de la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 5.3 – Pertes de valeurs sur actifs
Estimation du taux d'emprunt différentiel d'un contrat de location	Note 5.10.2 – Dettes de location
Estimation de l'obligation des régimes à prestations définies du plan de pension	Note 5.11.1 - Régimes de retraite à prestations définies

## 3. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET AUTRES CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU GROUPE

---

### 3.1. ACQUISITIONS DE FILIALES

#### 3.1.1 Acquisition du Groupe ORA (ORA SRL et OOC SRL)

##### Aperçu de la transaction

Le 18 décembre 2025, Ion Beam Applications SA a finalisé l'acquisition du Groupe ORA, comprenant :

- Optimized radiochemical Applications SRL (« ORA ») – IBA a acquis 80% des actions. Les 20% restants étaient déjà détenus par OOC.
- Out and Out Chemistry SRL (« OOC ») – IBA a acquis 100% des actions.

ORA et OOC (ensemble le « Groupe ORA ») sont des sociétés belges actives en radiopharmacie, situées à Neuville, Belgique.

##### Contrepartie transférée

La contrepartie consiste à un paiement fixe en espèces de 11 millions d'euros, une contrepartie différée de 5,9 millions d'euros, payable en plusieurs versements à partir de 2026, un mécanisme d'ajustement du besoin en fonds

##### Actifs identifiables acquis et passif assumés

Le prix d'acquisition a été alloué à la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis, conformément à l'IFRS 3. Cette allocation du prix d'acquisition est provisionnelle, comme permis par l'IFRS3, et sera finalisée dans le délai de 12 mois suivant la date d'acquisition.

Le goodwill résultant reflète principalement les synergies attendues, la main-d'œuvre et le renforcement des

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie d'IBA visant à renforcer ses activités en applications radiochimiques et à consolider son intégration verticale dans la production de radionucléides et les solutions radiopharmaceutiques.

IBA détient désormais 100% de OOC et indirectement 100% de ORA.

Le contrôle a été obtenu le 18 décembre 2025, qui constitue donc la date d'acquisition au sens d'IFRS 3.

de roulement et de l'endettement net, qui a abouti à un montant additionnel de 6 millions d'euros à la date d'acquisition et un ajustement préliminaire à la hausse estimé à 0,9 million d'euros.

capacités radiochimiques au sein du segment Technologies (unité génératrice de trésorerie Radio Pharma Solutions)

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables du Groupe ORA, ainsi que la contrepartie transférée et le goodwill qui en résulte, sont présentés ci-dessous :

(EUR 000)	Juste value comptabilisée à l'acquisition
Trésorerie	6 590
Créances commerciales	2 548
Stocks	1 173
Immobilisations corporelles & incorporelles	2 078
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12 389</b>
Dettes commerciales	2 379
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 379</b>
<b>Actifs net acquis</b>	<b>10 010</b>
<b>Goodwill</b>	<b>13 890</b>
<b>Coût de l'acquisition</b>	<b>23 900</b>
<b>Sortie de Fonds nettes de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2025</b>	<b>10 460</b>

### 3.1.2 Acquisition de Phantom X

#### Aperçu de la transaction

Le 31 octobre 2025, IBA Dosimetry GmbH a finalisé l'acquisition de 100% des actions de Phantom X GmbH, une société allemande basée à Berlin et spécialisée dans le développement, la fabrication et la vente de produits d'assurance-qualité pour la radiologie et la radiothérapie.

Phantom X GmbH est une société technologique active dans l'assurance qualité, la radiologie, la radiothérapie et

#### Contrepartie Transférée

La contrepartie consiste à un paiement fixe en espèces de 2,4 millions d'euros, une composante variable de type

#### Actifs identifiables acquis et passifs assumés

Le prix d'acquisition a été alloué à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés, conformément à l'IFRS 3.

Le goodwill reflète principalement les synergies attendues, la valeur de la main-d'œuvre existante, et les perspectives

les solutions matérielles et logicielles associées à l'imagerie médicale. Cette acquisition renforce le portefeuille de produits d'IBA Dosimetry et améliore ses capacités d'innovation dans les solutions d'assurance qualité et d'imagerie.

Le contrôle a été obtenu le 31 octobre 2025, qui correspond à la date d'acquisition au sens d'IFRS 3.

earn-out, payable sur une période de cinq ans (estimée provisoirement à 0,6 million d'euros).

de développement des produits et technologies au sein de l'unité Dosimetry.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables de Phantom X, ainsi que la contrepartie transférée et le goodwill qui en résulte, sont présentés ci-dessous :

(EUR 000)	Juste value comptabilisée à l'acquisition
Trésorerie	126
Créances commerciales	29
Stocks	125
Immobilisations corporelles & incorporelles	1 288
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 568</b>
Dettes commerciales	864
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>864</b>
<b>Actifs net acquis</b>	<b>704</b>
<b>Goodwill</b>	<b>2 324</b>
<b>Coût de l'acquisition</b>	<b>3 029</b>
<b>Sortie de Fonds nettes de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2025</b>	<b>2 306</b>

## 3.2. CESSIIONS DE FILIALES

### 3.2.1 Déconsolidation de la filiale russe

#### Perte de contrôle

En 2025, le Groupe a réévalué sa capacité à diriger les activités pertinentes de sa filiale russe détenues à 100%. Au cours du second semestre, l'évolution de l'environnement local et les changements dans les conditions d'exploitation de la filiale ont fait en sorte que le Groupe ne pouvait plus exercer le contrôle tel que défini par IFRS 10.

En conséquence, le Groupe a conclu que la perte de contrôle est intervenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025, qui constitue donc la date de déconsolidation. Conformément à l'IFRS 10, le Groupe a sorti les actifs, passifs et les écarts de conversion cumulés (CTA) liés à cette filiale et a

#### Passif éventuel

Dans le cadre d'une transaction historique initiée avant la période de rapport, un montant de 7,3 millions d'euros avait été reçu par la filiale puis transféré au sein du Groupe. À la suite des contraintes réglementaires apparues en 2024 et 2025 et sur base d'analyses juridiques externes, la Direction a déterminé que le Groupe n'est pas autorisé, ni tenu de régler l'obligation sous-jacente selon le cadre légal en vigueur. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée, car aucune obligation actuelle ne satisfait les critères d'IAS 37 à la date de clôture.

comptabilisé tout gain ou perte résultant dans le résultat net.

La transaction a généré un gain net de 0.8 million d'euros, incluant le recyclage dans le résultat de l'écart de conversion cumulé (CTA) préalablement comptabilisé en autres éléments du résultat global (OCI). Ce gain est présenté dans la rubrique « autres produits et charges exploitations » de l'état de résultat consolidé.

La trésorerie détenue par la filiale à la date de déconsolidation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidé dans la ligne : « cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée ».

Néanmoins, en raison des incertitudes juridiques persistantes dans la juridiction où la transaction a eu lieu, le Groupe considère qu'une obligation potentielle ne peut être totalement exclue. Le montant est donc présenté comme passif éventuel. À la clôture, aucune sortie de ressources n'est considérée comme probable.



## Politique comptable sur les regroupements d'entreprises

### **Regroupements d'entreprises :**

*Tous les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entreprises) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (« Purchase Method »). Durant le processus d'allocation du prix d'achat, IBA détermine la juste valeur des actifs et passifs nets identifiables ainsi que les passifs éventuels et alloue ensuite la contrepartie transférée à ces éléments.*

*La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale est mesurée à la juste valeur et inclus les éléments de contreparties conditionnelles. Il est fréquent d'avoir une contrepartie variable tel qu'un earn out qui est conditionnelle à la performance future de l'entreprise acquise. IBA prépare une estimation de la juste valeur de cette considération conditionnelle à la date d'acquisition et les changements ultérieurs de cette juste valeur qui sont considérés comme un actif ou une dette sont reconnus dans le compte de résultat.*

*Les coûts liés aux acquisitions sont pris en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés et sont présentés en « Autres charges d'exploitation ».*

### **Goodwill**

*Le goodwill est initialement évalué comme l'excédent du total de la contrepartie transférée et de la juste valeur de la participation minoritaire sur les actifs nets identifiables acquis et les passifs assumés. Si cette contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, la différence est comptabilisée en résultat.*

*Le goodwill n'est pas amorti, mais soumis annuellement à un test de perte de valeur (ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent).*

## 4. INFORMATION SECTORIELLE ET LA PERFORMANCE DU GROUPE IBA

### 4.1. PERFORMANCE DE CHAQUE SEGMENTS

(EUR 000) Exercice clôturé au 31 décembre 2024	Clinical Proton Therapy	Clinical Dosimetry	IBA Technologies	IBA Corporate	Segments totaux	Éliminations internes	Groupe IBA
Ventes d'équipements et de licences	89 352	54 366	188 738	0	332 456	0	332 456
Prestations de services	123 428	7 481	34 792	0	165 701	0	165 701
Ventes internes	53	4 034	0	0	4 086	-4 086	0
<b>Total des ventes et services</b>	<b>212 833</b>	<b>65 880</b>	<b>223 531</b>	<b>0</b>	<b>502 243</b>	<b>-4 086</b>	<b>498 157</b>
Coût des ventes et prestations (-)	-148 420	-35 535	-146 108	0	-330 063	0	-330 063
Coûts des ventes internes	-4 681	445	54	0	-4 182	4 182	0
<b>Total Coûts des ventes et services (-)</b>	<b>-153 100</b>	<b>-35 090</b>	<b>-146 055</b>	<b>0</b>	<b>-334 245</b>	<b>4 182</b>	<b>-330 063</b>
Charges d'exploitation (-)	-73 320	-22 249	-46 787	-8 413	-150 769	0	-150 769
Charges d'exploitation internes (-)	1 503	-4 479	-55	3 127	95	-95	0
<b>Total Charges d'exploitation internes (-)</b>	<b>-71 817</b>	<b>-26 728</b>	<b>-46 842</b>	<b>-5 286</b>	<b>-150 674</b>	<b>-95</b>	<b>-150 769</b>
Autres (charges)/produits d'exploitation	-4 649	-574	-4 053	11 600	2 324	0	2 324
<b>Résultat sectoriel (EBIT)</b>	<b>-16 735</b>	<b>3 488</b>	<b>26 581</b>	<b>6 314</b>	<b>19 649</b>	<b>0</b>	<b>19 649</b>
<b>Résultat sectoriel ajusté (REBIT) hors ventes internes</b>	<b>-12 085</b>	<b>4 062</b>	<b>30 634</b>	<b>-5 286</b>	<b>17 325</b>	<b>0</b>	<b>17 325</b>
(Charges)/produits financiers	-3 193	421	-121	202	-2 691	0	-2 691
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	0	0	0	-2 062	-2 062	0	-2 062
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-19 928</b>	<b>3 908</b>	<b>26 460</b>	<b>4 455</b>	<b>14 896</b>	<b>0</b>	<b>14 896</b>
(Charges)/Produits d'impôts	-1 735	-290	230	-3 848	-5 643	0	-5 643
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>	<b>-21 662</b>	<b>3 618</b>	<b>26 690</b>	<b>607</b>	<b>9 253</b>	<b>0</b>	<b>9 253</b>
<b>EBITDA sectoriel ajusté (REBITDA)</b>	<b>27 600</b>	<b>6 557</b>	<b>57 358</b>	<b>-59 478</b>	<b>32 037</b>	<b>0</b>	<b>32 037</b>
<b>Autres informations sectorielles</b>							
Sociétés mises en équivalence & autres investissements	0	0	0	39 973	39 973	0	39 973
Investissements en actifs non courants (prêts tiers ou entreprises associées)	23 085	95	4 491	5 935	33 605	0	33 605
Dépenses de personnels	98 090	25 216	29 119	66 835	219 261	0	219 261
Effectif à la fin de l'année (ETP)	999	317	297	505	2 118	0	2 118

Les tableaux suivants reprennent les détails sur la performance et la situation financière pour chaque segment. Veuillez noter que les chiffres de 2024 ont été retraités à la suite de la nouvelle segmentation annoncée l'an dernier.

(EUR 000)	Clinical Proton Therapy	Clinical Dosimetry	IBA Technologies	IBA Corporate	Segments totaux	Éliminations internes	Groupe IBA
<b>Exercice clôturé au 31 décembre 2025</b>							
Ventes d'équipements et de licences	202 661	50 887	182 712	0	436 260	0	436 260
Prestations de services	131 651	10 117	42 148	0	183 915	0	183 915
Ventes internes	31	4 685	0	0	4 716	-4 716	0
<b>Total des ventes et services</b>	<b>334 343</b>	<b>65 689</b>	<b>224 860</b>	<b>0</b>	<b>624 891</b>	<b>-4 716</b>	<b>620 175</b>
Coût des ventes et prestations (-)	-233 430	-36 247	-150 884	0	-420 560	0	-420 560
Coûts des ventes internes	-4 299	116	-790	0	-4 974	4 974	0
<b>Total Coûts des ventes et services (-)</b>	<b>-237 729</b>	<b>-36 131</b>	<b>-151 674</b>	<b>0</b>	<b>-425 534</b>	<b>4 974</b>	<b>-420 560</b>
Charges d'exploitation (-)	-88 220	-22 186	-54 016	-7 814	-172 236	0	-172 236
Charges d'exploitation internes (-)	1 803	-4 801	790	2 315	107	-107	0
<b>Total Charges d'exploitation internes (-)</b>	<b>-86 417</b>	<b>-26 986</b>	<b>-53 226</b>	<b>-5 499</b>	<b>-172 128</b>	<b>-107</b>	<b>-172 236</b>
Autres (charges)/produits d'exploitation	-3 475	-215	-2 764	7 175	722	0	722
<b>Résultat sectoriel (EBIT)</b>	<b>6 721</b>	<b>2 356</b>	<b>17 197</b>	<b>1 676</b>	<b>27 951</b>	<b>150</b>	<b>28 101</b>
<b>Résultat sectoriel ajusté (REBIT) hors ventes internes</b>	<b>10 196</b>	<b>2 571</b>	<b>19 960</b>	<b>-5 499</b>	<b>27 229</b>	<b>150</b>	<b>27 379</b>
(Charges)/produits financiers	-6 661	-707	-1 114	37	-8 445	0	-8 445
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	0	0	0	-887	-887	0	-887
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>61</b>	<b>1 649</b>	<b>16 083</b>	<b>826</b>	<b>18 618</b>	<b>150</b>	<b>18 768</b>
(Charges)/Produits d'impôts	-1 953	-324	-1 323	-2 437	-6 037	0	-6 037
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>	<b>-1 892</b>	<b>1 325</b>	<b>14 760</b>	<b>-1 611</b>	<b>12 582</b>	<b>150</b>	<b>12 732</b>
<b>EBITDA ajusté (REBITDA)</b>	<b>52 322</b>	<b>5 676</b>	<b>33 982</b>	<b>-42 595</b>	<b>49 385</b>	<b>0</b>	<b>49 385</b>
<b>Autres informations sectorielles</b>							
Sociétés mises en équivalence & autres investissements	0	0	0	44 656	44 656	0	44 656
Investissements en actifs non courants (prêts tiers ou entreprises associées)	34 187	138	5 009	14 490	53 824	0	53 824
Dépenses de personnels	147 018	24 012	70 464	28 056	269 550	0	269 550
Effectif à la fin de l'année (ETP)	1068	336	692	206	2 302	0	2 302

\*Les montants positifs indiquent un profit, tandis que les montants négatifs représentent un coût. Veuillez noter que les CAPEX par segment ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car la liste détaillée n'est pas encore disponible en raison des modifications apportées dans le rapport par segment.

Le coût des ventes comprend principalement le coût des matériaux et les coûts des avantages sociaux directement liées à la production de l'équipement et à la prestation des services. Les charges d'exploitation comprennent également principalement les charges d'avantages du personnel.

Les flux de revenus significatifs sont détaillés ci-dessous, conformément à l'examen des activités présenté dans le rapport de gestion.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 620,2 millions d'euros, soit une augmentation de 24,5% par rapport à 2024 (2024: 498,2 millions d'euros), principalement composé de :

Chiffre d'affaires des activités de Protonthérapie, qui atteint 334.3 millions d'euros, en hausse de 57% par rapport à 2024 (2024 : 212.8 millions d'euros) ;

Chiffre d'affaires externe du segment Dosimétrie s'élève à 61 millions d'euros, un niveau globalement similaire à celui de l'exercice précédent (2024 : 61,9 millions d'euros) ;

Chiffre d'affaires des activités Technologies, stable par rapport à 2024 et atteignant 224,9 millions d'euros (2024 : 223.5 millions d'euros) ;

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, la marge brute du Groupe (32,2%) diminue par rapport à 2024 (33,7%), principalement en raison d'un mix de rentabilité moins favorable sur les équipements (notamment certains projets à faible marge dans la Protonthérapie), partiellement compensé par des gains de productivité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, les charges d'exploitation du Groupe se sont élevées à 172,2 millions

d'euros, soit une augmentation de 14% par rapport à 2024 (2024 : 150.8 millions d'euros). Ces dépenses incluent les frais généraux et administratifs pour un montant de 78,5 millions d'euros, les dépenses de vente et de marketing pour 31,6 millions d'euros et les dépenses de recherche et développement, nettes du crédit de recherche, pour 62,2 millions d'euros. Les charges d'exploitations ont augmenté dans toutes les catégories, en ligne avec la forte croissance du chiffre d'affaires du Groupe, l'expansion de ses activités, tout en maintenant une gestion disciplinée des frais généraux et du contrôle des coûts.

En 2025, l'EBIT ajusté (REBIT) a augmenté pour atteindre 27,4 millions d'euros (+ 58% par rapport à 2024), poursuivant l'amélioration observée depuis 2024. Cette progression s'explique principalement par le redressement des activités de Protonthérapie, tandis que les activités Technologies ont affiché une performance solide après une année 2024 exceptionnellement forte, et est soutenue par des charges d'exploitation du Groupe maîtrisée (OPEX) représentant 28% du chiffre d'affaires total.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'autre résultat d'exploitation (profit) s'est élevé à 0,7 million d'euros, principalement en raison de la réévaluation de la

participation d'IBA dans PanTera, après la réalisation de la troisième tranche de son augmentation de capital de 31,7 millions d'euros. Cette transaction a dilué la participation d'IBA à 34,8% et a généré un gain de réévaluation de 7,2 millions d'euros. Par ailleurs, la perte de contrôle de la filiale russe fin novembre 2025, conformément à l'IFRS 10, a entraîné un gain de déconsolidation de 0,8 million d'euros. Ces gains exceptionnels ont été largement compensés par les coûts liés à la mise à niveau de notre ERP d'environ 5,3 millions d'euros et les coûts liés à la transformation de la structure organisationnelle d'IBA (1,3 million d'euros).

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, le résultat financier net (perte) était de -8,4 millions d'euros (2024: -2,7 millions d'euros de dépenses), principalement en raison de fluctuations défavorables des devises étrangères (3,3 millions d'euros, impact largement non-cash et principalement liée au dollar américain) ; de l'hyperinflation en Argentine (1,9 million d'euros) ; des impacts exceptionnels d'actualisation sur les actifs financiers non

courants (1,7 million d'euros selon l'IFRS 9) et des intérêts nets sur emprunts bancaires découverts et prêts aux clients (1,6 million d'euros).

Au 31 décembre 2025, le Groupe a enregistré sa part de la perte de PanTera SA/NV pour un montant de 0,9 million d'euros. IBA ne comptabilise pas sa part de la perte dans Cyclhad SAS et Normandy Hadrontherapy SAS au-delà de la valeur de son investissement.

Au 31 décembre 2025, le Groupe reconnaît une charge fiscale d'un montant de 6,0 millions d'euros représentant 32,2 % du résultat avant impôt. Cette charge fiscale comprend certains précomptes exceptionnels liés à des dividendes intragroupe (1 million d'euros). La position nette des impôts différés s'élève à 18,4 millions d'euros, contre 17,2 millions d'euros en 2024. Les actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées en Belgique et en Allemagne ont été réévalués en 2025 pour refléter les nouvelles attentes de rentabilité, et s'élèvent désormais à 15,6 millions d'euros (2024 : 13,6 millions d'euros).



## Politique comptable sur les segments opérationnels

**Les secteurs opérationnels sont présentés conformément au rapport interne fourni au principal décideur opérationnel (CODM – « Chief Officer Decision Maker »), identifié par le « Management Team » qui est responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels. Sur la base de ses rapports financiers internes et compte tenu de la principale source de risque et de rentabilité du Groupe, à partir de 2025, et comme expliqué dans nos états financiers annuels 2024, IBA a identifié quatre segments opérationnels :**

- IBA Clinical Proton Therapy
- IBA Clinical Dosimetry
- IBA Technologies : comprenant les Business Units RadioPharma Solutions et Industrial Solutions, ainsi que l'ingénierie et la chaîne d'approvisionnement.
- IBA Corporate, qui gère les investissements d'IBA (nouvelles entreprises) et agit comme centre de soutien du Groupe,

*IBA Clinical e IBA Technologies sont dédiés à leurs marchés, réglementations et opérations spécifiques, leur offrant l'autonomie nécessaire pour mieux servir leurs clients et saisir de nouvelles opportunités.*

*IBA Corporate prend en charge les coûts d'IBA en tant que société Holding, c'est-à-dire non directement liés au support des unités opérationnelles. De plus, les profits et pertes provenant des co-entreprises corporate (où IBA détient une participation minoritaire), telles que PanTera, Normandy HadronTherapy, sont attribués à cette entité.*

*Les résultats des segments incluent les éléments directement liés à un segment, ainsi que ceux pouvant être alloués sur une base raisonnable.*

*Les ventes internes entre les segments du Groupe sont mesurées et comptabilisées sur base des mêmes principes de tarification que pour les ventes externes. Les prix de transfert sont déterminés selon des principes de pleine concurrence (« arm's length ») et reflètent les conditions commerciales normales applicables à des transactions comparables avec des tiers. Les ventes internes suivent donc les politiques standard de reconnaissance de revenu du Groupe incluant des marges cohérentes et des méthodes d'allocation des coûts.*

## 4.2. PERFORMANCE DE CHAQUE RÉGION GÉOGRAPHIQUE

Le Groupe opère dans plusieurs zones géographiques. Les principaux marchés incluent la Belgique, les États-Unis, la Chine, l'Allemagne et l'Inde, qui représentent ensemble 60% du chiffre d'affaires totale du Groupe en 2025.

Les chiffres de vente présentés ci-dessous sont basés sur la localisation des clients, tandis que les actifs non courants et courants sont basés sur la localisation physique des actifs.

(EUR 000)							
31 décembre 2024	Belgique	USA	Chine	Allemagne	Inde	Reste du monde	Groupe
Ventes d'équipements et de licences	3 794	83 747	75 208	24 167	1 108	144 432	332 456
Ventes de prestations de services	1 452	71 706	9 534	12 661	5 111	65 236	165 701
<b>Total des ventes et services</b>	<b>5 246</b>	<b>155 453</b>	<b>84 743</b>	<b>36 828</b>	<b>6 219</b>	<b>209 668</b>	<b>498 157</b>
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	12 184	1 272	0	5 011	0	7 203	25 670
Immobilisations corporelles et Droits d'utilisation d'actifs	45 224	1 369	378	4 331	20	326	51 648
Sociétés mises en équivalence	32 471	0	0	0	0	0	32 471
Autres créances non courantes et actifs d'exploitation	28 890	4 336	0	81	7	291	33 605

(EUR 000)							
31 décembre 2025	Belgique	USA	Chine	Allemagne	Inde	Reste du monde	Groupe
Ventes d'équipements et de licences	12 442	132 995	62 077	27 017	31 276	170 453	436 260
Ventes de prestations de services	1 566	77 644	9 871	13 442	4 930	76 463	183 915
<b>Total des ventes et services</b>	<b>14 009</b>	<b>210 638</b>	<b>71 948</b>	<b>40 459</b>	<b>36 206</b>	<b>246 916</b>	<b>620 175</b>
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	27 445	1 132	0	8 018	0	6 496	43 091
Immobilisations corporelles et Droits d'utilisation d'actifs	51 527	1 217	2 102	4 567	119	383	59 915
Sociétés mises en équivalence	36 447	0	0	0	0	0	36 447
Autres créances non courantes et actifs d'exploitation	44 449	9 146	0	81	7	140	53 824

Au 31 décembre 2025, aucun client ne représente à lui seul plus de 10 % des ventes et des services du Groupe.

## 4.3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Au cours des exercices financiers, le chiffre d'affaires a été comptabilisé soit à un moment donné, soit sur une période,

en fonction du type de flux de revenus et des obligations de performance, comme détaillé ci-dessous :

Moment de la reconnaissance de revenus	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Biens et services transférés à un moment donné	93 721	84 048
Biens et services transférés dans le temps	404 436	536 127
<b>Total revenus des contrats avec les clients</b>	<b>498 157</b>	<b>620 175</b>

Le prix de transaction attribué aux obligations de performance restantes (non satisfaites ou partiellement satisfaites) est réparti comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
A satisfaire dans un an ou moins	523 446	509 490
A satisfaire dans plus d'un an	1 074 877	1 090 443
<b>Total du prix de vente alloué aux obligations de performance restantes (insatisfaites ou partiellement satisfaites)</b>	<b>1 598 323</b>	<b>1 599 933</b>

### 4.3.1 Actifs et passifs sur contrats

Les contrats en cours présentent les soldes suivants à la fin de l'année :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Coûts activés et marge reconnue	355 357	460 239
Moins: Acomptes reçus sur commandes	-278 384	-346 897
<b>Commandes en cours d'exécution</b>	<b>76 973</b>	<b>113 342</b>
Montants nets dus aux clients sur commandes en cours	-298 353	-234 098
<b>Montants nets sur commandes en cours d'exécution</b>	<b>-221 381</b>	<b>-120 756</b>
Montants facturés aux clients sur commandes en cours, mais pour lesquels le paiement n'a pas encore été reçu à la date de clôture	7 306	5 518

Au 31 décembre 2025, les contrats en cours et les montants dus aux clients pour les actifs de contrat présentaient une position nette de -120,8 millions d'euros contre -221,4 millions d'euros au 31 décembre 2024. La diminution de 100,6 millions d'euros s'explique principalement par les progrès réalisés sur certains sites

clients, malgré un niveau de facturation restant élevé en 2025.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, IBA n'a identifié aucun risque lié à la recouvrabilité de ces actifs de contrat ; par conséquent, aucune provision pour perte de crédit attendue n'a été comptabilisée.



#### Politique comptable sur la reconnaissance de revenus

IBA dispose des flux de revenus suivants, qui détermineront la manière dont les revenus sont comptabilisés.

- **Equipements et services d'installation**

L'activité principale du Groupe consiste à construire des équipements de protonthérapie et d'autres accélérateurs, et les services d'installation pour ses clients. Ces contrats avec les clients sont appelés équipement et services d'installation. Ils représentent la plus grande part du chiffre d'affaires d'IBA.

- **Services**

Le Groupe fournit des services opérationnels et de maintenance qui se rapportent au fonctionnement quotidien et l'activité de maintenance des centres de protonthérapie une fois ceux-ci transférés au client.

- **Revenus de licences**

Occasionnellement, le groupe IBA vend une licence pour la propriété intellectuelle détenue. Cela ne fait pas partie de l'activité principale d'IBA et constituera, dans la plupart des cas, une obligation de performance distincte.

- **Dosimétrie**

IBA Dosimetry développe des solutions qui fournissent au personnel médical les outils et logiciels d'assurance qualité pour obtenir les résultats de traitement dont ils ont besoin.

	<b>Moment de comptabilisation</b>	<b>Méthode</b>	<b>Autre information</b>
<b>Ventes d'équipements et service d'installation</b>	Au fil du temps, comme les biens sont hautement spécialisés, les équipements sont uniques et non interchangeables et IBA a droit à un paiement pour les progrès réalisés jusqu'à présent.	Méthode des coûts encourus sur base du coût contractuels prévu.	Ce type de revenu est présenté dans le compte de résultat en tant que « Ventes ».
<b>Services</b>	Au fil du temps, car le client reçoit et utilise simultanément l'avantage et que ses efforts sont déployés de manière uniforme sur toute la période	Méthode linéaire	Ce type de revenu est présenté dans le compte de résultat en tant que « Services ».

	<i>de performance correspondant à la durée du contrat.</i>		
<b>Licences</b>	<i>A un moment donné car IBA transfère un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle plutôt qu'un droit d'accès à la propriété intellectuelle.</i>	<i>Au moment où les droits sont transférés au client</i>	<i>Ce type de revenu est présenté dans le compte de résultat en tant que « Ventes ».</i>
<b>Dosimetry</b>	<i>A un moment donné</i>	<i>Lorsque le contrôle a été transféré au client</i>	<i>Ce type de revenu est présenté dans le compte de résultat en tant que « Ventes ».</i>

**Coûts du contrat dans la méthode des coûts entrants :**

Les coûts des contrats prévus comprennent :

- Les coûts de production directs et indirects (par exemple : les ressources consommées, heures de main-d'œuvre dépensées, coûts engagés, temps écoulé ou temps d'utilisations des machines) ;
- Les autres coûts qui sont spécifiquement à la charge du client en vertu des termes du contrat ;
- Les coûts encourus pour obtenir le contrat lorsque ces coûts peuvent être identifiés de manière univoque et mesurés de manière fiable et que la conclusion du contrat est probable.

**Prix de transaction**

Le prix de la transaction se rapporte parfois à un ensemble de produits ou de services promis à un client qui comprend l'équipement, l'installation et un nombre convenu d'années de service et de maintenance du site. L'allocation du prix aux obligations de performance est basée sur le prix de vente standard de chaque composant, déterminé par le budget et en tenant compte de certaines considérations de négociation de contrat. Le contrat d'IBA avec les clients ne contient généralement pas de montants variables et la composante de financement est également considérée comme non significative car les étapes de paiements sont réparties sur le projet.

Si une contrepartie variable survient (incluent remises, rabais, concessions de prix, pénalités ou éléments similaires), elle est incluse dans le prix de transaction uniquement dans la mesure où il est hautement probable qu'aucune réversion significative des revenus ne surviendra lorsque l'incertitude sera résolue. La contrepartie variable est estimée soit en utilisant la méthode de la valeur attendue, soit la méthode du montant le plus probable, selon celle qui fournit la meilleure prédiction de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit.

**Actifs et passifs sur contrats**

Un actif sur contrat est le droit à une contrepartie en échange de biens ou de services transférés au client et dont le revenu est reconnu lorsque le groupe a transféré les biens et services et clients avant d'être contractuellement autorisé à recevoir le paiement.

Un passif sur contrat est l'obligation de transférer des biens ou des services à un client pour lequel le Groupe a reçu une contrepartie (ou un montant de contrepartie est dû) de la part du client et qui seront comptabilisés en produits lorsque le Groupe exécute ses contrats.

**Créances commerciales**

Une créance représente le droit d'IBA de recevoir un montant qui est inconditionnel. Une créance commerciale sera comptabilisée lorsqu'une étape de paiement prévue dans le contrat a été atteinte, ce qui représente généralement du progrès dans les différentes étapes de satisfaction des obligations contractuelles.

**Passif de remboursement**

Un passif de remboursement est reconnu pour le montant des droits de paiements reçu en avance par un client que le Groupe s'attend à rembourser au client. Ce passif est mesuré par le montant reçu pour lequel l'entité ne s'attend pas à avoir droit (soit les montants non inclus dans le prix de transaction).



## SOURCE D'ESTIMATION D'INCERTITUDE ET JUGEMENTS CRITIQUES

### Combiner des obligations de performance :

Les fournitures d'équipement et les services d'installation font toujours l'objet d'un contrat et sont vendus comme un ensemble car l'équipement est spécialisé par nature que seul IBA peut fournir les services d'installation aux clients. En conséquence, les obligations d'IBA concernent le transfert d'une sortie combinée intégrant à la fois l'équipement promis et les services d'installation correspondants. Le Groupe a déterminé qu'en raison de la nature de ses promesses, le contrat de fourniture d'équipement et de services d'installation devait être considéré comme une seule obligation de performance.

### Moment de reconnaissance de revenus :

En ce qui concerne le moment de la comptabilisation des produits, le Groupe a estimé que ses performances créaient ou amélioraient un actif que le client contrôle lorsque celui-ci est créé. De plus, le Groupe a déterminé que, pour ces contrats types, sa performance ne crée pas un actif avec une utilisation alternative au Groupe et il a conclu que, à tout moment, il a un droit exécutoire au paiement pour les performances réalisées à ce jour. Par conséquent, le Groupe comptabilise le revenu au fil du temps en mesurant l'avancement en utilisant la méthode des intrants sur la base des coûts encourus qui sont comparés au coût total prévu sur le projet (anciennement appelé « pourcentage d'achèvement »).

### Estimation de l'avancement du contrat de services d'équipement et d'installation :

Le Groupe comptabilise le revenu au fil du temps sur ces contrats et l'avancement est mesuré par rapport aux coûts supportés en comparant ceux-ci aux coûts à réaliser. Le coût à supporter est une estimation significative car il détermine les progrès réalisés depuis le début du contrat et IBA comptabilise les revenus du contrat en fonction des avancements estimés en pourcentage.

### Résiliation du contrat :

En fonction des termes du contrat avec les clients, IBA peut mettre fin à un contrat de vente lorsque la contrepartie ne respecte pas les termes du contrat. La direction s'efforce toujours de trouver une solution avec le client par le biais de négociations, mais dans certaines circonstances rares, il peut s'avérer nécessaire de mettre fin à un contrat afin de limiter les risques et les pertes pour le Groupe. Si, après négociation, aucun accord n'a été trouvé, une lettre de résiliation sera envoyée. Les dépôts et les paiements d'étape non remboursables peuvent être comptabilisés en tant que produits dans le compte de résultat ; ils ne seront comptabilisés par le Groupe qu'après un délai raisonnable, c'est-à-dire une fois que le risque de toute autre réclamation de la part du client sera jugé suffisamment faible pour éviter une reprise future des produits.

## 4.4. AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

### 4.4.1 Autres Charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se répartissent comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Charges de réorganisation	1 840	1 265
Charges relatives à des projets spécifiques	6 394	5 364
Charges relatives aux paiements fondés sur actions	826	706
Charges relatives aux services passés du plan de pension	216	0
<b>TOTAL</b>	<b>9 276</b>	<b>7 335</b>

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, les autres charges d'exploitation concernent principalement des frais de consultance et des coûts liés aux projets engagés dans le cadre de diverses initiatives de transformation et de systèmes à travers le Groupe ainsi que des charges liées aux paiements fondés sur des actions.

Les autres charges d'exploitations s'élèvent à 7,3 millions d'euros et se composent principalement de:

- Le coût lié à la mise à niveau de notre ERP, d'environ 5,4 millions d'euros;
- Le coût lié aux programmes de transformation et de stratégie du Groupe (1,3 million d'euros) ;
- Les charges liées aux paiements fondés sur des actions (0,7 million d'euros).

## 4.4.2 Autres Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se répartissent comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Gain de déconsolidation	0	-845
Profit de Dilution (PanTera)	-11 600	-7 174
Autres	0	-37
<b>TOTAL</b>	<b>-11 600</b>	<b>-8 056</b>

En juillet 2023, IBA a apporté de la propriété intellectuelle à sa coentreprise PanTera, évaluée à 4,4 millions d'euros. Cette propriété intellectuelle n'était pas valorisée dans le bilan d'IBA et le gain sur l'apport a été reconnu dans les états financiers de l'entité uniquement à hauteur des intérêts de l'autre investisseur dans la coentreprise (50%).

En septembre 2024, la coentreprise PanTera d'IBA a sécurisé 93 millions d'euros lors d'un tour de financement de série A sursouscrit pour accélérer la production mondiale d'actinium-225. Ce financement de série A a valorisé PanTera à environ 280 millions d'euros après investissement. Avant ce tour de financement, IBA détenait une participation de 47,9 % dans PanTera et, après la

clôture et les augmentations de capital subséquentes, IBA conservera finalement une participation de 31 %. Cette transaction entraîne une réévaluation de la participation d'IBA dans PanTera, avec un impact positif total d'environ 23 millions d'euros, dont 11,6 millions d'euros ont été reconnus comme profit en 2024 et 7,2 millions d'euros en 2025.

Par ailleurs, en novembre 2025, le Groupe a déconsolidé sa filiale russe (voir Note 3.2.1). Cette transaction s'est traduite par la comptabilisation d'un gain de 0,8 million d'euros dans les autres produits d'exploitations, principalement lié à la sortie des actifs nets de la filiale et des écarts de conversion cumulés.

## 4.5. CHARGES FINANCIÈRES ET PRODUITS

### 4.5.1 Charges financières

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Intérêts payés sur dettes	848	1 443
Intérêts payés sur les dettes de location	877	907
<i>Charge totale d'intérêts</i>	<i>1 725</i>	<i>2 350</i>
Pertes de change	268	3 220
Pertes des variations dans la juste valeur des produits dérivés	3 042	3 379
Dénouement de l'actualisation	447	1 676
Impact de l'hyperinflation	3 895	1 894
Autres charges financières	629	1 517
<b>TOTAL</b>	<b>10 006</b>	<b>14 036</b>

L'impact de l'hyperinflation représente principalement la réévaluation des éléments non monétaires à la suite de l'application de l'IAS 29 à la filiale argentine. La majeure partie de l'impact provient de la réévaluation de la position du passif contractuel sur le contrat d'installation qui a commencé au début de 2023.

L'augmentation de l'indice officiel argentin en 2025 était de 28 % (contre 112% en 2024). La position de passif

contractuel, c'est-à-dire l'excédent de la facturation par rapport au revenu reconnu sur le projet d'installation, était un élément non monétaire significatif et a résulté en un impact de réévaluation de 1,9 millions d'euros. IBA a émis d'importantes factures d'étape tout au long de la période qui ont toutes été indexées sur l'indice au 31 décembre 2025.

## 4.5.2 Produits financiers

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Intérêts reçus sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 882	1 614
Gains de change	3 073	0
Gains des variations dans la juste valeur des produits dérivés	1 706	3 307
Impact de l'hyperinflation	0	0
Autres produits financiers	654	687
<b>TOTAL</b>	<b>7 315</b>	<b>5 608</b>



### Politique comptable des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe concernée par la transaction, en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. La devise fonctionnelle de chaque filiale du groupe est la monnaie officielle des pays où elles sont établies.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change de fin de période des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont reconnus dans les charges et produits financiers dans le compte de résultat.

Les différences de change résultant de prêts à long terme qui font partie de l'investissement net du Groupe dans les opérations étrangères sont reclassées en capitaux propres en tant qu'écarts de conversion via les autres éléments du résultat global.

#### Hyperinflation

IBA a des opérations en Argentine, qui sont éligibles à la comptabilité d'hyperinflation depuis 2018. Le gouvernement argentin a publié les indices mensuels tels que définis officiellement par les résolutions locales "RT Indice 6".

Selon l'IAS 29, IBA a réévalué la position monétaire nette de sa filiale en Argentine à l'indice de clôture ainsi que les revenus et les charges. De plus, la position financière indexée et le compte de résultat de la Société ont été traduits en monnaie du Groupe au taux de change de clôture au lieu de la moyenne de chaque mois.

Depuis 2024, l'impact principal concerne la position de facturation anticipée, retraitée en utilisant l'indice de prix général (GPI) en Argentine. Cet ajustement vise à préserver la marge future du projet.

Le retraitement est comptabilisé comme suit : dans le résultat : l'effet de l'ajustement est enregistré en charges financières, reflétant le transfert des effets inflationnistes négatifs hors de la marge brute.

Ce traitement comptable est requis en raison du décalage temporel entre l'ajustement lié à l'hyperinflation et la comptabilisation du revenu, qui continue d'être réalisé selon la méthode du pourcentage d'avancement (POC).

## 4.6. TAXATION

### 4.6.1 Impôts sur le revenu

Le bénéfice/(charge) fiscal(e) de l'exercice se décompose comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Impôts courants	-5 961	-7 769
Impôts différés	318	1 732
<b>TOTAL</b>	<b>-5 643</b>	<b>-6 037</b>

Le bénéfice fiscal sur le résultat avant impôts d'IBA diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application des taux d'imposition moyens applicables aux bénéfices des

entreprises consolidées. L'analyse se présente comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>14 896</b>	<b>18 768</b>
<b>Charge/(produit) d'impôts calculé(e) sur la base des taux nominaux locaux</b>	<b>4 235</b>	<b>5 078</b>
Des actifs impôts différés non reconnus	5 549	3 407
Extourne //(Reconnaissance) d'actifs impôts différés	0	-2 000
Utilisations d'actifs d'impôts différés	-2 729	-6 715
Transactions exemptées d'impôts et dépenses non admises	-747	5 785
Déduction pour Subventions & CIRP	-2 207	-1 261
Ajustements relatifs à des charges fiscales pour exercices précédents	-34	-52
Part du résultat d'entreprises avec un lien de participation	516	226
Autres (produits)/charges d'impôts	1 060	1 569
<b>Charges d'impôts totales</b>	<b>5 643</b>	<b>6 037</b>
<b>Taux d'imposition théorique</b>	<b>28,43%</b>	<b>27,06%</b>
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>37,88%</b>	<b>32,16%</b>

Le taux d'imposition théorique présenté ci-dessus est un taux nominal moyen pondéré du Groupe IBA et est donc fortement influencé par la disparité des pertes et profits réalisés dans différentes juridictions avec des taux d'imposition différents. En outre, il est calculé sur la base de la contribution de chaque entité, qui peut différer de manière significative du bénéfice et de la perte inclus dans

les déclarations fiscales en raison des différences de GAAP et des ajustements locaux.

Le profit résultant de la dilution de PanTera (7,2 millions d'euros, voir Note 4.4.2 « Autres produits d'exploitation ») est exonéré d'impôts (1,8 million d'euros) et est rapporté sous la ligne « Transactions exonérées d'impôts et charges non déductibles ».

## 4.6.2 Impôts différés

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		
Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois – pertes fiscales reportées	13 652	15 648
Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois - différences temporaires	136	302
Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois – pertes fiscales reportées	0	0
Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois - différences temporaires	4 406	3 579
<b>TOTAL</b>	<b>18 194</b>	<b>19 529</b>
Passifs d'impôts différés nettes des actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière pour des entités appartenant au même Groupe de consolidation fiscale	-739	-739
<b>Actifs d'impôts différés totaux comptabilisés</b>	<b>17 455</b>	<b>18 790</b>
<b>PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		
Passifs d'impôts différés payables après plus de 12 mois - différences temporaires	935	1 069
Passifs d'impôts différés payables dans les 12 mois - différences temporaires	0	79
<b>TOTAL</b>	<b>935</b>	<b>1 149</b>
Passifs d'impôts différés nettes des actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière pour des entités appartenant au même Groupe de consolidation fiscale	-739	-739
<b>Passifs d'impôts différés totaux comptabilisés</b>	<b>197</b>	<b>410</b>
<b>Actifs d'impôts différés nets</b>	<b>17 258</b>	<b>18 380</b>

Les actifs d'impôts différés ont augmenté de 17,5 millions d'euros à la fin de l'exercice 31 décembre 2024 à 18,8 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, le Groupe a accumulé des pertes fiscales de 112,5 millions d'euros (2024 : 132,0 millions d'euros) utilisables pour compenser les bénéfices futurs imposables principalement en Belgique et en Allemagne

et des différences temporaires pour lesquelles la base fiscale s'élève à 107,2 millions d'euros (2024 : 97,7 millions d'euros) principalement en Belgique et aux États-Unis.

Le Groupe a reconnu des actifs d'impôts différés relatifs à des pertes fiscales reportées pour 15,6 millions d'euros en vue de les utiliser dans les années à venir et 2,7 millions

d'euros en tant qu'actifs et passifs d'impôts différés pour des différences temporelles.

En 2025, les différences temporaires reconnues sont principalement liées aux charges à payer donnant lieu à

une déduction différée (3,7 millions d'euros), au goodwill (-0,8 million d'euros), à la fiscalité différée liée à un projet de revenu (-0,4 million d'euros), à une provision à payer (-0,3 million d'euros), et à l'hyperinflation liée à la facturation anticipée (0,4 million d'euros).

(EUR 000)	ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>17 627</b>	<b>-286</b>
Crédités/ (débités) au compte de résultats	262	56
Impôts différés comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises	0	0
Transferts vers des actifs/passifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	-613	-53
Écarts de conversion	179	86
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>17 455</b>	<b>-197</b>
Crédités/ (débités) au compte de résultats	1 947	-215
Impôts différés comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises	0	0
Transferts vers des actifs/passifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	70	-70
Écarts de conversion	-681	71
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>18 790</b>	<b>-410</b>

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés sur les pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable qu'elles pourront être récupérées grâce à des bénéfices futurs.

Au 31 décembre 2025, 37 millions d'euros (40,1 millions d'euros en 2024) d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés en tant qu'actifs dans la situation financière

(dont 13,3 millions d'euros sur les pertes fiscales accumulées et 23,7 million d'euros sur les différences temporaires), principalement en raison de l'incertitude quant aux bénéfices imposables futurs qui permettront d'utiliser ces impôts à l'avenir.

Les pertes fiscales et les différences temporaires correspondantes n'ont pas de date d'expiration.



## Politique comptable des impôts

### Impôts courants :

Les exigences du pilier II ne sont pas d'application au Groupe IBA étant donné que les seuils de chiffre d'affaires ne sont pas atteints.

### Incitants fiscaux :

Crédit d'impôts pour la recherche et le développement : IBA est éligible à un crédit d'impôt sur les investissements en R&D et les crédits d'impôt sont reportés jusqu'à 5 ans (4 ans jusqu'à 2022), après quoi ils sont remboursés. IBA comptabilise ceux-ci comme une déduction directe des dépenses de R&D dans le compte de résultat consolidé. Étant donné que la plupart de ces crédits d'impôt ne sont pas immédiatement utilisables par IBA SA, un actif à long terme est reconnu.

### Impôts différés :

Un actif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles et sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel il sera possible d'imputer ces différences temporaires déductibles et/ou ces pertes fiscales. Lors de l'évaluation des actifs d'impôts différés, la Direction s'assure que cette évaluation est basée sur un nombre raisonnable d'années de résultats imposables.



## SOURCE D'INCERTITUDE DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

### Exposition fiscal locale

Depuis 2015, la Société a initié une analyse de l'exposition du Groupe dans des pays autres que la Belgique à devoir potentiellement payer certaines taxes locales alors que l'obligation de paiement de ces taxes avait été transférée aux clients du Groupe. L'exposition identifiée au 31 décembre 2015, a été réduite à la suite d'analyses plus approfondies effectuées. La direction surveille ce risque de près

et régulièrement, cependant sur la base des données disponibles actuellement, il n'est toujours pas possible de faire une estimation fiable de l'exposition résiduelle et de ce fait aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers du Groupe.

#### **Recouvrement des actifs d'impôts différés**

Au 31 décembre 2025, le Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés sur les pertes reportées pour Dosimetry GmbH et IBA SA pour un montant total de 15,6 millions d'euros.

Les actifs d'impôts différés sur pertes fiscales reportées sont comptabilisés dans la mesure où il est attendu que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles. Les montants comptabilisés reflètent des estimations prudentes basées sur le dernier plan stratégique à quatre ans (2026-2029), qui suppose un ratio REBIT/Chiffre d'affaires de 10%, en tenant compte d'une normalisation progressive des conditions macro-économiques.

En outre, la reconnaissance des actifs d'impôts différés pour IBA SA tient compte du fait qu'une partie des bénéfices futurs du groupe sera imposée dans des filiales étrangères appliquant les modèles de prix de transfert et de LRD, notamment aux Etats-Unis, en Inde et en Chine. Dans la structure actuelle, environ 10% des revenus de Proton Therapy et 4% des revenus Technologies devraient être imposés en dehors de la Belgique et sont donc exclus de la base imposable future d'IBA SA.

Leur recouvrabilité a été évaluée conformément à l'IAS 12 sur la base des bénéfices futurs projetés.

#### **Dosimetry GmbH (Germany)**

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 4,4 millions d'euros. Le plan d'affaires approuvée pour 2026-2029 démontre des bénéfices imposables futurs suffisants pour soutenir ce niveau. Le montant comptabilisé est inférieur au maximum techniquement autorisé (5,1 millions d'euros), afin de refléter la sous-performance récente et une évaluation prudente des risques d'exécution à court terme.

#### **IBA SA (Belgique)**

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 11,2 millions d'euros. Le plan stratégique du Groupe intègre l'impact des modèles de prix de transfert, LRD et cost-plus aux Etats-Unis, en Inde et en Chine, entraînant une imposition partielle des bénéfices futurs en dehors de la Belgique. En tenant compte de ces éléments, le montant comptabilisé reflète une estimation équilibrée et soutenable de l'utilisation attendue des pertes fiscales belges.

La Direction considère que les actifs d'impôts différés comptabilisés au 31 décembre 2025 satisfont aux critères de recouvrabilité d'IAS 12.

## 4.7. RÉSULTAT NET PAR ACTION

### 4.7.1 Résultat net de base

Résultat net de base par action	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	9 253	12 731
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	29 253 763	29 316 544
<b>Résultat net par action des activités (EUR par action)</b>	<b>0,3163</b>	<b>0,4343</b>

### 4.7.2 Résultat net dilué

RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	29 253 763	29 316 544
Nombre moyen pondéré des options sur actions	1 040 566	1 417 894
Prix moyen de l'action sur la période	12,8	11,80
Effet de dilution lié aux options sur actions	230 340	977 265
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	29 484 104	30 293 809
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	9 253	12 731
<b>Résultat net dilué par action des activités (EUR par action)</b>	<b>0,3138</b>	<b>0,4203</b>

Conformément à la norme IAS 33, qui stipule que le résultat dilué par action ne prend pas en compte les hypothèses de conversion, d'année financière ou d'autres émissions d'actions ordinaires potentielles pouvant avoir un effet anti-dilutif sur le résultat par action (actions dont la conversion entraîne une diminution de la perte par action).



## Politique comptable du résultat par action

### **Résultat Net de base :**

*Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est utilisé dans le calcul et exclut les actions achetées par la Société et détenues en tant qu'actions propres.*

### **Résultat Net dilué :**

*IBA ne possédait plus qu'une seule catégorie d'actions ordinaires potentiellement dilutives : les options sur actions. Le calcul est réalisé pour les options sur actions afin de déterminer le nombre d'actions qui pourraient avoir été acquises à la juste valeur (déterminée comme le prix moyen des actions de la Société) sur base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options sur actions.*

## 5. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### 5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous résume les principaux types d'immobilisations incorporelles :

EUR 000	Goodwill	Logiciels	Licence 'MDR'	Divers	Total
<b>Valeur d'acquisition au 1er janvier 2024</b>	<b>10 194</b>	<b>31 562</b>	<b>6 240</b>	<b>8 240</b>	<b>56 236</b>
Acquisitions	0	1 668	460	1 012	3 140
Cessions	0	-283	0	0	-283
Transferts	0	3 137		-3 421	-284
Valeur d'acquisition des actifs acquis par voies de regroupements d'entreprises	1 572	0	0	0	1 572
Écarts de conversion	-82	62	0	-18	-38
<b>Valeur d'acquisition au 31 décembre 2024</b>	<b>11 684</b>	<b>36 146</b>	<b>6 699</b>	<b>5 814</b>	<b>60 343</b>
<b>Amortissements cumulés au 1er janvier 2024</b>	<b>0</b>	<b>28 462</b>	<b>0</b>	<b>4 378</b>	<b>32 840</b>
Additions	0	1 789	0	269	2 058
Cessions	0	-283	0	0	-283
Écarts de conversion	0	60	0	-2	58
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2024</b>	<b>0</b>	<b>30 028</b>	<b>0</b>	<b>4 645</b>	<b>34 673</b>
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2024</b>	<b>10 194</b>	<b>3 100</b>	<b>6 240</b>	<b>3 862</b>	<b>23 396</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2024</b>	<b>11 684</b>	<b>6 118</b>	<b>6 699</b>	<b>1 169</b>	<b>25 670</b>
<b>Valeur d'acquisition au 1er janvier 2025</b>	<b>11 684</b>	<b>36 146</b>	<b>6 699</b>	<b>5 814</b>	<b>60 343</b>
Acquisitions	0	1 205	837	1 339	3 381
Cessions	0	0	0	-1 553	-1 553
Transferts	0	504	0	-504	0
Valeur d'acquisition des actifs acquis par voies de regroupements d'entreprises	16 214	690	0	2 852	19 756
Écarts de conversion	-582	-117	0	-118	-817
<b>Valeur d'acquisition au 31 décembre 2025</b>	<b>27 316</b>	<b>38 428</b>	<b>7 536</b>	<b>7 830</b>	<b>81 110</b>
<b>Amortissements cumulés au 1er janvier 2025</b>	<b>0</b>	<b>30 028</b>	<b>0</b>	<b>4 645</b>	<b>34 673</b>
Additions	0	1 535	1 130	361	3 026
Cessions	0	0	0	-1 553	-1 553
Valeur d'acquisition des actifs acquis par voies de regroupements d'entreprises	0	801	0	1 263	2 064
Écarts de conversion	0	-110	0	-81	-191
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2025</b>	<b>0</b>	<b>32 254</b>	<b>1 130</b>	<b>4 635</b>	<b>38 019</b>
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2025</b>	<b>11 684</b>	<b>6 118</b>	<b>6 699</b>	<b>1 169</b>	<b>25 670</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2025</b>	<b>27 316</b>	<b>6 174</b>	<b>6 406</b>	<b>3 195</b>	<b>43 091</b>

L'augmentation du goodwill s'explique par l'acquisition du Groupe ORA et de Phantom X au cours de l'année (voir Note 3.1. Acquisitions de filiales pour plus de détails).

Le groupe a continué à investir dans les immobilisations incorporelles en 2025.

Les additions au logiciel s'élèvent principalement à 1,1 million d'euros de dépenses de développement internes

liées à la configuration du logiciel de gestion du cycle de vie des produits (« PLM ») utilisé au sein des activités R&D.

Des coûts additionnels ont été capitalisés en lien avec les travaux de conformité nécessaires pour renouveler la licence visant à commercialiser des dispositifs médicaux en Europe, sous la nouvelle réglementation européenne sur les dispositifs médicaux (« MDR »). La dépréciation a

commencé cette année. L'ensemble des nouveaux coûts liés au MDR s'élève à 6,4 millions d'euros.

Les additions aux autres immobilisations incorporelles incluent des coûts de conception et de développement liés au projet ARC (0,9 million d'euros), qui introduit des fonctionnalités de protonthérapie avancées dans les plateformes de protonthérapie. La capitalisation a été effectuée conformément à l'IAS 38, car le projet a démontré une faisabilité technique et une capacité future à générer des avantages économiques, avec l'amortissement devant commencer dès la commercialisation (2027-2028).

En 2025, le Groupe a comptabilisé la mise en rebut de certains actifs incorporels (montant net : 0 million d'euros) à

la suite d'un examen détaillé des actifs dans le cadre de la migration des données vers le nouveau système ERP.

Enfin, les immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre des acquisitions du Groupe ORA et de Phantom X sont présentées sous la ligne, « juste valeur des immobilisations acquises dans le cadre des regroupements d'entreprises » dans l'allocation du prix d'acquisition (voir Note 3.1).

L'amortissement des immobilisations incorporelles a été comptabilisé dans les charges d'exploitations (2,6 millions d'euros, dont 1,8 million d'euros en R&D). Le solde restant a été comptabilisé dans le coût des ventes (0,4 millions d'euros).



## Politique comptable des immobilisations incorporelles

**Goodwill** : la politique comptable de comptabilisation et de mesure du goodwill est décrite en Note 3 sur les regroupements d'entreprises.

**Software, recherche et développement et autres actifs incorporels** : Les dépenses pour le développement de nouveaux produits et logiciels sont reconnues comme des actifs incorporels si ces dépenses, avec un haut degré de certitude, entraîneront des avantages économiques futurs pour l'entreprise. IBA applique les critères strictement et dans la plupart des cas, les coûts de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

### Amortissement :

Chaque immobilisation est amortie sur toute la durée de vie de l'immobilisation en appliquant la méthode linéaire et elles ne sont pas réévaluées. Les charges d'amortissement relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées dans l'état du résultat, dans les postes « coûts de ventes et services », « frais de vente et marketing », « frais généraux et administratifs », et « frais de recherche et développement », selon la nature de l'actif sous-jacent.

Le tableau ci-dessous résumé les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisation incorporelle :

IMMOBILISATION INCORPORELLES	DUREE DE VIE
Coûts de développement du produit	3 ans, sauf si une durée de vie plus longue est justifiée (n'excédant toutefois pas 5 ans)
Coûts de développement informatique pour les principaux logiciels (p. ex. ERP)	5 ans, sauf si une durée de vie plus longue est justifiée
Autres logiciels	3 ans
Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et autres droits similaires.	3 ans, sauf si une durée de vie plus longue est justifiée

## 5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau ci-dessous résume les principaux types d'immobilisations corporelles :

EUR 000	Terrains et constructions		Machines et outillage		Mobilier, matériel informatique et matériel roulant		En-cours	Total
	Détenu	Location	Détenu	Location	Détenu	Location		
<b>Valeur d'acquisition au 1er janvier 2024</b>	<b>24 741</b>	<b>36 042</b>	<b>18 942</b>	<b>25</b>	<b>15 971</b>	<b>13 068</b>	<b>1 371</b>	<b>110 160</b>
Acquisitions	223	1 296	2 563	0	1 067	6 231	430	11 810
Cessions	-283	-2 592	-1 554	0	-199	-3 992	0	-8 620
Transferts	286	0	1 176	0	116	0	-1 294	284
Transferts vers des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	-276	0	0	-276
Valeur d'acquisition des actifs acquis par voies de regroupements d'entreprises	0	0	397	0	83	0	0	480
Écarts de conversion	26	240	53	0	94	6	-4	415
<b>Valeur d'acquisition au 31 décembre 2024</b>	<b>24 993</b>	<b>34 986</b>	<b>21 577</b>	<b>25</b>	<b>16 856</b>	<b>15 313</b>	<b>503</b>	<b>114 253</b>
<b>Amortissements cumulés au 1er janvier 2024</b>	<b>12 426</b>	<b>13 508</b>	<b>15 239</b>	<b>13</b>	<b>12 967</b>	<b>6 542</b>	<b>0</b>	<b>60 695</b>
Additions	653	2 627	1 398	3	1 253	3 711	0	9 645
Disposals	-283	-2 592	-1 279	0	-198	-3 953	0	-8 305
Transferts vers des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	-206	0	0	-206
Amortissements cumulés des actifs acquis par voies de regroupements d'entreprises	0	0	351	0	83	0	0	434
Écarts de conversion	24	170	49	0	94	5	0	342
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2024</b>	<b>12 820</b>	<b>13 713</b>	<b>15 758</b>	<b>16</b>	<b>13 993</b>	<b>6 305</b>	<b>0</b>	<b>62 605</b>
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2024</b>	<b>12 315</b>	<b>22 534</b>	<b>3 703</b>	<b>12</b>	<b>3 004</b>	<b>6 526</b>	<b>1 371</b>	<b>49 465</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2024</b>	<b>12 173</b>	<b>21 273</b>	<b>5 819</b>	<b>9</b>	<b>2 863</b>	<b>9 008</b>	<b>503</b>	<b>51 648</b>
<b>Valeur d'acquisition au 1er janvier 2025</b>	<b>24 993</b>	<b>34 986</b>	<b>21 577</b>	<b>25</b>	<b>16 856</b>	<b>15 313</b>	<b>503</b>	<b>114 253</b>
Acquisitions	2 818	1 725	2 979	0	526	6 653	3 000	17 701
Cessions	-231	-1 819	-204	0	-6 228	-3 319	0	-11 801
Transferts	35	0	148	-25	71	0	-668	-439
Valeur d'acquisition des actifs acquis en rassemblement d'entreprises	2 437	0	882	0	187	0	185	3 691
Écarts de conversion	-28	-262	-101	0	-300	-12	-5	-708
<b>Valeur d'acquisition au 31 décembre 2025</b>	<b>30 024</b>	<b>34 630</b>	<b>25 281</b>	<b>0</b>	<b>11 112</b>	<b>18 635</b>	<b>3 015</b>	<b>122 697</b>
<b>Amortissements cumulés au 1er janvier 2025</b>	<b>12 820</b>	<b>13 713</b>	<b>15 758</b>	<b>16</b>	<b>13 993</b>	<b>6 305</b>	<b>0</b>	<b>62 605</b>
Additions	664	2 737	1 982	2	1 087	4 249	0	10 721
Disposals	-231	-1 641	-177	0	-6 226	-3 144	0	-11 419
Transferts	0	0	-302	-18	-76	0	0	-396
Amortissements cumulés des actifs acquis en rassemblement d'entreprises	1 170	0	371	0	216	0	0	1 757
Écarts de conversion	-29	-127	-72	0	-250	-8	0	-486
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2025</b>	<b>14 394</b>	<b>14 682</b>	<b>17 560</b>	<b>0</b>	<b>8 744</b>	<b>7 402</b>	<b>0</b>	<b>62 782</b>
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2025</b>	<b>12 173</b>	<b>21 273</b>	<b>5 819</b>	<b>9</b>	<b>2 863</b>	<b>9 008</b>	<b>503</b>	<b>51 648</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2025</b>	<b>15 630</b>	<b>19 948</b>	<b>7 721</b>	<b>0</b>	<b>2 368</b>	<b>11 233</b>	<b>3 015</b>	<b>59 915</b>

La majeure partie des charges d'amortissement liées aux immobilisations corporelles a été comptabilisée dans l'état du résultat sous les postes « coût des ventes et services », « frais de vente et marketing », « frais

généraux et administratifs » et « frais de recherche et développement ».

## Additions en 2025

Les additions sous « Terrains et bâtiments » concernent principalement l'acquisition d'un bâtiment à Louvain-la-Neuve pour 2,1 millions d'euros. Cet actif était auparavant loué, ce qui explique la réduction correspondante dans la colonne des actifs en leasing.

Les additions aux bâtiments loués reflètent principalement un nouveau contrat de location pour une installation en Chine (1,2 million d'euros).

Les additions aux « actifs en cours de construction » se rapportent aux travaux de rénovation et de construction en cours réalisés sur plusieurs bâtiments du Groupe en Belgique.

Le Groupe a également constaté une augmentation des véhicules loués au cours de l'année, en raison de la hausse du nombre d'employés.

Les autres additions correspondent principalement aux dépenses courantes en immobilisations opérationnelles.

## Mise en rebut en 2025

Les sorties comptabilisées sous « mobilier, installations, matériel informatiques et véhicules » résultent de la mise en rebut de certains actifs corporel dans le cadre de la migration des données vers le nouveau système ERP. L'impact net de ces sorties s'élève à 0 million d'euros



## Politique comptable des immobilisations corporelles

### Actifs détenus :

*La plupart des actifs sont de grandes améliorations structurelles apportées aux bâtiments qui sont loués par IBA. Le coût d'acquisition n'inclut que les factures de tiers qui sont directement attribuables aux travaux effectués sur ces actifs. Les ressources internes ne sont généralement pas capitalisées à moins qu'il puisse être démontré qu'elles sont directement attribuables à l'actif en construction et qu'elles peuvent être mesurées. De plus, aucun coût d'emprunt n'a été capitalisé.*

*Chaque actif est amorti sur sa durée de vie utile en utilisant la méthode linéaire et les actifs ne sont pas réévalués.*

### Actifs en location :

*Le Groupe applique une seule approche de reconnaissance et de mesure pour tous les baux, à l'exception des baux à court terme et des baux d'actifs de faible valeur. Le Groupe reconnaît une dette locative en estimant les futurs paiements de loyer et un actif correspondant de droit d'utilisation représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent.*

*Le Groupe reconnaît les actifs de droit d'utilisation à la date de début du bail (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible à l'utilisation). Les actifs de droit d'utilisation sont mesurés et ajustés pour toute remesure des dettes locatives qui pourrait suivre une révision de la durée du bail ou un changement des futurs paiements de loyer.*

*Les actifs de droit d'utilisation sont amortis en utilisant la méthode linéaire et sont également soumis à une dépréciation.*

*Le tableau ci-dessous résume les durées de vie utiles des principales catégories d'actifs :*

IMMOBILISATION CORPORELLES	DUREE DE VIE
Terrain	Non déprécié
Construction bureau	33 ans
Immeuble de bureaux	33 ans
Cyclotrons et chambres fortes	15 ans, sauf en cas de circonstances spécifiques rare ou une différence de durée de vie est justifiée
Equipelement de laboratoire	5 ans
Autre Equipement technique	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (5 ans pour les grands ordinateurs centraux)
Mobilier et équipements	5 à 10 ans
Matériel roulant	2 à 5 ans
Actifs en location	Le plus court entre la durée de vie et le terme du contrat de location



## SOURCE D'INCERTITUDE DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

### Durée de location :

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme la durée non résiliable du contrat de location, ainsi que toutes les périodes couvertes par une option de renouvellement du contrat de location s'il est raisonnablement certain de les exercer, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location, s'il est raisonnablement certain de ne pas l'exercer.

Le Groupe dispose de plusieurs contrats de location comprenant des options de renouvellement et de résiliation. Le Groupe fait preuve de jugement pour évaluer s'il est raisonnablement certain d'exercer ou non l'option de renouveler ou de résilier le contrat de location. Autrement dit, il prend en considération tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique pour qu'il exerce le renouvellement ou la résiliation. Après la date d'entrée en vigueur, le Groupe réévalue la durée du contrat de location s'il y a un événement significatif ou un changement de circonstances qui est sous son contrôle et affecte sa capacité à exercer ou non l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation.

#### Taux d'actualisation :

Le Groupe ne peut pas déterminer facilement le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location, c'est pourquoi il utilise son Taux Marginal d'Endettement (TME) pour évaluer les dettes de location. Le TME est le taux d'intérêt que le Groupe devrait payer pour emprunter sur une durée similaire, et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un actif de valeur similaire à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire. Le TME reflète donc ce que le Groupe « aurait à payer », ce qui nécessite une estimation lorsqu'il n'y a pas de taux observable disponible (comme pour les filiales qui ne concluent pas d'opérations de financement) ou lorsqu'ils doivent être ajustées pour refléter les termes et conditions du contrat de location (par exemple, lorsque les contrats de location ne sont pas dans la devise fonctionnelle de la filiale).

Le Groupe estime le TME en utilisant des données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) lorsqu'elles sont disponibles et est tenu de faire certaines estimations spécifiques en fonction de l'entité (telles que la notation de crédit autonome de la filiale).

## 5.3. PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS

IBA ne possède pas d'immobilisations corporelles ou incorporelles à durée de vie indéterminée, autres que le goodwill. Malgré les conditions macro-économiques et les

autres événements de l'année décrits dans la Note 2, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

### 5.3.1 Test de dépréciation du goodwill :

AU 31 décembre 2025, le montant total du goodwill s'élève à 27,3 millions d'euros, réparti entre les unités génératrices de trésorerie (UGT) comme suit :

- Dosimetry GmbH : 3,8 millions d'euros (UGT dosimetry)
- Radcal Corporation (acquise en 2024) : 1,1 million d'euros (UGT Dosimetry)
- Modus Medical Devices INC. (acquise en 2022) : 5,8 millions d'euros (UGT Dosimetry)
- Fluidomica (acquise en 2023) : 0,4 million d'euros (UGT RadioPharma Solutions)
- Phantom X (acquise en 2025) : 2,3 millions d'euros (UGT Dosimetry)

- ORA Group (acquise en 2025) : 13,9 millions d'euros (UGT RadioPharma Solutions)

Le goodwill est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises correspondants.

Le goodwill et les immobilisations sont testés annuellement pour dépréciation, ou plus fréquemment lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, en comparant la valeur comptable de chaque UGT à sa valeur recouvrable, déterminée selon la méthode de la valeur d'utilité.

Le tableau suivant présente l'allocation du montant comptable du goodwill par UGT, ainsi que le taux d'actualisation et le taux de croissance utilisés dans notre test de dépréciation:

(EUR 000)	31 décembre 2024		31 décembre 2025	
	Radio Pharma Solutions	Dosimétrie	Radio Pharma Solutions	Dosimétrie
Valeur reconnue au bilan	421	11 263	14 311	13 005
Taux d'actualisation avant taxes appliqué (1)	n/a	7,40%	10,1%	8,60%
Taux de croissance à long terme (2)	n/a	4,30%	2,30%	4,20%

(1) Le taux d'actualisation avant impôt utilisé est dérivé du WACC spécifique aux entités de Dosimétrie.

(2) Taux de croissance conforme à la croissance attendue dans le secteur.

Le montant recouvrable de chaque UGT a été déterminé sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés provenant des plans stratégiques approuvés par le Conseil, couvrant une période de quatre ans. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance terminal cohérent avec les attentes de marché à long terme pour chaque segment.

Pour l'UGT Dosimétrie comme pour l'UGT RadioPharma Solutions, le montant recouvrable excède le montant comptable. La Direction a également réalisé des analyses de sensibilité afin d'évaluer la robustesse de la marge de sécurité.

Selon les hypothèses défavorables suivantes, appliquées individuellement :

- Augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation

- Diminution de 100 points de base du taux de croissance à long terme
- Réduction de la marge opérationnelle de 5%

Le montant recouvrable des deux UGT restait supérieure à la valeur comptable des actifs concernés, goodwill inclus. Le montant recouvrable du goodwill a été déterminé selon la méthode de la « valeur d'utilité ».

Sur la base de cette analyse, aucune perte de valeur n'a été identifiée en 2025. La même conclusion s'appliquait en 2024.



## Politique comptable en matière de dépréciation des actifs

*Etant donné que le Groupe ne possède aucune immobilisation incorporelle ayant une durée de vie indéfinie, IBA teste uniquement le goodwill reconnu lors de regroupement d'entreprises, chaque année pour risques de pertes de valeur, après que le dernier plan stratégique a été approuvé par la Direction.*

*Tous les autres actifs sont amortis ou dépréciés et ne sont testés pour perte de valeur que s'il y a un indicateur qu'un actif est déprécié, la direction surveille de près les performances passées et futures de chaque segment ainsi que d'autres facteurs internes et externes lors de réunions régulières, d'évaluations de performance, de discussions avec des tiers et d'autres parties prenantes.*

*Le goodwill généré d'un regroupement d'entreprises est alloué aux UGT du Groupe susceptible de tirer profit des synergies qui résultent de ce regroupement. Cette allocation repose sur l'évaluation par la Direction des synergies obtenues.*



## SOURCE D'INCERTITUDE DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

### **Valeur d'utilité et test de perte de valeur du goodwill :**

*Quand la direction estime qu'il y a un risque de réduction de valeurs, les valeurs recouvrables des actifs corporelles et incorporelles sont déterminés sur la base de la « valeur d'utilité ». Ces valeurs d'utilité ont été estimés sur la base des flux de trésorerie découlant des derniers business plans d'IBA (horizon à 4 ans), tel qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'Administration. Ces business plans intègrent diverses hypothèses prises par la Direction et approuvées par le Conseil d'Administration quant à l'évolution des activités, l'évolution des marges d'exploitation afin de supporter les mêmes hypothèses.*

*Les flux de trésorerie au-delà de la période de quatre ans ont été extrapolés au moyen des taux de croissance et le test utilise les marges d'exploitation prévisionnelles estimées par la Direction sur la base des performances passées.*

*Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques spécifiques en rapport aux secteurs concernés.*

## 5.4. ENTREPRISES ASSOCIÉES ET SOCIÉTÉS CONTROLÉES CONJOINTEMENT

Les entreprises associées et les coentreprises sont énumérées dans la Note 12.2 et sont Cyclhad SAS,

Normandy Hadrontherapy SAS, Normandy Hadrontherapy SARL et PanTera SA/NV

Les changements dans les sociétés consolidées par mise en équivalence sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>Au 1er janvier</b>	<b>18 304</b>	<b>32 471</b>
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	-2 061	-901
Gain sur dilution	11 728	7 174
Elimination marge interne	0	-2 296
Acquisitions	4 500	0
Gain non réalisé sur la cession d'une immobilisation incorporelle	0	0
<b>Au 31 décembre</b>	<b>32 471</b>	<b>36 447</b>

Le tableau ci-dessus présente l'évolution de nos participations mises en équivalence. En 2025, le solde a augmenté de 3,9 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement :

- La part du Groupe dans la perte reconnue sur l'investissement PantTera (-0,9 million d'euros) ;

Le gain lié à l'effet de dilution à la suite de l'augmentation de capital de PanTera (7,2 millions d'euros) ;

L'élimination de la marge intragroupe sur la vente d'équipements entre IBA et PanTera (-2,3 millions d'euros).

### 5.4.1 Entreprises associées

Les participations du Groupe dans ses principales entreprises associées, toutes non cotées, sont les suivantes :

(EUR 000)						% de participation
2024	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	Bénéfice/ (Perte)	Détenu
PanTera SA/NV	Belgium	87 775	6 184	1 597	-4 157	39,80%
Cyclhad SAS	France	66 843	83 527	5 366	-2 892	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	64 497	82 964	16 222	-8 704	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	88	27	84	10	50,00%

2025	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	Bénéfice/ (Perte)	% de participation
						Détenu
PanTera SA/NV	Belgium	117 106	4 807	13 277	-2 246	34,85%
Cyclhad SAS	France	64 201	82 273	5 619	-1 156	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	71 664	97 251	13 341	-8 936	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	83	22	84	0	50,00%

#### Cyclhad SAS

Le Groupe détient une participation de 33,33% dans Cyclhad SAS, qui a construit un centre de protonthérapie opérationnel depuis l'été 2018.

IBA n'a pas d'engagement en capital au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 pour participer à un éventuel financement futur de Cyclhad SAS.

IBA n'a donc pas comptabilisé sa part de la perte et des capitaux propres négatifs de Cyclhad SAS au-delà de sa valeur du capital investi (-0,4 million d'euros en 2025).

#### Normandy Hadrontherapy SAS

Depuis juin 2019, la participation d'IBA dans Normandy Hadrontherapy SAS est restée à 39,81 % (pas de changement par rapport à 2019) de cette entité suite au financement par plusieurs acteurs publics et privés. L'objectif de ce projet est de lancer le développement du premier système de thérapie carbone au monde basé sur

un cyclotron à Caen, en France, via sa filiale Normandy Hadrontherapy (NHa), en collaboration avec la Région Normandie et plusieurs autres acteurs privés et publics, dont SAPHYN (Santé et Physique Nucléaire).

L'investissement global de l'ensemble des partenaires dans NHa s'élève à plus de 60 millions d'euros, en fonds propres et en financement obligataire (garanti par la Région Normandie). La contribution d'IBA s'élève à 6 millions d'euros en fonds propres et 1,5 million d'euros en obligations convertibles.

L'investissement d'IBA comprend également la vente de la propriété intellectuelle du cyclotron Cyclone®400 à NHa. Le gain sur cette transaction s'élève à 5 millions d'euros qui a été réduit de 2 millions d'euros (39,81%) pour le gain non réalisé en 2019.

IBA n'a pas comptabilisé sa part de la perte et des fonds propres négatifs de Normandy Hadrontherapy SAS au-delà de la valeur du capital investi (-3,5 millions d'euros en 2025).

#### **PanTera SA/NV**

En 2022, IBA a établi un partenariat stratégique de R&D sous la forme d'une Joint-Venture avec le SCK-CEN (Centre Belge de Recherche Nucléaire). Les deux entités participent à hauteur de 50% du capital social avec un

apport initial de 0,3 million d'euros. La coentreprise est établie en Belgique et sera active dans le domaine de la médecine nucléaire. Plus précisément, elle développera, produira et distribuera l'isotope Ac-225. Le projet en est encore à un stade très précoce et devrait commencer à produire de petites quantités à partir de 2024 et de grandes quantités de production commerciale à partir de 2028.

En septembre 2024, PanTera, la coentreprise d'IBA, a obtenu 93 millions d'euros dans le cadre d'un tour de table de série A sursouscrit afin d'accélérer la production mondiale d'actinium-225. Le financement de série A a valorisé PanTera à environ 280 millions d'euros post money. Avant le tour de table, IBA détenait une participation de 47,9% dans PanTera. À la suite de la clôture et des augmentations de capital ultérieures, IBA conservera une participation de 31% (non diluée, c.-à-d. avant l'exercice de tout plan d'options sur actions par la direction), et à la fin de l'année 2025, IBA détient une participation de 34,85%. La transaction entraîne une réévaluation de la participation d'IBA dans PanTera, avec un impact positif total d'environ 24,2 millions d'euros, dont 11,6 millions d'euros ont été comptabilisés en tant que profit en 2024 et 7,2 millions d'euros en 2025 (voir Note 4.4.2. « Autres produits d'exploitation »). Le reste (environ 5,5 millions d'euros) sera comptabilisé dans les années futures.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des entreprises associées :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>Investissement dans les entreprises liées</b>		
Actifs courants	71 165	90 497
Actifs non courants	148 037	162 557
Passifs courants (-)	-40 966	-50 321
Passifs non courants (-)	-131 736	-134 033
<b>Fonds propres</b>	<b>46 500</b>	<b>68 701</b>
Quote-part du Groupe dans les fonds propres	19 527	22 957
Gain non réalisé sur vente d'actif intangible	0	0
Quote-part cumulée non reconnue des pertes de l'entreprise associée	12 913	16 210
<b>Valeur comptable du Groupe dans la société mise en équivalence</b>	<b>32 440</b>	<b>39 167</b>
Elimination marge interne		-2 296
Autre	31	-423
<b>Equity investment</b>	<b>32 471</b>	<b>36 447</b>

## 5.4.2 Coentreprises

Aucune coentreprise en 2025



### Politique comptable sur les entreprises associées et aux coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle IBA exerce une influence significative, mais qui n'est ni une filiale ni une coentreprise. Les coentreprises (JV) sont des accords dans lesquels IBA exerce un contrôle conjoint. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque la part d'IBA dans les pertes dépasse la valeur comptable de l'entreprise associée ou de la coentreprise, la valeur comptable est ramenée à zéro et la comptabilisation des pertes ultérieures est interrompue, sauf dans la mesure où IBA s'est engagée à apporter de nouvelles contributions à cette entreprise associée ou à cette coentreprise.

## 5.5. AUTRES ACTIONS ET PARTICIPATIONS

La valeur comptable des actions et participations détenues par IBA dans d'autres sociétés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(EUR 000)	2024	2025
<b>Au 1er janvier</b>	<b>2 438</b>	<b>7 502</b>
Mouvements par les réserves (Valorisation à la juste valeur – IFRS 9)	-98	-271
Acquisitions	5 162	978
<b>Au 31 décembre</b>	<b>7 502</b>	<b>8 209</b>

### Scandidos A.B.

En 2022, le Groupe a pris une participation minoritaire de 13,7 millions de SEK (1,3 million d'euros) dans Scandidos A.B. Cet investissement représente une participation 10,11% du capital émis.

La société est un groupe coté à la bourse suédoise ; l'investissement est détenu à sa juste valeur sur la base du prix de l'action à la fin de la période de la référence, les changements étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI). En 2025, cette réévaluation à la juste valeur a diminué la valeur de l'investissement de 0,3 million d'euros dans l'état consolidé des autres éléments du résultat global (impact cumulatif sur les réserves de 0,7 million d'euros au 31 décembre 2025).

### Invest.BW SA

Le 1er janvier 2023, le Groupe a acquis 7 500 actions d'Invest.BW S.A. Etant donné qu'IBA détenait déjà 150 actions lors d'une précédente augmentation de capital, IBA détient désormais 25% des actions émises d'Invest.BW SA. Invest.BW fournit un financement et un soutien aux entrepreneurs du Brabant wallon. En tant que partenaire de capital-risque, Invest.BW est un fonds d'investissement représentant des fonds propres et des prêts subordonnés ou convertibles aux entrepreneurs.

Bien qu'IBA détiennent 25% des actions d'Invest.BW, cette participation ne donne au Groupe qu'un seul siège sur onze au sein de son conseil d'administration (9%). Ce faible niveau de représentation reflète le modèle de gouvernance d'Invest.BW, en tant que fonds public d'investissement ayant une mission de développement économique pour le Brabant wallon. La composition du conseil inclut non seulement des représentants des actionnaires, mais aussi des membres indépendants liés à l'écosystème local ou apportant une expertise spécialisée.

Etant donné que l'activité principale d'Invest.BW consiste à octroyer des prêts et à prendre des participations, et que toutes les décisions stratégiques sont prises au niveau du conseil où IBA ne détient que 9% des droits de vote, le Groupe conclut qu'il n'a pas d'influence notable sur les politiques financières ou opérationnelles d'Invest.BW.

L'investissement est comptabilisé comme un actif financier évalué à la juste valeur selon IFRS 9, et les variations de juste valeur et gains/pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (OCI).

La Direction est actuellement informée d'une restructuration du capital d'Invest.BW, permettant l'entrée de nouveaux investisseurs en échange de la sortie de certains actionnaires actuels. La dernière transaction significative reste, à notre connaissance, la cession

partielle de leur investissement dans Odoo, qui a généré un gain substantiel, renforçant encore la solidité du portefeuille du fonds. Sur la base des informations disponibles à ce jour, aucun ajustement de la juste valeur de l'investissement n'est considéré comme nécessaire au 31 décembre 2025. Le montant total de l'investissement en fonds propres s'élève à 1,5 million d'euros au 31 décembre 2025.

#### **Mi2-factory Gmbh**

En janvier 2025, le Groupe a annoncé un investissement stratégique conjoint de 5 millions d'euros chacun dans mi2-factory, une start-up et spin-off de l'Université des sciences appliquées d'Iéna, en Allemagne. Cet investissement assure une participation de 15% à IBA et de 15% à WE International.

Mi2-factory est spécialisée dans l'implantation d'azote dans le carbure de silicium (SiC), un processus important pour améliorer l'efficacité des puces semi-conductrices de puissance en SiC. Ces puces sont des composants essentiels des systèmes électroniques de puissance modernes utilisés dans toute une série de secteurs, notamment la mobilité électrique, la production d'énergie à partir du vent et du soleil, les réseaux d'énergie renouvelable, etc. L'entreprise se concentre sur l'implantation à haute énergie pour simplifier les processus, réduire les coûts et améliorer le rendement et la qualité des puces et des plaquettes SiC.

Le 31 décembre 2025, le montant total de l'investissement en fonds propres s'élève à 5 millions d'euros. À ce stade, aucun indice objectif de perte de valeur ou de réévaluation positive n'a été identifié selon les IFRS. En l'absence de transaction de marché observable ou d'évènement suffisamment probant lié à l'actualisation du plan d'affaires, la plus récente augmentation de capital constitue la meilleure estimation de la juste valeur.

#### **HepaVue**

En juillet 2025, IBA a souscrit à 0,5 million d'euros d'obligations convertibles émises par HepaVue Dx SRL dans le cadre d'un tour de financement de 2,5 millions d'euros. Ces obligations arrivent à maturité en juin 2027 et peuvent être converties en actions à différentes valeurs en fonction de l'atteinte de jalons scientifiques et opérationnels prédéfinis.

#### **SigBio**

En 2025, IBA a participé au tour de financement de Série Seed de SigBio Biosciences, Inc., souscrivant pour environ 0,5 million USD (Series Seed Preferred Shares.pdf.) Cet investissement n'accorde à IBA aucun contrôle ni aucune influence notable : IBA ne dispose d'aucun siège au conseil, d'aucun droit de vote, et participe selon les mêmes conditions que les autres investisseurs.



### **Politique comptable pour les autres actions et participations**

*Les autres actions et participations représentent la détention d'actions dans lesquelles IBA n'a pas d'influence significative. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur et ne sont pas détenues à des fins de transaction. IBA a désigné ces investissements comme JVRG (Juste Valeur par le Revenu Global), ce qui signifie que toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclées dans les profits et pertes.*

## 5.6. STOCKS

Les stocks sont détaillés comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Matières premières et fournitures	148 495	136 849
Produits finis	3 192	3 283
En-cours de fabrication	14 168	8 262
Réductions de valeur sur stocks (-)	-13 035	-12 969
<b>Stocks et en-cours de fabrication</b>	<b>152 820</b>	<b>135 425</b>

Les travaux en cours concernent la production de stocks pour lesquels aucun client n'a encore été trouvé, tandis que les actifs liés à des contrats (Note 4.3.1) concernent la production pour des clients spécifiques dans le cadre de

l'exécution d'obligations découlant d'un contrat signé. Les stocks ont diminué en 2025 en raison de sorties importantes.



### Politique comptable des stocks

*Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation.*

*Le coût des stocks qui sont normalement interchangeables est réparti en utilisant la formule du coût moyen pondéré. La même formule de coût est utilisée pour tous les stocks qui ont une nature et une utilisation similaires pour l'entité.*

*Les éléments assemblés des stocks sont basés sur le coût moyen pondéré des matières premières incluses dans la « nomenclature » et sur les coûts de main-d'œuvre et les frais généraux prévus. Tout écart par rapport aux coûts réels est inclus dans la ligne « Coût des marchandises vendues » du compte de résultat consolidé.*

*La valeur nette de réalisation est évaluée en examinant l'ancienneté de chaque article en stock et la valeur des stocks est ajustée pour tenir compte de l'obsolescence et des articles à rotation lente selon la politique suivante ;*

- En l'absence de mouvement après 1 an : réduction de valeur sur 3 ans comptabilisée dans le coût des ventes ;*
- En cas de mouvement après la réduction de valeur : une reprise de la réduction de valeur est actée*

*Des exceptions à la politique générale ci-dessus sont faites lorsque l'évaluation individuelle le justifie.*

## 5.7. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATIONS

Les créances commerciales, les autres créances et les autres actifs d'exploitation se détaillent comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>Courants</b>		
Créances commerciales brutes	87 814	109 759
Provisions pour pertes de crédit attendues sur créances commerciales (-)	-6 294	-13 428
<b>Créances commerciales</b>	<b>81 521</b>	<b>96 331</b>
Créances non commerciales	16 182	13 922
Acomptes sur commandes	28 573	27 462
Créances d'impôts sur le résultat	1 785	2 695
Dépôts à court terme non hautement liquides	416	560
Autres créances courantes	3 457	4 321
<b>Autres créances courantes</b>	<b>50 413</b>	<b>48 960</b>
Charges à reporter	7 117	7 280
Crédit d'impôt recherche	2 072	1 907
<b>Autres actifs courants</b>	<b>9 189</b>	<b>9 187</b>
<b>TOTAL créances commerciales et autres créances courantes</b>	<b>141 124</b>	<b>154 478</b>
<b>Non courants</b>		
Créances à long terme sur commandes en cours	268	174
Prêt à une entité mise en équivalence	1 520	5 182
Prêt à un co-actionnaire dans une société mise en équivalence	0	3 000
Obligation subordonnée à des clients de Protonthérapie	4 813	3 798
Titres financiers donnés à des clients de Protonthérapie	4 135	9 025
Prêt aux actionnaires	5 711	13 754
Clients avec délais de paiement supérieurs à 1 an	200	-
Paiements retenus par des clients	66	-
Financement à long-terme pour un bâtiment à un client de Protonthérapie	1 496	952
Dépôts à long terme	416	422
Autres actifs	1 264	1 878
<b>Autres créances non courantes</b>	<b>19 889</b>	<b>38 185</b>
Crédit d'impôt recherche	13 716	15 639
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>13 716</b>	<b>15 639</b>
<b>TOTAL autres actifs non courants</b>	<b>33 605</b>	<b>53 824</b>

### 5.7.1 Créances commerciales

Au 31 décembre 2025, les créances commerciales s'élevant à 96,3 millions d'euros, net d'une provision pour pertes de crédit attendues (ECL) de 13,4 millions d'euros. La provision pour pertes de crédit couvre 23% des créances en retard.

Le tableau ci-dessous explique la relation entre l'ancienneté des créances commerciales et le calcul correspondant de la provision ECL conformément à l'IFRS 9.

(EUR 000)	Non échu	Echéance entre 1 et 90 jours	Echéance entre 91 et 180 jours	Echéance entre 181 et 270 jours	Echéance entre 271 et 360 jours	Echéance à plus de 360 jours	Total Créances commerciales
<b>Taux de pertes de crédit attendues</b>		<b>0%</b>	<b>25%</b>	<b>50%</b>	<b>75%</b>	<b>100%</b>	
Créances commerciales	36 583	21 996	4 633	3 328	1 043	20 233	<b>87 815</b>
Pertes de crédit attendues calculées			1 158	1 664	782	20 233	<b>23 837</b>
Ajustement pour balances individuelles non risquées			-661	-754	-690	-15 438	<b>-17 543</b>
<b>Provision pour pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 décembre 2024</b>			<b>497</b>	<b>910</b>	<b>92</b>	<b>4 795</b>	<b>6 294</b>
<b>Créances commerciales, nettes de pertes de crédit attendues</b>	<b>36 583</b>	<b>21 996</b>	<b>4 136</b>	<b>2 417</b>	<b>951</b>	<b>15 438</b>	<b>81 521</b>

(EUR 000)	Non échu	Echéance entre 1 et 90 jours	Echéance entre 91 et 180 jours	Echéance entre 181 et 270 jours	Echéance entre 271 et 360 jours	Echéance à plus de 360 jours	Total Créances commerciales
<b>Taux de pertes de crédit attendues</b>		<b>0%</b>	<b>25%</b>	<b>50%</b>	<b>75%</b>	<b>100%</b>	
Créances commerciales	54 305	34 767	5 226	2 990	1 083	11 388	<b>109 759</b>
Pertes de crédit attendues calculées			1 307	1 495	812	11 388	<b>15 002</b>
Ajustement pour balances individuelles non risquées			-321	-116	-172	-966	<b>-1 574</b>
<b>Provision pour pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 décembre 2025</b>			<b>985</b>	<b>1 379</b>	<b>641</b>	<b>10 422</b>	<b>13 428</b>
<b>Créances commerciales, nettes de pertes de crédit attendues</b>	<b>54 305</b>	<b>34 767</b>	<b>4 241</b>	<b>1 611</b>	<b>442</b>	<b>966</b>	<b>96 331</b>

Les variations de la provisions pour créances douteuses sont les suivantes :

(EUR 000)	2024	2025
<b>Au 1er janvier</b>	<b>3 739</b>	<b>6 294</b>
Dotation de l'année	4 060	9 783
Utilisations	-128	-6
Reprises	-1 509	-2 355
Écarts de conversion	132	-288
<b>Au 31 décembre</b>	<b>6 294</b>	<b>13 428</b>

La charge pour les pertes de crédit attendues est incluse dans les « frais généraux et administratifs » du compte de résultat.

## 5.7.2 Autres créances et actifs d'exploitation (courants)

Les autres créances et actifs d'exploitation courants ont diminué de 1,5 millions d'euros, principalement en raison de :

- Une diminution des acomptes versés aux fournisseurs (-1,1 million d'euros) ;
- Une diminution des créances non commerciales (- 2,3 millions d'euros), principalement composées de la TVA à recevoir (8,8 millions d'euros, contre 11,1 millions d'euros en 2024) et des subsides à recevoir (4,4 millions d'euros, contre 5,5 millions d'euros en 2024) ;
- Une augmentation des créances d'impôts courants sur le revenu (+1,0 million d'euros) ;
- Une augmentation des actifs opérationnels liés à un client en protonthérapie (+1,8 million d'euros) (voir Note 5.7.3)

### 5.7.3 Autres créances et actifs d'exploitation (non-courants)

Les autres créances et actifs d'exploitation non-courante ont augmenté de 20,2 millions d'euros en 2025, principalement en raison de :

- Nouveaux prêts à long terme accordés à une société mise en équivalence et à un co-actionnaire (6,6 millions d'euros) :

Nha et Saphyn : IBA et SAPHYN ont conjointement soutenu les besoins de financement de Nha. IBA a accordé un prêt de 3 millions d'euros via SAPHYN et a converti 4 millions d'euros de créances commerciales R&D en un prêt à long terme (actualisé à 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2025).

- Nouveau prêt à un actionnaire – management Anchorage :

Le 26 novembre 2024, le Conseil d'administration d'IBA a approuvé la vente de

633 000 actions propres à Management Anchorage SRL. La transaction a été finalisée au premier semestre 2025, après l'approbation des actionnaires du 7 janvier 2025, et a été financée via un prêt accordé par IBA SA. Les actions ont été vendues à 13,5 EUR, en-dessous de leur coût moyen d'acquisition de 16,2 EUR, générant une perte de 1,9 million d'euros. Conformément aux IFRS (IAS 32 et interprétations IFRIC associées), cette perte a été comptabilisée directement en résultat mis en réserve. L'acquisition des actions par le Management Anchorage a été financé par un prêt de 8,5 millions d'euros accordé par IBA SA.

- Nouveau plan de financement avec deux clients en protonthérapie (5,7 millions d'euros).



#### Politique comptable pour les créances commerciales et autres créances

*Les créances commerciales, autres créances et préparations sont initialement évalués à la juste valeur lors de la première comptabilisation et sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur. Etant donné la nature à court terme, l'effet d'actualisation n'est généralement pas significatif, et ces soldes sont donc mesurés à leur valeur nominale.*

*Les créances non-courantes, y compris les créances financières à long terme, sont évaluées au cas par cas. Lorsqu'il y a un impact de l'actualisation est significatif, ces créances sont évaluées au coût amorti, et un effet d'actualisation est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.*

*Le Groupe mesure les pertes de crédit attendues (ECL) en utilisant une matrice de provision basée sur les soldes âgés ajustés pour des facteurs prospectifs liés à un client spécifique. La matrice utilisée est la suivante :*

- 25 % après 90 jours de retard.
- 50 % après 180 jours de retard.
- 75 % après 270 jours de retard.
- 100% après 360 jours de retard.

*La perte de crédit est examinée plus en détail pour prendre en compte d'autres facteurs spécifiques au client tels que la renégociation, le refinancement du client et les garanties reçues.*

*Pour les grands contrats de Protonthérapie, une telle analyse est effectuée en tenant compte de la position globale du contrat, en prenant en compte les créances commerciales, les actifs contractuels et les passifs contractuels. Ainsi, les provisions pour pertes de crédit attendues sont rarement reconnues lorsque le revenu reconnu sur le projet est inférieur aux factures impayées*

## 5.8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Soldes bancaires et caisses	67 838	63 615
Dépôts bancaires à court terme	4 331	1 074
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>72 169</b>	<b>64 689</b>

Les dépôts à court terme sont des investissements très liquides, principalement des dépôts à vue, et ont une échéance inférieure à 3 mois.



### Politique comptable pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie

*La société considère comme équivalents de trésorerie tous les investissements hautement liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.*

## 5.9. CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2025, 48% des actions d'IBA ont été négociées sur Euronext. L'actionnariat du Groupe est détaillé dans la section « Bourse et actionnaires » du présent rapport annuel. En 2025, l'Assemblée Générale a approuvé un dividende de 0,24 EUR par action tel que recommandé par le Conseil d'Administration d'IBA, pour un montant total de 7.0 millions EUR, qui a été payé au cours de l'année.

Le Conseil d'Administration d'IBA a l'intention de recommander à l'Assemblée Générale de payer un dividende de 0,25 EUR par action en 2026 afin de conserver un actionnariat engagé à long terme.

Le nombre d'actions en circulation au cours des deux dernières années n'a pas changé et s'élève à 30 282 218 actions au 31 décembre 2025.

Le tableau suivant détaille les différentes catégories de réserves :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Réserves de couverture	-7 539	78
Réserves pour les plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des actions	19 613	20 318
Réserves de revalorisation	-9 410	-9 681
Réserves pour les régimes de retraite à prestations définies	-125	2 889
Réserve pour actions propres	-15 858	-11 676
<b>Réserves</b>	<b>-13 319</b>	<b>1 928</b>
Écarts de conversion	-1 177	-3 844
<b>Résultats reportés</b>	<b>39 440</b>	<b>43 106</b>

Les réserves de couverture comprennent les variations de la juste valeur des instruments financiers utilisés pour couvrir les flux de trésorerie des transactions futures. Les réserves de couverture ont augmenté en 2025 à la suite de la fluctuation des devises étrangères et de la reprise des parties inefficaces des instruments dans le compte de résultat.

En 2025 les variations des « Réserves de réévaluation - Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont liées à la réévaluation à

la juste valeur de l'autre investissement dans ScandiDos A.B.

L'augmentation des « Autres réserves – Régime de retraite à prestations définies » de 3 millions d'euros est décrite plus en détail dans la Note 5.11.1 « Régimes de retraite et prestations définies ».

Le solde des actions propres s'élevait à 11,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre -15,9 millions d'euros en 2024). Ce mouvement reflète principalement la vente de 633 000 actions propres à Management Anchorage (voir Note 5.7.3) et la programme de rachat d'actions 2025, qui

a permis de racheter 650 000 actions (impact net sur les capitaux propres des 3.5 millions d'euros). Le reste du

mouvement correspond à l'exercice d'options sur actions au cours de 2025.

## 5.10. EMPRUNTS

(EUR '000)	31 décembre 2024			31 décembre 2025		
	Emprunts	Dettes de location	Total	Emprunts	Dettes de location	Total
Non courant	3 546	22 317	25 863	55 336	22 435	77 771
Courant	6 469	6 378	12 847	32 181	6 939	39 120
<b>Total</b>	<b>10 015</b>	<b>28 695</b>	<b>38 710</b>	<b>87 517</b>	<b>29 374</b>	<b>116 891</b>
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>13 583</b>	<b>28 000</b>	<b>41 583</b>	<b>10 015</b>	<b>28 695</b>	<b>38 710</b>
Ajustement du coût amorti suite à une modification de contrat	0	0	0	0	0	0
Emprunts convertis en subsides	0	0	0	0	0	0
Remboursements d'emprunts	-3 734	-7 934	-11 668	-3 734	-8 310	-12 044
Nouveaux emprunts	0	7 701	7 701	81 236	8 592	89 828
Accrétion des intérêts	166	877	1 043	0	905	905
Résiliations	0	-40	-40	0	-342	-342
Écart de conversion	0	91	91	0	-166	-166
<b>Solde à la clôture</b>	<b>10 015</b>	<b>28 695</b>	<b>38 710</b>	<b>87 517</b>	<b>29 374</b>	<b>116 891</b>

Au 31 décembre 2025, les emprunts bancaires du Groupe s'élèvent à 116,9 millions d'euros (2024 : 38,7 millions d'euros), composé de 87,5 millions d'euros d'emprunts bancaires et de 29,4 millions d'euros de dettes de leasing. Les emprunts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'augmentation en 2025 reflète principalement :

La conclusion d'une ligne de crédit engagé (club deal) de 125 millions d'euros, dont 70 millions d'euros ont été tirés au cours de l'année ;

Un nouveau prêt subordonné de 10 millions d'euros auprès de la Wallonie Entreprendre ;

Les échéances des emprunts bancaires, des autres emprunts et des dettes de location se détaillent comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2024			31 décembre 2025		
	Emprunts	Dettes de location	Total	Emprunts	Dettes de location	Total
Dues	2 734	0	2 734	2 734	0	2 734
Moins d'un an	3 610	6 378	9 988	29 070	6 939	36 009
Entre 1 et 2 ans	3 671	5 612	9 283	1 250	5 797	7 047
Entre 2 et 5 ans	0	7 828	7 828	51 962	8 737	60 699
Plus de 5 ans	0	8 877	8 877	2 500	7 901	10 401
<b>TOTAL</b>	<b>10 015</b>	<b>28 695</b>	<b>38 710</b>	<b>87 517</b>	<b>29 374</b>	<b>116 891</b>

## 5.10.1 Emprunts bancaires et facilités de crédit

Le tableau ci-dessous présente les principaux termes et conditions des facilités de crédit existantes:

Emprunt/ligne de crédit	Rang	Statut	Valeur comptable 31 décembre 2024 (EUR 000)	Valeur comptable 31 décembre 2025 (EUR 000)	Devise	Intérêt	Maturité	Profil de remboursement
Wallonie Entreprendre (2012)	Subordonné	Non garanti	3 611	2 425	EUR	Fixe	2026	Amortissable
Wallonie Entreprendre (2014)	Subordonné	Non garanti	1 504	1 010	EUR	Fixe	2026	Amortissable
Wallonie Entreprendre (2018)	Subordonné	Non garanti	2 950	1 980	EUR	Fixe	2026	Amortissable
S.F.P.I. (2018)	Subordonné	Non garanti	1 950	990	EUR	Fixe	2026	Amortissable
Wallonie Entreprendre (2025)	Subordonné	Non garanti	0	10 000	EUR	Fixe	2031	Amortissable
Club deal - term loan A	Senior	Non garanti	0	30 000	EUR	Flottant*	2030	Amortizing
Club deal - term loan B	Senior	Non garanti	0	15 000	EUR	Flottant*	2030	Amortizing
Club deal - term loan C (RCF)	Senior	Non garanti	0	25 000	EUR	Flottant*	2030	Revolving
Invest Namur	Senior	Non garanti	0	400	EUR	Fixe	2026	Amortissable
Investitionsbank Berlin	Senior	Non garanti	0	712	EUR	Fixe	2030	Amortissable
Crédit de caisse - China	Senior	Garanti	0	0	CNY	Flottant*	UFN ***	Revolving
<b>TOTAL</b>			<b>10 015</b>	<b>87 517</b>				

\* EURIBOR + marge en fonction du ratio d'endettement net

\*\* MCLR + marge

\*\*\* Until Further Notice (Jusqu'à nouvel ordre)

### Wallonie Entreprendre et S.F.P.I. Obligations Subordonnées

Wallonie Entreprendre et S.F.P.I. sont deux fonds d'investissement publics belges (respectivement au niveau régional et fédéral).

Selon les termes des contrats obligataires de la Wallonie Entreprendre et de la S.F.P.I., le Groupe s'est engagé à respecter un engagement financier relatif au niveau de fonds propres du Groupe IBA, qui a été respecté au 31 décembre 2025.

### Lignes de crédit bancaires disponibles

En 2025, la conclusion d'un club deal de 125 millions d'euros avec Belfius, Commerzbank, KBC et BBVA, sous la coordination de KBC, complété par un prêt subordonné de 10 millions EUR provenant d'un partenaire de longue date, Wallonie Entreprendre.

Comme annoncé lors de la présentation des résultats du premier semestre 2025, IBA a revu la structure financière du Groupe afin d'assurer l'alignement avec le cycle de fonds de roulement en évolution et les investissements stratégiques.

Nous avons conclu qu'une initiative de refinancement renforcerait davantage la structure financière du Groupe – y compris :

- Une tranche à long terme pour (i) optimiser la structure de bilan (dettes à long terme vs. actifs à long terme) en permettant le financement des investissements passés (par ex. PanTera, mi2-

factory, Nha) via les flux de trésorerie d'exploitation et (ii) répondre à un besoin plus structurel de fonds de roulement (notamment lié aux contrats de protonthérapie en Espagne) ;

- Une tranche spécifique pour de potentielles futures opérations de M&A ;
- Des facilités de crédit renouvelables engagées (remplaçant les précédentes lignes de crédit bilatérales non engagés).

En conséquence, un ensemble de refinancement a été obtenu, composé de facilités bancaires de 125 millions d'euros: (i) un prêt amortissable de 50 millions d'euros sur 5 ans, (ii) un prêt amortissable de 15 millions d'euros pour des besoins de M&A et (iii) des facilités de crédit renouvelables de 60 millions d'euros, engagées sur 5 ans. Au 31 décembre 2025, le prêt amortissable avait été tiré à hauteur de 30 millions d'euros, la tranche spécifique pour les opérations de M&A avait été entièrement utilisée à la suite des acquisitions d'ORA Group et de PhantomX, et les facilités de crédit renouvelables jusqu'à 25 millions d'euros. Les anciennes facilités de crédit bilatérales renouvelables ont été résiliées (en 2024, ces facilités s'élevaient à 64,6 millions d'euros).

Suite aux termes de cet accord de facilités de 125 millions d'euros, le Groupe a accepté de respecter un covenant financier relatif au niveau de fonds propres du Groupe IBA et au ratio d'endettement net, qui a été respectée au 31 décembre 2025.

Ce club deal bancaire est complété par un prêt subordonné de 10 millions d'euro sur 6 ans de Wallonie Entreprendre. Les autres obligations subordonnées en cours (5,4 millions d'euros) resteront en place et seront entièrement remboursées d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2026.

En Chine, la facilité de découvert de 35 millions CNY (emprunteur : Ion Beam Applications Co. Ltd) a été maintenue pour le même montant (non utilisé au 31 décembre 2025).

Le tableau ci-dessous résumé les facilités à fin 2025 :

(EUR 000)	Emprunt total	Emprunt utilisé	Emprunt disponible
Wallonie Enetreprenre - subordonné	15 415	15 415	0
S.F.P.I. – subordonné	990	990	0
Club Deal	125 000	70 000	55 000
Overdraft facility	4 255	0	4 255
Autres lignes de crédit à court terme	1 112	1 112	0
<b>TOTAL</b>	<b>146 772</b>	<b>87 517</b>	<b>59 255</b>

(EUR 000)	31 décembre 2024		31 décembre 2025	
	Emprunts utilisés	Emprunts non-utilisées	Emprunts utilisés	Emprunts non-utilisées
<b>TAUX FLOTTANT</b>				
Remboursements dans l'année	0	64 615	25 000	0
Remboursements au-delà d'un an	0	0	45 000	59 255
<b>TOTAL TAUX FLOTTANT</b>	<b>0</b>	<b>64 615</b>	<b>70 000</b>	<b>59 255</b>
<b>TAUX FIXE</b>				
Remboursements dans l'année	3 734	0	6 805	0
Remboursements au-delà d'un an	6 281	0	10 713	0
<b>TOTAL TAUX FIXE</b>	<b>10 015</b>	<b>0</b>	<b>17 517</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 015</b>	<b>64 615</b>	<b>87 517</b>	<b>59 255</b>

Les taux d'intérêt effectifs pour les emprunts bancaires et autres à la date de la situation financière sont les suivants :

	31 décembre 2024		31 décembre 2025	
	EUR	CNY	EUR	CNY
Emprunts bancaires et autres emprunts	5,80%	n/a - ligne de crédit non utilisée	4,77%	n/a - ligne de crédit non utilisée

Les valeurs comptables des emprunts du groupe sont toutes libellées en euros.

### 5.10.2 Dettes locatives

Au 31 décembre 2025, le taux d'intérêt moyen payé sur les passifs de location est de 3,27 % (3,28 % au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, il n'y avait pas de loyers potentiels significatifs non actualisés relatifs

aux périodes suivant la date d'exercice des options de prolongation et de résiliation qui ne sont pas incluses dans la durée du contrat de location.

Les montants comptabilisés dans le compte de résultat sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Dépenses d'amortissements des droits d'utilisation d'actifs	6 341	7 063
Charges d'intérêts sur dettes de location	877	905
Charges relatives à des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur	652	861
<b>MONTANT TOTAL COMPTABILISE DANS LE COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>7 870</b>	<b>8 829</b>



## Politique comptable en matière d'emprunts et de dettes locatives

### Emprunts bancaires :

Les emprunts bancaires portent des intérêts et sont des instruments financiers initialement reconnus à la juste valeur et par la suite mesuré au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE). L'amortissement du TIE est inclus en tant que coûts financiers dans le compte de résultat.

### Dettes de location :

Au début de la date du contrat de location, le Groupe comptabilise les dettes de location évaluées à la valeur actuelle des loyers à payer sur la durée du contrat de location. Certains contrats de location ont des paiements variables qui dépendent d'un indice, dans ce cas, une estimation initiale est préparée en utilisant les indices locaux pertinents, lorsque que le montant indexé réel est connu, les paiements futurs sont réévalués et la dette de location est ajustée en conséquence, ainsi que le droit d'usage respectif.

Pour calculer la valeur actualisée des loyers, le Groupe utilise son taux marginal d'endettement à la date de début du contrat de location, car le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable. Le Groupe applique l'exemption pour contrat de location à court terme à ses contrats à court terme ainsi que l'exemption pour les contrats portant sur des actifs à faible valeur pour les contrats de location d'équipement de bureau, matériel informatiques et véhicule qui sont considérés comme faible valeur.

## 5.11. PROVISIONS À COURT ET LONG TERME

(EUR 000)	Garanties	Contrat onéreux	Litiges	Régimes à prestations définies (IAS 19)	Autres avantages sociaux	Autres	Total
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>6 829</b>	<b>3 955</b>	<b>0</b>	<b>3 087</b>	<b>942</b>	<b>217</b>	<b>15 030</b>
Additions (+)	3 546	274	0	919	-382	326	4 683
Reprises (-)	-1 592	-128	0	0	-552	0	-2 272
Utilisations (-)	-2 086	-1 049	0	0	-6	-85	-3 226
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	-1 193	0	0	-1 193
Transferts vers des passifs courants classés comme détenus en vue de la vente	-4	0	0	0	0	0	-4
Écarts de conversion	6	58	0	3	-2	0	65
<b>Variation totale</b>	<b>-130</b>	<b>-846</b>	<b>0</b>	<b>-271</b>	<b>-942</b>	<b>241</b>	<b>-1 947</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>6 699</b>	<b>3 109</b>	<b>0</b>	<b>2 816</b>	<b>0</b>	<b>459</b>	<b>13 083</b>
<b>Au 1er janvier 2025</b>	<b>6 699</b>	<b>3 109</b>	<b>0</b>	<b>2 816</b>	<b>0</b>	<b>459</b>	<b>13 083</b>
Additions (+)	5 557	700	0	121	0	275	6 653
Reprises (-)	-1 574	-37	0	0	0	-50	-1 660
Utilisations (-)	-1 522	-480	0	1 716	0	0	-286
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	-3 283	0	0	-3 283
Écarts de conversion	-14	-237	0	-15	0	-23	-288
<b>Variation totale</b>	<b>2 447</b>	<b>-53</b>	<b>0</b>	<b>-1 461</b>	<b>0</b>	<b>202</b>	<b>1 135</b>
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>9 146</b>	<b>3 056</b>	<b>0</b>	<b>1 355</b>	<b>0</b>	<b>661</b>	<b>14 218</b>
<b>Provision court terme</b>	<b>7 612</b>	<b>1 264</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>487</b>	<b>9 363</b>
<b>Provision long terme</b>	<b>1 534</b>	<b>1 792</b>	<b>0</b>	<b>1 355</b>	<b>0</b>	<b>174</b>	<b>4 855</b>

Les provisions pour garanties couvrent les garanties des machines vendues aux clients.

Les principaux mouvements peuvent être détaillés comme suit :

- De nouvelles provisions pour garantie principalement en relation avec la Protonthérapie et aux Technologies pour 5,6 millions d'euros suite à la livraison de plusieurs projets aux clients.

- Nouvelles provisions pour les contrats de maintenance onéreux pour 0,7 million d'euros.
- Utilisation et reprises de provisions pour contrats déficitaires pour des contrats de maintenance qui ont été révisés et/ou renégociés avec les clients pour 0,5 million d'euros.
- Reprises de provisions pour garanties relatives à la Protonthérapie et aux Technologies pour un

montant de -1,6 million d'euros suite à la fin des périodes de garantie.

- Utilisations de provisions pour garanties relatives à la Protonthérapie et aux Technologies pour un montant de -1,5 million d'euros.

Une explication détaillée des provisions pour avantages du personnel figure dans la Note 5.11.1



## Politique comptable des provisions

Les principales catégories de provisions sont les comptabilisées comme suit :

### Provision de garantie

La plupart des ventes d'équipements ont une garantie contractuelle légale pour une période de 1 an et la période de garantie commence lorsque l'équipement est accepté par le client. Les provisions pour garantie de produit sont reconnues comme coût des ventes.

### Provisions pour contrats déficitaires

Si IBA a signé un contrat onéreux (les coûts inévitables pour s'acquitter des obligations contractuelles dépassent les avantages économiques dont IBA espère bénéficier au titre du contrat), l'obligation dans le cadre du contrat est reconnue comme une provision contre le coût des ventes. La provision est revue 3 fois par an.

Le Groupe applique la méthode du montant le plus probable pour estimer ces provisions.



## SOURCE D'INCERTITUDE DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

### Contrats onéreux pour services :

Le Groupe reconnaît une provision pour contrat onéreux lorsque les coûts inévitables de l'exécution du contrat dépassent les avantages économiques attendus. Cela se produit lorsqu'un contrat de service devrait générer une marge négative au cours des années restantes. Pour chaque contrat présentant un risque, la marge attendue pour les années restantes de la durée initiale est calculée sur la base de la dernière révision disponible des coûts futurs pour remplir les obligations d'IBA. La marge est ensuite actualisée en utilisant un taux sans risque.

### 5.11.1 Régimes de retraite et prestations définies

En Belgique, le Groupe gère un régime de retraite à cotisations définies financé par des paiements à une compagnie d'assurance. L'employeur garantit un rendement minimum sur les cotisations patronales, ce qui entraîne un risque financier à la charge du Groupe.

En Inde, le Groupe gère également un régime de retraite à prestations définies, pour lequel la responsabilité des prestations s'élève à 0,1 million d'euros au 31 décembre

2025. Le régime de retraite pour la succursale en Italie représente 0,5 million d'euros au 31 décembre 2025.

Étant donné l'importance négligeable de ce régime, seul le régime en Belgique est présenté ci-dessous. Les changements dans la valeur actuelle des obligations de prestations définies sont présentés comme suit :

(EUR 000)	1er janvier 2024	Coût des services	Coût financier net	Écarts actuariels (pertes)/ gains – Hypothèses financières	Contributions de l'employeur	Effet du plafond d'actif/passif onéreux	Plan bénéficiaire	31 décembre 2024
Obligation des régimes de retraite à prestations définies	-16 928	-2 563	-585	139	445	-265	156	-19 601
Juste valeur des actifs du régime de retraite	13 907	0	512	1 319	1 717	0	-156	17 299
<b>Passif net des régimes de retraite</b>	<b>-3 021</b>	<b>-2 563</b>	<b>-73</b>	<b>1 458</b>	<b>2 162</b>	<b>-265</b>	<b>0</b>	<b>-2 302</b>

(EUR 000)	1er janvier 2025	Coût des services	Coût financier net	Écarts actuariels (pertes)/ gains – Hypothèses financières	Contributions de l'employeur	Effet du plafond d'actif/passif onéreux	Plan bénéficiaire	31 décembre 2025
Obligation des régimes de retraite à prestations définies	-19 601	-2 228	-655	3 488	398	-439	26	-19 010
Juste valeur des actifs du régime de retraite	17 299	0	616	-34	408	0	-27	18 261
<b>Passif net des régimes de retraite</b>	<b>-2 302</b>	<b>-2 228</b>	<b>-39</b>	<b>3 454</b>	<b>806</b>	<b>-439</b>	<b>-1</b>	<b>-749</b>

#### Explication des libellés du tableau

- Coût de service : coût des prestations acquises au cours de la période, comptabilisé en charges de personnel dans le compte de résultat.
- Charges d'intérêts nettes : intérêts sur le passif net au titre des avantages définis, comptabilisés en charges financières.
- Modification actuarielle : gains/pertes actuariels découlant des variations des hypothèses financières ; comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (OCI).
- Cotisation patronale : contributions en trésorerie versées par le Groupe dans le régime d'assurance belge.
- Incidence du plafond des actifs/de la dette onéreuse : impact des règles d'actif plafonné de la norme IAS 19 et du rendement minimum garanti ; comptabilisé dans l'OCI.

Les provisions pour avantages des employés ont été calculées sur la base des hypothèses suivantes :

#### **Au 31 décembre 2025 :**

Taux d'actualisation : 4,32%

Table de mortalité : IABE

Taux d'inflation : 2%

Taux d'ajustement des salaires : 2% par an (hors augmentation au mérite)

Âge de la retraite : 66 ans

#### **Au 31 décembre 2024 :**

Taux d'actualisation : 3,47%

Table de mortalité : IABE

Taux d'inflation : 2,20%

Taux d'ajustement des salaires : 3,1% par an

Âge de la retraite : 66 ans

L'impact de la fluctuation du taux d'actualisation sur la dette des plans est le suivant:

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Augmentation de 0,25% du taux d'actualisation	-779	94
Taux d'actualisation appliqué	-2 302	-749
Diminution de 0,25% du taux d'actualisation	-2 467	-1 351

L'impact de la fluctuation du taux de revalorisation des salaires et des régimes est le suivant :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Augmentation de 0,25% des taux d'ajustement des salaires	-1 813	-846
Taux d'ajustement des salaires appliqué	-2 302	-749
Diminution de 0,25% des taux d'ajustement des salaires	-1 347	-380



## Politique comptable pour les régimes de retraite à cotisations définies

Le Groupe gère un régime à cotisations définies financé par des versements à une compagnie d'assurance. L'employeur garantit un rendement minimum sur les cotisations de l'employeur correspondant à un risque financier à la charge du Groupe.

À la suite de l'évolution du rapport au retour minimum garanti, les plans doivent être considérés comme des régimes à prestations définies et sont comptabilisés selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge dans le compte de résultat afin de répartir ce coût de manière régulière durant la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur la base d'un calcul actuariel préparé par des actuaires qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite chaque année.

Les réserves actuarielles comprennent, pour les actifs et les passifs, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'apparition.

Le coût des services en lien avec les régimes à prestations définies est comptabilisé dans le résultat sous les charges de personnel.

Les charges d'intérêts sur le passif net (ou l'actif net) au titre des prestations définies sont comptabilisées dans le résultat sous les charges financières.



## SOURCE D'INCERTITUDE DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

### Estimation des obligations des régimes de retraite à prestations définies :

Pour effectuer les calculs actuariels pour l'évaluation des obligations à prestations définies, IBA fait des hypothèses sur les taux d'intérêt, les augmentations futures des pensions, l'espérance de vie et les taux de rotation des employés. Les calculs actuariels sont effectués par des actuaires externes sur la base des données observables du marché, telles que les rendements des obligations d'entreprise et les courbes de rendement pour déterminer les taux d'actualisation à appliquer, les tables de mortalité pour déterminer l'espérance de vie et les taux d'inflation pour déterminer les hypothèses de croissance future des salaires et des pensions.

## 5.12. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES PASSIFS D'EXPLOITATION

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>Courants</b>		
Dettes fournisseur	79 466	119 878
Dettes sociales	38 068	38 974
Charges à imputer	2 312	2 379
Subsides en capital	3 717	3 950
Dettes non commerciales	5 982	13 382
Dettes d'impôts sur le résultat	3 627	5 341
Avances reçues du gouvernement local	289	0
Autres	3 147	6 012
<b>TOTAL</b>	<b>57 142</b>	<b>70 038</b>
<b>Total passifs opérationnels courants</b>	<b>136 608</b>	<b>189 916</b>
<b>Non courants</b>		
Avances reçues du gouvernement local	1 103	1 216
"Earn Out" relatif aux regroupements d'entreprises	628	1 019
Rétention sur facture de fournisseur	170	0
Paiement différé – acquisition du groupe ORA	0	5 420
Autres	400	0
<b>Total passifs opérationnels non courants</b>	<b>2 301</b>	<b>7 655</b>

### 5.12.1 Dettes commerciales

Au 31 décembre, le calendrier de paiement des dettes commerciales était le suivant :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Exigible	27 562	38 054
Exigible dans moins de 3 mois	5 932	6 492
Exigible entre 4-12 mois	45 972	75 332
<b>TOTAL</b>	<b>79 466</b>	<b>119 878</b>

L'augmentation est principalement due à un niveau accru d'achats pour soutenir la croissance des activités du Groupe.

### 5.12.2 Autres passifs courants et non courants

Les avances des gouvernements locaux (courantes et non courantes) s'élèvent à 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2025, globalement en ligne avec l'année précédente (2024: 1,4 million d'euros).

Les dettes non commerciales de 13,4 millions d'euros (2024: 6 millions d'euros) représentent principalement la

TVA due dans les différents pays où le Groupe opère ainsi que les retenues sur dividendes.

Les passifs non courants ont augmenté de 5,3 millions d'euros, principalement en raison de la comptabilisation d'un paiement différé lié à l'acquisition du groupe ORA (5,4 millions d'euros). Cette transaction a également contribué à une augmentation de 1,4 million d'euros des autres passifs courants.



## Politique comptable des dettes commerciales et autres dettes d'exploitation

Les dettes commerciales et autres sont reconnues à leur juste valeur et réévaluées ultérieurement au coût amorti



## Politique comptable des subsides

Lorsque l'IBA reçoit des subventions gouvernementales pour un projet spécifique, celles-ci sont conservées en tant que revenus différés dans les passifs du bilan financier et IBA reconnaît le revenu lorsque les dépenses pertinentes sont engagées, montrées nettes dans la ligne de dépenses de R&D.

## 5.13. ACTIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>ACTIF</b>		
Immobilisations corporelles et Droits d'utilisation d'actifs	70	0
Actifs d'impôts différés	613	0
Stocks	237	0
Actifs sur contrats	659	0
Créances commerciales	224	0
Autres actifs courants et créances	645	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 991	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 439</b>	<b>0</b>
<b>PASSIF</b>		
Passifs d'impôts différés	53	0
Provisions courantes	4	0
Dettes fiscales	33	0
Autres dettes	356	0
Passifs sur contrats	5 791	0
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6 238</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2024, IBA Russia avait été classée comme détenue en vue de la vente conformément à l'IFRS 5, à la suite de la signature d'un accord-cadre contraignant visant à vendre la filiale.

En 2025, les conditions justifiant cette classification ont cessé d'être remplies. Le processus de vente a finalement été annulé, et la filiale ne pouvait plus être considérée comme détenue en vue de la vente. Parallèlement, les développements au cours de l'année ont montré qu'IBA

avait perdu la capacité de diriger les activités pertinentes de l'entité, au sens de l'IFRS 10 (voir Note 3.2).

En conséquence, la Groupe a conclu que le contrôle avait été perdu en décembre 2025. IBA a donc déconsolidé IBA Russia à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2025, en sortant ses actifs et passifs et en reconnaissant le gain résultant de la déconsolidation dans le compte de résultat. La classification comme détenue en vue de la vente a été abandonnée en conséquence.

## 6. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les plans d'options sur actions lancés en 2014 et 2015 ont le schéma d'acquisition suivant : acquisition à 100 % au 31 décembre 2018 et ont été exercés au 30 juin 2024.

En 2016, 2017, 2018 et 2019, aucun plan d'options sur actions n'a été lancé.

Les options accordées dans le cadre des plans d'options sur actions lancés en 2020 ont été acquises le 2 janvier 2024 et cinquante pour cent de ces options peuvent être exercées jusqu'au 31 mai 2026, tandis que les cinquante pour cent restants peuvent être exercés jusqu'au 31 mai 2030.

En janvier 2021, 649 972 options sur actions (les "Options sur Actions") ont été accordées aux membres de la haute direction du Groupe (y compris certaines personnes déterminées), le "Plan Principal".

En 2021, après le lancement initial du plan, 38 346 options supplémentaires ont été émises, suivies de 16 839 en 2022, 79 825 en 2023,

et encore 20 000 en 2024.

En 2025, à la suite de l'approbation du Conseil d'administration le 17 mars 2025, un nouveau plan d'options sur actions a été mis en œuvre et des options ont été attribuées aux membres de la haute direction du Groupe ainsi qu'à un nombre limité d'employés sélectionnés. Chaque option sur actions donne au titulaire le droit de souscrire de nouvelles actions ou de recevoir des actions propres existantes lors du paiement d'un prix d'exercice. Le plan permet également d'accorder des options supplémentaires à de nouveaux bénéficiaires ultérieurement, avec des prix d'exercice, des calendriers d'acquisitions et des dates d'expiration potentiellement différents.

Le plan initial de 2025 comprenait l'attribution de 748 804 options sur actions. Des attributions supplémentaires ont été effectuées au cours des mois suivants de 2025, représentant 63 935 options supplémentaires.

Les détails de ces options figurent tableau ci-dessous.

Les détails de l'évaluation des options accordées en 2025 sont également donnés dans cette section.

	Plan d'option	Plan d'option	Plan d'option	Plan d'option
Nature du plan	Options sur actions	Options sur actions	Options sur actions	Options sur actions
Date de l'émission	30/06/2025	24/07/2025	21/10/2025	19/12/2025
Nombre d'options accordées	748 804	25 637	12 661	25 637
Prix d'exercice	10,09	11,80	11,34	11,20
Prix de l'action à la date de l'émission	11,20	12,40	11,24	12,30
Durée de vie contractuelles (années)	9,84	9,77	9,53	9,37
Type de règlement	Shares	Shares	Shares	Shares
Volatilité attendue	42,24%	42,24%	42,24%	42,24%
Taux d'intérêt sans risque	3,11%	3,11%	3,11%	3,11%
Dividende attendu (exprimé en % du cours de l'action à la date d'émission du plan)	1,35%	1,35%	1,35%	1,35%
Départs attendus à la date de l'émission	0,04	0,04	0,04	0,04
Juste valeur par option accordée à la date de l'émission	5,51	5,95	5,20	5,94
Modèle d'évaluation	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes

Au 31 décembre 2025, le Groupe a reconnu 0,7 million d'euros en tant qu'autres charges d'exploitation pour les options sur actions des employés (0,8 million d'euros en 2024).

Les options sur actions en circulation au 31 décembre 2025 ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

Date d'expiration	31 décembre 2024		31 décembre 2025	
	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions
31 mai 2026	7,54	101 500	7,54	77 750
31 mai 2030	7,54	118 500	7,54	99 500
31 décembre 2026	13,39	620 014	13,39	616 900
31 décembre 2026	15,77	7 190	15,77	7 190
31 décembre 2026	14,39	19 173	14,39	19 173
31 décembre 2027	17,15	16 839	17,15	16 839
31 décembre 2028	17,6	14 117	17,60	14 117
31 décembre 2028	15,74	19 708	15,74	19 708
31 décembre 2028	10,76	46 000	10,76	46 000
31 décembre 2029	12,6	20 000	12,60	20 000
30 mai 2035			10,09	748 804
30 mai 2035			11,20	25 637
30 mai 2035			11,34	12 661
30 mai 2035			11,80	25 637
<b>TOTAL des options sur actions en circulation</b>		<b>983 041</b>		<b>1 749 916</b>

Les mouvements des options sur actions peuvent être résumés comme suit:

	31 décembre 2024		31 décembre 2025	
	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions
<b>Existantes au 1er janvier</b>	<b>11,10</b>	<b>1 156 231</b>	<b>12,2</b>	<b>983 041</b>
Émises	13,20	20 000	10,2	812 739
Annulées (-)	7,89	-27 190	13,4	-3 114
Exercées (-)	7,54	-166 000	7,5	-42 750
Échues (-)	-	-	-	-
<b>Existantes au 31 décembre</b>	<b>12,15</b>	<b>983 041</b>	<b>11,4</b>	<b>1 749 916</b>



## Politique comptable des transactions d'options et paiements fondés sur actions

Les paiements fondés sur des actions regroupent les transactions réglées par des actions, les options sur actions ou d'autres instruments de capitaux propres (accordés aux employés). Ces plans comportent souvent certaines conditions des droits d'acquisition, telles que l'emploi continu pendant un certain temps. Comme la juste valeur des biens ou services reçus en échange des options des employés ne peut pas être déterminée, le Groupe utilise la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés.

Toutes les transactions impliquant des paiements basés sur des actions sont reconnues comme des dépenses dans les autres charges d'exploitation et IBA constitue une réserve pour les paiements basés sur des actions. Lors de l'acquisition, de l'exercice ou de la perte des options, l'IBA ne transfère aucun montant de cette réserve à d'autres composantes des capitaux propres.

Cependant, des annulations de dépenses peuvent se produire lorsque les conditions d'acquisition ne sont pas remplies et que les droits sont perdus.



## SOURCE D'INCERTITUDE DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

La Société a utilisé le modèle de Black & Scholes pour évaluer les options, sans conditions d'acquisition autres que le temps. La volatilité attendue pour les plans d'options sur actions est basée sur la volatilité historique déterminée par une analyse statistique des mouvements quotidiens du prix des actions. Le prix d'exercice des actions pour les plans d'options sur actions était basé sur le prix moyen des actions pendant les 30 jours précédant la date d'attribution.

## 7. DESCRIPTION DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS (ARTICLES 3:6, §1, 8° ET 3:32, §1, 5°, DU CSA)

### 7.1. DESCRIPTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe a décidé de présenter ses risques financiers avec les autres principaux risques identifiés dans la section « Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée » à partir de la page 59.

Ceux-ci incluent le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité et les risques liés aux covenants.

### 7.2. GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Groupe est d'optimiser la structure du capital afin de maximiser sa valeur pour les actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière requise dans la mise en

œuvre de la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration.

### 7.3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous résument le profil d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers du Groupe :

(EUR 000)		ACTIFS FINANCIERS					Total des cash flows contractuels
	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans		
<b>31 décembre 2024</b>							
Créances commerciales	52 277	29 243	0	0	0	81 521	
Autres actifs à LT et CT	793	48 463	2 029	5 187	12 487	68 958	
<b>TOTAL</b>	<b>53 070</b>	<b>77 706</b>	<b>2 029</b>	<b>5 187</b>	<b>12 487</b>	<b>150 478</b>	
<b>31 décembre 2025</b>							
Créances commerciales	42 026	54 305	0	0	0	96 331	
Autres actifs à LT et CT	1 064	49 559	4 295	15 039	18 851	88 807	
<b>TOTAL</b>	<b>43 091</b>	<b>103 864</b>	<b>4 295</b>	<b>15 039</b>	<b>18 851</b>	<b>185 139</b>	

(EUR 000)		PASSIFS FINANCIERS					Total des cash flows contractuels
	Echu	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans		
<b>31 décembre 2024</b>							
Dettes bancaires et autres dettes financières *	2 734	3 980	3 857	0	0	10 571	
Dettes de location *	0	6 997	6 027	8 314	9 030	30 368	
Dettes commerciales	27 562	51 904	0	0	0	79 466	
Autres passifs à LT et CT	0	56 764	2 250	590	276	59 880	
<b>TOTAL</b>	<b>30 296</b>	<b>119 645</b>	<b>12 134</b>	<b>8 904</b>	<b>9 306</b>	<b>180 285</b>	
<b>31 décembre 2025</b>							
Dettes bancaires et autres dettes financières	2 734	29 070	1 250	51 962	2 500	87 517	
Dettes de location	0	6 939	5 797	8 737	7 901	29 374	
Dettes commerciales	38 054	81 824	0	0	0	119 878	
Autres passifs à LT et CT	0	66 299	1 166	5 754	735	73 954	
<b>TOTAL</b>	<b>40 789</b>	<b>184 132</b>	<b>8 213</b>	<b>66 453</b>	<b>11 136</b>	<b>310 722</b>	

\* Les emprunts bancaires et autres dettes ainsi que les dettes de location indiquée ci-dessus incluent les paiements d'intérêts futurs.

Au 31 décembre 2024 et 2025, la valeur comptable nette de ces actifs et passifs financiers ne différerait pas significativement de leur juste valeur.

Les rubriques « Produits dérivés de couverture » et « Produits dérivés – autres » dans les actifs et passifs incluent la juste valeur des contrats à terme sur devises et des swaps de devises.

Le tableau ci-dessous résume les actifs financiers détenus par IBA :

(EUR 000)	31 décembre 2024			31 décembre 2025		
ACTIFS FINANCIERS	Non courant	Courant	Juste valeur	Non courant	Courant	Juste valeur
<b>à la juste valeur via les autres éléments du résultat global</b>	<b>7 502</b>	<b>0</b>	<b>7 502</b>	<b>8 209</b>	<b>0</b>	<b>8 209</b>
Actions dans des sociétés cotées	907	0	907	635	0	635
Actions dans des sociétés non-cotées	6 595	0	6 595	7 573	0	7 573
<b>à la juste valeur via le compte de résultat</b>	<b>46</b>	<b>223</b>	<b>269</b>	<b>14 446</b>	<b>1 663</b>	<b>16 109</b>
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture	0	126	126	689	1 303	1 992
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats	46	97	143	3	360	363
Prêt aux actionnaires				13 754	-	13 754
<b>Au coût amorti</b>	<b>19 889</b>	<b>216 401</b>	<b>236 290</b>	<b>24 433</b>	<b>209 980</b>	<b>234 413</b>
Créances commerciales	0	81 521	81 521	0	96 331	96 331
Prêts subordonnés	6 333	443	6 776	8 980	400	9 380
Obligations et prêts non subordonnés	11 542	907	12 449	12 977	1 047	14 024
Dépôts de trésorerie	416	416	832	422	560	982
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	72 169	72 169	0	64 689	64 689
Autres actifs financiers	1 598	60 946	62 544	2 054	46 953	49 007
<b>TOTAL</b>	<b>27 437</b>	<b>216 624</b>	<b>244 061</b>	<b>47 088</b>	<b>211 643</b>	<b>258 731</b>

Le tableau ci-dessous résume les passifs financiers détenus par IBA :

(EUR 000)	31 décembre 2024			31 décembre 2025		
PASSIFS FINANCIERS	Non courant	Courant	Juste valeur	Non courant	Courant	Juste valeur
<b>à la juste valeur via le compte de résultat</b>	<b>1 406</b>	<b>3 340</b>	<b>4 746</b>	<b>0</b>	<b>208</b>	<b>208</b>
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture	1 357	2 435	3 792	0	167	167
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats	49	905	954	0	41	41
<b>Au coût amorti</b>	<b>28 164</b>	<b>149 455</b>	<b>179 847</b>	<b>85 426</b>	<b>229 036</b>	<b>314 462</b>
Dettes commerciales	0	79 466	79 466	0	119 878	119 878
Emprunts bancaires et dettes de location	25 863	12 847	40 939	77 771	39 120	116 891
Autres dettes opérationnelles	2 301	53 515	55 815	7 655	64 697	72 352
Dettes fiscales	0	3 627	3 627	0	5 341	5 341
<b>TOTAL</b>	<b>29 570</b>	<b>152 795</b>	<b>184 593</b>	<b>85 426</b>	<b>229 244</b>	<b>314 670</b>



## Politique comptable

### Classification et mesures

#### Actifs financiers:

La classification et la mesure des actifs financiers du Groupe sont les suivantes :

**Les dettes au coût amorti** : cette catégorie comprend les créances commerciales du Groupe, les créances à long terme sur les contrats en cours, les autres créances et prêts inclus dans les autres actifs à long terme, les créances non commerciales/avances, les créances à court terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

**Les instruments de capitaux propres à la JVRG** : dont les gains et pertes de la décomptabilisation qui ne sont pas recyclés par le compte de résultats. Cette catégorie comprend uniquement les instruments de capitaux propres (autres investissements), que le Groupe a l'intention de détenir dans un avenir prévisible et que le Groupe a irrévocablement choisi de classer lors de la comptabilisation ou de la transition initiale. Le Groupe a classé ses instruments de capitaux propres non cotés en instruments de capitaux propres à la JVRG (Juste Valeur par le Revenu Global). Les instruments de capitaux propres à la JVRG ne font pas l'objet d'un test de dépréciation selon IFRS 9.

**Actifs financiers à la juste valeur via le compte de résultat** comprennent principalement les instruments dérivés.

#### **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date de prise des contrats et le Groupe applique la comptabilité de couverture pour certains instruments qui répondent à certains critères, tels que la matérialité ou le risque.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans le compte de résultat à moins qu'elles ne se qualifient comme des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe désigne certaines transactions dérivées comme des couvertures de la variabilité de la juste valeur des actifs ou passifs reconnus (couvertures de juste valeur) ; comme des engagements fermes non reconnus représentés par des ventes futures ; ou comme des couvertures de la variabilité des flux de trésorerie découlant d'un risque spécifique associé à un actif ou passif reconnu ou à une transaction prévue hautement probable (couvertures de flux de trésorerie).

Le Groupe documente au début de la transaction la relation entre les instruments de couverture et l'élément couvert, ainsi que son objectif et sa stratégie de gestion des risques pour entreprendre diverses transactions de couverture. Le Groupe documente également son évaluation, à la fois au début de la couverture et de manière continue, de l'efficacité des dérivés utilisés dans les transactions de couverture pour compenser les variations de justes valeurs ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

#### **Couvertures de flux de trésorerie**

Les instruments financiers dérivés utilisés pour la protection des flux de trésorerie futurs sont désignés comme des couvertures dans le cadre de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qualifiés comme des couvertures de flux de trésorerie est reconnue en capitaux propres. Le gain ou la perte lié à la partie inefficace de la couverture est immédiatement reconnu dans le compte de résultat.

Les montants accumulés en capitaux propres sont reclassés dans le compte de résultat pendant les périodes où l'élément couvert affecte le compte de résultat (par exemple, lorsque le revenu de la vente prévue qui est couverte est reconnu).

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, tout gain ou perte cumulé existant en capitaux propres à ce moment reste en capitaux propres et est reclassé dans le compte de résultat lorsque la transaction prévue est finalement reconnue dans le compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue est annulée, le gain ou la perte cumulé qui a été rapporté en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

Dérivés qui ne qualifient pas pour la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne se qualifient pas pour la comptabilité de couverture. Ces dérivés sont reconnus à la juste valeur dans le bilan financier, avec des variations de la juste valeur reconnues dans le compte de résultat.

Ces instruments sont considérés comme des couvertures économiques car le Groupe ne détient pas d'instruments à des fins spéculatives.

#### **Passifs financiers :**

##### **Comptabilisation initiale et évaluation**

Les passifs financiers du Groupe comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les emprunts et les découverts bancaires, ainsi que les instruments financiers dérivés. Tous les passifs financiers sont initialement reconnus à la juste valeur.

##### **Comptabilisation ultérieure**

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- *Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat* : Cette catégorie comprend principalement les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans les relations de couverture au sens de la norme IFRS 9 et expliquées ci-dessus.
- *Passifs financiers au coût amorti (prêts et emprunts)* : il s'agit de la catégorie la plus pertinente pour le Groupe. Plus de détails sur cette méthode sont donnés en Note 7.3.

## 7.4. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LEUR JUSTE VALEUR

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, regroupés en niveaux 1 à 3. Au

cours de l'exercice financier écoulé, il n'y a eu aucun transfert entre les différentes catégories présentées ci-dessous :

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2024
Contrats de change à terme et swaps via l'autre résultat global	0	126	0	126
Contrats de change à terme et swaps via le résultat de l'exercice	0	143	0	143
<b>Actifs financiers dérivés</b>	<b>0</b>	<b>269</b>	<b>0</b>	<b>269</b>
<b>Participations comptabilisées à la juste valeur</b>	<b>907</b>	<b>0</b>	<b>6 595</b>	<b>7 502</b>
Contrats de change à terme et swaps via l'autre résultat global	0	-3 792	0	-3 792
Contrats de change à terme et swaps via le résultat de l'exercice	0	-954	0	-954
<b>Passifs financiers dérivés</b>	<b>0</b>	<b>-4 746</b>	<b>0</b>	<b>-4 746</b>

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2025
Contrats de change à terme et swaps via l'autre résultat global	0	1 992	0	1 992
Contrats de change à terme et swaps via le résultat de l'exercice	0	364	0	364
<b>Actifs financiers dérivés</b>	<b>0</b>	<b>2 356</b>	<b>0</b>	<b>2 356</b>
<b>Participations comptabilisées à la juste valeur</b>	<b>635</b>	<b>0</b>	<b>7 573</b>	<b>8 209</b>
<b>Prêt aux actionnaires à la juste valeur</b>		<b>13 754</b>		<b>13 754</b>
Contrats de change à terme et swaps via l'autre résultat global	0	-169	0	-169
Contrats de change à terme et swaps via le résultat de l'exercice	0	-41	0	-41
<b>Passifs financiers dérivés</b>	<b>0</b>	<b>-210</b>	<b>0</b>	<b>-210</b>

### 7.4.1 Instruments financiers dérivés

Certains de ces instruments financiers sont désignés comme instruments de couverture car ils couvrent des risques de change spécifiques auxquels le Groupe est exposé. La comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats car ils sont considérés comme des couvertures hautement efficaces. Ces transactions sont hautement probables car elles sont liées à des contrats existants. Pour ces couvertures de flux de trésorerie, les mouvements sont reconnus directement dans les autres

éléments du résultat global et libérés dans le compte de résultat pour compenser l'impact des transactions sous-jacentes.

Au 31 décembre 2025, cela se traduit par des couvertures de flux de trésorerie avec les soldes suivants : 1,9 million d'euros en actifs financiers à court et long terme (2024 : 0,1 million d'euros) et -0,2 million d'euros (2024 : -3,8 millions d'euros) en passifs financiers à court terme et long terme.

En 2025, un profit de 5,5 millions d'euros (2024: 4,2 millions d'euros) a donc été enregistrée dans les autres éléments du résultat global, impactant les capitaux propres (sous « Réserves de couverture »). De plus, des réserves de couvertures de 2,1 millions d'euros ont été reprises en lien avec la transaction couverte effectivement réalisée au cours de l'année. En conséquence, la réserve de couverture accumulée s'élevait à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2025 (2024 : -7,5 millions d'euros).

Les variations de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas comptabilisés en comptabilité de couverture sont reconnues dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2025, le Groupe présentait les couvertures de flux de trésorerie avec les soldes suivants : 0,4 millions d'euros d'actifs financiers dérivés à court et long terme (2024 : 0,1 million d'euros) ; 0 million d'euros de passifs financiers dérivés à court et long terme (2024 : - 1 million d'euros).

En 2025, un gain de 1,1 million d'euros (2024 : perte de 1,3 million d'euros) sur ces instruments a donc été enregistrée dans le compte de résultat.

### Instrument financiers dérivés comptabilisés en couverture

IBA évalue l'efficacité de la couverture par une correspondance des termes critiques entre l'élément couvert (flux de trésorerie futurs probables) et l'instrument de couverture, y compris le montant et l'échéance. Une certaine inefficacité limitée peut toutefois survenir lorsque le calendrier réel des flux de trésorerie diffère des attentes initiales et que la position de couverture doit être renouvelée en conséquence.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait 10 contrats à terme sur devises (18 au 31 décembre 2024) et 10 swaps de devises (11 au 31 décembre 2024) pour couvrir les mouvements de flux de trésorerie futurs en dollars américains (USD), yuans chinois (CNY).

### Instrument dérivés à la juste valeur par le biais de compte de résultat

Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait 23 contrats à terme sur devises (26 au 31 décembre 2024), et 17 swaps de taux de change (7 swaps au 31 décembre 2024), pour couvrir les flux de trésorerie futurs en dollars américains (USD), yuans chinois (CNY), dollars canadiens (CAD), dollars de Singapour (SDG) et couronnes suédoise (SEK).

(EUR 000)	MATURITE DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
	Fonds propres	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Au-delà de 2 ans
<b>31 décembre 2024</b>				
CAD	-103	-103	0	0
CNY	-3 052	-3 005	-47	0
USD	-4 724	-3 265	-947	-512
KRW	340	102	238	0
	<b>-7 539</b>	<b>-6 271</b>	<b>-756</b>	<b>-512</b>
<b>31 décembre 2025</b>				
CAD	0	0	0	0
CNY	-809	-809	0	0
USD	820	131	689	0
KRW	67	67	0	0
	<b>78</b>	<b>-611</b>	<b>689</b>	<b>0</b>

## 7.4.2 Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Il s'agit d'investissements en actions sur lesquels IBA n'exerce ni contrôle ni influence significative.



## Politique comptable

**Juste Valeur** est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou celui qui serait payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre les participants du marché à la date d'évaluation.

### **Dérivés :**

La juste valeur des instruments financiers dérivés est soit le prix du marché ou est soit calculée à l'aide de modèles de tarification. La juste valeur des instruments de couverture est définie à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées sur les marchés financiers qui prennent en compte les taux de marché actuels ainsi que les dates de transaction des instruments utilisés, et sont fournies par des sources d'information financières fiables.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement le montant estimé qu'IBA recevrait pour le règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer pour terminer des contrats défavorables à la date de clôture, et prend ainsi en compte les gains ou pertes non réalisés sur les contrats en cours.

### **Autres actifs financiers :**

Les autres actifs financiers à la juste valeur sont des investissements en actions détenus par IBA.

La juste valeur est déterminée selon les 3 niveaux de juste valeur décrits ci-dessous. Dans le cas de l'évaluation de niveau 3, la technique d'évaluation inclut généralement une méthode de flux de trésorerie actualisé basée sur les performances prévues de la société dans laquelle l'investissement a été réalisé.

La norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », décrit 3 niveaux de la juste valeur en fonction de la mesure dans laquelle la juste valeur est observable.

- Niveau 1 Les évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 Les évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir dérivés de prix).
- Niveau 3 Les évaluations de la juste valeur sont ceux dérivés de techniques d'évaluation pour lesquelles le niveau d'intrant le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur est inobservable.

## 7.5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Cette catégorie comprend principalement des équivalents de trésorerie, des dépôts, des prêts aux clients et aux

parties liées ainsi que des obligations financières auxquelles IBA a souscrit.

## 8. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Le tableau consolidé des flux de trésorerie est préparé conformément à la méthode indirecte.

### 8.1. TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

(EUR 000)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>			
<b>Bénéfice/(perte) net de la période</b>		<b>9 253</b>	<b>12 731</b>
Ajustements pour:			
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	5.2.	9 645	10 721
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	5.1. & 5.3.	2 058	3 026
Réductions de valeur sur créances	5.7.	2 551	7 420
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		759	994
Variations des provisions	5.11.	2 411	4 885
Impôts différés	4.6.2.	281	-1 724
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	5.4	2 061	901
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés)		-11 217	-8 882
<b>Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement</b>		<b>17 802</b>	<b>30 072</b>
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		23 231	-18 447
Stocks et commandes en cours		-54 550	-74 866
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		7 170	37 434
Autres actifs/passifs à court terme		-1 340	2 963
<b>Variation du fonds de roulement</b>		<b>-25 489</b>	<b>-52 916</b>
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-2 012	-3 050
Charges d'intérêts		992	1 842
Produits d'intérêts		-1 882	-1 614
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>		<b>-10 589</b>	<b>-25 666</b>

Au 31 décembre 2025, la rubrique « Autres éléments non monétaires » inclut principalement :

- Le gain résultant de la dilution de PanTera (-7,2 millions d'euros, voir Note 4.4.2 Autres produits d'exploitation)
- Les crédits d'impôt futurs à recevoir et à reconnaître au cours de l'année pour les activités de recherche d'IBA, nets de l'impact de l'actualisation (-3,7 millions d'euros).
- L'impact de l'amortissement et de l'actualisation des subventions (-1 million d'euros).
- La réévaluation et le dénouement des intérêts sur les prêts et obligations à long terme, y compris l'impact de l'actualisation (1,2 million d'euros), l'impact de l'hyperinflation en Argentine (1,8 million d'euros).
- Les coûts du plan d'achats d'actions (0,7 million d'euros).
- Les changements de plafond d'actifs/obligations onéreuses liés aux avantages du personnel (- 0,3 million d'euros).

Au 31 décembre 2024, la rubrique « Autres éléments non monétaires » incluait principalement :

Le gain résultant de la dilution de PanTera (-11,6 millions d'euros, voir Note 4.4.2 Autres produits d'exploitation)

Les crédits d'impôt futurs à recevoir et à reconnaître au cours de l'année pour les activités de recherche d'IBA, nets de l'impact de l'actualisation (-3 millions d'euros) et -1,4 million d'euros pour l'Allemagne

L'impact de l'amortissement et de l'actualisation des subventions (- 0,8 million d'euros).

La réévaluation et le dénouement des intérêts sur les prêts et obligations à long terme, (-0,4 million d'euros), l'impact de l'hyperinflation en Argentine (4,1 millions d'euros).

Les coûts du plan d'achats d'actions (0,8 million d'euros) et l'impact net des pertes et dépréciations sur les stocks (0,5 million d'euros).

Les changements de plafond d'actifs/obligations onéreuses liés aux avantages du personnel (0,3 million d'euros).

## 8.2. TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT

(EUR 000)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>TRESORERIE D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.2. & 5.10.	-4 281	-9 324
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.1	-3 140	-3 380
Cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		0	-2 626
Acquisitions de filiales, nettes du cash acquis	3.1.	-2 531	-12 766
Acquisitions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence	5.4	-177	-4 850
Prêts à des sociétés mises en équivalence	5.4	-3 500	0
Autres flux d'investissement	8.2	-155	-2 318
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>		<b>-13 784</b>	<b>-35 263</b>

En 2025 les flux de trésorerie d'investissement s'expliquent par :

- Acquisitions d'actifs corporels pour -9,3 millions d'euros.
- Acquisition d'actifs incorporels pour -3,4 millions d'euros.
- Acquisition du Groupe ORA pour -10,5 millions d'euros.
- Acquisition de PhantomX pour -2,3 millions d'euros.
- Acquisition d'autres investissements (Mi2, SigBio et HePavue) pour -4,8 millions d'euros.
- Perte de contrôle et déconsolidation de la Russie pour -2,6 millions d'euros.
- Prêt actionnaire pour -2,3 millions d'euros.

## 8.3. TRÉSORERIE DE FINANCEMENT

(EUR 000)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>			
Remboursements d'emprunts	5.10.	-3 734	76 266
Remboursements des dettes de location	5.10.	-7 057	-7 343
Intérêts payés		-1 345	-1 602
Intérêts reçus		1 882	1 614
Dividendes payés		-4 889	-7 058
(Acquisitions)/ cessions d'actions propres		1 436	-6 131
Autres flux de financement		1 505	1 058
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>		<b>-12 202</b>	<b>56 804</b>

Au 31 décembre 2025, les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont été principalement impactés par le nouvel accord de financement à long terme (voir

Note 5.10) ; par la vente d'actions à Management Anchorage, compensé par le programme de rachat d'actions exécuté en 2025.

## 9. LITIGES

Le Groupe n'est actuellement impliqué dans aucun litige significatif. Les risques potentiels liés à des procédures mineures sont considérés comme soit infondés, soit insignifiants. Lorsque le risque de paiement de dommages potentiels semble réel, le Groupe comptabilise une provision basée sur la meilleure estimation de l'obligation

à la date de clôture, sans tenir compte de remboursements d'assurance éventuels. Tout remboursement d'assurance potentiel est comptabilisé séparément uniquement lorsque sa réception est pratiquement certaine.

## 10. ENGAGEMENTS PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

---

### 10.1. ENGAGEMENTS

#### 10.1.1 Garanties financières

Le groupe applique une politique systématique d'atténuation du risque de crédit pour les créances commerciales provenant des ventes d'équipements dans ses principales Business Units. Les expositions clients sont généralement couvertes à hauteur de 100% ou proche de ce niveau, en utilisant l'un des mécanismes suivants :

- Acompte initial : typiquement 30% à la signature du contrat.
- Lettre de crédit irrévocable : mécanisme privilégié, couvrant les 70% restants, émise par une banque de premier rang.
- Garantie bancaire ou lettre de crédit Standby (SBLC) : utilisée lorsqu'une lettre de crédit n'est pas disponible.

Globalement, le Groupe maintient un très haut taux de couverture sur ses créances liées aux équipements, avec une préférence claire pour les garanties bancaires directes.

Au 31 décembre 2025, IBA détenait des garanties financières pour un montant de 144 millions d'euros données par les unités commerciales du Groupe en garantie de dettes ou d'engagements, principalement sous forme de garanties de paiement anticipé (154,2 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le Groupe paie des intérêts financiers à un taux fixe sur ses garanties financières. Les intérêts dépendent de la durée de la garantie. Par conséquent, le Groupe n'est pas exposé au risque de crédit financier.

#### 10.1.2 Autres engagements

Au 31 décembre 2025, IBA avait signé des contrats de location pour des actifs de droits d'utilisation futurs pour un montant total de 2,8 millions d'euros (3,4 millions d'euros

au 31 décembre 2024) liés à des voitures de société qui sont en commande pour livraison à partir de 2026.

### 10.2. PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2025, IBA a un passif éventuel lié à son activité en Russie – voir Note 3.2.1.

### 10.3. ACTIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2025, IBA n'a identifié aucun actif éventuel.

## 11. OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

---

#### Identification des parties liées

Les parties suivantes sont considérées comme liées à IBA :

Les entreprises associés et coentreprises du Groupe IBA (voir Note 12.2).

Un actionnaire ayant une influence significative (Sustainable Anchorage SRL et Management Anchorage )

Personnel clé de la direction : les membres de l'équipe de direction.

## 11.1. TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES (ASSOCIÉES ET CO-ENTREPRISES)

Les principales transactions réalisées avec des sociétés affiliées (sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence) sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>ACTIF</b>		
<b>Créances</b>		
Créances à long terme	1 520	5 182
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0
Créances commerciales et autres créances	7 237	5 151
Réduction de valeur sur créances	0	0
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>8 757</b>	<b>10 333</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Dettes</b>		
Fournisseurs et dettes diverses	0	0
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Ventes	8 546	7 144
Coûts (-)	0	0
Produits financiers	0	0
Charges financières (-)	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
Autres charges d'exploitation (-)	0	0
<b>TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>8 546</b>	<b>7 144</b>

## 11.2. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le tableau suivant montre les actionnaires d'IBA au 31 décembre 2025:

	Nombre d'actions	%
Public	12 644 009	41,75%
Sustainable Anchorage	6 204 668	20,49%
Premier Milton Capital	1 815 605	6,00%
Vallcara Limited	1 621 565	5,35%
Institut des Radioéléments	1 423 271	4,70%
Belfius insurance	1 189 196	3,93%
IBA SA	902 031	2,98%
Paladin Asset Management	806 569	2,66%
Wallonie Entreprendre	715 491	2,36%
FMR LLC	579 650	1,91%
NS Partners Europe S.A	437 748	1,45%
UCLouvain	426 885	1,41%
BNP Paribas Asset Management	407 985	1,35%
Bayrime SA	265 937	0,88%
William Weeks Vanderfelt	214 500	0,71%
Banque de Luxembourg Investments	210 000	0,69%
Priminfo SA	150 000	0,50%
Sopartec	149 924	0,50%
SFPI	58 200	0,19%
IBA Investments SRL	51 973	0,17%
Management Anchorage	7 011	0,02%
<b>TOTAL</b>	<b>30 282 218</b>	<b>100,00%</b>

Les principales transactions réalisées avec les actionnaires sont les suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>ACTIF</b>		
<b>Créances</b>		
Créances à long terme	5 711	13 754
Stocks et commandes en cours d'exécution	105	411
Créances commerciales et autres créances	0	0
<b>Réduction de valeur sur créances</b>	<b>5 816</b>	<b>14 165</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Dettes</b>		
Dettes bancaires et autres dettes financières	10 015	87 517
Fournisseurs et dettes diverses	0	0
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>10 015</b>	<b>87 517</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Ventes	0	0
Coûts (-)	0	0
Produits financiers	105	411
Charges financières (-)	552	383
Autres produits d'exploitation	0	0
Autres charges d'exploitation (-)	0	0
<b>TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>657</b>	<b>794</b>

Les créances à long terme concernent le prêt accordé à Management Anchorage et les emprunts bancaires et autres emprunts concernent les prêts de la Wallonie Entreprendre et de la S.F.P.I. Le prêt accordé à Management Anchorage porte un intérêt de 1,35 % par an et le principal est remboursé en deux étapes : annuellement avec un montant variable lié aux dividendes

d'IBA et un remboursement final à l'échéance du prêt, soit le 30 août 2031.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres relations ou accords spéciaux entre les actionnaires au 31 décembre 2025.

### 11.3. ADMINISTRATION ET DIRECTION

La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

Rémunération des principaux dirigeants du Groupe	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Rémunération annuelle actuelle (fixe + variable)	3 198	2 924
Pension postérieure à l'emploi	0	0
Paiements fondés sur des actions	140	136
<b>Rémunération totale</b>	<b>3 339</b>	<b>3 060</b>

Les montants divulgués dans le tableau sont les montants reconnus comme une dépense au cours de la période de référence en lien avec les principaux dirigeants.

Par ailleurs, en 2025, le Groupe a également eu recours aux services de Saint-Denis SA pour des activités spécifiques non liées à sa fonction d'administrateur. Les honoraires correspondant à ces services se sont élevés à 0,5 million d'euros (0,4 million d'euros en 2024).

Le rapport complet sur la rémunération se trouve à la page 80.

## 12. LISTE DES FILIALES ET SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2025, le Groupe IBA se compose d'IBA SA et de 32 sociétés et associés répartis dans 16 pays. Parmi eux, 27 sont entièrement consolidés (la filiale russe n'est plus consolidée depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025) et 4 sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

### 12.1. LISTE DES FILIALES

NOM	Pays	Détention (en%) par le Groupe 2025	Détention (en%) par le Groupe 2024
IBA Participations SRL	LLN, Belgique	100%	100%
IBA Investments SCRL	LLN, Belgique	100%	100%
Ion Beam Beijing Applications Co. Ltd.	Pékin, Chine	100%	100%
IBA Dosimetry Ltd.	Schwarzenbruck, Allemagne	100%	100%
IBA Dosimetry America Inc.	Bartlett, États-Unis	100%	100%
IBA Proton Therapy Inc.	Edgewood New York, États-Unis	100%	100%
IBA Industrial Inc.	Edgewood New York, États-Unis	100%	100%
IBA USA Inc.	Edgewood New York, États-Unis	100%	100%
IBA Particle Therapy Ltd.	Schwarzenbruck, Allemagne	100%	100%
LLC Ion Beam Applications*	Moscou, Russie	100%	100%
IBA Particle Therapy India Private Limited	Chennai, Inde	100%	100%
IBA Dosimetry India Private Limited	Mumbai, Inde	100%	100%
Ion Beam Application SRL	Buenos Aires, Argentine	100%	100%
IBA Japan KK	Tokyo, Japon	100%	100%
Ion Beam Applications Singapore PTE. Ltd	Singapore, Singapore	100%	100%
IBA Egypt LLC	Caire, Egypte	100%	100%
Ion Beam Applications Limited	Taipei, Chine	100%	100%
IBA Proton Therapy Canada, Inc.	Quebec, Canada	100%	100%
IBA Georgia LLC	Tbilisi, Georgie	100%	100%
Modus Medical Devices Inc	Ontario, Canada	100%	100%
IBA Dosimetry Co Ltd.	Shanghai, Chine	100%	100%
Fluidomica Lda	Cantanhede, Portugal	100%	100%
Ion Beam Applications Korea, Ltd.	Gyeonggi-do, Corée du Sud	100%	100%
PhantomX GmbH	Berlin, Allemagne	100%	0%
Optimized Radiochemical Applications SRL	Philippeville, Belgique	100%	0%
Out and Out Chemistry SRL	Philippeville, Belgique	100%	0%
IBA Proton Therapy Israel Ltd	Tel Aviv, Israël	100%	100%
PT Particle Therapy Indonesia	Jakarta, Indonesia	100%	0%

(\*) Bien qu'IBA Russia continue d'être entièrement détenue par le Groupe, une perte de contrôle est survenue en 2025 à la suite de plusieurs événements. En conséquence, l'entité a été déconsolidée à partir du 1<sup>ER</sup> décembre 2025. Voir Note 3.2 pour plus de détails.

## 12.2. LISTE DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

NOM	Pays	Détention (en%) par le Groupe 2025	Détention (en%) par le Groupe 2024
Cyclhad SAS	France	33,33%	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	39,81%	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	50,00%	50,00%
PanTera NV/SA	Belgique	34,85%	39,77%

## 13. RÉMUNÉRATION POUR SERVICES RENDUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, auditeurs des comptes statutaires d'IBA SA et auditeurs des comptes consolidés d'IBA, ont fourni les services suivants au cours de l'année :

(EUR 000)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Rémunération pour audits statutaires et audit des comptes consolidés	411	425
Autres travaux et rapports d'audit	153	109
<b>TOTAL</b>	<b>564</b>	<b>533</b>

## 14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Par décision du Conseil d'administration du 18 mars 2025, approuvant le Plan d'Options sur Actions 2025, et conformément à l'autorisation donnée par l'EGM du 4 septembre 2023, IBA a lancé un programme de rachat d'actions propres par l'intermédiaire d'un mandat confié à un intermédiaire de marché. Ce programme couvre un maximum de 400.000 actions ordinaires et, en fonction des conditions de marché, sera exécuté sur une période déterminée allant du 3 février 2026 au 30 septembre 2026 (inclus). Son objectif est de couvrir l'obligation de livraison d'actions de la société dans le cadre des plans d'incitation

à long terme accordés à la direction et à certains employés sous forme d'options sur actions.

Début 2026, l'escalade du conflit militaire impliquant les Etats-Unis, Israël et l'Iran a accru l'incertitude géopolitique au Moyen-Orient. Sur la base de l'exposition actuelle du Groupe, aucun impact financier ou opérationnel significatif à court terme n'a été identifié. La Direction continue de suivre la situation de près et reste attentive aux éventuels développements qui pourraient affecter la logistique régionale, les chaînes d'approvisionnement ou l'exécution de projets à moyen terme.

## 15. GLOSSAIRE DES MESURES DE PERFORMANCE ALTERNATIVES (MPA)

### MARGE BRUTE

**Définition :** Le bénéfice brut est la différence entre le montant total reconnu sur les "Ventes" et les "Services" après déduction des coûts associés à la construction et à la production des équipements concernés, ainsi que des coûts engagés en lien avec la fourniture des services d'exploitation et de maintenance.

**Raison :** Le bénéfice brut indique la performance d'IBA en montrant sa capacité à générer des revenus à partir des dépenses engagées dans la construction, l'exploitation et la maintenance de la Dosimétrie, de la Protonthérapie et Technologies.

### EBIT

**Définition:** Le résultat avant intérêts et impôts (« EBIT ») indique la performance du Groupe (ou du secteur) avant produits financiers/charges financières et impôts, qui représente l'ensemble des produits et charges opérationnels engagés au cours de la période.

**Raison:** L'EBIT est un indicateur de performance utile car il montre la performance opérationnelle d'IBA en éliminant l'impact des transactions financières et des taxes.

### EBIT AJUSTÉ (REBIT)

**Définition:** Le REBIT est un indicateur de la rentabilité des activités ordinaires du Groupe, et correspond à l'EBIT

(EUR 000)	2024	2025
<b>EBIT = Résultat sectoriel (Note 4)</b>	<b>19 649</b>	<b>28 101</b>
Autres charges d'exploitation (+)	9 276	7 335
Autres produits d'exploitation (-)	-11 600	-8 056
<b>EBIT ajusté (REBIT)</b>	<b>17 325</b>	<b>27 380</b>
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles (+)	11 703	13 747
Réductions de valeur sur créances et stocks (+/-)	3 009	8 258
<b>EBITDA ajusté (REBITDA)</b>	<b>32 037</b>	<b>49 385</b>

(EUR 000)	2024	2025
Dettes financières et dettes de location à long terme (+)	25 863	77 771
Dettes financières et dettes de location à court terme (+)	12 847	39 120
Prêt vendeur lié à l'acquisition d'ORA (contrepartie différée)		5 950
Trésorerie et équivalents de trésorerie (-)	-72 169	-64 689
<b>Dettes financière nette</b>	<b>-33 459</b>	<b>58 152</b>

ajusté des éléments considérés par la direction comme ne faisant pas partie de la performance sous-jacente. Ces éléments incluent les dépenses liées aux mesures de restructuration, les frais de réorganisation du paysage numérique, les indemnités de départ significatives, les dépréciations et/ou les gains/pertes sur la cession d'actifs, les frais de contentieux et les dépenses liées aux plans d'achats d'actions. Les éléments d'ajustements sont détaillés dans la Note 4.4 Autres charges et produits d'exploitation.

**Raison:** La Direction considère le REBIT comme un indicateur de performance amélioré pour le Groupe permettant une comparaison d'une année sur l'autre de la rentabilité, après compensation des transactions ne faisant pas partie de la performance sous-jacente.

### DETTE FINANCIÈRE NETTE

**Définition:** La dette financière nette mesure la situation globale de la dette d'IBA. Cela exclut les « autres emprunts » tels que présentés dans la Note 5.10 Emprunts.

**Raison:** La dette financière nette fournit une indication de la solidité globale de la situation financière du Groupe et mesure la position de trésorerie d'IBA.

# Renseignements de CARACTERE GENERAL

## DÉNOMINATION

Ion Beam Applications SA, abrégé IBA SA.

À la suite d'une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 mars 2020, l'article 1 des statuts a été modifié et se lit désormais comme suit :

« Article 1er:

*La Société revêt la forme d'une société anonyme. La dénomination de la Société est « Ion Beam Applications » et, en abrégé, "IBA". »*

## SIÈGE SOCIAL

Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique ; numéro d'entreprise TVA BE0428.750.985, Registre des personnes morales (RPM) du Brabant wallon.

## CONSTITUTION, FORME JURIDIQUE, DURÉE

IBA a été constituée pour une durée illimitée le 28 mars 1986 sous la forme d'une société à responsabilité limitée (société anonyme) selon le droit belge. IBA est une société

cotée au sens de l'article 1:11 du Code Belge des Sociétés et Associations.

## OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a pour objet la recherche, le développement, l'acquisition de droits de propriété intellectuelle, en vue de l'exploitation, la fabrication et la commercialisation d'applications et d'équipements dans le domaine de la physique appliquée. Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans des

entreprises, associations ou sociétés, dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

En outre, à la suite d'une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 mars 2020, l'article 3 des statuts a été modifié pour ajouter les deux alinéas suivants à la fin dudit article :

- *“Les objectifs de la Société incluent le fait d’avoir, dans le cadre de l’exercice de ses activités, un impact positif significatif sur toutes ses parties prenantes (“stakeholders”), notamment les patients, ses actionnaires, ses employés, ses clients, la société et la planète.*
- *La Société est gérée en tenant compte des intérêts de ces parties prenantes, dans le respect du vivant et des générations présentes et futures, et en réduisant au mieux les éventuels impacts environnementaux et sociétaux négatifs.”*

## CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les comptes statutaires et consolidés de la Société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Une copie des statuts consolidés de la Société, les rapports annuels et semestriels et toute information publiée à l’intention des actionnaires peuvent être obtenus sur le site internet de la

Société ([www.iba-worldwide.com](http://www.iba-worldwide.com)) ou sur simple demande des actionnaires au siège de la Société.

## CAPITAL

Au 31 décembre 2025, le capital social d’IBA s’élevait à 42.502.318,54 EUR et était représenté par 30 282 218 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

En juin 2014, la Société a émis, 250 000 options sur actions en faveur des cadres du Groupe (le **“Plan Cadres 2014”**). Elles permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de 11,52 EUR suivant certaines modalités entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 30 juin 2024.

Au 31 décembre 2018, il subsistait 178 500 options sur actions de ce Plan 2014.

En 2019, 11 392 de ces options sur actions ont été exercés (plus précisément au 6 décembre 2019).

Au 31 décembre 2019, il subsistait 167 608 options sur actions de ce Plan 2014.

Au 31 décembre 2020, 163 608 options d’achat d’actions de ce régime de 2014 étaient en circulation.

En décembre 2015, la Société a émis, 50 000 options sur actions en faveur des cadres du Groupe (le **“Plan Cadres 2015”**). Elles permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de 31,84 EUR suivant certaines modalités entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 30 juin 2024.

IBA a décidé le 26 août 2015 de rendre les plans SOP exerçables sur une période continue (hors périodes d’interdiction en vertu des dispositions anti-abus de marché et hors une période d’interdiction additionnelle pour des raisons techniques) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Tous les options sur actions peuvent en outre être exercés en cas d’offre publique d’acquisition lancée sur les actions

IBA ou d’augmentation de capital réservée avec droits préférentiels de souscription.

En 2020, aucune de ces options d’achat d’actions n’a été exercée.

Au 31 décembre 2020, il subsistait 20 000 options sur actions de ce Plan 2015.

En juin 2020, la Société a émis 357 000 options sur actions pour la direction du Groupe. Elles permettent au bénéficiaire d’acheter une nouvelle action à 7,54 EUR suivant certaines procédures à partir du 2 janvier 2024.

IBA a décidé le 28 mai 2020 de rendre les SOP actuelles exerçables sur une période continue (en dehors des périodes d’interdiction des opérations anti-initiés et en dehors de toute période d’interdiction technique supplémentaire) à partir du 2 janvier 2024.

En 2021, IBA a émis un incitant à long terme sous la forme d’un plan d’options sur actions (SOP2021) sur les actions IBA. Il a été offert le 25 janvier 2021 avec un prix d’exercice de 13,39€ (soit le cours de clôture moyen des 30 jours précédents). Ce plan sera acquis le 1er janvier 2025 et les options expireront le 31 décembre 2026.

Toutes les options sur actions peuvent également être exercées en cas d’offre publique d’achat sur IBA ou d’augmentation des capitaux propres avec droit de préemption.

Le 9 novembre 2022, il a été constaté que 63.500 actions ont été souscrites par l’exercice de 63.500 warrants offerts en souscription par décision du 27 juin 2014 prise en exécution de l’autorisation d’augmenter le capital accordée au Conseil d’Administration par l’Assemblée Générale

extraordinaire du 12 juin 2013, au prix de 11,52 € par action, soit au pair comptable de 1,4035 € correspondant au pair comptable applicable au moment de l'émission des warrants majoré d'une prime d'émission de 10,1165 €, ce qui a entraîné une augmentation corrélative du capital à concurrence de 89.122,25 € pour le porter de 42.413.196,29 € à 42.502.318,54 € et la création de 63.500 actions nouvelles.

En 2025, IBA a mis en place une incitation à long terme sous la forme d'un plan d'options sur actions (SOP2025)

sur des actions IBA. Le plan initial de 2025 comprenait l'octroi de 748 804 options sur actions. Des attributions supplémentaires ont été réalisées dans les mois suivants de 2025, représentant 63 935 options supplémentaires.

Au 31 décembre 2025, il y avait 1 749 916 options d'achat d'actions en circulation.

## CAPITAL AUTORISÉ

Au 31 décembre 2025, la Société était autorisée à augmenter le capital social de la Société, dans les limites,

modalités et conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

## BREVETS ET TECHNOLOGIES

IBA est attentive à breveter tous les aspects de sa technologie pour lesquels un brevet procure un avantage commercial.

En outre, la Société conserve le secret sur une partie importante de son savoir-faire, qui n'est pas brevetable ou pour lequel la Société estime que la protection du secret est plus efficace que la publication dans une demande de

brevet. Plus fondamentalement, la Société est d'avis que c'est le maintien de son avance technologique, plus que ses brevets, qui lui assure la meilleure protection face à la concurrence.

IBA acquiert également des licences sur des brevets de tiers et leur paie des royalties.

## ACCORDS DE LICENCE ET DE COOPÉRATION

IBA dispose de plusieurs accords de licence portant sur divers aspects de sa technologie dont l'énumération et l'explication de la nature et des termes dépasse l'objet du présent rapport annuel. Ces accords portent par exemple

sur certains aspects de la technologie de ses accélérateurs de particules ou de plusieurs composants de ses équipements de protonthérapie.

# La bourse et les ACTIONNAIRES

## L’ACTION IBA

L'action IBA est cotée sur le marché continu d'Euronext Bruxelles (Compartiment B depuis le 17 janvier 2013). Elle a été introduite en Bourse le 22 juin 1998 au cours (ajusté pour split de 5 pour 1 intervenu en juin 1999) d'EUR 11,90.

L'action IBA a clôturé à 12,92 EUR le 31 décembre 2025.

Le nombre total d'options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2025 s'élève à 30 282 218. Il n'y a pas

d'obligations convertibles ou d'obligations avec warrants en circulation au 31 décembre 2025.

Le registre de la société est tenu par ABN AMRO N.V., sous la responsabilité d'IBA SA.

Situation au	31-12-24		31-12-25			
Dénominateur	40 514 366		40 514 619			
Entité	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%	Droits de vote	%
IBA SA	934 781	3.09%	902 031	3.04%	986 502	2.43%
<b>Sous-total</b>	<b>934 781</b>	<b>3.09%</b>	<b>902 031</b>	<b>3.04%</b>	<b>986 502</b>	<b>2.43%</b>
UCLouvain	426 885	1.41%	426 885	1.41%	853 770	2.11%
Sopartec	149 924	0.50%	149 924	0.50%	149 924	0.37%
<b>Sous-total</b>	<b>576 809</b>	<b>1.91%</b>	<b>576 809</b>	<b>1.91%</b>	<b>1 003 694</b>	<b>2.48%</b>
Sustainable Anchorage	6 204 668	20.49%	6 204 668	20.49%	12 347 944	30.48%
Management Anchorage	348 530	1.15%	7 011	0.02%	14 022	0.03%
Wallonie Entreprendre	715 491	2.36%	715 491	2.36%	1 430 982	3.53%
Institut des Radioéléments	1 423 271	4.70%	1 423 271	4.70%	2 846 542	7.03%
IBA Investments SRL	51 973	0.17%	51 973	0.17%	103 946	0.26%
BNP Paribas	528 425	1.75%	407 985	1.35%	407 985	1.01%
Belfius Insurance	1 189 196	3.93%	1 189 196	3.93%	2 378 392	5.87%
Paladin Asset Management	768 765	2.54%	806 569	2.66%	806 569	1.99%
FMR LLC	414 225	1.37%	579 650	1.91%	579 650	1.43%
Vallcara Limited	1 315 352	4.34%	1 621 565	5.35%	1 856 410	4.58%
Premier Miton Capital	1 914 888	6.32%	1 815 605	6%	1 815 605	4.48%

NS Partners Europe SA	405 355	1.34%	437 748	1.45%	437 748	1.08%
William Weeks Vanderfelt			214 500	0,71%	214 500	0.53%
Banque de Luxembourg Investments			210 000	0,69%	210 000	0.52%
Bayrime SA			265 937	0,88%	265 937	0.66%
SFPI			58 200	0,19%	58 200	0.14%
<b>Sous-total</b>	<b>17 120 631</b>	<b>56.54%</b>	<b>17 488 409</b>	<b>58%</b>	<b>27 764 628</b>	<b>68.53%</b>
Public	11 649 997	38.47%	11 793 809	39%	12 749 991	31.47%
<b>Total</b>	<b>30 282 218</b>	<b>100.00%</b>	<b>30 282 218</b>	<b>100.00%</b>	<b>40 514 619</b>	<b>100%</b>

## CALENDRIER DES ACTIONNAIRES

Mise à jour des activités du 1er trimestre 2025	27 mars 2026
Assemblée Générale annuelle des actionnaires	10 juin 2026
Publication des résultats semestriels	27 août 2026
Mise à jour des activités T3 2025	26 novembre 2026

## COURS BOURSIERS

<https://live.euronext.com/en/product/equities/BE0003766806-XBRU#chart>



# RAPPORT DE DURABILITÉ

<b>Informations générales ESRS 2</b> .....	<b>192</b>
Intérêts et points de vue des parties intéressées (SBM-2).....	192
Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité (BP-1).....	192
Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2) .....	193
Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1) .....	194
Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1) .....	196
Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3) ...	199
Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes (MDR-A) .....	201
Métriques relatives aux questions de durabilité importantes (MDR-M) .....	201
Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles (MDR-T) .....	202
Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1).....	202
Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes (GOV-2).....	202
Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3).....	202
Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4).....	203
Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5).....	204
<b>Informations environnementales</b> .....	<b>205</b>
Informations sur tous les sujets matériels .....	205
Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes (E-MDR-P) .....	205
Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes (E-MDR-A) .....	206
Changement climatique ESRS E1.....	207
Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1) .....	207
Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (E1-SBM-3) .....	208
Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2) .....	209
Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) .....	210
Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4) .....	212
Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5) .....	213
Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6) .....	213
Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone (E1-7).....	216
Tarification interne du carbone (E1-8) .....	216
Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs (GOV-3) .....	216
Utilisation des ressources et économie circulaire ESRS E5 .....	217
Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (E5-SBM-3) .....	217
Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1) .....	218
Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2).....	218

Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3).....	220
Ressources entrantes (E5-4).....	221
Ressources sortantes (E5-5).....	221
<b>Taxonomie de l'UE</b> .....	<b>223</b>
Chiffre d'affaires (E1-3).....	225
Dépenses d'investissement (CapEx) (E1-3).....	226
Dépenses opérationnelles (OpEx) (E1-3).....	227
Autres informations sur la Taxonomie (E1-3) .....	231
<b>Informations sociales</b> .....	<b>232</b>
Effectifs de l'entreprise ESRS S1 .....	232
Intérêts et points de vue des parties intéressées (S1-SBM-2) .....	232
Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (S1-SBM-3) .....	232
Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (S1-1) .....	233
Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants (S1-2) ...	235
Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (S1-3).....	236
Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches (S1-4)	236
Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6).....	236
Métriques de santé et de sécurité (S1-14).....	237
Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S1-5).....	238
Consommateurs et utilisateurs finals : sécurité des produits ESRS S4 .....	239
Intérêts et points de vue des parties intéressées (S4-SBM-2) .....	239
Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique (S4-SBM-3) .....	239
Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals (S4-1) .....	240
Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals (S4-2) .....	240
Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations (S4-3).....	241
Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions (S4-4) .....	241
Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S4-5).....	242
Consommateurs et utilisateurs finals : abordabilité et accessibilité ESRS S4 .....	243
Intérêts et points de vue des parties intéressées (S4-SBM-2) .....	243
Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique (S4-SBM-3) .....	243
Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals (S4-1) .....	243
Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals (S4-2) .....	244
Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations (S4-3).....	245
Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions (S4-4) .....	245
Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S4-5).....	246
<b>Informations sur la gouvernance</b> .....	<b>247</b>
Conduite des affaires ESRS G1 .....	247

Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (G1-GOV-1).....	247
Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires (G1-1) .....	247
Incidences importantes, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (G1-SBM-3) .....	251
Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes (MDR-A) .....	252
Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3) .....	254
Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin (G1-4) .....	254
Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles (G1-MDR-T) .....	254
Influence politique et activités de lobbying (G1-5) .....	254
<b>Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise IRO-2.....</b>	<b>256</b>
<b>Autres informations sur la durabilité .....</b>	<b>262</b>
Autres informations environnementales.....	262
Consommation d'eau.....	262
Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes.....	262
Autres informations sociales .....	264
Politique de diversité, d'équité et d'inclusion .....	264
Actions en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion .....	264
Métriques de diversité, d'équité et d'inclusion .....	265
Personnes handicapées.....	266
Autres informations sur la gouvernance.....	267
Certification B CORP.....	267
Gestion de la relation avec les fournisseurs.....	267

## Informations générales ESRS 2

### Intérêts et points de vue des parties intéressées (SBM-2)

Chez IBA, nous croyons en un modèle d'entreprise qui est une force positive, créant une valeur équilibrée et à long terme pour l'ensemble de nos parties intéressées.

Nous appelons cela notre Approche des Parties Intéressées, qui incarne notre engagement sociétal à long terme.



Nous croyons qu'agir en tant que force positive est également la meilleure stratégie pour attirer et retenir les talents, gérer nos risques futurs, maîtriser nos coûts et améliorer notre offre de produits tout en explorant des marchés nouveaux et émergents.

Cette conviction est formellement inscrite dans nos statuts et guide notre approche des parties prenantes, en veillant à ce que les intérêts de nos collaborateurs, de nos clients, des patients, des actionnaires, de la société et de la planète

soient pris en compte dans nos décisions stratégiques comme dans nos activités quotidiennes.

Nous collaborons continuellement avec nos parties intéressées dans le cadre de nos activités, et ces interactions nous permettent de mieux comprendre leurs positions, leurs préoccupations et leurs attentes. Cela est expliqué en détail dans chaque chapitre thématique du présent rapport

### Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité (BP-1)

#### Norme d'information

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, IBA publie ses informations en matière de durabilité conformément à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris le respect des Normes Européennes d'Information en matière de Durabilité (ESRS) applicables. Cela comprend :

- la conformité du processus mis en œuvre par la Société pour identifier les informations déclarées dans le rapport de durabilité (le 'Processus') en conformité

à la description énoncée dans la publication ESRS 2 IRO-1

- la conformité des divulgations dans la section sur la Taxonomie de l'UE du rapport de durabilité avec l'article 8 du règlement de l'UE 2020/852 (le 'règlement sur la Taxonomie').

Pour l'exercice de reporting de cette année, comme le permet l'Acte délégué de simplification (4 juillet 2025), nous avons choisi de conserver la même approche de reporting que l'année précédente. Nous prévoyons

d'adopter les mesures de simplification prévues par l'acte lors des prochains cycles de reporting.

Le rapport de durabilité fait partie du rapport intégré de la Société, dont la publication a été autorisée par le Conseil d'Administration les 25 et 26 mars 2026.

#### *Examen externe*

Le contenu du rapport de durabilité a fait l'objet d'un rapport d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (révisée). Le rapport de l'auditeur indépendant sur une mission d'assurance limitée se trouve à la fin du rapport annuel intégré.

Sauf indication contraire, les indicateurs présentés dans la déclaration de durabilité ne sont pas validés par un organisme externe autre que le prestataire d'assurance. Les informations publiées dans la section 'Autres informations sur la durabilité' concernent des divulgations volontaires qui ne sont pas obligatoires par l'ESRS, à la suite de notre évaluation de la double matérialité. Ces informations ne font pas partie du rapport de durabilité d'IBA et n'ont pas fait l'objet d'un rapport d'assurance limité conformément à la norme ISAE 3000 (révisée).

#### *Portée du rapport*

Le rapport de durabilité du groupe IBA a été préparé sur une base consolidée avec le même périmètre et la même période que les états financiers de ce rapport annuel consolidé, intégrant des informations du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le rapport de durabilité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du groupe IBA, y compris les IRO identifiées dans nos propres opérations, ainsi qu'en amont et en aval. La mesure dans laquelle les politiques, les actions, les métriques et les objectifs vont au-delà des activités propres d'IBA varie selon la nature des sujets, et est indiqué dans chaque ESRS thématique.

#### *Informations sur la propriété intellectuelle*

Aucune information sur la propriété intellectuelle, le savoir-faire ou les résultats de l'innovation n'a été omise dans ce rapport de durabilité.

#### *Information sur les questions en cours de négociation*

Aucune information sur les développements imminents ou les questions en cours de négociation n'a été omise dans le rapport de durabilité.

## Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

Nous rendons compte des informations en relation avec des circonstances spécifiques en plus des divulgations pertinentes.

#### *Horizons temporels*

Nous appliquons les définitions suivantes en ce qui concerne les horizons temporels :

- Court terme = moins de 1 an
- Moyen terme = entre 1 et 5 ans
- Long terme = plus de 5 ans

#### *Estimations de la chaîne de valeur*

Les informations relatives à la chaîne de valeur sont disponibles dans les sections ESRS 2 SBM-1 du rapport de durabilité.

#### *Estimations et incertitudes*

Dans le cas où des estimations ont été utilisées ou en cas d'incertitudes liées aux indicateurs divulgués dans ce rapport, celles-ci sont divulguées avec les indicateurs respectifs dans chaque chapitre thématique.

Les données et hypothèses utilisées pour l'élaboration du rapport de durabilité sont cohérentes avec les données et hypothèses financières correspondantes utilisées dans les états financiers de l'entreprise.

Les énoncés prospectifs se rapportent à des événements et à des actions qui ne se sont pas encore produits et qui pourraient ne jamais se produire. Lorsqu'elle présente des informations prospectives conformément à l'ESRS, la direction de la société est tenue de préparer les informations prospectives en se fondant sur des hypothèses divulguées concernant des événements qui pourraient se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la société. L'issue réelle est susceptible d'être différente, car les événements prévus ne se produisent souvent pas comme prévu.

#### *Changements dans la préparation ou la présentation de l'information sur la durabilité, erreurs de déclaration au cours des périodes antérieures*

Tous les changements apportés depuis le rapport de l'exercice 2024 sont divulgués avec les indicateurs respectifs dans chaque chapitre thématique, à savoir les mises à jour des chiffres OpEx 2024 (Taxonomie européenne), les émissions de GES liées au transport amont, aux immobilisations corporelles et aux investissements (E1-6), le nombre et taux de départs (S1-6), ainsi que le poids des déchets de carton générés sur les sites belges d'IBA (E5-5).

*Présentation d'informations comparatives*

Lorsque des métriques ont déjà été présentées, des informations comparatives sont proposées.

*Divulgations découlant d'autres lois ou de prises de position généralement acceptées en matière de rapports sur le développement durable*

Le rapport de durabilité d'IBA n'inclut aucune information provenant d'autres législations que la CSRD ou la Taxonomie de l'UE.

Le protocole sur les gaz à effet de serre (GES) a été utilisé pour la déclaration de tous les points de données sur les gaz à effet de serre (GES de périmètre 1, 2, 3).

Le cadre B Corp (B Corp™)<sup>10</sup> est référencé dans la déclaration Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1).

*Incorporation par référence*

Lorsque des informations ont été publiées dans d'autres parties du rapport annuel, nous avons utilisé le concept d'incorporation par référence, et celles-ci ont été insérées au besoin dans le tableau de références croisées ESRS.

*Utilisation des dispositions transitoires*

Dans ce rapport de durabilité, IBA utilise la possibilité d'omettre toutes les informations transitoires requise par ESRS 2 SBM-3 (DR48e), ESRS E1-9, ESRS E5-6, ESRS S1-7 (DR55), ESRS S1-14 (DR88d,e), ESRS S1-15 (DR93,94) conformément à l'annexe C de ESRS 1 et l'acte délégué « Quick-Fix » du 11 juillet 2025.

**Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)**

*Stratégie de durabilité*

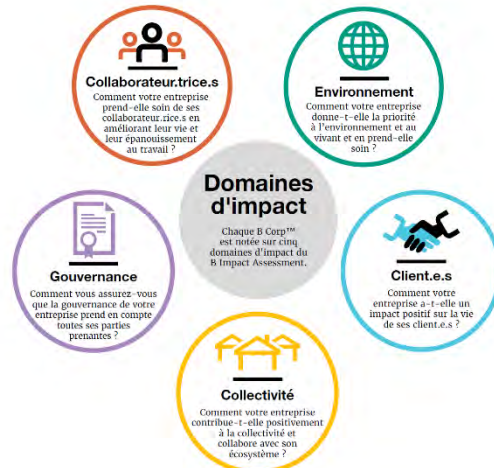
Notre stratégie de durabilité repose sur notre analyse de matérialité, qui identifie les impacts, risques et opportunités les plus significatifs à la fois pour nos parties prenantes et pour la résilience à long terme de l'entreprise. Cette analyse s'appuie sur une double approche, prenant en compte à la fois la manière dont les activités de notre chaîne de valeur affectent les personnes et l'environnement (matérialité d'impact), et la façon dont les enjeux de durabilité génèrent des risques ou des opportunités pour IBA (matérialité financière). Ce socle nous permet de consolider nos points forts et d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires. Sur la base d'une revue complète de sa chaîne de valeur, IBA a identifié six priorités significatives au regard de l'une ou des deux perspectives, ainsi que des segments de la chaîne de valeur concernés : l'action climatique, la circularité, la santé, la sécurité et le bien-être de notre propre personnel, la sécurité des produits, l'accessibilité et l'abordabilité, et enfin une éthique des affaires robuste. En conséquence, nous nous engageons à fournir des produits sûrs, abordables et accessibles, à opérer une chaîne de valeur à faible intensité carbone et à faible production de déchets, à favoriser une culture collaborative et inclusive au sein de notre propre personnel, et à



promouvoir une gouvernance éthique pleinement responsable en matière de durabilité.

*Modèle d'entreprise*

Alors que la matérialité nous fournit un socle solide, notre ambition va plus loin. Chez IBA, nous sommes convaincus que l'entreprise a pour mission d'être une force positive, créant une valeur équilibrée et durable pour l'ensemble de ses parties prenantes.



Notre certification B Corp, obtenue en 2021, reflète cet engagement. Au cœur du référentiel B Corp se trouve la reconnaissance de la force d'un modèle d'affaires positif, qui intègre des objectifs sociaux et environnementaux

<sup>10</sup> [bcorporation.net/en-us/](https://bcorporation.net/en-us/)

directement dans la raison d'être et la gouvernance de l'entreprise. Ce cadre volontaire offre ensuite une structure concrète permettant d'évaluer et de renforcer notre performance sur nos priorités matérielles, à travers cinq grands domaines d'impact : la gouvernance, les collaborateurs, la communauté, l'environnement et les clients.

Être un membre actif de la communauté B Corp nous permet également de favoriser l'adoption généralisée de pratiques durables, en partageant nos apprentissages, en collaborant autour de défis communs et en contribuant à des actions collectives qui accélèrent l'impact positif au-delà des frontières sectorielles.

Ensemble, la certification B Corp et l'analyse de matérialité constituent une approche cohérente et mutuellement renforçante de la durabilité d'entreprise, conciliant engagement volontaire et priorités matérielles. La première identifie les domaines sur lesquels IBA doit concentrer ses efforts, tandis que la seconde apporte la structure, l'ambition et les outils nécessaires pour agir, tant sur les priorités matérielles que sur des engagements volontaires alignés avec la mission et le modèle d'affaires de l'entreprise.

#### Produits et services d'IBA

À travers nos quatre activités principales : Solutions Industrielles, Solutions RadioPharma, Protonthérapie et Dosimétrie, IBA propose des solutions innovantes pour le diagnostic et le traitement du cancer et d'autres maladies graves, ainsi que pour des applications industrielles telles que la stérilisation de dispositifs médicaux.

Partout dans le monde, des milliers d'hôpitaux utilisent des accélérateurs de particules et des équipements de dosimétrie conçus, produits, entretenus et mis à niveau par

IBA. Notre mission axée sur la vie et les relations ouvertes que nous avons établies avec nos clients et partenaires au fil du temps, ainsi que notre état d'esprit innovant et notre volonté de toujours viser le progrès technologique et scientifique, font d'IBA une entreprise unique.

Les revenus par secteur sont présentés plus en détail dans la section 'Examen des secteurs d'activité d'IBA' du rapport de gestion.

#### Chaîne de valeur

La chaîne de valeur globale d'IBA englobe une gamme complète d'activités, de ressources et de relations qui vont des fournisseurs en amont jusqu'aux clients en aval.

#### En amont

IBA approvisionne des pièces spécifiques et commerciales. Le segment amont de la chaîne de valeur comprend l'extraction de matières premières telles que celles nécessaires à l'acier, aux composites et aux alliages. Ces matériaux sont ensuite transportés vers les fournisseurs IBA où ils subissent divers processus, notamment l'usinage, le brasage et l'assemblage mécanique ou électrique. De l'énergie sous différente forme est utilisée tout au long de ces processus.

#### Opérations propres

Les activités propres d'IBA se rapportent à l'innovation et le développement, l'assemblage des produits et les tests. Cela comprend la production d'équipements et de sous-systèmes de médecine nucléaire, de dosimétrie, d'imagerie médicale, de stérilisation industrielle et de protonthérapie. Ces produits sont ensuite validés, emballés, transportés et installés, ce qui permet de s'assurer qu'ils répondent aux normes de qualité et de sécurité requises. IBA fournit une logistique inverse et des services à la clientèle, y compris

## Protect, Enhance and Save Lives



la maintenance sur site et les mises à niveau des produits tout au long de la durée de vie des produits.

*En aval*

Le segment en aval comprend l'utilisation de produits vendus, tels que les accélérateurs qui ont une durée de vie

allant jusqu'à 30 ans, et les produits de dosimétrie, dont la durée de vie peut aller jusqu'à 10 ans.

À la fin du cycle de vie du produit, celui-ci est mis hors service ou mis à niveau pour être réutilisé. Le recyclage et la valorisation des principaux matériaux sont sous la responsabilité des clients.



Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)

*Résumé*

IBA identifie et évalue ses questions matérielles d'Environnement, Sociale et de Gouvernance (ESG) d'un point de vue de double matérialité : matérialité d'impact (vue de l'intérieur vers l'extérieur) et matérialité du risque financier et des opportunités (vue extérieure vers l'intérieur).

Nous avons abordé l'évaluation comme un projet stratégique afin de recueillir des commentaires précieux de divers groupes d'intervenants internes et externes. Les résultats de l'évaluation de la double matérialité renforcent encore la vision de durabilité d'IBA, qui décrit comment nous créons une valeur partagée et durable pour nos parties intéressées et, à partir de là, façonnons notre stratégie de durabilité.

L'exercice de double matérialité a été mené en 2024 conformément aux normes européennes de reporting en matière de durabilité ESRS 1, et a couvert la chaîne de valeur globale d'IBA. Une équipe dédiée, ainsi que des parties intéressées internes et externes, ont partagé leur point de vue sur l'évaluation de la matérialité. Des seuils de matérialité ont été fixés pour la

matérialité d'incidence et financière. Les sujets dépassant l'un ou les deux seuils ont été considérés comme matériels, ce qui a donné lieu à un exposé complet sur ces thèmes dans le présent rapport de durabilité.

Description de l'approche

Le processus d'évaluation s'est principalement concentré sur plusieurs activités clés pour garantir la conformité avec la CSRD à chaque étape, ce qui a produit les résultats suivants :

- Description de la chaîne de valeur complète
- Résultats de l'engagement des parties intéressées, compte tenu du contexte international
- Liste d'incidences, de risques et d'opportunités (IRO) et leur positionnement dans la chaîne de valeur
- Priorisation des IRO
- Paramétrisation des seuils identifiant les éléments matériels à rapporter

*Chaîne de valeur d'IBA*

L'analyse de la chaîne de valeur est essentielle pour la CSRD, car elle permet de comprendre l'ensemble des activités, des ressources et des relations impliquées, le tout en mettant l'accent sur les incidences, les risques et les opportunités en matière de durabilité.

L'analyse de la chaîne de valeur s'est déroulée en deux étapes. Tout d'abord, en se demandant quelles entités exercent quel type d'activité à chaque étape de la chaîne de valeur, comment elles affectent les différentes parties intéressées, dans quel contexte géographique : global, continental, national ou local. Deuxièmement, par le biais

d'ateliers avec l'équipe centrale d'IBA, qui ont fourni une vue holistique de la chaîne de valeur pour chacune des principales activités d'IBA.

Ce processus permet d'identifier les incidences, les risques et les opportunités (IRO) liés aux activités d'IBA à chaque étape de la chaîne de valeur. La chaîne de valeur est décrite plus en détail dans la section 'Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)'.

IBA a vérifié que les résultats de l'évaluation de la double matérialité restent pertinents en 2025, étant donné que sa chaîne de valeur, ses impacts, ses risques et ses opportunités n'ont pas connu de changements significatifs d'une année à l'autre.

*Identification des incidences, des risques et des opportunités (IRO) tout au long de la chaîne de valeur*

Une liste d'incidences, de risques et d'opportunités (IRO) a été compilée sur la base de plusieurs sources : les informations recueillies lors de l'analyse de la chaîne de valeur, un examen préliminaire des IRO sectoriels (y compris ceux de la Global Reporting Initiative (GRI), du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et de MSCI ESG Ratings), et la liste des questions de durabilité couvertes dans ESRS 1, classées par sujets (ESRS 1 AR 16). La liste des IRO a été organisée en trois catégories : environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Ces thèmes ont été cartographiés tout au long de la chaîne de valeur afin de visualiser où les IRO sont susceptibles d'avoir lieu, en tenant compte de la nature des activités, des relations commerciales, de la géographie et d'autres facteurs pertinents.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les « Caractéristiques des incidences, risques et opportunités »

(SBM-3), dont le contenu a été mis à jour en 2025 afin d'améliorer la clarté.

*Identification des parties intéressées*

Pour identifier les parties intéressées concernées, IBA a examiné les IRO tout au long de la chaîne de valeur, en associant chaque incidence à la catégorie de parties intéressées, au représentant ou à l'indicateur pertinent (par exemple, une ONG pour les impacts environnementaux). Pour identifier les utilisateurs de l'information liée aux risques et aux opportunités, les catégories de parties intéressées énumérées dans l'ESRS 1 ont été utilisées, et les organisations correspondantes ont été ajoutées à la liste des parties intéressées à impliquer.

L'équipe développement durable d'IBA, avec l'aide des parties intéressées internes consultées, a identifié les parties intéressées externes en fonction des critères suivants :

- Très affectée : la mesure dans laquelle IBA affecte (ou pourrait affecter) l'intervenant
  - Haute dépendance : le degré de dépendance financière d'IBA vis-à-vis de l'intervenant ou vice versa
  - Haute expertise : connaissance de la problématique, IBA recherchant des experts sur des questions spécifiques pour apporter des connaissances et aider à l'évaluation de la question
  - Géographie : la localisation des parties intéressées.
- Si l'un ou l'autre de ces critères était respecté, l'intervenant était considéré comme clé. Les parties prenantes consultées étaient des représentants des catégories suivantes.
- Parties prenantes internes : employés experts en processus ; des employés ayant l'expertise nécessaire pour aborder les questions environnementales,

CHAÎNE DE VALEUR AMONT	OPÉRATIONS PROPRES	CHAÎNE DE VALEUR AVANT
Extraction des matières premières Transformation Fourniture de biens et services Transport depuis les fournisseurs	Innovation et développement Assemblage et test des produits Installation des produits Services à la clientèle Services partagés	Transport vers les clients Utilisation du produit Fin de vie
<b>Environnement</b>		
Changement climatique	Changement climatique	Changement climatique
Circularité (ressources, déchets)	Circularité (ressources, déchets)	Circularité (ressources, déchets)
Pollution (air, eau, sol, substance)	Pollution (air, eau, sol, substance)	Pollution (air, eau, sol, substance)
Gestion de l'eau	Gestion de l'eau	Biodiversité
Biodiversité	Biodiversité	
<b>Social</b>		
Travailleurs dans la chaîne de valeur	Santé, sécurité et bien-être	Sécurité des produits
Communautés touchées	Formation et développement des compétences	Communautés touchées
	Diversité et inclusion	
	Autres conditions de travail	
	Confidentialité et sécurité des données	
	Affordabilité et accessibilité	
	Pratiques de marketing responsables	
	Sécurité des participants à l'essai clinique	
	Communautés touchées	
<b>Gouvernance</b>		
Chaîne d'approvisionnement durable	Éthique des affaires, corruption et fraude	

sociales et de gouvernance ; représentants des employés.

- Parties prenantes externes : clients et fournisseurs ; les associations de patients ; les associations industrielles ; ONG environnementale ; investisseurs ; Les assureurs.

### Consultation des intervenants

Les parties prenantes et les utilisateurs de l'information ont été engagés à l'aide de diverses méthodes de consultation qualitative et quantitative, principalement par le biais de tables rondes. Ces mesures étaient complétées par des entretiens individuels et des enquêtes en ligne lorsque la participation à une table ronde n'était pas possible. Les consultations ont identifié les questions ESRS pertinentes pour la chaîne de valeur d'IBA, clarifié certains impacts ESG et affiné leur importance et leur évaluation pour IBA.

### Évaluation des sujets et des seuils

Afin d'évaluer les sujets matériels de manière structurée, le cadre de notation IRO (incidences, risques, et opportunités) a été mis en œuvre en utilisant l'approche suivante :

#### Évaluation de la matérialité de l'incidence

L'évaluation de la matérialité de l'incidence a permis d'identifier les incidences les plus significatives générées par IBA, en fonction de leur degré d'importance. Nous avons pris en compte des facteurs tels que l'échelle, la portée, la probabilité et l'irrémediabilité.

Le processus de sélection a pris en compte les critères suivants :

- Positif et/ou négatif
- Réel et/ou potentiel
- Effets sur les droits humains. Si l'incidence a un impact sur les droits humains, alors la probabilité a été considérée comme maximale.

#### Évaluation de l'importance relative des risques et des opportunités

Nous avons évalué l'impact financier des risques et opportunités liés à l'accès aux ressources naturelles et humaines, ainsi que la résilience relationnelle basée sur la matrice de notation des risques d'IBA. L'accès aux ressources et la résilience relationnelle sont classés en quatre niveaux : respectivement de « coûts supportables à court terme » à « coûts difficiles à supporter » et de « aucun changement dans les relations » à « met en danger les relations ».

La matrice de notation des risques est utilisée dans le processus global de gestion des risques de l'entreprise, définissant les risques à prendre en compte et les paramètres de notation selon deux échelles : gravité et probabilité — et elle ne se limite pas aux risques liés à la durabilité.

Cette matrice de notation des risques et cette hiérarchie des risques pourraient évoluer à l'avenir pour refléter l'évolution à la fois de l'IBA et de la société dans son ensemble. Les risques et opportunités les plus significatifs ont été choisis, en tenant compte de l'horizon temporel, en précisant la survenance attendue de ces risques et opportunités à court, moyen ou long terme.

#### Seuils de matérialité

Les seuils de matérialité d'incidence et financière ont été établis en fonction des considérations suivantes :

- Sélectionner les sujets jugés les plus matériels en termes d'incidences, de risques et d'opportunités
- Choisir des sujets qui s'alignent sur la stratégie commerciale
- Prioriser les incidences négatives
- Se concentrer sur les questions traitées par les lois actuelles et futures
- Considérer les parties intéressées comme une voix parmi d'autres
- Être ambitieux mais pragmatique, en se concentrant sur un nombre raisonnable de questions de durabilité lorsque cela est possible.

Comme les critères de priorité de l'importance relative de l'incidence et de l'importance financière sont différents, le seuil l'est également.

#### Seuil de matérialité de l'incidence

Le seuil d'importance relative de l'incidence a été défini en tenant compte des combinaisons de 'gravité et de probabilité' jugées pertinentes pour refléter l'importance relative et guider la priorisation des sujets.

#### Seuil de matérialité financière

L'incidence des questions de durabilité sur le rendement financier d'IBA a été évalué à l'aide de deux approches clés :

- examiner et reclasser les principaux risques et opportunités de l'entreprise à partir du système de gestion des risques d'entreprise (GRE),
- procéder à un examen complet des ESRS, en réévaluant à la fois leur impact financier associé et leur probabilité.

## Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

### Sujets matériels

Selon l'ESRS 1 Chapitre 3, un sujet de durabilité peut être matériel du point de vue de l'incidence, d'un point de vue financier ou des deux. L'exercice de matérialité a permis d'identifier une liste de six questions de durabilité.

Ces éléments sont rapportés à travers les ESRS thématiques correspondants comme montré dans le tableau ci-dessous, ainsi que leur perspective de matérialité et le(s) segment(s) de la chaîne de valeur où se produisent les IRO.

ESRS	Material sustainability matters	Materiality	Value Chain Segment
E1	Climate mitigation, adaptation, energies	Double	Upstream, own operations, downstream
E5	Resources and waste	Double	Upstream, own operations, downstream
S1	Health, safety, well-being of own workforce	Impact	Own operations
S4	Product safety	Double	Own operations, downstream
	Product affordability and accessibility	Impact	Downstream
G1	Business ethics, corruption and fraud	Financial	Own operations

● Environment   ● Social   ● Governance

Caractéristiques des incidences, risques et opportunités

Le tableau ci-dessous présente un résumé consolidé de tous les impacts, risques et opportunités matériels identifiés lors de l'évaluation de la double matérialité, en indiquant leur localisation dans la chaîne de valeur, leur probabilité,

leur gravité et la période sur laquelle ils s'appliquent. Le tableau a été mis à jour en 2025 afin d'améliorer la clarté tout en conservant le même contenu.

Description des impacts matériels, risques et opportunités d'évaluation de la matérialité											
Reference	Topic	IRO	Description	Montant	Opérations propres	Avant	Global / Continental	Négative / Positive	Actual / Potentiel	Probabilité +5 (si actualisé)	Horizon temporel (seulement si potentiel)
<b>Environment</b>											
ESRS E1	Changement climatique	impact	Les produits et services d'IBA, tout au long de sa chaîne de valeur, émettent des gaz à effet de serre (GES). La plupart de ces émissions se produisent pendant la phase d'utilisation sur le site du client au cours de la durée de vie des produits.				G	N	A	5	
		risques	Le risque que des événements liés au climat perturbent l'expédition de la chaîne d'approvisionnement, ce qui pourrait entraîner des pénalités financières. Le risque que des réglementations sur la tarification du carbone entrent en vigueur, ce qui pourrait augmenter les coûts opérationnels d'IBA ou de ses clients. Le risque que des événements climatiques extrêmes se produisent dans les régions où IBA opère, ce qui pourrait perturber les opérations des clients.	X	X	X	G			4	CT/MT/LT
		opportunités	L'opportunité pour IBA de concevoir des produits plus efficaces/nouveaux qui pourraient réduire la consommation d'énergie et les émissions liées à l'utilisation de ses produits. L'opportunité pour IBA de guider ses clients vers des sources d'énergie renouvelable, ce qui pourrait lui donner un avantage concurrentiel. L'opportunité pour IBA d'acheter de l'acier à faible émission de CO2 dès qu'il est disponible sur le marché, ce qui pourrait réduire l'empreinte GES de la chaîne de valeur d'IBA.				G/C			3	CT/MT/LT
ESRS E5	Circularité (ressources, déchets)	impact	IBA utilise plusieurs matières premières pour la fabrication de ses produits, dont certaines sont des terres rares et des éléments rares en pénurie. Les produits et services d'IBA produisent des déchets tout au long de leur chaîne de valeur (processus de fournisseurs, déchets de bureau et de fabrication, déchets de service). Au cours de leur vie, les accélérateurs de particules ainsi que leur blindage en béton peuvent devenir des déchets actifs qui ne peuvent pas être recyclés immédiatement.				G	N	A	5	
		risques	Le risque que les ressources se raréfient, ce qui pourrait perturber la chaîne d'approvisionnement et entraîner une hausse des prix d'achat. Le risque que les clients exigent des solutions plus durables en ce qui concerne le traitement des déchets en fin de vie (par exemple l'acier actif), ce qui pourrait nuire aux prises de commandes. Le risque que des réglementations sur les déchets électroniques/électriques et actifs entrent en vigueur, ce qui pourrait nuire à la compétitivité des produits d'IBA.	X	X	X	G			4	CT/LT
		opportunités	L'opportunité pour IBA de développer le reconditionnement, les réparations et la logistique inverse, ce qui pourrait réduire les besoins en matières premières et améliorer les opportunités commerciales. L'opportunité qu'IBA réutilise les pièces et les produits en fin de vie, ce qui pourrait conduire à des économies de coûts et à des opportunités commerciales. L'opportunité pour IBA de conseiller ses clients sur l'élimination en toute sécurité des matériaux actifs, ce qui pourrait entraîner la réutilisation des ressources, la réduction des coûts et une plus grande attractivité de la marque. L'opportunité pour IBA de réduire la consommation de matières premières grâce à l'écoconception, ce qui pourrait renforcer la compétitivité des produits d'IBA.				G			4	CT/MT/LT
<b>Social</b>											
ESRS S1	Santé, sécurité et bien-être	impact	Le personnel d'IBA peut être exposé à des risques mécaniques, électriques et radiatifs. L'organisation d'IBA peut jouer un rôle dans l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de ses employés.				G	N / P	A	5	
		risques	Le risque que les employés d'IBA soient exposés à des machines lourdes, à des risques électriques et à de longues heures de travail, ce qui pourrait entraîner des accidents, des frais de santé, des litiges et des perturbations du travail. Le risque que des différences culturelles entraînent des priorités divergentes en matière de sécurité ou de pratiques de travail. Le risque qu'IBA néglige le bien-être de ses employés, ce qui pourrait nuire à leur santé ainsi qu'à l'attraitivité et à la rétention.		X		G			1	MT
		opportunités	L'opportunité qu'IBA donne la priorité au bien-être de ses employés et à la gestion de la charge de travail, ce qui pourrait stimuler la productivité, l'engagement et l'efficacité opérationnelle. L'opportunité qu'IBA donne la priorité au bien-être de ses employés, ce qui pourrait améliorer l'attraitivité et la rétention des talents.				G			2	MT
ESRS S4	Affordabilité & accessibilité	impact	La mission d'IBA est de protéger, améliorer et sauver des vies. Ses solutions jouent un rôle important dans l'accès au diagnostic et au traitement du cancer ainsi qu'à la stérilisation industrielle dans le monde entier. L'amélioration du coût et de l'accessibilité des solutions IBA, combinée à l'adaptation des réglementations locales, de l'assurance maladie et des politiques de remboursement, est essentielle pour élargir l'accès aux soins de santé, et in fine sauver plus de vies.				G	N / P	A	5	
		risques	Le risque que les politiques locales de remboursement des soins de santé soient restreintes, ce qui pourrait nuire à la prise de commandes. Le risque que les produits d'IBA manquent d'accessibilité / d'abordabilité, ce qui pourrait nuire à la réputation d'IBA. Le risque qu'IBA procède à des ajustements de prix pour garantir l'accessibilité des produits, ce qui pourrait réduire les marges bénéficiaires.	X		X	G			3	MT
		opportunités	L'opportunité pour IBA de procéder à des ajustements de prix afin de garantir l'accessibilité des produits, ce qui pourrait conduire à une croissance sur les marchés mal desservis. L'opportunité qu'IBA s'étende à de nouveaux marchés géographiques, ce qui pourrait diversifier les flux de revenus. La possibilité qu'IBA cherche à accroître l'accessibilité de ses produits, ce qui pourrait encourager l'innovation.				G			2	MT
ESRS S4	Sécurité des produits	impact	La sécurité des produits est essentielle pour protéger la santé des clients d'IBA et de leurs patients. En outre, les équipements d'accélération émettent des radiations avec les risques qui y sont associés. IBA doit donc se conformer à des normes de qualité et de sécurité élevées.				G	N / P	A	5	
		risques	Le risque que des accidents impliquant des matériaux actifs se produisent, ce qui pourrait entraîner des litiges, une couverture médiatique négative, des amendes ou des enquêtes. Le risque que des accidents ou des mauvais traitements se produisent, ce qui pourrait amener les patients à chercher des traitements alternatifs. Le risque que des réglementations relatives à la sécurité des produits entrent en vigueur dans certains pays, ce qui pourrait restreindre l'accès au marché. Le risque que des problèmes liés aux produits surviennent, ce qui pourrait entraîner des rappels ou une interdiction temporaire.			X	G			1	MT
		opportunités	La possibilité pour IBA d'améliorer la qualité et la sécurité de ses produits, ce qui pourrait renforcer la compétitivité de ses produits. La possibilité que les législations locales autorisent l'irradiation phytosanitaire des aliments, ce qui pourrait ouvrir de nouvelles opportunités commerciales.				G/C			2	MT
<b>Governance</b>											
ESRS G1	Conduite des affaires	impact	Les pratiques commerciales responsables peuvent contribuer au développement social et environnemental de la société. D'autre part, IBA opère dans de nombreux pays, dont certains présentent un risque élevé de corruption ou de pots-de-vin.				G	N	A	5	
		risques	Le risque que les employés violent les lois sur la corruption, ce qui pourrait nuire à la réputation d'IBA et entraîner des pertes de contrats, des retards de projets, des amendes et des actions en justice. Le risque que des manquements à l'éthique se produisent, ce qui pourrait entraîner le licenciement, l'instabilité ou le mécontentement de la direction. Le risque que des employés commettent des fraudes qui pourraient nuire aux actifs financiers et intellectuels. Le risque que des employés falsifient des données techniques ou scientifiques, ce qui pourrait compromettre les résultats des produits, la réputation, les prises de commandes et conduire à des litiges.		X		G			1	MT/LT
		opportunités	L'opportunité qu'IBA s'engage à respecter des normes environnementales, sociales et de gouvernance élevées, ce qui pourrait conduire à de nouvelles opportunités de marché et à une meilleure résistance aux changements réglementaires. L'opportunité qu'IBA s'engage à respecter des normes environnementales, sociales et de gouvernance élevées, ce qui pourrait permettre d'accéder au capital dans de meilleures conditions.				G			3	MT

CT: court terme / MT: moyen terme / LT: long terme

### Evolution ultérieure

L'évaluation de la double matérialité sera mise à jour tous les deux ans ou en cas de modifications importantes.

### Sujets non matériels

IBA a examiné d'autres sujets au sein de ses propres activités et tout au long de sa chaîne de valeur globale.

- Thématiques environnementales : pollution indirecte du sol, de la terre, de l'eau, de l'air et des organismes vivants résultant des opérations dans la chaîne d'approvisionnement. Pollution par des substances préoccupantes tout au long de la chaîne de valeur. Réduction ou évitement des déchets dangereux par des méthodes de stérilisation électriques. Utilisation de l'eau dans les systèmes de refroidissement en boucle fermée des accélérateurs et dans les processus de fabrication de nos fournisseurs. Impacts sur la biodiversité résultant des activités minières dans la chaîne d'approvisionnement et de l'empreinte des bâtiments, que ce soit dans les opérations propres d'IBA ou en aval de la chaîne de valeur (clients). Concernant nos installations, notre campus principal en Belgique et notre installation en Allemagne sont situés à proximité des zones Natura 2000. En raison de leurs activités, ces sites n'ont pas d'impact direct dans des conditions normales.

- Thèmes sociaux liés à la main-d'œuvre : formation et développement des compétences, diversité et inclusion, autres conditions de travail
- Sujets sociaux liés à la chaîne de valeur : confidentialité et sécurité des données, pratiques de marketing responsables, sécurité des participants aux essais cliniques, travailleurs de la chaîne de valeur, communautés touchées.

Selon la même méthodologie de double matérialité, ces sujets ont été jugés non significatifs (ESRS E2, E3, E4, S2 et S3).

### Autres sous-thèmes examinés, mais non jugés matériels

IBA s'appuie également sur le cadre de B Corp pour guider l'action sur des questions volontaires telles que la gestion de l'eau, la biodiversité, la diversité et l'inclusion, ainsi que l'approvisionnement durable. Bien que non matérielles aujourd'hui, ces questions reflètent la culture et la vision à long terme d'IBA.

Nous poursuivons nos actions pour gérer leurs incidences, risques et opportunités réels et potentiels, car nous nous attendons à ce que ces sujets gagnent en pertinence à l'avenir. Elles sont classées comme 'considérées mais non jugées comme matérielles' et déclarées comme telles dans une section distincte 'Autres informations sur la durabilité'.

## Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes (MDR-A)

Nos actions clés pour chaque thème matériel en 2025 sont détaillées dans leurs sections respectives.

soit dans nos propres opérations, en aval ou en amont de la chaîne de valeur.

L'étendue de nos actions liées à des IRO spécifiques est déterminée par l'endroit où ces IRO se déroulent, que ce

Les OpEx et CapEx nécessaires à la mise en œuvre de nos plans d'actions sont intégrés dans les cycles budgétaires réguliers et les plans de gestion stratégique.

## Métriques relatives aux questions de durabilité importantes (MDR-M)

Nos indicateurs clés pour chaque sujet matériel en 2025 sont détaillés dans leurs sections respectives.

## Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles (MDR-T)

---

Nos cibles clés pour chaque sujet matériel en 2025 sont détaillées dans leurs sections respectives.

## Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

---

La composition des organes de direction administrative et de surveillance d'IBA, ainsi que leurs responsabilités sont détaillées dans la section 'Déclaration de gouvernance d'entreprise' du présent rapport de gestion.

La philosophie, la structure et les principes généraux de la gouvernance d'entreprise d'IBA SA sont présentés dans la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société (la 'Charte'), disponible sur le site IBA<sup>11</sup>. La charte met en lumière l'histoire de l'entreprise en matière d'innovation, de soins aux patients et d'engagement, qui ont influencé sa structure d'actionnariat et de gouvernance. L'entreprise s'engage à opérer de manière responsable, éthique et durable, avec une forte présence en Belgique et une conscience globale. Elle met l'accent sur la responsabilité de la direction d'IBA vis-à-vis de ses parties intéressées,

comme en témoigne son approche des parties intéressées ancrée dans ses statuts (articles 3 et 10).

### *Diversité au sein du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration et le comité des mises en candidature reconnaissent pleinement les avantages de la diversité parmi les employés, au sein de l'équipe de direction et au sein du Conseil d'Administration. Au 31 décembre 2025, le Conseil est composé de 40 % de femmes / 60 % d'hommes, et de 60 % de membres indépendants.

La liste des membres et le processus de décision du Conseil d'Administration et de ses différents comités sont décrits plus en détail dans la section 'Membres et processus de décision du Conseil d'Administration' du rapport de gestion.

## Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes (GOV-2)

---

En 2018, un Conseil de Durabilité a été mis en place afin d'informer la direction et les organes de surveillance sur les questions de durabilité. Depuis octobre 2020, le Conseil de Durabilité est considéré comme une réunion plénière du Conseil d'Administration avec la durabilité comme thème spécifique, celle-ci étant au cœur de la stratégie d'IBA. Le nom a été changé en Conseil de Durabilité. Au 31 décembre 2025, le Conseil de Durabilité est composé de tous les membres du Conseil d'Administration. Bridging for Sustainability SRL, représentée par sa représentante permanente, Mme Sybille van den Hove, préside les réunions. Cela inclut également la participation de l'équipe de développement durable ainsi que de certains membres

de l'équipe de direction en fonction des sujets abordés lors des réunions.

En octobre 2025, le Conseil de Durabilité a présenté le plan d'action qui a été mis en place selon un certain nombre de lignes, notamment le changement climatique, les ressources et les déchets, la diversité et la gouvernance, ainsi que l'état d'avancement de chaque action.

La mise en œuvre de la CSRD a été un point dédié du Conseil d'Administration, examinant en particulier le résultat de la double matérialité, suivi d'une formation spécifique en janvier 2025 pour les membres du Conseil d'Administration sur le contexte plus large de la CSRD.

## Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3)

---

En 2025, la performance est mesurée sur la base de quatre éléments, la durabilité représentant 25 %. Cet objectif vise spécifiquement à faire avancer les objectifs ESG, quantifiés par une augmentation du score B Corp. Tous les critères de performance pris en compte de la rémunération variable, ainsi que leur niveau de réalisation, sont validés

par le Comité de Rémunération et soumis au Conseil d'Administration pour approbation. Pour plus de détails, consultez la section « Rémunération variable annuelle » du rapport de gestion.

<sup>11</sup> <https://www.iba-worldwide.com/corporate-governance-charter>

La performance en matière de durabilité est mesurée par rapport à notre score proforma B Corp, via une évaluation indépendante tierce. L'objectif d'augmentation de +3 points est fixé à l'échelle globale dans les cinq domaines d'impact des B Corps : la gouvernance, les employés, la

communauté, l'environnement et les clients, ce qui signifie qu'il n'existe pas d'objectif spécifique lié à l'incitation sur les questions de durabilité afin d'assurer une approche holistique d'amélioration.

#### Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)

---

La diligence raisonnable d'IBA tout au long de sa chaîne de valeur s'appuie sur les contributions des parties prenantes, notamment les retours recueillis lors des activités d'engagement des clients en aval (ESRS S4-2) ou les informations issues des évaluations de durabilité réalisées dans la chaîne d'approvisionnement amont.

éléments principaux de l'ESRS 2 GOV-4 et indique où chaque composant est abordé dans le rapport annuel.

Dans ce contexte, nous avons proactivement renforcé notre programme d'approvisionnement auprès des fournisseurs pour faire progresser notre démarche de durabilité en collaboration avec eux, en les considérant comme des partenaires égaux. L'entreprise a établi un ensemble de principes éthiques pour la conduite des affaires avec ses fournisseurs, auxquels tous les fournisseurs de biens et de services doivent adhérer. Ces principes sont détaillés dans le Code de conduite IBA pour les fournisseurs, qui est inclus dans tous les modèles de contrats et contrats finaux signés par les fournisseurs d'IBA. Ce Code de conduite est conçu pour s'aligner sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et les soutenir. En intégrant les principes de ce Code de conduite aux ODD pertinents pour IBA, nous encourageons nos fournisseurs à démontrer leur engagement envers la durabilité environnementale, sociale et de gouvernance.

Depuis 2023, nous utilisons EcoVadis pour évaluer les performances sociales et environnementales de nos principaux fournisseurs de rang 1, ceux dépassant un seuil de dépenses ou fournissant des composants critiques. Ces fournisseurs rendent compte de leur performance ESG via le portail EcoVadis pour vérification et évaluation.

IBA applique un score minimum EcoVadis aux fournisseurs évalués, directement lié à la propre évaluation d'IBA, afin d'améliorer leur performance. À cette fin, IBA et EcoVadis ont organisé une session de formation en 2025 pour accompagner les fournisseurs sur l'amélioration de leur score. Leur progression sera examinée lors de la mise à jour EcoVadis 2026, tandis qu'IBA maintient une approche basée sur le partenariat et n'a pas encore défini d'actions pour les cas où le score minimum n'est pas atteint.

Le tableau ci-dessous résume la manière dont ces pratiques de diligence raisonnable s'alignent sur les

**DECLARATION DE DILIGENCE RAISONNABLE (ESRS GOV-4)**

Le rôle des organes d'administration, de surveillance et de gestion	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	184
	Organes administratifs, de surveillance et de gestion	196
S'engager avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes clés de la due diligence	Intérêts et points de vue des parties intéressées	182
	(RG) Membres et processus de décision du conseil d'administration	66
	Processus pour identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants	187
	Intérêts et points de vue des parties intéressées	228
	Intérêts et points de vue des parties intéressées	239
Identification et évaluation des impacts négatifs	Processus pour identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants	187
	Processus visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	232
	Processus visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	236
Prendre des mesures pour remédier aux effets négatifs	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	196
	Actions et ressources liées aux politiques en matière de changement climatique	204
	Mesures à prendre en cas d'incidences importantes sur le personnel de l'entreprise, approches de la gestion des risques importants et de la recherche d'opportunités importantes pour le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces mesures.	232
	Prendre des mesures concernant les incidences importantes sur les consommateurs et les utilisateurs finaux	237
	Prendre des mesures concernant les incidences importantes sur les consommateurs et les utilisateurs finaux	241

**Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)**

Le Conseil d'Administration, avec l'appui de l'équipe de direction, du comité de gestion des risques et du comité d'audit, supervise et gère les risques d'entreprise. Ces comités ont identifié plusieurs experts fonctionnels pour couvrir les différentes catégories de risques d'entreprise. L'équipe de direction et le comité de gestion des risques s'efforcent continuellement d'améliorer le cadre de gestion des risques d'entreprise et sont responsables de la mise en œuvre de réponses appropriées aux risques. L'approche générale et le cadre de gestion des risques sont décrits

plus en détail dans la section 'Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée' du rapport de gestion. L'approche de gestion des risques en matière de durabilité est décrite dans la section 'Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)' du rapport de durabilité.

## Informations environnementales

### Informations sur tous les sujets matériels

#### Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes (E-MDR-P)

##### *Un lien fort avec la mission d'IBA*

Dans le cadre de sa mission de 'protéger, améliorer et sauver des vies', IBA reconnaît que le droit à un environnement sain et durable est la pierre angulaire entre les droits humains et leur interaction avec l'environnement. L'environnement ('la planète') est donc inclus parmi les cinq parties intéressées d'IBA et reçoit une attention centrale dans le travail quotidien au sein de l'entreprise.

Nous reconnaissons qu'il est urgent de s'attaquer à la crise environnementale majeure actuelle. IBA s'engage profondément à protéger l'environnement et à minimiser l'impact écologique négatif de ses produits au long de leur cycle de vie (de l'extraction des matériaux au décommissionnement) et de la chaîne de valeur.

##### *Code de conduite des affaires*

Le Code de conduite des affaires définit les principes de la politique environnementale d'IBA, sous le principe clé 'Produits et opérations respectueux de l'environnement'.

- Mettre en œuvre et améliorer continuellement un système de gestion environnementale basé sur des normes volontaires reconnues (y compris CDP et B Corporation).
- Se conformer aux lois internationales, nationales et locales régissant les sujets environnementaux
- Mettre en œuvre l'écoconception dans ses processus, et évaluer et réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et l'impact de la rareté des ressources de ses produits tout au long de leur cycle de vie.
- Évaluer et développer des applications environnementales régénératrices.
- Évaluer et réduire les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets et la consommation d'eau de ses opérations (bureaux, installations de production, mobilité, déplacements professionnels),

et augmenter la qualité du tri et du recyclage des déchets solides

- Protéger la nature environnante (gestion des substances préoccupantes, contamination des sols et des eaux souterraines)
- Protéger et, si possible, restaurer la biodiversité sur ses installations et par le biais de partenariats pertinents
- Rendre compte publiquement de ses priorités et de ses objectifs environnementaux.

La dernière version du Code est disponible sur le site Web d'IBA<sup>12</sup> (version de 2025).

##### *Rôle des employés*

IBA s'engage à sensibiliser ses employés, ses clients et ses fournisseurs à la minimisation de l'impact environnemental négatif de ses produits et de ses activités.

La Société promeut et soutient activement les initiatives individuelles visant à réduire l'empreinte environnementale de ses activités. Par conséquent, tous les employés sont censés accomplir leurs missions avec une forte conscience environnementale et appliquer le principe de précaution ainsi que toute action préventive nécessaire dans leur travail quotidien.

##### *Signalements*

Un système de signalements est décrit dans le Code de conduite des affaires et encourage la notification des pratiques qui ne seraient pas conformes aux priorités environnementales d'IBA.

##### *Rôle des fournisseurs*

Par le biais de son Code de conduite pour les fournisseurs, la Société encourage davantage ses fournisseurs à partager son engagement envers l'environnement et à réduire l'impact environnemental de leurs produits, de leurs processus de fabrication, de leurs déchets et de leurs émissions.

<sup>12</sup> <https://www.iba-worldwide.com/iba-code-conduct>

## Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes (E-MDR-A)

### Processus d'écoconception

Le déploiement progressif du processus d'écoconception chez IBA vise l'intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement des produits afin de réduire les impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie. Cette approche est ancrée dans le principe selon lequel les produits doivent être conçus non seulement pour la fonctionnalité, mais aussi pour la durabilité, en veillant à ce qu'ils fournissent un service équivalent ou supérieur tout en minimisant leur empreinte environnementale.

Les actions d'écoconception d'IBA abordent les trois premiers des quatre niveaux décrits par le 'Rathenau Instituut' : optimisation du produit, refonte du produit, saut technologique et changement de modèle économique.

L'écoconception met l'accent sur l'importance de normaliser les indicateurs environnementaux, tels que le changement climatique, l'épuisement de l'eau et des ressources, afin de fournir une évaluation complète de l'impact environnemental d'un produit. Ces indicateurs sont calculés selon une 'Unité Fonctionnelle'(FU), ce qui permet de prendre en compte tous les aspects du cycle de vie d'un produit.

La mise en œuvre de l'écoconception d'IBA s'articule autour de trois dimensions : l'état d'esprit, le processus et les données. La dimension état d'esprit se concentre sur la sensibilisation et l'apport de méthodologie par la formation. La dimension processus intègre les principes de l'écoconception dans les processus de l'entreprise, des règles de conception aux listes de contrôle. La dimension 'données' consiste à collecter des données clés à partir de systèmes IBA tels que l'ERP SAP pour produire des métriques utilisées dans des outils de calcul d'écoconception simplifiés.

### 8 règles d'écoconception

Huit règles spécifiques d'écoconception ont été définies pour guider le processus de conception. Ces règles comprennent la réduction de la consommation d'énergie par unité fonctionnelle (FU), la promotion d'une durée de vie plus longue des produits, la réduction de la masse et des déchets, et la conception pour la recyclabilité.

Ces principes sont intégrés dans les processus de R&D de l'entreprise, ce qui garantit que les considérations environnementales sont intégrées à chaque étape du développement du produit.



## Changement climatique ESRS E1

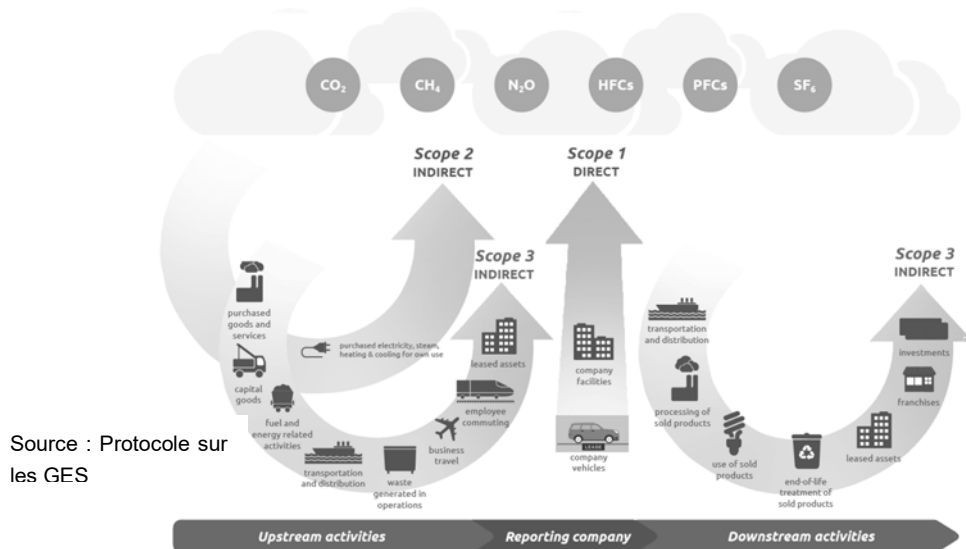
### Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)

Comme détaillé dans 'Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (ESRS 2 SBM-1)', la transition vers une chaîne de valeur à faible émission de carbone est un élément central de notre stratégie de durabilité.

Conformément au protocole sur les gaz à effet de serre (GES), nous classons nos émissions selon trois périmètres : le périmètre 1 (émissions directes provenant de sources

détenues ou contrôlées), le périmètre 2 (émissions indirectes provenant de la production d'électricité achetée) et le périmètre 3 (toutes les autres émissions indirectes qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise).

Les efforts d'IBA<sup>13</sup> pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) couvrent ces trois périmètres.



CHAÎNE DE VALEUR AMONT	OPÉRATIONS PROPRES	CHAÎNE DE VALEUR AVANT
Extraction des matières premières Transformation Fourniture de biens et services Transport depuis les fournisseurs	Innovation et développement Assemblage et test des produits Installation des produits Services à la clientèle Services partagés	Transport vers les clients Utilisation du produit Fin de vie
<b>Scope 1 – émissions directes des opérations propres</b>		
	Chauffage des installations Combustion de fioul Combustion de gaz naturel Voitures de société Combustion de diesel Combustion d'essence	
<b>Scope 2 – émissions indirectes d'énergie achetée</b>		
	Production de l'électricité utilisée dans les bâtiments	
<b>Scope 3 – autres émissions indirectes</b>		
Biens et services achetés Logistique amont Biens d'équipement (équipements informatiques, ...)	Production des carburants utilisés par les voitures de société Installations électriques Production de panneaux solaires Production d'infrastructures électriques Installations de production de fioul et de gaz Déchets des installations Voyages d'affaires, vols et trains Transport quotidien Télétravail	Utilisation des produits vendus Logistique aval Fin de vie du produit

#### Périmètres 1 et 2

Nos émissions de périmètres 1 et 2 sont principalement dues au chauffage et électricité achetée pour nos installations, ainsi qu'à la consommation de carburant et d'électricité des voitures de société.

IBA a mis en œuvre plusieurs mesures pour réduire ces émissions, notamment l'application d'une politique de leasing automobile à faible impact, l'augmentation de la production sur site d'électricité renouvelable et l'approvisionnement en électricité renouvelable.

<sup>13</sup> IBA n'est pas exclue des indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris conformément aux critères d'exclusion énoncés aux articles 12(1) (d) à (g), et 12(2) du

règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission (règlement sur les normes climatiques de référence).

### Périmètre 3

Les émissions de périmètre 3, constituant la majorité des émissions de gaz à effet de serre d'IBA, proviennent principalement de l'utilisation des produits vendus. Cela est influencé par l'efficacité énergétique des produits ainsi par les mix électriques des pays de destination. Cela souligne également l'importance de l'utilisation d'énergies renouvelables par nos clients.

Notre périmètre 3 comprend d'autres émissions telles que les biens et services achetés, les voyages d'affaires et les déplacements des employés.

IBA met en œuvre diverses stratégies pour réduire les émissions de périmètre 3, notamment :

- Intégrer les principes de l'écoconception dans les processus de R&D
- Augmenter l'efficacité énergétique des produits
- Dialoguer avec les fournisseurs pour passer à des matériaux à faible intensité de carbone
- Favoriser le transport maritime à faible impact tant en aval qu'en logistique inverse

## Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (E1-SBM-3)

### Matérialité

Notre exercice de matérialité a déterminé que le 'changement climatique' dépassait à la fois le seuil de matérialité financière et d'incidence, comme détaillé dans la 'Description du processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (ESRS 2 IRO-1)'.

### Incidences

Les produits et services d'IBA tout au long de sa chaîne de valeur contribuent aux émissions de gaz à effet de serre (GES). La plupart de ces émissions se produisent pendant la phase d'utilisation sur le site du client pendant la durée de vie des produits.

### Risques

Pour IBA, les risques physiques climatiques et les risques de transition liés au climat sont deux catégories distinctes de risques associés au changement climatique.

Notre analyse IRO (IRO-1) inclut les deux catégories de risque pour évaluer la résilience climatique de IBA sur des horizons à court, moyen et long terme, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de IBA. Cette évaluation s'est basée sur les événements climatiques passés rencontrés par IBA et sur des études publiques sur les impacts du changement

- Optimiser les déplacements professionnels grâce à la mise en place d'une maintenance prédictive, préventive et à distance
- Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables auprès de nos clients
- Évaluer la performance environnementale de nos principaux fournisseurs et l'améliorer dans un deuxième temps.

Les émissions potentielles de GES bloquées pour nos périmètres 1 et 2 proviennent de l'utilisation d'énergie fossile pour le chauffage des nos installations ou du mix national de production d'électricité. Concernant notre périmètre 3, ces émissions proviennent de la phase d'utilisation des produits IBA. Ces deux sources d'émissions bloquées sont visées par les actions décrites précédemment dans le texte et ne compromettent pas l'impact des actions d'IBA.

Ce plan de transition, validé par le Conseil de Durabilité d'IBA, répond aux risques et opportunités climatiques décrits dans le chapitre suivant (E1-SBM-3).

climatique sur les activités industrielles et les chaînes de valeur.

Les principaux résultats de cette analyse sont les suivants :

### Risques physiques climatiques

Ces risques découlent des impacts directs du changement climatique, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements à long terme des modèles climatiques.

Pour IBA, certains des principaux risques physiques comprennent :

- Événements météorologiques extrêmes : les inondations, les vagues de chaleur et d'autres événements climatiques extrêmes peuvent perturber les opérations dans les centres clients d'IBA
- Perturbations de la chaîne d'approvisionnement : les fournisseurs de pièces essentielles sont vulnérables aux événements liés au climat tels que les inondations et les sécheresses. Par exemple, des conditions anormalement sèches affectant le transport fluvial par voie navigable peuvent entraîner des retards dans la navigation et des pénalités financières

- Perturbations opérationnelles : les inondations, les vagues de chaleur et d'autres événements climatiques extrêmes peuvent perturber les opérations où l'équipement d'IBA est utilisé
- Nous ne pensons pas que les enjeux climatiques auront d'impact sur le résultat du test de dépréciation du goodwill, ni sur la durée de vie utile de nos actifs non courants, car IBA ne prévoit pas de remplacement anticipé de ses infrastructures et installations.

#### *Risques liés à la transition climatique*

Ces risques sont associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et comprennent des changements réglementaires, commerciaux et technologiques.

Pour IBA, certains des principaux risques de transition comprennent :

- Évolutions réglementaires : la mise en place de mécanismes de tarification du carbone et de réglementations sur les émissions de gaz à effet de serre peut impacter les coûts opérationnels. Par exemple, un mécanisme de tarification du carbone pour les entreprises non affiliées au SEQE, comme IBA, pourrait entraîner une augmentation des coûts.
- Changements du marché : la demande de produits et de services à faible émission de carbone pourrait augmenter, obligeant IBA à adapter ses offres de produits et ses opérations pour répondre aux nouvelles attentes du marché.
- Changements technologiques : la nécessité de développer et d'adopter de nouvelles technologies pour réduire les émissions et améliorer l'efficacité énergétique peut créer des défis et des opportunités pour IBA.
- Nous n'avons pas identifié de risque supplémentaire de perte de crédit attendue sur nos créances clients et autres actifs financiers.
- Étant donné que les engagements de réduction des émissions de carbone décrits ci-dessus se rapportent à des événements futurs et que des mesures doivent

être prises, nous n'avons pas identifié d'obligations implicites découlant de ces engagements, ni la nécessité d'enregistrer des provisions contractuelles onéreuses sur le plan opérationnel autres que celles déjà présentées dans les présents états financiers consolidés.

La compréhension et la gestion de ces risques sont cruciales pour qu'IBA puisse assurer sa résilience et sa durabilité face au changement climatique.

#### *Opportunités*

Grâce à des investissements continus dans la recherche et le développement, IBA s'engage à réduire l'intensité énergétique et les émissions de GES de ses produits, renforçant ainsi son avantage concurrentiel. L'entreprise a mis en place un programme d'écoconception afin d'évaluer et de mesurer la performance environnementale de chaque composante de ses produits clés. Cette initiative servira de base aux futurs efforts de R-D. IBA pourrait également guider les clients vers l'approvisionnement en électricité renouvelable.

De plus, il a été noté que l'engagement continu d'IBA envers la durabilité influence positivement l'attraction et la rétention des employés.

#### *Scénario climatique utilisé*

Aucun scénario climatique n'a été utilisé.

#### *Interaction avec la stratégie et le modèle économique*

Comme indiqué dans la divulgation ESRS 2 SBM-1, notre stratégie de durabilité repose sur notre évaluation de la matérialité, nous permettant de renforcer nos points forts tout en abordant les domaines où une amélioration est nécessaire.

S'appuyant sur cette base, notre objectif d'atteindre une chaîne de valeur à faible émission de carbone repose sur la compréhension et la réduction de l'empreinte carbone de nos produits et services tout au long de notre chaîne de valeur.

## Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)

### *Code de conduite des affaires*

Les politiques environnementales liées à l'atténuation du changement climatique proviennent des politiques globales d'IBA, signées par le CEO d'IBA et détaillées dans 'Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)' et plus en détail dans 'Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes' (ESRS E MDR-P). Le périmètre de ces politiques comprend

l'ensemble de la chaîne de valeur d'IBA (en amont, en opérations propres, en aval) et des zones géographiques où IBA a des activités.

Ces politiques environnementales portent sur l'atténuation du changement climatique et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Le déploiement des énergies renouvelables et d'autres thèmes liés au changement climatique sont

indirectement inclus dans l'engagement 'Évaluer et réduire les émissions de gaz à effet de serre'.

Bien que l'adaptation au changement climatique soit pertinente pour IBA, elle n'est pas encore prise en compte dans les politiques, car l'entreprise évalue encore son approche stratégique. Une fois cette évaluation terminée, IBA mettra à jour ses politiques et son plan d'action en conséquence.

La dernière version du Code est disponible sur le site Web d'IBA (version de 2025)<sup>14</sup>.

#### *Code de conduite pour les fournisseurs*

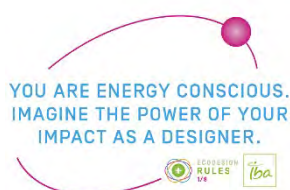
IBA a mis en place un code de conduite pour les fournisseurs couvrant un ensemble de normes environnementales minimales attendues de tous les fournisseurs d'IBA dans leur sphère d'influence. Il suit et soutient les directives des Nations Unies par le biais des objectifs de développement durable (ODD) en alignant ses principes sur les ODD pertinents pour IBA

## Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)

### *Innovation et développement*

Le changement climatique a donné à IBA l'occasion d'influencer son portefeuille de produits en introduisant des produits à faible émission de carbone.

Le système de protonthérapie Proteus®ONE a considérablement amélioré les performances énergétiques grâce à l'utilisation de la supraconductivité, offrant une alternative moins impactante comparée à la configuration Proteus235 à 2 ou 3 salles de traitement, réalisant d'importantes économies de consommation électrique et d'utilisation de béton dans l'infrastructure.



Le Cyclone® KIUBE offre une compacité et une efficacité énergétique nettement améliorées par rapport à la génération précédente, tout en utilisant moins de ressources.

En réduisant la taille de la radiopharmacie où sont produits les traceurs radiopharmaceutiques pour le diagnostic du cancer, la solution IntegraLab®ONE est la solution de radiopharmacie la plus compacte du marché, facilitant l'installation et réduisant le coût de construction et l'impact environnemental.

Notre division Solutions Industrielles a développé la nouvelle génération de Rhodotron®, dont la performance énergétique s'est grandement améliorée.

### *Maintenance et entretien à distance*

Nous optimisons les déplacements des ingénieurs d'installation et de service avec un recours accru à la maintenance à distance, prédictive et préventive et une meilleure répartition géographique du personnel intervenant sur les sites clients.

### *Mobilité des collaborateurs*

IBA encourage une mobilité efficace, à faible impact et saine.

En 2023, IBA a lancé une nouvelle politique de voiture de société imposant des véhicules 100 % électriques dans le parc automobile belge pour les nouvelles commandes. Pour plus de détails sur les dépenses liées à la location à long terme de véhicules électriques, consultez la section Taxonomie des Déclarations de durabilité (CapEx CCM 6.5).

IBA étend progressivement ses installations et ses services de recharge avec des parkings spécifiques réservés aux voitures électriques, des abris photovoltaïques spécifiques de 500 kW et une gamme croissante de 120+ points de recharge sur son siège belge. Pour plus de détails sur les dépenses liées aux bornes de recharge pour véhicules électriques, se référer à la Taxonomie (OpEx CCM 7.4).

Plus de 250 vélos sont en leasing en Belgique et en Allemagne, ce qui représente une utilisation de 20 % par le personnel d'IBA. En reconnaissance de l'engagement d'IBA, nous avons reçu 5 étoiles au challenge belge 'Tous Vélos Actifs', ce qui nous place parmi les entreprises belges les plus proactives dans ce domaine. Pour plus de détails sur les dépenses liées à la logistique cyclable, se référer à la Taxonomie (OpEx CCM 6.4).

<sup>14</sup><https://www.iba-worldwide.com/iba-code-conduct>

### Énergies renouvelables

90+ % de notre électricité au niveau du groupe provient de sources renouvelables, soit achetées par le biais de crédits d'énergie renouvelable, soit auto-produites à partir de sources renouvelables à faible impact, comme par exemple par le biais d'une installation photovoltaïque de 750 kWc dans nos installations en Belgique. Pour plus de détails sur les dépenses d'investissement liées aux énergies renouvelables, se référer à la Taxonomie (OpEx CCM 7.6).

### Expédition à faible impact

En 2023, IBA a introduit un nouveau processus pour la logistique inverse aux États-Unis, optant pour des conteneurs partagés sur les navires plutôt que pour le transport aérien vers Louvain-la-Neuve en Belgique. Malgré le voyage plus long de six semaines, ce changement a permis de réaliser des économies financières substantielles et de réduire considérablement les émissions de GES pour les expéditions non urgentes.

### Gestion des fournisseurs

L'évaluation EcoVadis des principaux fournisseurs de niveau 1 de IBA couvre des données et informations relatives aux politiques de GES, aux plans d'action et

résultats, à la gestion des situations d'urgence et à l'efficacité énergétique.

### Aperçu des actions

Toutes les actions liées aux politiques climatiques peuvent être résumées par le tableau ci-dessous. *Allocation des ressources*

Toutes les actions décrites ci-dessus ont été mises en œuvre en 2025 grâce à l'allocation des ressources financières et humaines nécessaires entre les différentes équipes IBA. Au vu de la liste des indicateurs prioritaires clés déjà établis et validés dans IBA, nous sommes confiants que les ressources adéquates sont allouées pour poursuivre le déploiement de l'ensemble de notre plan d'atténuation des changements climatiques, décrit au chapitre E1-1.

Les ressources directement associées au changement climatique sont cataloguées dans la section Taxonomie. Si des investissements futurs sont nécessaires pour atteindre nos objectifs climatiques, ils seront documentés. À ce stade, aucun investissement de ce type n'a été spécifiquement identifié.

Actions	Début (à partir de)	Résultat attendu	Portée	Horizon temporel (résultats)	Lié à une cible
Innovation et développement	1986	Réduire l'empreinte GES des produits par patient traité, bien stérilisé, Curie produit	En aval	LT	Non
Maintenance et entretien à distance	2022	Réduire l'empreinte GES des voyages d'affaires	En aval	CT	Non
Mobilité des collaborateurs	2023	Réduire l'empreinte GES des déplacements domicile-travail	Opérations propres	MT	Voir E1-4
Énergies renouvelables	2023	Réduire le périmètre 2	Opérations propres	CT	Voir E1-4
Expédition à faible impact	2023	Réduire l'empreinte GES du transport en aval	Opérations propres	CT	Non
Gestion des fournisseurs	2023	Réduire l'empreinte GES des biens achetés	En amont	LT	Voir E1-4

## Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)

### Objectifs des périmètres 1 et 2

Nous nous sommes fixés pour objectif de réduire nos émissions de GES des périmètres 1 et 2 d'au moins 50 % par rapport au niveau de 2018, d'ici à 2030.

À cette fin, nous prenons des mesures concernant nos infrastructures et nos impacts sur la mobilité, comme indiqué dans le 'Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)'. Cet objectif s'inspire des objectifs fixés au niveau de l'UE (objectifs climatiques de l'UE) publiés au moment de la création de l'objectif d'IBA.

Au-delà de cet objectif, l'IBA poursuivra sa contribution à la décarbonisation, comme indiqué dans le document 'Élimination des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone (E1-7)'.

Cet objectif n'est pas compatible avec la limitation du réchauffement climatique à un degré Celsius et demi, conformément à l'Accord de Paris, selon les règles de l'initiative Science Based Targets (SBTi<sup>15</sup>) disponibles publiquement.

### Objectif d'intensité énergétique

Nous nous sommes également fixés pour objectif de réduire notre intensité énergétique financière (MWh des périmètres 1 et 2 par million d'euros de revenus) de 50 % par rapport aux niveaux de 2020, d'ici à 2030. Cet objectif a été fixé pour compléter le premier objectif décrit ci-dessus avec un niveau d'ambition similaire. Cet objectif relatif se concentre sur la consommation d'énergie, indépendamment du mix énergétique national ou des contrats d'énergie renouvelable, comme pour les objectifs des périmètres 1 et 2. Il se concentre sur la consommation d'énergie et la compare au niveau d'activité d'IBA (revenus). Pour plus de détails, consultez le tableau « Intensité énergétique (E1-5) ».

### Objectifs de périmètre 3

Les émissions de GES de périmètre 3 mettent en évidence l'impact significatif de l'utilisation des produits vendus de l'année considérée, représentant 80+ % des émissions totales. Pour atténuer ces émissions, IBA investit continuellement dans la recherche et le développement afin d'améliorer l'intensité énergétique et les émissions de

GES de ses produits, tout en comprenant et en promouvant les énergies renouvelables auprès de ses clients.

De plus, les autres contributeurs aux émissions de périmètre 3 comprennent les achats de biens et les voyages d'affaires, ce qui nécessite une stratégie globale pour réduire leur impact.

Actuellement, IBA n'a pas de cibles formelles pour le périmètre 3. Pour fixer de tels objectifs, IBA a mené une étude avec l'aide de CO2Logic (une entreprise de South Pole) en 2024 pour se préparer à une éventuelle soumission SBTi, en fixant 2022 comme année de référence, et en identifiant les cibles possibles ainsi que les plans d'action associés. Des discussions sur les objectifs SBTi ont eu lieu en interne en 2025, une décision finale étant attendue en 2026.

### Autres objectifs liés au climat : cibles concernant la chaîne d'approvisionnement en amont

Pour anticiper la CS3D et comprendre les politiques GES, les plans d'actions et les résultats, la gestion des situations d'urgence, et l'efficacité énergétique de ses fournisseurs (voir paragraphes GOV-4 et E1-3), IBA s'est fixé pour objectif de couvrir d'ici fin 2025 plus de 50 % des dépenses de ses fournisseurs de rang 1 grâce à l'évaluation ESG EcoVadis, contre 0 % en 2023.

En 2025, après l'évaluation de rang 1, IBA exige que ses fournisseurs de rang 1 s'alignent sur son propre score EcoVadis, comme décrit plus en détails sous la section GOV-4 de notre rapport de durabilité.

### Implication des parties intéressées

Les parties intéressées externes n'ont pas participé à l'établissement de ces cibles.

### Surveillance des cibles

Tous les objectifs et résultats susmentionnés sont évalués lors de la réunion annuelle du Conseil de Durabilité.

L'intensité énergétique et son statut par rapport à sa cible sont présentés en E1-5.

Les émissions de GES et leur statut par rapport aux objectifs fixés sont présentés dans E1-6.

<sup>15</sup> Le SBTi est l'organisme mondial qui définit et promeut les meilleures pratiques de réduction des émissions en accord avec la science du climat.

À la fin de 2025, plus de 50 % des fournisseurs de rang 1 d'IBA étaient couverts par l'évaluation ESG d'EcoVadis.

## Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)

### Méthodologie, portée et hypothèses

Le champ d'application de ce chapitre couvre toutes les principales usines, bureaux et activités en Belgique, en Allemagne, en Chine, au Canada et au Portugal. Les émissions de ces sites sont entièrement couvertes par les données primaires.

L'objectif d'intensité énergétique pour 2030 a été atteint en 2025, tombant sous la barre de 22,9 MWh par million d'euros.

Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)	Unité	2023	2024	2025
<b>Consommation d'énergie fossile</b>				
Consommation de combustibles issus du charbon et des produits du charbon	MWh	0	0	0
Consommation de combustibles issus du pétrole brut et des produits pétroliers	MWh	7.211	5.882	4.243
Consommation de combustibles issus du gaz naturel	MWh	2.872	2.017	1.994
Consommation de combustibles issus d'autres sources fossiles	MWh	0	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources fossiles	MWh	421	210	259
<b>Consommation totale d'énergie fossile</b>	<b>MWh</b>	<b>10.503</b>	<b>8.109</b>	<b>6.496</b>
<i>Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie</i>	<i>%</i>	<i>67</i>	<i>56</i>	<i>49</i>
<b>Consommation d'énergie nucléaire</b>				
<b>Consommation totale d'énergie nucléaire</b>	<b>MWh</b>	<b>340</b>	<b>296</b>	<b>379</b>
<i>Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie</i>	<i>%</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
<b>Consommation d'énergie renouvelable</b>				
Consommation de combustibles issus de sources renouvelables, y compris la biomasse (incluant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.)	MWh	0	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	MWh	4.556	5.529	5.533
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	MWh	304	676	804
<b>Consommation totale d'énergie renouvelable</b>	<b>MWh</b>	<b>4.860</b>	<b>6.205</b>	<b>6.337</b>
<i>Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie</i>	<i>%</i>	<i>31</i>	<i>42</i>	<i>48</i>
<b>Consommation d'énergie</b>	<b>MWh</b>	<b>15.703</b>	<b>14.611</b>	<b>13.211</b>
<b>Production d'énergie (E1-5)</b>				
<b>Production d'énergie</b>				
Production d'énergie non renouvelable	MWh	0	0	0
Production d'énergie renouvelable	MWh	304	676	804
<b>Production totale d'énergie</b>	<b>MWh</b>	<b>304</b>	<b>676</b>	<b>804</b>
<b>Intensité énergétique (E1-5)</b>				
	<b>Unité</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2030</b>
<b>Intensité énergétique par chiffre d'affaires net</b>				
<i>Consommation totale d'énergie provenant d'activités relevant de secteurs à fort impact climatique, rapportée au chiffre d'affaires net généré par ces activités.</i>	MWh / million eur	29	21	22.9
<i>Le chiffre d'affaires net peut être rapproché de la ligne « Chiffre d'affaires total » des états financiers consolidés IFRS.</i>				

## Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)

### Méthodologie, portée et hypothèses

IBA mesure son empreinte carbone selon la méthodologie du protocole GES. Les coefficients d'émission sont tirés de bases de données mondialement reconnues sur les coefficients d'émission, notamment l'ADEME, l'AIE et le DEFRA/BEIS. Tous les gaz à effet de serre, tels que le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et les réfrigérants (HFC, PFC, CFC), sont convertis en équivalents CO<sub>2</sub> à l'aide des coefficients de potentiel de réchauffement planétaire (PRG) sur 100 ans fournis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Pour assurer la comparabilité, les émissions de GES provenant de l'acquisition située au Portugal ont été intégrées dans les chiffres de consommation globale pour les années avant 2024.

IBA travaille avec un partenaire externe, CO2Logic (une entreprise de South Pole), pour déterminer les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub> les plus pertinents à utiliser et aider au calcul des émissions d'IBA.

Trois modifications méthodologiques mineures ont été apportées pour garantir les données les plus précises pour 2023, 2024 et 2025 :

- Les émissions de transport en amont ont été mises à jour suite à des clarifications sur les dépenses liées au transport appropriées à considérer.
- Les chiffres liés aux biens d'équipement ont été révisés en raison d'une surestimation détectée.
- Pour les investissements, seuls les facteurs d'émission basés sur la localisation sont désormais

appliqués pour les références liées au bureau, plutôt que de s'appuyer sur une combinaison de facteurs de marché et de localisation.

#### *Limites et calcul des périmètres 1 et 2*

L'empreinte des périmètres 1 et 2 couvre l'ensemble des principales activités de fabrication, bureaux et activités en Belgique, en Allemagne, en Chine, au Canada et le site acquis au Portugal et est entièrement couverte par des données primaires.

Le rapport 2025 est basé sur les facteurs d'émissions de CO2 mis à jour par pays, conformément aux données 2024 de l'AIE. Par souci d'uniformité, les mêmes facteurs d'émission mis à jour ont été appliqués aux rapports des années précédentes.

#### *Limites et calcul de périmètre 3*

Périmètre 3, catégorie 11, émissions liées à l'utilisation des produits vendus : ces émissions sont déterminées par les émissions cumulatives de GES projetées des accélérateurs de particules vendus, à l'exclusion des petits appareils vendus.

Il est à noter que la consommation d'énergie pendant toute la durée de vie des produits vendus est incluse dans le calcul des émissions de l'année de vente (prise de commande). Cela se fait conformément à la méthodologie du protocole GES.

Le mix énergétique spécifique de chaque client n'est pas pris en compte. Les émissions sont basées uniquement sur la consommation d'énergie due à l'utilisation des produits vendus. Les logiciels et services ne sont pas inclus.

La formule appliquée est la suivante :  $\Sigma$  (nombre de produits vendus au cours de l'année considérée  $\times$  électricité consommée par an (kWh/an)  $\times$  durée de vie

totale prévue utilisation du produit (année)  $\times$  facteur d'émission d'électricité (kg CO2e/kWh) au pays d'installation).

Périmètre 3, catégorie 1, biens et services achetés : un calcul basé sur les dépenses est appliqué. Cette catégorie est un mélange entre deux sources d'émissions. Le premier est constitué des émissions des biens et composants entrant dans l'entreprise au cours de l'année couverte par le rapport. La deuxième partie des émissions est celle produite par tous les services externes utilisés au quotidien (de l'achat de meubles au conseil externe).

Périmètre 3, catégorie 6, voyages d'affaires : les émissions proviennent principalement de nos voyages d'affaires en avion, par opposition aux voyages en train. Ces émissions sont calculées sur la base des kilomètres parcourus, multipliés par les facteurs d'émission de la catégorie de siège et du type de vol correspondants (court, moyen, long, vol international). Ils tiennent également compte du forçage radiatif. Les émissions de GES provenant des services achetés liés aux voyages sont également incluses dans cette catégorie.

Périmètre 3 catégorie 2, biens d'investissement : un calcul basé sur les dépenses est appliqué.

Les autres catégories du périmètre 3, représentant de plus petites quantités d'émissions de GES, comprennent le traitement des déchets générés dans les opérations, les déplacements domicile-travail, le télétravail, le transport en aval et en amont, la fin de vie des produits vendus, les activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 ou 2), soit calculés à l'aide de données primaires multipliées par les facteurs d'émissions de CO2 pertinents, soit calculés sur base des dépenses.

# IBA - Rapport annuel 2025

Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)	Unité	2018	2023	2024	2025	2030
		Année de référence				Objectif
<b>Émissions de GES de périmètre 1</b>						
Émissions brutes de GES de périmètre 1	t CO2eq		2.187	1.726	1.354	
Pourcentage des émissions de GES de périmètre 1 provenant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés	%		0	0	0	
<b>Émissions de GES de périmètre 2</b>						
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation	t CO2eq		996	1.017	1.035	
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur le marché	t CO2eq		285	156	191	
<b>Émissions de périmètre 1 + 2</b>						
Émissions de périmètre 1 + 2 (fondées sur la localisation)	t CO2eq	<b>5.313</b>	3.183	2.743	2.389	<b>2.657</b>
diff vs année de référence	%		-40%	-48%	-55%	-50%
Émissions de périmètre 1 + 2 (fondées sur le marché)	t CO2eq		2.472	1.882	1.545	
<b>Émissions de GES de périmètre 3</b>						
Émissions totales brutes indirectes de GES (périmètre 3)	t CO2eq		446.632	536.133	721.932	
1 Biens et services achetés	t CO2eq		89.959	80.086	119.067	
2 Biens d'investissement	t CO2eq		1.351	1.094	2.468	
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	t CO2eq		746	660	556	
4 Transport et distribution en amont	t CO2eq		3.254	2.634	2.743	
5 Déchets produits lors de l'exploitation	t CO2eq		48	59	42	
6 Voyages d'affaires	t CO2eq		6.701	7.686	8.168	
7 Déplacements domicile-travail des salariés	t CO2eq		730	783	846	
8 Actifs loués en amont	t CO2eq		NA**	NA**	NA**	
9 Acheminement en aval	t CO2eq		260	266	672	
10 Traitement des produits vendus	t CO2eq		NA**	NA**	NA**	
11 Utilisation des produits vendus	t CO2eq		343.452	442.740	587.108	
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	t CO2eq		131	116	249	
13 Actifs loués en aval	t CO2eq		NA**	NA**	NA**	
14 Franchises	t CO2eq		NA**	NA**	NA**	
15 Investissements	t CO2eq		n.c.	9	13	
Pourcentage des GES de périmètre 3 calculés à l'aide de données primaires	%		-	1.6	1.3	
<b>Émissions totales de GES</b>						
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation)	t CO2eq		449.799	538.858	724.321	
Émissions totales de GES (fondées sur le marché)	t CO2eq		449.104	538.015	723.506	
<b>Intensité des GES par produit net*</b>						
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net	tCO2eq / million eur		1.049	1.082	1.168	
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net	tCO2eq / million eur		1.048	1.080	1.167	

\*Le produit net peut être rapproché avec le poste 'Total des ventes et services' de son compte de résultat consolidé IFRS.

\*\* NA signifie non-applicable car couvrant des activités ou des postes d'émissions n'existant pas chez IBA.

## Émissions des périmètres 1 et 2

Grâce à une diminution de la consommation d'énergie dans ses principaux bâtiments et principalement à la mise en œuvre de sa politique de voiture à faible impact, IBA a réduit ses émissions de périmètre 1 et 2 et a déjà atteint son objectif de réduction de 50 %, initialement prévu pour 2030.

Il n'y a pas d'émissions biogéniques à déclarer pour les périmètres 1 et 2.

## Émissions de périmètre 3 - Utilisation des produits vendus

La consommation d'énergie de nos accélérateurs vendus est le principal contributeur de nos émissions de GES. Les niveaux de ventes et le type d'accélérateurs vendus varient beaucoup d'une année sur l'autre et expliquent les variations au fil des années des émissions dans cette catégorie. Ces émissions dépendent également du mix électrique du pays où l'accélérateur est installé.

## Autres émissions de périmètre 3

Les émissions liées aux avions ont augmenté par rapport à 2024, bien qu'en baisse de 2% par ETP par rapport à 2024, grâce à des alternatives aux voyages en avion telles que les conférences à distance, la télémaintenance et l'utilisation plus intensive des équipes locales.

Il n'y a aucune émission biogénique à déclarer pour l'ensemble des émissions de périmètre 3 de IBA.

## Autres métriques liées au climat - CDP

Dans le but d'accroître la transparence et d'évaluer nos pratiques, nous divulguons chaque année nos données relatives au climat et à la sécurité de l'eau par le biais du Carbon Disclosure Project (CDP)<sup>16</sup>. IBA a reçu la note 'B' du CDP en matière de climat en 2025 et fait partie de la classe 'management level' des entreprises qui prennent des mesures coordonnées sur les questions climatiques.

Indicateur CDP	Unité	2023	2024	2025
Score Climat CDP*	Rang	B	B	B

\*Le score CDP est lié à l'année de déclaration et est basé sur les données de l'année précédente, conformément aux règles du CDP. Pour consulter le score, recherchez « Ion Beam Applications S.A. » dans la section des scores publics des entreprises du CDP : <https://www.cdp.net/en/data/scores#accessing-public-corporate-responses>

<sup>16</sup> <https://www.iba-worldwide.com/iba-cdp-climate-and-water-security-report-2025>

## Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone (E1-7)

---

### *Élimination du carbone et crédits*

IBA ne mène pas d'activités de prélèvement ou de stockage au sein de ses propres opérations ni tout au long de sa chaîne de valeur en amont et en aval. Elle n'acquiert pas non plus de crédits carbone et ne revendique aucune réduction d'émissions associée.

Cependant, IBA achète des certificats carbone (registres du groupe CSA) associés aux pratiques d'élimination du carbone en dehors de sa chaîne de valeur, comme détaillé dans la section suivante.

### *Certificats d'agriculture carbone*

En dehors de sa chaîne de valeur, pour la sixième année consécutive, IBA soutient les agriculteurs européens dans leur transition vers l'agriculture régénérative grâce à son partenariat avec SoilCapital<sup>17</sup>. Dans le cadre de cet engagement, IBA contribue au développement d'un programme de certificats d'agriculture carbone qui récompense les agriculteurs pour l'adoption de pratiques

régénératives. Ces certificats (registres du groupe CSA) sont générés en dehors de la chaîne de valeur de IBA et ne contribuent donc pas à la réduction des émissions de GES propres à IBA.

Plus précisément, le partenariat soutient les agriculteurs dans l'intégration des légumineuses dans leurs rotations de cultures — une pratique qui, grâce à sa capacité de fixation d'azote, contribue à réduire les émissions, à améliorer la fertilité des sols et à préserver les rendements. Les pratiques régénératrices promues par Soil Capital génèrent également des bénéfices plus larges pour la biodiversité, la santé des sols et les économies locales, ce qui se reflète dans ces certificats de culture carbone.

En 2025, IBA a acheté 1 000 certificats d'agriculture carbone pour la période 2024. Grâce à ce programme, IBA a contribué à réduire ou à éliminer l'équivalent de 5 700 tonnes de CO<sub>2</sub> à ce jour.

## Tarifification interne du carbone (E1-8)

---

Depuis 2021, IBA a fixé un prix interne fictif du carbone comme moyen théorique d'éclairer les décisions concernant les actions de réduction du carbone.

Il prend en compte plusieurs références pour s'aligner sur les tendances du marché et les objectifs de durabilité. L'une des principales références est le prix des quotas dans le cadre d'un système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE). Une seconde référence est le coût des

certificats carbone, tels que les certificats d'agriculture carbone mentionnés dans les E1-7, qui soutiennent les investissements dans des projets qui réduisent ou éliminent les émissions de gaz à effet de serre.

En 2025, le prix du carbone est fixé à 96€/tonneCO<sub>2</sub>e. Sa seule application cette année-là fut l'achat de certificats d'agriculture carbone (divulgués sous E1-7).

## Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs (GOV-3)

---

Les mécanismes incitatifs reposent sur une approche globale d'amélioration en intégrant la performance durable, sans séparer les critères spécifiques au climat. Pour plus

de détails, consultez la section GOV-3 (ESRS 2) du rapport de durabilité.

---

<sup>17</sup> <https://www.soilcapital.com/contribution>

## Utilisation des ressources et économie circulaire ESRS E5

### Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (E5-SBM-3)

#### Matérialité

Notre exercice de matérialité a déterminé que la 'circularité (ressources et déchets)' dépassait à la fois le seuil de matérialité financière et d'incidence, comme détaillé dans la 'Description du processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités significatifs (ESRS 2 IRO-1)'.

#### Incidences

Certains produits et services d'IBA nécessitent des matières premières dont la disponibilité peut être limitée. De plus, les produits et services d'IBA produisent des déchets tout au long de leur chaîne de valeur.

#### Risques et opportunités

Pour IBA, les risques liés aux ressources et aux déchets sont deux catégories distinctes de risques associés à la circularité.

#### Risques d'épuisement des ressources

L'absence de circularité peut conduire à une utilisation non durable des ressources et à une augmentation des quantités de déchets, ce qui nuit à l'environnement. Les ressources telles que le fer, le cuivre, l'aluminium, le charbon, le plomb, les terres rares et les éléments rares peuvent devenir plus difficiles à trouver, ce qui entraîne des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et une augmentation des prix d'achat.

#### Risques liés à la gestion des déchets

Les accélérateurs de particules et les blindages en béton des bâtiments des clients peuvent devenir des déchets activés en fin de vie, qui ne peuvent pas être immédiatement recyclés et doivent être traités par le propriétaire. Les clients peuvent demander à IBA de proposer des solutions plus durables pour les traitements de fin de vie.

Les déchets sont également produits à partir des bureaux et des activités de fabrication d'IBA, ainsi que par les processus des fournisseurs, tels que les emballages pour le transport (y compris le bois, le plastique et la mousse),

pour les opérations de service à la clientèle ou pour l'élimination en fin de vie.

IBA pourrait faire face à une augmentation des coûts en raison de la réglementation sur les déchets électroniques/électriques et activés, ce qui pourrait réduire la compétitivité de ses solutions.

#### Opportunités

La mise en œuvre de l'écoconception permet de réduire la consommation de matières premières, l'activation en fin de vie et les coûts associés.

La remise à neuf, les réparations et la logistique inverse sont des opportunités pour limiter la quantité de matières premières primaires nécessaires et créer des opportunités commerciales supplémentaires.

Conseiller les clients sur l'élimination sûre des matériaux activés en fin de vie peut assurer l'élimination et la réutilisation sûre des matériaux, réduire les coûts de fin de vie et atténuer les risques d'atteinte à la réputation en cas d'incidents.

La réutilisation de matériaux, de pièces et de produits en fin de vie peut entraîner des économies et la possibilité de revendre ces pièces par et aux clients.

Privilégier les pièces plus légères, les plastiques recyclables et/ou recyclés, et le bois issu de forêts gérées durablement peut présenter des opportunités financières importantes.

#### Interaction avec la stratégie et le modèle économique

Comme indiqué dans la divulgation ESRS 2 SBM-1, notre stratégie de durabilité repose sur notre évaluation de la matérialité, nous permettant de renforcer nos points forts tout en abordant les domaines où une amélioration est nécessaire.

S'appuyant sur cette base, notre objectif d'atteindre une chaîne de valeur à faible déchets porte sur la compréhension et la réduction de l'impact en terme de déchets de nos produits et services tout au long de notre chaîne de valeur.

## Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)

### Code de conduite des affaires

Les politiques environnementales liées à la circularité (ressources et déchets) proviennent des politiques globales d'IBA, signées par le CEO d'IBA et détaillées dans 'Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise' (G1-1) et plus en détail dans 'Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes' (ESRS-E MDR-P).

Ces politiques couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur d'IBA (en amont, les activités propres, en aval) et les zones géographiques où IBA a des activités.

Ces politiques environnementales décrivent l'engagement d'IBA à réduire la production de déchets provenant de ses produits, de ses activités et de sa chaîne de valeur. À ce

jour, elles ne couvrent pas la transition vers l'abandon de l'utilisation de ressources vierges, l'approvisionnement durable ou l'utilisation de ressources renouvelables.

La dernière version du Code est disponible sur le site Web d'IBA (version de 2025)<sup>18</sup>.

### Code de conduite pour les fournisseurs

IBA a mis en place un code de conduite pour les fournisseurs couvrant un ensemble de normes environnementales minimales attendues de tous les fournisseurs d'IBA dans leur sphère d'influence. Il suit et soutient les directives des Nations Unies par le biais des objectifs de développement durable (ODD) en alignant ses principes sur les ODD pertinents pour IBA.

## Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)

### Concevoir pour la réparabilité et l'évolutivité

Comme en ce qui concerne le changement climatique, nos processus de développement de produits mettent en œuvre les principes de circularité : éviter, réduire, réutiliser, recycler grâce à l'introduction de pratiques d'écoconception.



Tous les produits des quatre secteurs d'activité, à savoir la protonthérapie, les solutions radiopharmaceutiques, la dosimétrie et les solutions industrielles, sont conçus pour faciliter la maintenance et l'entretien tout au long de leur durée de vie.

### Concevoir pour demain

IBA a également développé un Béton à Faible Activation (LAC), qui réduit significativement la quantité de déchets à traiter lors du futur démantèlement des casemates accueillant ses accélérateurs, et donc les coûts et l'impact environnemental. Ce béton a également été utilisé lors de la construction de notre nouveau siège social.

### Élimination des déchets toxiques des processus de stérilisation

IBA Industrial Solutions a développé un nouveau portefeuille de services et de solutions complètes basées sur l'accélérateur de particules Rhodotron. Ces solutions

électriques innovantes permettent aux clients internes ou aux stérilisateurs contractuels de stériliser les dispositifs médicaux soit par faisceau d'électrons sur des boîtes, soit par rayons X sur des palettes, soit les deux. Ils offrent une alternative facilement disponible et plus écologique aux procédés de stérilisation classiques, en éliminant les déchets toxiques liés aux intrants chimiques tels que l'oxyde d'éthylène gazeux et les matières nucléaires telles que le cobalt 60. Ils évitent les polluants et les dangers associés.



### Lutter contre les déchets grâce à des solutions innovantes

Récemment, IBA s'est lancée dans un projet ambitieux pour s'attaquer au problème de la contamination par les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) dans l'eau potable. Les PFAS sont un groupe de produits chimiques artificiels qui ont été largement utilisés dans diverses industries en raison de leur résistance à la chaleur, à l'eau et à l'huile. Cependant, ils sont également connus sous le nom de 'produits chimiques éternels' car ils ne se décomposent pas facilement dans l'environnement, ce qui entraîne d'importants problèmes de santé et d'environnement.

<sup>18</sup> <https://www.iba-worldwide.com/iba-code-conduct>

Le programme PFAS d'IBA tire parti de notre expertise dans la technologie des accélérateurs de particules pour développer une méthode de destruction de ces produits chimiques persistants. En utilisant des accélérateurs de particules avancés, IBA vise à décomposer les molécules de PFAS dans l'eau contaminée, les rendant ainsi inoffensives. Cette approche novatrice de traitement des déchets est encore à l'étude, mais elle est très prometteuse pour relever les défis environnementaux pressants de notre époque.

Pour plus de détails sur les dépenses liées aux études liées aux solutions environnementales, consultez la section Taxonomie du rapport de durabilité (OpEx PPC 13.4).

### Réduire les déchets à la source

L'emballage des produits est amélioré afin de réduire son impact environnemental. L'équipe logistique a remplacé une machine utilisant des matériaux non recyclables par trois nouvelles utilisant des matériaux recyclés : une machine à rembourrage pour les boîtes en carton, une machine à coussin d'air réduisant les déchets plastiques et une machine à compression de papier utilisant du papier recyclé. À plus grande échelle, un programme d'emballage à faible impact a été lancé en 2025 afin d'encre réduire les emballages dès la conception et de réduire le suremballage tout au long de la chaîne de valeur. Pendant sa première année, le programme a mis en place une task force dédiée et réalisé une analyse approfondie de tous les flux de biens emballés entrants et sortants afin d'identifier les problèmes de suremballage. Sur la base de cette évaluation, l'équipe a déterminé les actions prioritaires à mettre en œuvre pour traiter les enjeux à fort volume. Ainsi, trois projets ont été sélectionnés, avec une mise en œuvre en cours et des résultats attendus en 2026.

### Gestion des déchets

Sur les sites belges d'IBA, un programme est en place en interne et avec notre partenaire de gestion des déchets pour accroître la sensibilisation, améliorer les processus et augmenter le tri afin d'assurer la recyclabilité des déchets.

### Processus de logistique inverse à faible impact

En 2023, IBA a introduit un nouveau processus pour la logistique inversée aux États-Unis, optant pour un espace de conteneur partagés sur les navires plutôt que pour le transport aérien vers Louvain-la-Neuve en Belgique.

Nous avons mis en place un processus circulaire de retour des pièces défectueuses ou excédentaires déployées chez nos clients, facilitant ainsi leur réparation, leur revente ou leur recyclage.

### Prolonger la durée de vie du produit

IBA a démontré son engagement à prolonger la durée de vie de ses produits. Un exemple notable est le contrat conclu en 2024 avec son premier client de système de protonthérapie, qui consiste en une restauration complète du système mettant ainsi un centre âgé de 25 ans avec les dernières technologies de protonthérapie. De même, la remise à neuf d'une installation de Rhodotron® pour se conformer aux normes actuelles de l'industrie et prolonger sa durée de vie, ainsi que la relocalisation et la remise en service d'un accélérateur RadioPharma Solutions, illustrent encore l'engagement d'IBA à prolonger la durée de vie des produits et donc à réduire les déchets.



### Guide de démantèlement

IBA a élaboré des directives complètes pour les clients sur l'utilisation efficace des accélérateurs et les procédures de fin de vie. En offrant ces conseils, IBA aide les clients à prendre des décisions éclairées sur la gestion de la fin de vie, garantissant ainsi une gestion responsable et durable des accélérateurs. Notre objectif est de fournir un guide complet de démantèlement pour tous les principaux accélérateurs.

### Services de décommissionnement

CYCLADE (Cyclotron Advanced Decommissioning) est un partenariat créé en 2023 entre IBA, IRE, SCK, Transrad et Interboring qui vise à trouver les différentes options et l'optimum économique à mettre en place pour le démantèlement des cyclotrons et recueillir les retours d'expérience.



Le consortium fait le lien entre l'expertise

nécessaire pour aborder le démantèlement de ces systèmes complexes (accélérateurs et leur blindage en béton) et la volonté d'identifier la stratégie optimale d'un point de vue économique et environnemental. L'objectif est de réduire au minimum les déchets radioactifs et autres déchets finaux, maximisant ainsi la circularité des cyclotrons.

### Gestion des fournisseurs

L'évaluation EcoVadis des principaux fournisseurs de rang 1 d'IBA comprend des données et des informations relatives à la gestion et à la production des déchets.

*Aperçu des actions*

Toutes les actions liées à l'utilisation des ressources, aux déchets et à l'économie circulaire peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Actions	Début (à partir de)	Résultat attendu	Portée	Horizon temporel (résultats)	Lié à une cible
Concevoir pour la réparabilité et l'évolutivité	1986	Réduire l'utilisation de matériaux/composants	En aval	LT	Non
Prolonger la durée de vie du produit	1986	Réduire l'utilisation de matières premières primaires	En aval	LT	Non
Élimination des déchets toxiques des processus de stérilisation	1991	Réduire l'impact environnemental du produit/de la technologie	En aval	LT	Non
Concevoir pour demain	2015	Réduire les déchets de blindage pendant le démantèlement	En aval	LT	Non
Guide de démantèlement	2017	Augmenter la recyclabilité des produits	En aval	LT	Non
Réduire les déchets à la source	2023	Eviter la production de déchets	Opérations propres	ST	Non
Processus de logistique inverse à faible impact	2023	Augmenter la réutilisation/réparation pour réduire l'utilisation de matières premières primaires	En aval	ST	Non
Services de démantèlement	2023	Augmenter la recyclabilité des produits	En aval	LT	Non
Gestion des fournisseurs	2023	Augmenter la performance de la gestion des déchets dans la chaîne d'approvisionnement	En amont	LT	Voir E5-3
Lutter contre les déchets grâce à des solutions innovantes	2024	Dépollution de l'eau	En aval	LT	Non
Gestion des déchets	2024	Augmenter la recyclabilité des déchets	Opérations propres	ST	Voir E5-3
Réduction des déchets d'emballage	2025	Réduire les déchets d'emballage	Toute la chaîne de valeur	MT	Non

**Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)**

*Objectif d'intensité de déchets*

En commençant par l'analyse des données historiques concernant la production de déchets chez IBA, nous nous sommes fixé l'objectif volontaire de réduire l'intensité

financière de nos déchets non triés d'un facteur 3 (15 %/an) par rapport aux niveaux de 2018 d'ici 2025.

*Objectif d'intensité des déchets dangereux*

Nous nous sommes fixé l'objectif volontaire de réduire l'intensité financière de nos déchets dangereux de 10 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici 2025.

Ces objectifs ne sont pas associés à des éléments de conception circulaires tels que la durabilité, le démantèlement, la réparabilité et la recyclabilité, car les produits d'IBA présentent déjà une grande durabilité, comme indiqué dans E5-5 (p. ex., une durée de vie de 30 ans).

Les objectifs de déchets non triés et dangereux concernent l'étape du recyclage dans la hiérarchie des déchets et ont pour but de :

- augmenter la recyclabilité des déchets produits par IBA (plus de matières secondaires produites, moins de matières premières primaires à extraire par d'autres) et ainsi,
- D'augmenter le taux d'utilisation de matériaux circulaires par d'autres.

Ces objectifs ne sont pas associés à la gestion des déchets, y compris la préparation à un traitement approprié, ni à l'approvisionnement et à l'utilisation durables (conformément au principe de la cascade) de ressources renouvelables, ni à la réduction au minimum des matières premières primaires. À l'heure actuelle, IBA

n'a pas l'intention de fixer des objectifs sur ces points précis.

#### *Autres cibles liées aux ressources et aux déchets de la chaîne d'approvisionnement en amont*

Pour anticiper la CS3D et comprendre la gestion des déchets de ses fournisseurs (voir paragraphes GOV-4 et E5-2), IBA s'est fixé pour objectif de couvrir d'ici la fin de 2025 plus de 50 % de ses dépenses de fournisseurs de rang 1 par le biais de l'évaluation ESG EcoVadis, contre 0 % en 2023.

#### *Implication des parties intéressées*

Les parties intéressées externes n'ont pas participé à l'établissement des objectifs mentionnés ci-dessus.

### Ressources entrantes (E5-4)

---

#### *Méthodologie, portée et hypothèses*

Le premier flux de matière implique des composants personnalisés, ceux qui sont fabriqués par des fournisseurs externes sur la base de cahiers de charge d'IBA. Le deuxième flux concerne les composants électromécaniques standards que IBA achète directement sur le marché.

Ces deux flux sont combinés lors des phases d'assemblage, de test et de livraison du produit au client.

Les principaux composants des accélérateurs d'IBA, en masse, sont l'acier, le cuivre et l'aluminium. D'autres matériaux utilisés en plus petites quantités comprennent le plomb, les plastiques (dérivés de la pétrochimie) et divers produits électromécaniques. Il peut s'agir de terres rares, de ressources rares, d'or et de cobalt.

Les matériaux d'emballage utilisés par les fournisseurs et la logistique d'IBA sont principalement constitués de carton, de bois et d'acier.

### Ressources sortantes (E5-5)

---

#### *Produits et matériaux*

IBA conçoit, produit et commercialise des solutions pour le diagnostic et le traitement du cancer, des maladies graves et des applications industrielles telles que la stérilisation des dispositifs médicaux. Les accélérateurs IBA durent jusqu'à 30 ans, tandis que les produits de dosimétrie ont une durée de vie de 10 ans. Étant donné qu'aucune moyenne sectorielle n'est disponible ou divulguée publiquement, il n'est pas possible de fournir une comparaison avec les points de référence sectoriels.

#### *Surveillance des cibles*

Tous les objectifs et résultats susmentionnés sont évalués lors de chaque réunion du Conseil de Durabilité.

Les chiffres relatifs aux déchets et l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés sont présentés dans E5-5.

À la fin de 2025, plus de 50 % des fournisseurs de rang 1 d'IBA étaient couverts par l'évaluation ESG d'EcoVadis.

En 2025, le poids total des matériaux utilisés pour fabriquer les produits d'IBA était estimé à 1900 tonnes. Cette estimation est basée sur la masse totale de la nomenclature (BOM) décrivant les produits vendus par IBA en 2024.

IBA n'exige pas de certifications spécifiques pour l'approvisionnement durable en matériaux, ce qui conduit à une utilisation de 0 % de matériaux durables d'origine biologique.

De plus, IBA n'a pas reçu d'informations concernant la quantité ou le pourcentage de composants secondaires réutilisés ou recyclés, de produits intermédiaires ou de matériaux utilisés par ses fournisseurs. Par conséquent, IBA fait l'hypothèse qu'il n'y a pas de composants secondaires ou recyclés (0 %) utilisés dans ses produits.

Tous les produits susmentionnés sont conçus pour faciliter la maintenance et l'entretien tout au long de leur durée de vie. Ceci est en ligne avec les garanties et les contrats de service d'IBA, garantissant que le produit fonctionnera de manière optimale ou sera réparé. Par conséquent, les produits d'IBA sont tous réparables et certains pourraient même être modernisés en fin de vie (voir paragraphe E5-2, Prolongation de la durée de vie des produits). Cependant, il n'y a pas de standard d'évaluation officiel pour la réparabilité applicable aux produits d'IBA.

En 2025, 90% de la masse des accélérateurs vendus est recyclable selon les nomenclatures (BOM) d'IBA. En pratique, les composants peuvent être démontés mécaniquement et envoyés dans des filières de recyclage appropriées ; les parties radioactives deviennent recyclables après leur période de désintégration, et la gestion de fin de vie est assurée par les clients conformément à la réglementation locale.

L'emballage des produits IBA utilise des matériaux entièrement recyclables : bois, polyoléfinés, carton et acier. Ces matériaux sont entièrement recyclables (100 %).

#### *Methodologie, portée et hypothèses*

Le tableau ci-dessous présente les données de production de déchets pour toutes les principales unités de production et bureaux situés en Belgique, en Allemagne, en Chine, au Canada et au Portugal.

Pour ce dernier site et pour le plus petit site situé en Belgique, les chiffres utilisés dans le rapport sont des volumes estimés. Toutes les autres données sont des sources de données primaires provenant des fournisseurs services à des fins de facturation et de tri.

En 2025, la méthode utilisée pour calculer le poids des déchets de carton générés sur le principal campus belge d'IBA a été mise à jour. Le collecteur local de déchets a affiné le ratio de conversion utilisé pour transformer le volume collecté en masse, reflétant mieux les progrès réalisés dans les pratiques de gestion des déchets, notamment le compactage du carton. Ce changement méthodologique explique la diminution observée dans ce flux de déchets. Malheureusement, il n'est pas possible de recalculer les quantités de déchets de carton pour les années antérieures à 2025 selon la nouvelle approche.

Les déchets produits par les activités propres d'IBA sont représentatifs des secteurs des équipements médicaux, de l'électrique-électronique et de l'emballage. Plus précisément, la plupart des déchets produits sont des déchets d'emballage. Les chiffres montrent que les déchets de papier/carton et de bois, qui sont des déchets d'emballages de transport, représentent environ 46% des quantités totales de déchets produits.

En ce qui concerne les différents traitements de déchets, deux sources d'information différentes ont été utilisées. Pour la Belgique, des informations directes provenant des prestataires de services de gestion des déchets ont été utilisées. Pour les autres pays, IBA a utilisé des statistiques provenant de diverses bases de données publiques ou payantes.

L'objectif d'intensité financière des déchets dangereux n'a pas été atteint. Les principales raisons sont la production de déchets liée à divers travaux de modernisation des bâtiments et la collecte de pièces électroniques non réparables, qui n'avaient pas été anticipées lors de la définition de l'objectif.

L'objectif d'intensité des déchets mixtes a été atteint. Ce résultat a été obtenu grâce à la mise en œuvre réussie de nouvelles règles de tri des déchets dans les principaux sites en Belgique, où sont produits les plus grands volumes de déchets.

De nouveaux objectifs concernant la gestion des déchets seront discutés en 2026.

Déchets générés par type et matériau (E5-5)	Unité	2023	2024	2025
<b>Déchet non dangereux par matériau</b>				
Verre	t	1.5	1.3	1.4
Métal	t	6.9	11.1	13.1
Papier et carton	t	94.7	88.1	36.9
Plastique	t	3.8	4.6	6.5
Bois	t	18.4	32.7	28.1
<b>Total des déchets non dangereux détournés de l'élimination</b>	<b>t</b>	<b>125.3</b>	<b>137.8</b>	<b>86.0</b>
<b>Déchets non dangereux mélangés</b>				
<b>Total des déchets non dangereux mélangés</b>	<b>t</b>	<b>65.0</b>	<b>74.0</b>	<b>45.2</b>
Pourcentage de déchets non dangereux mélangés	%	33%	33%	32%
<b>Déchets dangereux par type</b>				
DEEE (équipements électriques et électroniques)	t	5.8	10.9	8.0
Produits chimiques (huiles, agents de nettoyage, divers produits chimiques issus des laboratoires, ...) (non radioactifs)	t	0.9	2.6	0.4
<b>Total des déchets dangereux</b>	<b>t</b>	<b>6.7</b>	<b>13.5</b>	<b>8.4</b>
<b>Total des déchets</b>	<b>t</b>	<b>197.0</b>	<b>225.4</b>	<b>139.6</b>

## IBA - Rapport annuel 2025

Déchets générés par méthode de gestion de déchets (E5-5)	Unité	2023	2024	2025
<b>Déchets non dangereux produits</b>				
<b>Déchets non dangereux destinés à l'élimination</b>	t	68.4	72.0	46.47
Déchets non dangereux destinés à l'élimination par incinération	t	58.5	66.1	40.49
Déchets non dangereux destinés à l'élimination par mise en décharge	t	9.9	5.9	5.8
Déchets non dangereux destinés à l'élimination par autres opérations d'élimination	t	0.0	0.0	0.0
<b>Déchets non dangereux détournés de l'élimination</b>	t	121.9	139.9	84.6
Déchets non dangereux détournés de l'élimination grâce à d'autres opérations de valorisation	t	0.0	0.0	0.0
Déchets non dangereux détournés de l'élimination grâce à la préparation en vue du réemploi	t	0.0	0.0	0.0
Déchets non dangereux détournés de l'élimination grâce au recyclage	t	121.9	139.9	84.6
<b>Total des déchets non dangereux générés</b>	t	<b>190.3</b>	<b>211.9</b>	<b>131.1</b>
<b>Déchets dangereux produits</b>				
<b>Déchets dangereux destinés à l'élimination</b>	t	1.0	0.6	0.5
Déchets dangereux destinés à l'élimination par incinération	t	1.0	0.6	0.5
Déchets dangereux destinés à l'élimination par mise en décharge	t	0.008	0.008	0
Déchets dangereux destinés à l'élimination par autres opérations d'élimination	t	0.0	0.0	0
<b>Déchets dangereux détournés de l'élimination</b>	t	5.7	12.9	7.9
Déchets dangereux détournés de l'élimination grâce à d'autres opérations de valorisation	t	0.0	0.0	0
Déchets dangereux détournés de l'élimination grâce à la préparation en vue du réemploi	t	0.0	0.0	0
Déchets dangereux détournés de l'élimination grâce au recyclage	t	5.7	12.9	7.9
<b>Quantité totale de déchets dangereux</b>	t	<b>6.7</b>	<b>13.5</b>	<b>8.4</b>
<b>Déchets radioactifs produits</b>				
<b>Total des déchets radioactifs produits</b>	t	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Déchets destinés à l'élimination</b>				
Déchets non recyclés	t	69.4	72.6	47.1
Pourcentage de déchets non recyclés	t	35.2%	32.2%	33.3%
<b>Total des déchets générés</b>	t	<b>197.0</b>	<b>225.4</b>	<b>139.6</b>

Intensité des déchets (E5-5)	Unité	2023	2024	2025	2025
					Objectif
<b>Intensité totale des déchets mélangés (par mEur de chiffre d'affaires)*</b>	<b>t / million Eur</b>	<b>0.15</b>	<b>0.15</b>	<b>0.07</b>	<b>0.08</b>
Diff vs année de référence	%	-41%	-42%	-73%	-67%
<b>Intensité des déchets dangereux (par M€ de chiffre d'affaires)*</b>	<b>t / million Eur</b>	<b>0.016</b>	<b>0.027</b>	<b>0.018</b>	<b>0.005</b>
Diff vs année de référence	%	172%	371%	213%	-10%

\*Le produit net peut être rapproché avec le poste 'Total des ventes et services' de son compte de résultat consolidé IFRS.

## Taxonomie de l'UE

Afin d'atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie pour 2030 et d'atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe, le règlement sur la Taxonomie de l'UE (UE) 2020/852 a été établi pour évaluer la durabilité des activités économiques en tenant compte des différentes circonstances et obligations des différents acteurs économiques. Il énonce six objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Les activités couvertes par la Taxonomie sont appelées activités éligibles à la Taxonomie. Pour ces activités, les actes délégués qui complètent la Taxonomie définissent des critères de performance pour les objectifs environnementaux, ainsi que des garanties minimales pour la protection des droits humains et du droit du travail. Une activité est considérée comme alignée sur la Taxonomie si elle apporte une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs, sans compromettre de manière significative les autres objectifs, et si elle respecte également les garanties minimales définies.

Différentes méthodes peuvent être nécessaires pour qu'une activité apporte une contribution substantielle à chaque objectif. Le règlement sur la Taxonomie de l'UE exige la publication du pourcentage du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) ou des dépenses opérationnelles (OpEx) qui est éligible et aligné sur la Taxonomie.

Un groupe de travail interfonctionnel sur la Taxonomie a analysé les activités d'IBA sur la base du code NACE

(Nomenclature des activités économiques) afin d'identifier les activités candidates et les données financières associées liées au chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation.

Nous avons évalué positivement les critères de contribution substantielle et les critères d'absence de préjudice important (DNSH) pour ces activités individuelles.

Le respect des garanties minimales a été évalué au niveau de l'entreprise, à l'aide d'une approche d'évaluation bidimensionnelle : des processus adéquats ont été mis en place pour prévenir les impacts négatifs, et les résultats sont surveillés pour vérifier l'efficacité des processus de l'entreprise, comme indiqué dans la section « Conduite des affaires » (ESRS G1) du rapport de durabilité.

IBA a examiné chacune de ses activités afin de déterminer si elles répondent aux exigences techniques définies pour les six objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE. Une activité peut en théorie contribuer à plus d'un objectif ; cependant, à des fins de rapport, chaque activité n'était attribuée qu'à l'objectif pour lequel elle répondait aux critères d'éligibilité. Cette approche garantit que la même activité ne soit pas comptée plus d'une fois dans les divulgations de la Taxonomie.

Le double comptage a été évité en classant chaque activité sous une seule activité économique environnementale.

Pour l'exercice de reporting de cette année, comme le permet l'Acte délégué de simplification (4 juillet 2025), nous avons choisi de conserver la même approche de reporting que l'année précédente. Nous prévoyons d'adopter les mesures de simplification prévues par l'acte lors des prochains cycles de reporting.

## Chiffre d'affaires (E1-3)

La part des activités économiques éligibles à la Taxonomie dans le chiffre d'affaires total d'IBA (c'est-à-dire le chiffre d'affaires consolidé tel que présenté dans le compte de résultat consolidé du Groupe) est calculée en divisant le chiffre d'affaires provenant des produits et services associés aux activités économiques éligibles à la Taxonomie (numérateur) par le chiffre d'affaires consolidé (dénominateur). Le dénominateur de l'indicateur de performance du chiffre d'affaires est basé sur le chiffre d'affaires consolidé de la Société, conformément à la norme IAS 1.82(a). Le chiffre d'affaires consolidé d'IBA peut être rapproché avec le poste 'Total des ventes' de son compte de résultat consolidé IFRS pour 2025.

En ce qui concerne le numérateur et comme expliqué ci-dessous, aucune activité éligible à la Taxonomie n'a été identifiée.

À l'heure actuelle, la Taxonomie de l'UE identifie les activités éligibles parmi sept secteurs différents, comme apportant une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux. Les activités principales d'IBA

sont classées dans la NACE C26.6 (26600 / Fabrication d'équipements d'irradiation, électromédicaux et électrothérapeutiques).

À l'heure actuelle, aucune partie du chiffre d'affaires d'IBA n'est attribuable aux activités économiques couvertes par la Taxonomie actuelle. Il en résulte les données quantitatives agrégées suivantes (voir le tableau pour plus de détails)<sup>19</sup> :

Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total

	Alignée sur la Taxonomie par objectif	Éligible à la Taxonomie par objectif
CCM*	0%	0%
CCA*	0%	0%
WTR*	0%	0%
CE*	0%	0%
PPC*	0%	0%
BIO*	0%	0%

<sup>19</sup> CCM : Atténuation du changement climatique ; ACC : Adaptation au changement climatique ; WTR : Eau ; PPC : Pollution ; CE : Économie circulaire ; BIO : Biodiversité

## Dépenses d'investissement (CapEx) (E1-3)

L'ICP CapEx est défini comme la proportion des dépenses d'investissement éligibles à la Taxonomie (CapEx) (numérateur) divisée par le total des dépenses d'investissement (dénominateur) d'IBA.

Le total des dépenses d'investissement est défini comme les acquisitions d'immobilisations corporelles (IAS 16) et d'immobilisations incorporelles (IAS 38) au cours de l'exercice. Le total des dépenses d'investissement d'IBA peut être rapproché des états financiers consolidés IFRS pour 2025, comme la somme des notes 5.1 Lignes des actifs incorporels 'Valeur comptable brute / Acquisitions' et des notes 5.2 Immobilisations corporelles Valeur comptable brute / Acquisitions'.

On trouvera ci-après des précisions sur le numérateur.

En 2025, les dépenses d'investissement éligibles à la Taxonomie pour l'atténuation du changement climatique chez IBA concernent :

- Location longue durée de véhicules hybrides (PHEV) et électriques (VE) (catégorie de Taxonomie CCM 6.5)

- Mise à niveau des équipements économes en énergie (catégorie de Taxonomie CCM 7.3)

Pour plus de détails concernant la location longue durée de véhicules, veuillez consulter E1-3 « Mobilité des collaborateurs ».

Dans l'analyse de ces activités éligibles à la Taxonomie, IBA identifie les éléments suivants comme étant alignés sur la Taxonomie, mis en œuvre et opérationnels :

- Mise à niveau des équipements économes en énergie (catégorie de Taxonomie CCM 7.3)

Lorsqu'il s'agit de location à long terme de véhicules hybrides (PHEV) et électriques (VE), IBA n'a pas accès aux informations publiques des constructeurs automobiles concernant l'alignement de chacun de leurs modèles en particulier. Par conséquent, pour ces activités éligibles à la Taxonomie, IBA considère actuellement qu'elles ne sont pas alignées sur la Taxonomie.

Il en résulte les données quantitatives agrégées suivantes (voir le tableau pour plus de détails) :

	Part des CapEx/total des CapEx	
	Alignée sur la Taxonomie par objectif	Éligible à la Taxonomie par objectif
CCM*	1%	24%
CCA*	0%	0%
WTR*	0%	0%
CE*	0%	0%
PPC*	0%	0%
BIO*	0%	0%

## Dépenses opérationnelles (OpEx) (E1-3)

L'ICP OpEx est défini comme la proportion des dépenses opérationnelles (OpEx) éligibles à la Taxonomie (numérateur) divisée par le total des dépenses d'exploitation (dénominateur) d'IBA.

Le total des dépenses d'exploitation comprend les dépenses directes non capitalisées engagées pour couvrir les coûts opérationnels courants de l'entreprise. Il s'agit notamment des dépenses telles que la recherche et le développement non capitalisés, les baux à court terme et de faible valeur, l'entretien et les réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs immobilisés (c'est-à-dire les immobilisations corporelles et incorporelles).

On trouvera ci-après des précisions sur le numérateur.

En 2025, les dépenses d'investissement éligibles à la Taxonomie pour l'atténuation du changement climatique chez IBA concernent :

- Programme de location de vélos (catégorie de Taxonomie CCM 6.4)
- Modernisation d'équipements économes en énergie (catégorie de Taxonomie CCM 7.3)
- Entretien des stations de recharge pour véhicules électriques (catégorie de Taxonomie CCM 7.4)
- Maintenance des moyens de production d'énergie renouvelable photovoltaïque (catégorie de Taxonomie CCM 7.6)

En 2025, la Taxonomie des dépenses opérationnelles de IBA éligible à la pollution concerne :

- Études liées aux solutions environnementales pour le traitement des substances chimiques permanentes dans l'eau (substances per- et polyfluoroalkyles, PFAS) (catégorie de Taxonomie PPC 13.4) : dépenses du projet et rémunération au prorata en fonction du pourcentage du temps réel consacré au projet.

Pour plus de détails sur le programme de location de vélo, consultez E1-3 « Mobilité des collaborateurs ».

Pour plus de détails sur les études liées aux solutions environnementales, consultez E5-2 « Lutter contre les déchets grâce à des solutions innovantes ».

Dans l'analyse de ces activités éligibles à la Taxonomie, IBA identifie les éléments suivants comme alignés sur la Taxonomie :

- Programme de location de vélos (catégorie de Taxonomie CCM 6.4) (activité nouvellement alignée en 2024)
- Modernisation d'équipements économes en énergie (catégorie de Taxonomie CCM 7.3)
- Entretien des stations de recharge pour véhicules électriques (catégorie de Taxonomie CCM 7.4)
- Maintenance des moyens de production d'énergie renouvelable photovoltaïque (catégorie de Taxonomie CCM 7.6)

En ce qui concerne les études relatives aux solutions environnementales pour le traitement des substances chimiques permanentes (PFAS), IBA reconnaît qu'il faut plus d'informations sur les avantages de ces solutions afin de garantir que les critères techniques de sélection sont respectés. IBA les considère donc comme non alignés sur la Taxonomie.

Cela donne les données quantitatives agrégées suivantes (voir le tableau de reporting pour plus de détails) :

	Part des OpEx/total des OpEx	
	Alignée sur la Taxonomie par objectif	Éligible à la Taxonomie par objectif
CCM*	1%	1%
CCA*	0%	0%
WTR*	0%	0%
CE*	0%	0%
PPC*	0%	1%
BIO*	0%	0%

Part du chiffre d'affaires issue des produits et services associés à des activités économiques alignées sur la Taxonomie (E1-3)

Exercice 2025	2025		Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")						Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible à la taxonomie (A.2), année 2024 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)	
	Code (2)	Chiffres d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année 2025 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)					
Activités économiques (1)		EUR 000	%	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	OUI;NO N;N/EL	%	H	T
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																				
<b>A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)</b>																				
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%		
Dont habilitantes		0	0,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%	E	
Dont transitoires		0	0,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%		T
<b>A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)</b>																				
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0	0,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%		
<b>A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)</b>		<b>0</b>	<b>0,0%</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>0,0%</b>		
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																				
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie		620.175	100%																	
<b>TOTAL</b>		<b>620.175</b>	<b>100%</b>																	

\* OUI — Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé; NON — Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé; N/EL — Non éligible: activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental visé

Part des CapEx issue des produits et services associés aux activités économiques alignées sur la Taxonomie (E1-3)

Exercice 2025	2025			Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")						Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année 2024 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (2)	CapEx (3)	Part des CapEx, année 2025 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)					
Activités économiques (1)		EUR 000	%	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	%	H	T	
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																				
<b>A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)</b>																				
Infrastructures permettant un transport routier et des transports publics à faible émission de carbone	CCM 6.15	0	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	E		
Installation, entretien et réparation d'équipements d'efficacité énergétique	CCM 7.3	333	1,4%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N/A	OUI	N/A	N/A	OUI	0,3%	E		
Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement attenantes aux bâtiments)	CCM 7.4	0	0,0%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI	1,1%	E		
Installation, entretien et réparation de technologies d'énergie renouvelable	CCM 7.6	0	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI	0,0%	E		
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		333	1,4%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,4%			
Dont habilitantes		333	1,4%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,4%	E		
Dont transitoires		0	0,0%	0,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%		T	
<b>A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)</b>																				
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	5.636	23,0%	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								32,8%			
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		5.636	23,0%	23,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%								32,8%			
<b>A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)</b>		<b>5.969</b>	<b>24,4%</b>	<b>24,4%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>								<b>34,1%</b>			
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																				
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		<b>18.525</b>	<b>76%</b>																	
<b>TOTAL</b>		<b>24.494</b>	<b>100%</b>																	

\* OUI — Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé; NON — Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé; N/EL — Non éligible: activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental visé

\*\*Une correction a été apportée au total des dépenses d'investissement (CAPEX) pour 2024 afin d'y inclure le coût d'acquisition des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, qu'il s'agisse d'immobilisations incorporelles ou d'immobilisations corporelles.

Part des OpEx issue de produits et de services associés à des activités économiques alignées sur la Taxonomie (E1-3)

Exercice 2025	2025			Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")							Part des OpEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année 2024 (18)	Catégorie activité habitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (2)	OpEx (3)	Part des OpEx, année 2025 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)				
Activités économiques (1)		EUR 000	%	OUI;NON;N/EL	OUI;NON;N/EL	OUI;NON;N/EL	OUI;NON;N/EL	OUI;NON;N/EL	OUI;NON;N/EL	OUI;NON;N/EL	OUI;NON;N/EL	OUI;NON;N/EL	OUI;NON;N/EL	OUI;NON;N/EL	OUI;NON;N/EL	OUI;NON;N/EL	%	H	T	
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																				
<b>A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>																				
Infrastructures permettant un transport routier et des transports publics à faible émission de carbone	CCM 6.15	0	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H		
Exploitation d'engins de déplacement personnel, logistique du vélo	CCM 6.4	743	1,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N/A	N/A	OUI	N/A	OUI	0,9%			
Installation, entretien et réparation d'équipements d'efficacité énergétique	CCM 7.3	17	0,1%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N/A	OUI	N/A	N/A	OUI	0,0%	H		
Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement)	CCM 7.4	10	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI	0,0%	H		
Installation, entretien et réparation de technologies d'énergie renouvelable	CCM 7.6	5	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI	0,0%	H		
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		774	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,0%			
Dont habitantes		774	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,0%	H		
Dont transitoires		0	0,0%	0,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%		T	
<b>A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>																				
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers***	CCM 6.5	0	0,0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%			
Traitement de déchets dangereux	PPC 13.4	880	1,2%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	N/EL								0,6%			
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		880	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%	1,2%	0,0%	0,0%								0,6%			
<b>A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)</b>		<b>1.655</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,2%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,2%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>								<b>1,5%</b>			
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																				
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		<b>73.648</b>	<b>98%</b>																	
<b>TOTAL</b>		<b>75.302</b>	<b>100%</b>	**																

\* OUI — Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé; NON — Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé; N/EL — Non éligible: activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental visé

\*\*Une correction a été apportée au total des dépenses d'exploitation (OPEX) pour 2024 afin d'y inclure les coûts salariaux des chercheurs directement impliqués dans la recherche et le développement

\*\*\*En ce qui concerne les dépenses d'électricité liées aux véhicules hybrides (PHEV) et électriques (EV) (catégorie de taxonomie CCM 6.5), IBA estime qu'elles ne sont pas éligibles au titre de la taxonomie pour l'exercice 2025 et a révisé en conséquence les données relatives à l'exercice 2024.

### Autres informations sur la Taxonomie (E1-3)

Conformément aux obligations de règlement délégué de l'article 8 annexe II, IBA déclare qu'aucune activité n'est attribuable aux secteurs de l'énergie nucléaire et du gaz fossile.

Obligations de réglementation déléguée, article 8 annexe II Modèle 1 Activités liées au nucléaire et au gaz fossile		
#	Activité	IBA
Activités liées à l'énergie nucléaire		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à la recherche, au développement, à la démonstration et au déploiement d'installations de production d'électricité novatrices qui produisent de l'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets du cycle du combustible.	Non
2	L'entreprise exerce, finance ou expose à la construction et à l'exploitation en toute sécurité de nouvelles installations nucléaires pour produire de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, ainsi que leurs améliorations de sécurité, en utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
3	L'entreprise exerce, finance ou expose à l'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes qui produisent de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène à partir d'énergie nucléaire, ainsi que des améliorations de leur sécurité.	Non
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou expose à la construction ou à l'exploitation d'installations de production d'électricité qui produisent de l'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles.	Non
5	L'entreprise exerce, finance ou a des expositions à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles.	Non
6	L'entreprise exerce, finance ou expose à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur ou du froid à partir de combustibles gazeux fossiles.	Non

## Informations sociales

### Effectifs de l'entreprise ESRS S1

#### Intérêts et points de vue des parties intéressées (S1-SBM-2)

---

##### *Engagement envers nos employés*

Comme nous le rappelle toujours Yves Jongen, le fondateur d'IBA, nos collaborateurs et collaboratrices sont les ressources les plus précieuses de l'entreprise et sont essentiels à son succès. Protéger, améliorer et sauver des vies est un engagement quotidien, qui s'applique d'abord à nous-mêmes et aux personnes avec lesquelles nous travaillons et pour lesquelles nous travaillons.

IBA, en tant qu'employeur responsable, s'engage à offrir à tous ses employés des conditions de travail sûres et efficaces. Et IBA s'engage à offrir des opportunités d'emploi égales dans un environnement inclusif et convivial qui soutient à la fois leur développement professionnel et personnel.

#### Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (S1-SBM-3)

---

##### *Matérialité*

Notre exercice de matérialité a déterminé que la 'santé, la sécurité et le bien-être de notre propre personnel' dépassait le seuil de matérialité d'incidence, comme détaillé dans la 'Description du processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (ESRS 2 - IRO-1)'.

excessives augmentent également le risque d'accidents du travail. Les différences culturelles peuvent conduire à des priorités différentes en matière de sécurité, de réglementation du travail et de conformité aux règles. Le mal-être des employés pourrait nuire à la réputation d'IBA en tant qu'employeur, dissuader les talents et avoir un impact négatif sur le recrutement et la rétention.

##### *Incidences*

La main-d'œuvre d'IBA peut être exposée à des risques mécaniques, électriques et radiatifs. L'organisation d'IBA peut également avoir un impact sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de ses collaborateurs.

##### *Opportunités*

À l'inverse, donner la priorité au bien-être des employés et gérer efficacement les charges de travail peut stimuler la productivité en augmentant l'engagement et la satisfaction, ce qui améliore l'efficacité opérationnelle et permet de réaliser des économies. De plus, investir dans des initiatives de bien-être des employés réduit les taux de roulement, ce qui réduit les coûts de recrutement et de formation, ainsi que les pertes de productivité associées à l'embauche et à l'intégration de nouveaux employés.

##### *Risques*

Les conditions de travail, la santé, le bien-être et la sécurité influencent considérablement le moral, la productivité et la santé globale des employés. IBA installe des systèmes dans le monde entier. Son siège social est situé en Belgique, avec des employés présents internationalement. Les travailleurs d'IBA réalisent des assemblages mécaniques et électriques, ainsi que des tests d'accélérateurs de particules de masse élevée, de haute tension et émettant des radiations.

##### *L'interaction avec la stratégie et le modèle économique : At Our Best - IBA Philosophy*

Les performances maximales sont atteintes lorsque les employés sont à leur optimum. C'est l'essence même de la philosophie 'At Our Best'. Ainsi, un ensemble complet d'outils et de pratiques est en place, couvrant les domaines de la gestion de la performance (travail collaboratif), du suivi de l'engagement (dialogue constant), de l'apprentissage (développer les connaissances et les compétences) et de la rémunération (partage de la valeur créée).

L'exposition individuelle à des équipements lourds et en mouvement, à des risques électriques et de radiations et à des heures de travail excessives peut entraîner une augmentation des coûts des soins de santé, des litiges et des interruptions de travail. Les heures de travail



- Dynamiser les équipes en travaillant en collaboration : nous concentrons notre énergie sur des objectifs collectifs et non sur des objectifs individuels annuels. L'approche Objectif et Résultats Clés (OKR) anime l'ensemble des départements. Les équipes définissent ensemble les priorités et les adaptent rapidement, ce qui rend IBA plus agile et réactive.
- Avancer dans la bonne direction sur la base d'un dialogue constant : nous avons une visibilité sur la santé de notre organisation à tous les niveaux. Les managers comprennent ce qui entrave la performance et prennent des mesures directes.
- Grandir constamment en développant de nouvelles connaissances et compétences : nous faisons de l'apprentissage continu une priorité absolue pour nos équipes. Nous investissons dans la formation des managers pour leur permettre de devenir des coachs en temps réel.
- Créer de la valeur et la partager ensemble : le salaire de base récompense la compétence, tandis que d'autres éléments de rémunération récompensent les réalisations. Et nous partageons la valeur créée ensemble et permettons aux managers de récompenser directement les personnes qui se surpassent.

## Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (S1-1)

### Code de conduite des affaires

Le Code de conduite des affaires définit les principes de la politique sociale et de la politique du personnel d'IBA. Elle se fonde, entre autres, sur la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

### Un environnement de travail productif et sûr

IBA s'engage à créer un environnement de travail positif, productif et sûr, exempt de violence, de menaces, de harcèlement, d'intimidation, de coercition mentale ou physique et d'autres comportements perturbateurs, nécessitant la coopération de tous les employés pour maintenir un tel environnement.

IBA n'autorise aucune forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou mentale. Nous considérons toutes les menaces de violence comme des questions graves. IBA s'engage également à ce que le milieu de travail soit exempt de harcèlement physique et psychologique.

Les droits sociaux, en tant que partie intégrante des droits humains, sont activement protégés par la Société. L'adhésion ou la non-appartenance à un syndicat est également libre.

### Politiques de santé et de sécurité

Chez IBA, la santé et la sécurité sont une priorité absolue pour nos collègues, nos utilisateurs et nos patients. La sécurité au travail chez IBA couvre tous les employés, mais aussi les sous-traitants et les visiteurs d'IBA, avec un

accent particulier sur les processus de fabrication au siège ainsi que sur l'installation sur les sites des clients. De plus, des employés sont sur place pour l'entretien des produits médicaux pendant l'exploitation et la maintenance. La sécurité liée au produit est prise en compte dans la conception du produit tout au long de son cycle de vie.

IBA s'engage à mener ses activités en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail. IBA promeut la prévention du travail involontaire et de la traite des êtres humains, la prévention du travail des mineurs, la liberté d'association, l'ergonomie, d'excellentes installations pour les employés et la prévention de l'épuisement professionnel. IBA s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail afin de tenir sa promesse de ne pas nuire à ses employés.

Les exigences essentielles en matière de santé et de sécurité sont gérées conformément au règlement européen sur les dispositifs médicaux (MDR) 2017/745. La conformité à la norme ISO 45001 (Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail) sera évaluée en 2026.

Différentes catégories sont d'une grande importance pour l'activité d'IBA. Il s'agit principalement, mais sans s'y limiter : la radioprotection, la gestion des accès (LOTO), la sécurité électrique, le travail en hauteur, le levage et la manutention de marchandises lourdes. Un programme de santé et de bien-être pour tous les employés a été déployé. Des mesures de préparation et d'intervention en cas d'urgence sont en place dans les unités de production.

Nous veillons à ce que tous les employés soient équipés de protection individuelle (EPI) nécessaires pour effectuer leurs tâches en toute sécurité. Nos protocoles EPI comprennent des sessions de formation régulières pour éduquer les employés sur l'utilisation, l'entretien et l'élimination corrects des EPI. La liste des équipements fournis comprend des gants, des lunettes de protection, des écrans faciaux, des masques, des vêtements de protection et des équipements particuliers comme des dosimètres pour ceux qui sont exposés à des rayonnements ionisants. Des inspections EPI sont effectuées régulièrement pour garantir que tous les équipements répondent aux normes de sécurité et sont en bon état.

L'identification et l'évaluation des risques sont un processus essentiel débutant par la définition de profils de risque par catégorie d'employés. Cela implique d'analyser

systématiquement les dangers et les expositions spécifiques auxquels différents groupes d'employés peuvent être confrontés en fonction de leurs rôles et de leur environnement de travail. En créant des profils de risque personnalisés, IBA peut identifier avec précision les risques potentiels et déterminer la probabilité et la gravité de ces risques pour chaque catégorie d'employés.

Pour assurer la sécurité des travailleurs, IBA met en œuvre des mesures complètes d'atténuation des risques. Pour tous les types de dangers, une formation complète à la sécurité est dispensée afin d'aider les employés à identifier les risques à l'avance et à prendre les mesures d'atténuation appropriées. Pour les rayonnements ionisants, IBA fournit des dosimètres personnels, avec un suivi régulier et un strict respect des limites d'exposition. Pour les travaux en hauteur, des systèmes de protection contre les chutes tels que des harnais et des garde-corps sont utilisés. Le levage et la manutention de charges lourdes sont gérés à l'aide d'évaluations ergonomiques et d'aides mécaniques telles que des chariots élévateurs. Enfin, les risques électriques sont atténués grâce à des outils isolés et à des procédures de cadenassage/étiquetage (LOTO). Les procédures LOTO garantissent que toutes les sources d'énergie sont isolées et verrouillées avant le début de la maintenance, ce qui réduit considérablement les accidents et les blessures sur le lieu de travail.

Les règles en matière de sécurité et de santé sont communiquées par le biais de sessions de formation régulières, les nouveaux arrivants étant tenus de passer des tests sur le Learning Management System en ligne Learn2Grow d'IBA. Il existe également des formations récurrentes pour des groupes spécifiques au sein de l'entreprise.

Tous les employés sont encouragés à signaler tout problème ou préoccupation en matière de sécurité et de santé via un outil de signalement intranet formel (Jira). Les accidents ou les incidents qui peuvent présenter un risque grave pour d'autres emplacements ou installations d'IBA sont signalés par le biais d'une publication d'alerte de santé et de sécurité afin d'informer les autres services. En règle générale, les alertes H&S sont envoyées aux responsables concernés automatiquement via l'outil de signalement des incidents. Les managers sont ensuite responsables du partage de l'information avec leurs équipes et de l'enregistrement des présences. Une copie du registre de présence est téléchargée dans l'action, ce qui permet de clôturer l'action.

Les systèmes de sécurité des machines d'IBA couvrent ses propres produits et les installations de production/assemblage. Ils sont conçus pour protéger les employés contre les dangers potentiels associés aux machines. Les principales caractéristiques comprennent les arrêts automatiques, les verrouillages et les boutons d'arrêt d'urgence pour arrêter immédiatement les opérations en cas d'urgence. Nous effectuons régulièrement des audits de sécurité et des contrôles d'entretien pour nous assurer que tous les systèmes de sécurité fonctionnent correctement. Les employés reçoivent une formation complète sur l'utilisation en sécurité des équipements, l'identification des dangers potentiels et l'intervention en cas d'urgence.

L'évaluation du système de sécurité et de santé est effectuée par l'équipe Santé et Sécurité de l'organisation Qualité, centralisée pour la plupart des régions et des secteurs d'activité, à l'exception des solutions de dosimétrie qui disposent de leur propre système de gestion de la qualité, aligné sur celui d'IBA.

La réunion d'examen de la gestion de la qualité (QMR) examine le système de gestion d'IBA pour s'assurer qu'il est toujours pertinent, adéquat et efficace. Les données relatives aux accidents/à la santé sont examinées dans le QMR au moins deux fois par an.

L'examen comprend l'évaluation des opportunités d'amélioration et de la nécessité d'apporter des changements au système de gestion d'IBA, y compris la politique et les objectifs en matière de qualité et de santé et sécurité.

La direction aborde les questions de sécurité par le biais de communications écrites ou de réunions d'entreprise.

#### *Politique sur le droit à la déconnexion*

IBA s'engage à respecter le droit de ses employés de se déconnecter des communications électroniques liées au travail en dehors des heures normales de bureau. Cela inclut les e-mails, les messages électroniques et toute autre forme de communication liée au travail. Il peut y avoir des exceptions à cette politique pour assurer le bon fonctionnement des opérations techniques sur site. Ces exceptions seront gérées avec soin et seront toujours proportionnées au droit de déconnexion des employés.

#### *Protéger activement les droits humains*

IBA protège activement les droits humains, en veillant au respect des lois en vigueur et en promouvant un environnement de travail qui respecte et défend ces droits, en particulier l'interdiction du travail involontaire, de la traite des êtres humains et du travail des mineurs.

#### *Politique de traitement des données*

En plus du Code de conduite des affaires, la politique de traitement des données d'IBA explique comment IBA se conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) pour protéger les données personnelles des membres du personnel et de toute autre personne avec laquelle IBA fait affaire.

La dernière version du Code est disponible sur le site Web d'IBA (version de 2025)<sup>20</sup>.

## Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants (S1-2)

La mise en œuvre, le suivi et la mise à jour de ces politiques sont discutés au sein de la Commission de la protection et de la prévention au travail en Belgique, et des comités similaires existent également dans d'autres pays.

Grâce à la philosophie At Our Best, nous entretenons un dialogue constant avec les employés, ce qui nous permet d'avoir une visibilité sur la santé de notre organisation à tous les niveaux. Un processus régulier d'enquête d'engagement est mis en place : nous recueillons fréquemment les commentaires de tous les employés par

le biais d'enquêtes Pulse réalisées via la plateforme Microsoft Glint, ce qui nous permet de mesurer en temps réel l'engagement, tant au niveau des équipes que de l'organisation dans son ensemble.

Les managers disposent d'informations en temps réel sur les niveaux d'engagement et la santé organisationnelle et reçoivent des conseils pour prendre des mesures efficaces, auxquelles s'ajoutent les supports de formation LinkedIn Learning.

<sup>20</sup> <https://iba-worldwide.com/content/code-conduct>

## Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (S1-3)

Si les employés sont confrontés à l'un des risques ou comportements mentionnés ci-dessus en tant que victime ou témoin, ils disposent de plusieurs canaux pour le signaler à leur responsable, à l'équipe des ressources humaines, à l'équipe juridique et/ou au Compliance Officer d'IBA. Ces canaux sont décrits plus en détail dans les

'Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)'.

Le processus d'élimination des impacts négatifs est décrit plus en détail dans les 'Politiques relatives au personnel propre (S1-1)'.

## Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches (S1-4)

### Actions liées à la santé et à la sécurité

Nous veillons à ce que les activités d'IBA soient conformes aux réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail et, le cas échéant, nous mettons en œuvre des contrôles supplémentaires pour répondre aux exigences de l'entreprise. Et nous donnons à tous les employés le pouvoir d'arrêter toute activité qu'ils jugent dangereuse et qui va à l'encontre de notre principe de 'No Harm'.

À toutes les étapes du développement, de la mise en œuvre et de l'exploitation des produits et services IBA, nous garantissons les normes de sécurité les plus élevées pour nos employés. En particulier, s'agissant du temps de travail, cela implique que nous respectons les règles et réglementations – en matière d'heures de travail, de temps de déplacement et de temps de récupération – applicables aux lieux où nous opérons. Des mesures organisationnelles sont en place pour minimiser l'impact sur les employés et respecter leur temps personnel.

### Actions liées au bien-être

Pour faire face aux risques psychosociaux, nous avons mis en place plusieurs initiatives visant à favoriser le bien-être mental et à réduire le stress lié au travail. Ces initiatives comprennent des ateliers de gestion du stress, une formation à la pleine conscience et l'accès à des programmes d'aide aux employés (PAE) qui fournissent des services de conseil et de soutien confidentiels. Nous favorisons également un environnement de travail positif grâce à des activités régulières de consolidation d'équipe, à des canaux de communication ouverts et un management tourné vers le soutien. En priorisant la santé mentale, nous visons à créer un milieu de travail plus sain et plus productif pour tous les employés.

### Impacts négatifs sur les effectifs qui découlent du plan de transition

IBA n'a pas identifié d'impacts négatifs sur ses effectifs qui découlent de son plan de transition.

## Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)

Sauf indication contraire, les métriques sont mesurées à la fin de la période de reporting, en effectifs. Nous considérons les contrats à durée indéterminée comme des employés à durée indéterminée, et les contrats à durée déterminée et les sous-traitants comme des employés temporaires. Les données sont extraites des systèmes d'information RH (SIRH) d'IBA<sup>21</sup>.

Le pourcentage de femmes/hommes/autres dans le Groupe reste stable à 27 % / 73 % / 0 %.

En 2025, le nombre d'employés a augmenté de 8%, via principalement l'expansion en Technologies (y compris Radiopharma, Industriel, et l'ingénierie & chaîne d'approvisionnement) et au démarrage de nouveaux centres de protonthérapie.

<sup>21</sup> ND : non disponible

<b>Répartition des effectifs par région et nature du contrat (S1-6)</b>	<b>Unité</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Groupe	#	1.986	2.118	2.290
Asie	%	12%	11%	11%
EMEA	%	71%	71%	71%
AM	%	17%	18%	18%
Employés à temps partiel	%	8%	8%	8%
Personnel temporaire	#	7%	8%	7%
<b>Répartition des effectifs par genre (S1-6) Tableau 1</b>	<b>Unité</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Femme	#	518	572	621
Homme	#	1.471	1.545	1.668
Autre	#	ND	1	1
Non communiqué	#	ND	0	0
Nombre d'employés total	#	1.989	2.118	2.290
<b>Répartition des effectifs des salariés dans des pays représentant au moins 10 % de l'effectif total (S1-6)</b>	<b>Unité</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Pays				
Belgique	#	1.039	1.117	1.205
Etats-unis	#	320	343	386
Allemagne	#	223	222	237
<b>Répartition des effectifs des salariés par type de contrat, ventilés par sexe (S1-6) Tableau 3</b>	<b>Unité</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Employés (F/H/Autres)	#	518 / 1 471	572 / 1 545	621 / 1 668
Employés permanents (F/H/Autres)	#	486 / 1 356	527 / 1 426	572 / 1 545
Employés temporaires (F/H/Autres)	#	32 / 114	45 / 119	0 / 3 / 123
Salariés à heures non garanties (F/H/Autres)	#	0 / 0	0 / 0 / 0	0 / 0 / 0
<b>Répartition des effectifs par type de contrat, ventilés par région (S1-6) Tableau 4</b>	<b>Unité</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Employés</b>	<b>#</b>	<b>1.989</b>	<b>2.118</b>	<b>2.290</b>
EMEA	#	1.405	1.506	1.624
AM	#	349	375	412
Asie	#	235	237	254
<b>Employés permanents</b>	<b>#</b>	<b>1.843</b>	<b>1.954</b>	<b>2.124</b>
EMEA	#	1.297	1.367	1.485
AM	#	340	367	402
Asie	#	206	220	237
<b>Employés temporaires</b>	<b>#</b>	<b>146</b>	<b>164</b>	<b>166</b>
EMEA	#	108	139	139
AM	#	9	8	10
Asie	#	29	17	17
<b>Salariés à heures non garanties</b>	<b>#</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
EMEA	#	0	0	0
AM	#	0	0	0
Asie	#	0	0	0
<b>Métriques de bien-être (S1-6)</b>	<b>Unité</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	
Nombre de départs*	#	139	121	
Taux de départs*	%	7%	6%	
Score d'engagement (GLINT)	%	75%	75%	

\*Comme indiqué dans BP 2, la méthodologie des indicateurs de départs du personnel a été révisée pour l'exercice 2025. Les contractants du top management sont désormais inclus dans les indicateurs de départs, car ils sont considérés comme des employés permanents. Il s'agit d'un ajustement méthodologique mineur par

## Métriques de santé et de sécurité (S1-14)

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs liés à la « santé et sécurité ».

L'indicateur « Résolution rapide des actions correctives et préventives (CAPA) pour les tickets environnement, santé et sécurité (EHS) » mesure le pourcentage d'actions lancées durant l'année de rapport achevées avant leur date d'échéance, reflétant la réactivité organisationnelle dans la gestion des risques EHS. En 2025, ce taux est passé de 22 % à 31 %, tandis que les actions CAPA ont augmenté de 133 %, démontrant des progrès significatifs dans la qualité des plans d'action liés aux investigations.

Cependant, nous restons en dessous de l'objectif de 80 % pour 2026. Pour combler cette lacune, une procédure révisée et une formation ciblée seront mises en œuvre en 2026.

Les accidents du travail enregistrables sont restés stables entre 2024 et 2025, allant de 19 à 20 cas, avec une diminution de la gravité et une augmentation des heures travaillées.

L'objectif zéro-décès a de nouveau été atteint en 2025.

Métriques de santé et de sécurité (S1-14)	Unité	2024	2025	2026
				<b>Objectif</b>
Nombre d'accidents du travail enregistrables pour son propre personnel	#	19	20	
Taux d'accidents du travail enregistrables pour les effectifs	# TRC/millions d'heures travaillées	5	5	
Décès dans sa propre main-d'œuvre à la suite de blessures liées au travail et de problèmes de santé liés au travail	#	0	0	
Décès à la suite de blessures liées au travail et de problèmes de santé liés au travail d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	#	0	0	
Résolution rapide des tickets d'actions correctives et préventives EHS	%	22	31	<b>80</b>
Le pourcentage de la main-d'œuvre de l'IBA est couvert par le système de gestion de la santé et	%	100	100	

*\*Les accidents liés aux déplacements domicile travail ne sont pas considérés comme des accidents liés au travail, ces déplacements ne relevant pas de la responsabilité d'IBA.*

### Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S1-5)

#### Santé et sécurité

Nos objectifs sont les suivants :

- Résolution rapide des actions correctives et préventives des tickets EHS (80 % à temps d'ici 2026)
- Nombre de décès = 0 (No Harm)

#### Bien-être

Nous n'avons identifié aucune cible matérielle pertinente à déclarer.

#### Implication des parties intéressées

Les parties intéressées n'ont pas participé à l'établissement de ces cibles.

## Consommateurs et utilisateurs finals : sécurité des produits ESRS S4

### Intérêts et points de vue des parties intéressées (S4-SBM-2)

#### *Protéger, améliorer et sauver des vies*

Depuis près de quarante ans, nous plaçons la raison d'être de l'entreprise et notre projet au cœur de nos activités, comme en témoigne notre mission de 'Protéger, Améliorer et Sauver des Vies'.

Toutes nos activités visent le même objectif d'avoir un impact positif sur la santé des personnes en fournissant

aux professionnels de la santé les solutions les plus efficaces et les plus précises pour le diagnostic et le traitement, ainsi que des solutions sûres pour la stérilisation.

Cet objectif est mis en œuvre de différentes manières qui profitent à chacune des différentes parties intéressées impliquées.

### Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique (S4-SBM-3)

#### *Matérialité*

Notre évaluation de la matérialité a révélé que la 'sécurité du produit' dépassait à la fois le seuil de matérialité financier et d'incidence, comme indiqué dans la 'Description du processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)'.

#### *Incidences*

La sécurité des produits est essentielle pour protéger la santé des clients d'IBA et de leurs patients. IBA garantit la sécurité de ses produits en respectant des normes de qualité élevées, notamment la traçabilité et les tests des produits. Dans les solutions basées sur un accélérateur, la bonne dose de rayonnement doit être administrée avec précision, calibrée par des équipements de dosimétrie. IBA fournit des formations aux clients et soutient les communautés de stérilisation médicale et industrielle pour assurer des opérations fiables et sûres.

Compte tenu de l'émission de rayonnements par les accélérateurs de particules, des protocoles de sécurité stricts et un blindage en béton sont essentiels pour protéger à la fois le personnel et l'environnement.

Les clients étant responsables de la gestion en fin de vie de leurs équipements, IBA n'a aucun contrôle sur les déchets dangereux à cette étape. IBA ne possède aucune installation à démanteler, les accélérateurs et les infrastructures associées appartenant aux clients. Les règles et normes locales en vigueur dans le pays du client s'appliquent lors du démantèlement.

#### *Risques*

Tout accident impliquant du matériel activé peut entraîner des litiges, une couverture médiatique défavorable, des amendes ou des enquêtes. La publicité négative

concernant les accidents ou les mauvais traitements peut amener les patients à rechercher des méthodes de traitement alternatives. Les conditions réglementaires imposées par les autorités nationales pourraient entraver l'accès au marché. De plus, les problèmes liés aux produits peuvent entraîner des rappels ou des interdictions temporaires, ce qui aurait un impact sur la réputation d'IBA, la satisfaction des clients et pourrait entraîner des pertes financières.

#### *Opportunités*

La sécurité et la conformité sont essentielles pour l'entrée sur le marché et la crédibilité auprès des clients. L'amélioration de la qualité grâce à des technologies innovantes peut donc offrir un avantage concurrentiel en ouvrant de nouvelles opportunités commerciales sûres et fiables pour IBA, par exemple sur le marché du traitement phytosanitaire alimentaire.

#### *Interaction avec la stratégie et le modèle économique*

La sécurité des produits est au cœur du modèle d'entreprise d'IBA, car elle garantit la protection de la santé des clients et des patients. En adhérant à des normes de qualité élevées, notamment la traçabilité et des tests rigoureux, et en fournissant des formations et un soutien aux clients, IBA garantit des opérations fiables et sûres. Cet engagement envers la sécurité renforce non seulement la crédibilité auprès des clients, mais aide également IBA à maintenir sa conformité aux exigences réglementaires et à éviter les incidents qui pourraient nuire à sa réputation et à sa stabilité financière.

Assurer la sécurité des traitements est fondamental pour le modèle d'entreprise de Dosimetry Solutions, qui développe des solutions significatives et innovantes qui donnent aux

physiciens médicaux les résultats d'assurance qualité précis et fiables dont ils ont besoin.

Dans l'ensemble, notre certification B Corp souligne l'importance de ce modèle d'entreprise, qui privilégie la

protection de la santé, l'amélioration et la sauvegarde des vies comme partie intégrante de notre stratégie, au-delà des pratiques opérationnelles.

## Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals (S4-1)

### *Un lien fort avec la mission d'IBA*

Notre mission est de protéger, d'améliorer et de sauver des vies. Nous y parvenons grâce à notre expertise technologique et en nous assurant que nos produits correspondent à l'usage auquel ils sont destinés et ne présentent aucun danger pour les patients et les utilisateurs. Les agences gouvernementales des pays et des régions dans lesquels nous opérons ont établi des exigences pour garantir la sécurité et l'efficacité des produits médicaux, visant à protéger la santé publique. Notre objectif principal est de maintenir la plus haute qualité de nos produits et de nous conformer à toutes les réglementations applicables.

### *Code de conduite des affaires*

Care, Dare, Share et Be Fair (Prendre soin, Oser, Partager et Être juste) sont les valeurs fondamentales d'IBA et jouent un rôle clé dans notre conduite des affaires. Chez IBA, nous pensons non seulement que nous devons appliquer les normes éthiques les plus élevées, mais aussi que ces normes sont essentielles au succès et à l'avenir à long terme de notre entreprise. Ces valeurs continuent de guider nos actions alors que nous menons nos activités de manière socialement responsable et éthique. En tant qu'entreprise, nous respectons la loi et soutenons les droits humains universels.

Le Code de conduite des affaires couvre la qualité et les réglementations relatives à nos équipements. Il est essentiel de mettre l'accent sur la qualité pour protéger les patients, les utilisateurs, le public et l'entreprise. Nous assurons la qualité de nos produits en :

- Respectant les bonnes pratiques de fabrication et de laboratoire, ainsi que des exigences du système de qualité
- Enregistrant tous les produits en soumettant des renseignements exacts et complets
- Documentant correctement nos produits
- Réagissant rapidement aux plaintes et à d'autres indicateurs de problèmes potentiels, en prenant des mesures correctives appropriées en temps opportun ;
- Et en promouvant nos produits en se basant sur des preuves.

### *Politique de traitement des données*

En plus du Code de conduite des affaires, la politique de traitement des données d'IBA explique comment IBA se conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) pour protéger les données personnelles des clients, des patients et de toute autre personne avec laquelle IBA fait affaire.

La dernière version du Code est disponible sur le site Web d'IBA (version de 2025)<sup>22</sup>.



## Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals (S4-2)

Les processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals sont résumés en section 4-3.

<sup>22</sup> <https://iba-worldwide.com/content/code-conduct>

## Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

---

Nous avons établi des processus pour recueillir, examiner, évaluer et fournir des commentaires sur toutes les plaintes des clients en temps opportun.

Il s'agit notamment de recueillir les plaintes provenant des différentes sources, de les examiner et de les analyser, d'évaluer la nécessité de signaler les plaintes liées aux dispositifs médicaux, de tenir des registres de plaintes et de fournir une réponse aux clients.

Les préoccupations, les fautes et les griefs peuvent également être signalés par toute personne par le biais d'une plateforme de signalement sur le site Web de la Société. Cette plateforme garantit la confidentialité et respecte les normes européennes et internationales, permettant des signalements anonymes.

## Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions (S4-4)

---

### *Protonthérapie*

La protonthérapie, un type de radiothérapie externe, traite diverses affections cancéreuses et non cancéreuses. Les protons ont un avantage sur les photons car ils déposent la majeure partie de l'énergie de rayonnement au pic de Bragg, réduisant ainsi le rayonnement au-delà de ce point. Cela se traduit par des doses plus faibles dans les tissus normaux et des doses plus élevées pour les cellules cibles, ce qui peut réduire les effets secondaires et les risques de cancer secondaire à long terme tout en améliorant le contrôle des tumeurs et la survie dans certaines conditions et dans une population de patients sélectionnée.

La protonthérapie s'est développée, avec plus de centres et de patients traités. Initialement utilisé pour les tumeurs malignes oculaires et pédiatriques, elle traite maintenant un large éventail de tumeurs, y compris celles du système nerveux central, de la tête et du cou, des poumons, du foie, du pancréas, de l'œsophage, du sein et de la prostate.

L'efficacité clinique et l'innocuité de la protonthérapie sont maintenant validées par les données cliniques générées au cours des dernières années. Cela se fait par le biais d'un suivi clinique post-commercialisation qui consiste d'une part en une revue de la littérature sur les résultats des patients traités avec des produits IBA, et d'autre part en une analyse statistique des données des patients provenant de registres de patients (comme le registre US Proton Collaborative Group fondé entre autres par IBA, et un nouveau registre européen créé par IEO) où les données des patients sont collectées et analysées rétrospectivement. Nous avons également un processus pour lancer des investigations cliniques avant ou après l'approbation de la mise sur le marché.

En plus de l'examen de la littérature, les données de surveillance passive post-commercialisation et les données de gestion des risques liés aux produits sont prises en compte pour évaluer et confirmer davantage l'innocuité et la performance des systèmes de protonthérapie.

### *Dosimétrie*

La priorité d'IBA dans son activité de dosimétrie est de s'assurer que les patients reçoivent un diagnostic et un traitement sûrs, précis et fiables.

En imagerie médicale et en radiothérapie, les rayonnements doivent être utilisés avec beaucoup de prudence et de précision. La dose prescrite doit être rigoureusement respectée, tant en termes d'intensité que de localisation. La vie des patients, leur sécurité et le succès de leur traitement en dépendent.

En imagerie médicale, l'objectif est de réduire l'exposition des patients aux rayonnements, tout en maintenant une bonne qualité d'image.

En radiothérapie et en protonthérapie, l'objectif est d'exposer les tumeurs avec une précision millimétrique à une forte dose de rayons, tout en réduisant autant que possible l'exposition aux tissus sains.

IBA Dosimetry a mis en place un système de gestion de la qualité conforme à l'ISO13485:2016, à la FDA 21 CFR Part 820 et à diverses autres exigences légales, réglementaires et normatives. En plus d'assurer la conformité, notre système de gestion de la qualité nous permet de nous concentrer sur la qualité de nos produits et de nous améliorer continuellement et de mieux servir nos clients.

### *Systèmes de sécurité des accélérateurs*

Les systèmes de sécurité des machines d'IBA couvrent ses propres produits et les installations de production/assemblage. Ils sont conçus pour protéger les employés et autres utilisateurs contre les risques potentiels associés aux machines. Les principales caractéristiques comprennent les arrêts automatiques, les verrouillages et les boutons d'arrêt d'urgence pour arrêter immédiatement les opérations en cas d'urgence. Nous effectuons régulièrement des audits de sécurité et des contrôles d'entretien pour nous assurer que tous les systèmes de sécurité fonctionnent correctement.

Les utilisateurs des équipements reçoivent une formation complète sur l'utilisation en toute sécurité des machines, l'identification des risques potentiels et la réponse aux situations d'urgence.

### *Certifications*

Afin d'améliorer la qualité des produits livrés sur le marché par IBA, notre système de gestion de la qualité est certifié ISO9001, ISO13485, et MDSAP (Medical Device Single Audit Program). De plus, en mars 2025, IBA a reçu le certificat MDR (Medical Device Regulation).

## **Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S4-5)**

---

### *Indicateurs et objectifs*

Toutes nos activités visent le même objectif d'avoir un impact positif sur la santé des personnes en fournissant aux professionnels de la santé les solutions les plus efficaces et les plus précises pour le diagnostic et le traitement, ainsi que des solutions sûres pour la stérilisation.

Cet objectif est mis en œuvre de différentes manières qui profitent à chacune des différentes parties intéressées impliquées.

Il n'y a eu aucun incident important lié à une non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et services d'IBA.

À ce stade, et en raison de la complexité du sujet décrit ci-dessus, IBA n'a pas identifié de cible qui illustrerait de manière pertinente et globale ses progrès sur la question.

## Consommateurs et utilisateurs finals : abordabilité et accessibilité ESRS S4

### Intérêts et points de vue des parties intéressées (S4-SBM-2)

Les parties intéressées d'IBA, y compris les clients, les patients, les investisseurs, les prestataires de soins de santé et les organismes de réglementation, ont un intérêt direct à ce que les produits d'IBA soient abordables et accessibles.

Les clients et les patients, en particulier ceux des marchés mal desservis, bénéficient grandement d'un diagnostic du cancer, d'options de traitement et de solutions de stérilisation industrielle plus abordables et plus accessibles. Cela conduit à de meilleurs résultats en matière de santé et à une confiance accrue dans l'engagement d'IBA en faveur de l'équité sociale.

Les prestataires de soins de santé sont susceptibles de soutenir les efforts visant à rendre les solutions d'IBA plus abordables et plus accessibles, car cela leur permettrait d'offrir de meilleurs soins à un plus grand nombre de patients. Des équipements abordables peuvent également aider les prestataires de soins de santé à gérer plus efficacement leurs budgets.

Les investisseurs peuvent avoir des opinions mitigées, car l'amélioration de l'abordabilité peut stimuler la croissance et élargir la clientèle, tout en nécessitant des ajustements de prix qui pourraient avoir un impact sur les marges bénéficiaires.

### Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique (S4-SBM-3)

#### Matérialité

Notre exercice de matérialité a révélé que l'abordabilité et l'accessibilité dépassait le seuil de matérialité d'incidence, tel que discuté dans la 'Description du processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)'.

#### Incidences

Les solutions IBA jouent un rôle important dans l'accès au diagnostic, au traitement du cancer et à la stérilisation industrielle dans le monde entier. Pour en élargir l'accès, il est essentiel d'assurer l'abordabilité et l'accessibilité des solutions et des services d'IBA, ainsi que des réglementations locales, assurances maladie et politiques de remboursement appropriées. IBA vise à améliorer la compétitivité de ses produits tout en maintenant la qualité, la sécurité et en assurant la rentabilité.

#### Risques

Les subventions accordées par les établissements de remboursement des soins de santé pour le traitement de certaines maladies, dans lesquelles les équipements fabriqués par IBA sont directement ou indirectement impliqués, font l'objet d'un examen minutieux. Les politiques de ces organisations varient considérablement d'un pays à l'autre et peuvent influencer significativement le volume de commandes reçues par IBA. Une accessibilité

limitée aux produits d'IBA peut avoir un impact négatif sur la réputation de l'entreprise, en la faisant paraître non inclusive et manquant d'engagement envers l'équité sociale. Assurer l'accessibilité financière peut nécessiter des ajustements de prix, ce qui peut réduire les marges bénéficiaires de l'entreprise.

#### Opportunités

L'amélioration de la sensibilisation et de l'accès aux équipements peut stimuler la croissance dans les marchés mal desservis, en élargissant la clientèle et en stimulant les ventes. L'accès à de nouvelles régions permet de diversifier les sources de revenus, de réduire la dépendance régionale et d'atténuer les risques de marché. L'amélioration de l'accessibilité peut également stimuler l'innovation et augmenter la valeur pour les actionnaires.

#### Interaction avec la stratégie et le modèle économique

L'abordabilité et l'accessibilité sont essentielles au modèle d'entreprise d'IBA, car elles garantissent la durabilité et le succès à long terme de l'entreprise.

Dans l'ensemble, notre certification B Corp souligne l'importance de ce modèle d'entreprise, qui privilégie la protection de la santé, l'amélioration et la sauvegarde des vies comme partie intégrante de notre stratégie, au-delà des pratiques opérationnelles.

### Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals (S4-1)

*Un lien fort avec le modèle d'entreprise d'IBA*

En rendant les solutions de diagnostic, de traitement du cancer et de stérilisation industrielle abordables et accessibles, IBA étend son empreinte, en particulier dans les marchés mal desservis, améliorant ainsi sa compétitivité tout en maintenant la qualité et la rentabilité. Bien que nous n'ayons pas de politique formelle relative à l'abordabilité et à l'accessibilité de nos produits et solutions, ces sujets constituent un élément essentiel de nos stratégies de développement commercial.

#### *Code de conduite des affaires*

Care, Dare, Share et Be Fair (Prendre soin, Oser, Partager et Être juste) sont les valeurs fondamentales d'IBA et

jouent un rôle clé dans notre conduite des affaires. Chez IBA, nous pensons non seulement que nous devons appliquer les normes éthiques les plus élevées, mais aussi que ces normes sont essentielles au succès et à l'avenir à long terme de notre entreprise. Ces valeurs continuent de guider nos actions alors que nous menons nos activités de manière socialement responsable et éthique. En tant qu'entreprise, nous respectons la loi et soutenons les droits humains universels.

La dernière version du Code est disponible sur le site Web d'IBA (version de 2025)<sup>23</sup>.

### Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals (S4-2)

#### *Interagir avec les clients*

La communauté d'utilisateurs d'IBA est profondément impliquée dans les efforts de l'entreprise pour faire progresser ses solutions et les rendre plus accessibles.

IBA valorise les retours de la communauté et recherche activement des contributions par le biais de divers canaux. Les clients, les prospects, les partenaires et l'équipe IBA sont régulièrement réunis pour partager leurs points de vue, explorer les avancées et échanger des idées.

#### *Appel à l'innovation ouverte*

Le programme d'Innovation Ouverte d'IBA invite les innovateurs à soumettre leurs idées de projets disruptifs ou innovants dans le cadre de différents appels à innovation.

Les propositions sélectionnées ont l'opportunité de développer un projet de preuve de concept, de bénéficier de l'expertise et des ressources d'IBA, et de gagner en visibilité grâce à la communication interne et externe. Cet appel est ouvert aux particuliers, aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche.

#### *Accroître l'accessibilité grâce à des partenariats*

IBA s'engage dans des associations qui défendent activement les intérêts et les progrès liés à la radiothérapie, à la protonthérapie, à l'irradiation industrielle et au développement durable, qui s'alignent tous sur les objectifs commerciaux d'IBA.

IBA est membre d'associations d'entreprise et se réunit régulièrement dans des organisations dédiées à l'éducation et à la sensibilisation aux avantages cliniques de la protonthérapie. Ces organisations cherchent à accroître

l'accès des patients à la protonthérapie pour le traitement du cancer en éduquant les assureurs, les décideurs, les employeurs et le grand public.

IBA est membre d'entreprise d'iA Global, une organisation qui s'engage à soutenir l'industrie globale de l'irradiation et la communauté scientifique.

#### *Accroître l'accessibilité grâce à l'éducation*

IBA se connecte à sa communauté en partageant son expertise avec les universités et les écoles supérieures. Nous contribuons par exemple au cours 'Engineering challenges in protontherapy' de l'École Polytechnique de Louvain (EPL), financé par IBA.



#### *S'engager auprès des patients : Oncia Community*

Oncia Community<sup>24</sup> est une fondation à but non lucratif soutenue par IBA et ses partenaires. Elle soutient les meilleurs hôpitaux dans l'amélioration de la qualité de vie des patients grâce au développement de centres complets de soins de pointe contre le cancer. Entièrement intégrée au programme d'engagement sociétal d'IBA, Oncia Community contribue à la mission d'IBA d'améliorer les soins aux patients atteints de cancer.

<sup>23</sup> <https://iba-worldwide.com/content/code-conduct>

<sup>24</sup> <https://oncia-community.org/>

## Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

Les processus pour remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations (abordabilité et

accessibilité) sont résumés sous la section S4-4, « Rendre le traitement du cancer largement disponible et abordable ».

## Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions (S4-4)

### *Rendre le traitement du cancer largement disponible et abordable*

Actuellement, il y a encore un grand nombre de patients pour lesquels le traitement du cancer échoue, malgré des avancées scientifiques majeures. La médecine nucléaire apparaît comme une modalité pertinente pour combler cette lacune en prolongeant la survie globale et la qualité de vie des patients atteints de cancer. Les théranostiques et les thérapies ciblées permettent d'administrer des radiations directement aux cellules ciblées, avec des effets secondaires toxiques minimales pour les cellules saines environnantes, contrairement aux modalités traditionnelles. Le nombre croissant d'essais cliniques (200+) et l'augmentation continue du développement de nouvelles molécules radiothérapeutiques soutiennent le grand potentiel de la thérapie par radioligands.

PanTera, la coentreprise d'IBA et du SCK CEN, veut apporter un nouvel espoir aux patients atteints de cancer en permettant l'application généralisée des produits radiopharmaceutiques pour le traitement de précision des tumeurs. La vision de PanTera est de faire de ces traitements de médecine nucléaire personnalisés une réalité, en les rendant largement disponibles et abordables.

### *Rendre le diagnostic du cancer plus accessible*

IBA s'engage à rendre le diagnostic du cancer plus accessible à l'échelle globale par le biais de plusieurs initiatives. Nous réduisons la taille des radiopharmacies afin de réduire les coûts d'installation et de construction, augmentons la capacité de production de cyclotrons pour améliorer les capacités de diagnostic et proposons des solutions de production ajustables pour produire une large gamme de radio-isotopes. De plus, nous fournissons des plateformes chimiques clés pour la production fiable de produits radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques.

Par exemple, le cyclotron IBA Cyclone® KEY, avec sa taille compacte et son automatisation avancée, permet la production locale de FDG, un radiotraceur crucial, ce qui

rend l'imagerie PET plus accessible, en particulier dans les zones reculées ou les régions où l'accès aux produits radiopharmaceutiques est limité. Ce système améliore les soins aux patients en améliorant la disponibilité de l'imagerie PET dans le monde entier.

### *Élargir les modalités de traitement du cancer*

La protonthérapie se développe à un rythme soutenu en tant que modalité recommandée pour le traitement d'un large éventail de cas de cancer.

L'une des initiatives qu'IBA Proton Therapy soutient actuellement est le 'PROTECTTrial'. L'essai PROTECT est un essai clinique contrôlé randomisé multi-institutionnel à grande échelle, en collaboration avec 19 partenaires industriels et universitaires. Le consortium mène des essais sur le cancer de l'œsophage dans le but d'améliorer l'accès à la protonthérapie pour les patients, tout en validant une approche basée sur un modèle pour l'utilisation du traitement par protonthérapie dans le cancer plus largement.

Depuis juin 2019, IBA soutient le développement d'un système de thérapie par particules basé sur un cyclotron, le C400 IONS, plus compact, plus abordable et plus facile à utiliser et à entretenir que les systèmes existants. Le cyclotron supraconducteur est le cœur du premier système compact de thérapie multi-ions au monde (carbone, héliums, protons et autres). Cette solution innovante donnera accès à une thérapie avancée par ions lourds avec des avantages pour de nombreuses indications de cancer, en particulier pour les grandes tumeurs hypoxiques et radorésistantes.

### *Faire progresser l'accès mondial par l'éducation*

En 2025, au PTCOG de Buenos Aires, IBA a lancé la Proton Therapy Academy, une initiative éducative internationale conçue pour accélérer l'adoption sûre et de haute qualité de la thérapie par protons à l'échelle mondiale. À mesure que la demande mondiale croît et que de nouveaux centres émergent, l'éducation reste

essentielle : aujourd'hui, moins de 1 % des patients en radio-oncologie reçoivent une thérapie par protons, malgré un besoin estimé proche de 15 %. Comblant cet écart nécessite une formation évolutive et standardisée. En réunissant l'expertise mondiale dans un seul cadre, la Proton Therapy Academy permet aux professionnels de l'oncologie de passer plus rapidement du savoir au traitement, renforçant l'excellence clinique et élargissant l'accès des patients à des soins avancés contre le cancer à l'échelle mondiale.

#### *Rendre la technologie avancée d'irradiation industrielle plus accessible*

IBA va désormais au-delà du développement d'accélérateurs, offrant un soutien complet du concept à l'exploitation des installations d'ionisation grâce à l'expérience BEYOND™. Les clients peuvent utiliser des

outils numériques pour optimiser la conception des produits, les processus et modéliser la performance de leur centre dès le premier jour. En partenariat avec TRAD, IBA apporte la modélisation des radiations aux fabricants de dispositifs médicaux. Chez Aerial à Strasbourg, en France, les clients peuvent tester des produits et recevoir une formation avec un Rhodotron® et toutes les modalités d'ionisation. IBA renforce ses services grâce à un soutien à la pré-ingénierie, à l'accélération de la production, à la formation spécialisée et à un financement flexible.

Pour faciliter l'accès à l'irradiation, IBA a lancé Be Together, un modèle financier réduisant les coûts initiaux grâce à un plan de paiement structuré sur cinq ans. Grâce à un soutien personnalisé et à une flexibilité financière, IBA rend la technologie avancée d'irradiation industrielle plus accessible

### **Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S4-5)**

---

#### *Indicateurs et objectifs*

Comme indiqué dans les sections ci-dessus, l'abordabilité et l'accessibilité des solutions IBA impliquent une interaction complexe entre le développement de produits, la sensibilisation de la communauté, les prestataires de soins de santé et les organismes de réglementation sur un large éventail de sujets, notamment le diagnostic et le traitement du cancer et d'autres maladies, la stérilisation industrielle et d'autres applications industrielles.

Par le biais des politiques et des actions décrites précédemment, IBA travaille sans relâche pour offrir des

solutions plus abordables et accessibles à la société. À la fin de l'année 2025, plus de 150 000 patients avaient été traités à l'aide d'équipements de protonthérapie IBA, et plus de 700 accélérateurs ont été vendus dans le monde entier par IBA dans nos quatre unités commerciales à ces différentes fins, illustrant la portée d'IBA sur ces sujets.

À ce stade, et en raison de la complexité de la question décrite ci-dessus, IBA n'a pas identifié de métriques ou de cibles qui illustreraient de manière significative et holistique les progrès réalisés dans ce domaine.

## Informations sur la gouvernance

### Conduite des affaires ESRS G1

#### Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (G1-GOV-1)

La composition des organes administratifs, de direction et de surveillance d'IBA, ainsi que leurs responsabilités sont détaillées dans la section Déclaration de gouvernance d'entreprise du présent rapport.

La philosophie, la structure et les principes généraux de la gouvernance d'entreprise d'IBA SA sont présentés dans la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société (la 'Charte'). La Charte est disponible sur le site internet de la Société<sup>25</sup>. La charte met en lumière l'histoire de l'entreprise en matière d'innovation, de soins aux patients et d'engagement, qui ont influencé sa structure d'actionariat et de gouvernance. L'entreprise s'engage à opérer de manière responsable, éthique et durable, avec une forte présence en Belgique et une conscience globale. Elle met l'accent sur la responsabilité de la direction d'IBA vis-à-vis de ses parties intéressées, comme en témoigne son

approche des parties intéressées ancrée dans nos statuts (articles 3 et 10).

La liste des membres et le processus décisionnel du Conseil d'Administration et de ses divers comités sont décrits plus en détail dans la section 'Membres et processus de décision du Conseil d'Administration' du rapport de gestion.

#### Statuts

Conformément aux exigences de sa certification B Corp, l'engagement d'IBA à exploiter ses activités de manière responsable et durable a été cimenté depuis 2020 dans sa mission et son processus de prise de décision, tant au niveau du Conseil d'Administration que de la direction (statuts 3 et 10). Cela fait de la Société l'une des premières sociétés belges cotées en bourse à intégrer une approche des parties intéressées dans ses statuts.

#### Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires (G1-1)

##### Culture collaborative

Comme l'exprime notre approche des parties intéressées, chez IBA, nous croyons en un modèle d'entreprise qui est une force positive, créant une valeur partagée et à long terme pour toutes les parties intéressées. Nous attendons de nos employés qu'ils se comportent de même.

Mener les activités d'IBA avec honnêteté, éthique et intégrité est essentiel à la réalisation de notre mission stratégique : protéger, améliorer et sauver des vies, assurer notre succès continu, maintenir notre bonne réputation et assurer notre croissance. Une conduite commerciale honnête et éthique renforce la confiance des clients, des patients, des employés, des fournisseurs, des investisseurs et des organismes de réglementation, soutenant ainsi notre engagement envers les parties intéressées : créer une valeur partagée et à long terme pour nos clients et leurs patients, employés, actionnaires, société et environnement.

Care, Dare, Share et Be Fair (Prendre soin, Oser, Partager et Être juste) sont les valeurs fondamentales d'IBA, et elles font pleinement partie du modèle d'entreprise d'IBA et guident les objectifs, les stratégies et l'organisation d'IBA. Ces valeurs continuent de guider nos actions alors que nous menons nos activités de manière socialement responsable et éthique.

<sup>25</sup> <https://www.iba-worldwide.com/corporate-governance-charter>



## CARE

Nous nous soucions du bien-être des patients, de nos collaborateurs, de notre société, de notre planète et de nos actionnaires.



## DARE

Créativité, innovation et passion sont essentielles pour notre entreprise qui repousse constamment les limites de la technologie. Jour après jour, nous osons pour créer de meilleurs résultats.



## SHARE

Nous partageons nos idées et notre savoir-faire avec nos clients et nos partenaires pour obtenir les meilleurs résultats.



## BE FAIR

Nous menons notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies avec une éthique et une transparence digne de la confiance que nos parties prenantes nous témoignent.

En tant qu'entreprise, nous respectons la loi, soutenons les droits humains universels, protégeons l'environnement, atteignons l'excellence opérationnelle et profitons aux communautés où nous travaillons.

Nous nous engageons à favoriser une culture amicale enracinée dans des valeurs fortes. Nous favorisons une

atmosphère de travail diversifiée, équitable et inclusive qui met l'accent sur une collaboration saine, des relations honnêtes et un soutien mutuel. Nous cultivons une culture collaborative dans l'ensemble de l'organisation en développant un écosystème qui encourage le réseautage de l'entreprise par le biais de communautés de ressources collaboratives et d'intelligence émotionnelle.

### *Code de conduite des affaires*

Nous gagnons notre réputation chaque jour. C'est le résultat de décisions individuelles prises par les employés

dans de grandes et petites questions. Alors que nous nous efforçons d'être à la hauteur de cette réputation tout en faisant des affaires dans un environnement global concurrentiel de plus en plus complexe, nous sommes parfois confrontés à des situations qui mettront à l'épreuve notre jugement et notre intégrité.

Pour cette raison, la Société a établi un Code de conduite des affaires (le Code). Le Code énonce les principes éthiques fondamentaux pour mener nos activités en tant que force positive et sert de guide pour les employés et les autres personnes qui agissent en notre nom. Son but est d'aider chacun d'entre nous à prendre la meilleure décision possible lorsqu'il est confronté à des dilemmes éthiques.

Lorsque cette épreuve se présente, le Code aide chacun d'entre nous à répondre aux questions suivantes avant d'agir :

- Est-ce légal ? Est-ce conforme aux politiques de notre entreprise ?
- Est-ce conforme à l'énoncé de mission et aux valeurs d'IBA ?
- Puis-je l'expliquer à mes collègues, à ma famille et à mes amis ?
- Si cela était rendu public, est-ce que je me sentirais à l'aise ?
- Cette action est-elle équilibrée par rapport à toutes nos parties intéressées ?

Cinq réponses positives sont nécessaires pour qu'une action soit alignée sur les valeurs d'IBA. Si ce n'est pas le cas, ou si l'incertitude persiste quant à l'éthique ou à la légalité d'un problème, nous encourageons les employés à demander des conseils supplémentaires à leur direction, à un représentant du service des ressources humaines ou au

Compliance Officer d'IBA avant de procéder, et à continuer à poser des questions jusqu'à ce qu'ils soient certains de 'faire le bon choix'.

#### *Applicabilité du Code de conduite des affaires*

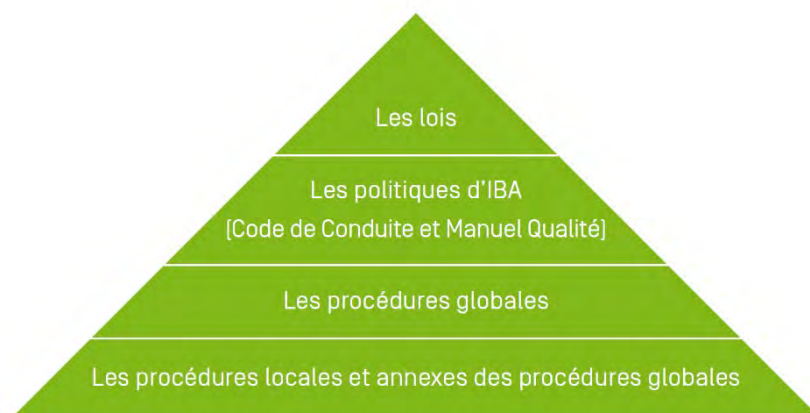
Le Code s'applique à tous les employés et consultants d'IBA, chacun d'entre eux étant tenu de certifier qu'il a reçu, lu et compris le Code et, surtout, de savoir à qui s'adresser pour obtenir de l'aide si et quand le besoin s'en fait sentir. La certification est une condition d'emploi et fait partie de nos politiques de travail. Le non-respect du présent Code peut entraîner des sanctions disciplinaires à l'encontre du salarié concerné.

#### *Le Code de conduite des affaires est un document évolutif*

Le Code est un document évolutif qui est révisé et modifié régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la situation à l'intérieur et à l'extérieur d'IBA. La dernière version mise à jour, signée par le CEO d'IBA, peut être consultée sur le site Web d'IBA (version de 2025)<sup>26</sup>. S'il y a quelque chose dans le Code que les employés ne comprennent pas ou s'ils pensent que des sujets importants n'ont pas été abordés, ils sont encouragés à porter leurs questions ou commentaires à l'attention de l'entreprise en parlant à leur manager local, à leur partenaire des ressources humaines ou au Compliance Officer d'IBA.

#### *La hiérarchie de la loi, le code et les politiques et procédures de notre entreprise*

La hiérarchie suivante de la loi, le code et les politiques et procédures de l'entreprise déterminent quelle norme a la priorité.



<sup>26</sup> <https://iba-worldwide.com/content/code-conduct>

Les lois locales et/ou internationales doivent prévaloir. Une fois la loi respectée, le Code de conduite et le Manuel de qualité occupent la place la plus élevée dans les politiques de notre société, suivis des politiques et procédures globales, puis des politiques et procédures locales et des annexes aux politiques et procédures globales, qui peuvent varier en fonction de la business unit, du département, du pays ou de la région du monde.

### 12 principes clés

Le Code énonce 12 principes clés de conduite des affaires et offre des conseils sur les questions suivantes :

- Éviter les conflits d'intérêts : Les employés doivent agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise, en évitant les situations où les intérêts personnels entrent en conflit avec ceux d'IBA. Cela comprend la déclaration de tout conflit potentiel et la demande d'approbation préalable si nécessaire.
- Registres de l'entreprise et contrôles internes : Il est essentiel de tenir des registres justes et précis. Les employés doivent suivre des contrôles internes pour prévenir la fraude et assurer l'intégrité des rapports financiers et de durabilité.
- Concurrence à l'échelle globale : Concurrence loyale : IBA adhère aux lois antitrust, garantissant une concurrence loyale. Les employés doivent éviter toute action qui pourrait être perçue comme anticoncurrentielle et demander des conseils juridiques au besoin.
- Qualité et réglementation des dispositifs médicaux : IBA s'engage à maintenir la plus haute qualité de ses produits, en se conformant à toutes les réglementations applicables pour garantir la sécurité et l'efficacité des dispositifs médicaux.
- Règles du commerce international : Le respect des lois et réglementations locales est essentiel. Les employés doivent se faire guider avant de s'engager dans des activités de commerce international afin d'éviter les sanctions juridiques.
- Affaires gouvernementales et participation politique : Les employés doivent se comporter de manière éthique dans leurs interactions avec les représentants du gouvernement et dans leurs activités politiques, en cherchant à obtenir les approbations appropriées et en respectant les règlements.
- Protection de l'information et de la propriété intellectuelle : Les employés doivent protéger les actifs informationnels d'IBA et respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers. L'accent est également

mis sur l'utilisation appropriée des systèmes informatiques et des médias sociaux.

- Confidentialité des données : Il est crucial de traiter les données personnelles avec soin et discrétion. Les employés doivent se conformer aux lois sur la protection de la vie privée et protéger les informations sensibles, en particulier les données relatives aux patients.
- Produits et opérations respectueux de l'environnement : IBA s'engage à protéger l'environnement en minimisant l'impact écologique négatif de ses produits à toutes les étapes de leur cycle de vie et de leurs opérations tout au long de la chaîne de valeur.
- Santé et sécurité : IBA privilégie un environnement de travail sûr et sain. Nous prévenons le travail involontaire, la traite des êtres humains et le travail des mineurs, et soutenons la liberté d'association. Nous nous concentrons sur l'ergonomie, les installations pour les employés et la prévention du burn-out. Engagés à adopter les meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité au travail, nous veillons à ce qu'aucun préjudice ne soit causé à nos employés et respectons leur droit à la déconnexion.
- Lutte contre la corruption : IBA s'oppose à la corruption et aux pots-de-vin, en se conformant aux lois anti-corruption et en appliquant des politiques strictes pour prévenir les pratiques contraires à l'éthique.
- Droits humains : IBA protège activement les droits humains, en veillant au respect des lois applicables et en promouvant un environnement de travail qui respecte et défend ces droits, en particulier en interdisant le travail involontaire, la traite des êtres humains et le travail des mineurs.

Ces principes clés sont détaillés dans le Code et dans les sections correspondantes du rapport annuel de durabilité.

### Signalements

Le Code décrit un système de signalement formel qui favorise le signalement des pratiques non conformes (par exemple, la discrimination, le harcèlement, la coercition) par le biais de canaux internes et d'une plateforme de signalement. Si un employé croit de bonne foi qu'une politique, une opération ou une pratique de l'entreprise enfreint ou sera probablement en violation d'une loi, d'un règlement ou d'une règle ou d'une politique interne de l'entreprise, y compris le Code, sa préoccupation doit être signalée rapidement à l'une des personnes de contact nommées dans le Code : le manager de l'employé, ou le représentant de l'équipe des ressources humaines, ou le Compliance Officer d'IBA.

Les préoccupations, les fautes et les griefs peuvent et doivent être signalés dans un environnement où la confidentialité est garantie. Depuis décembre 2021, une plateforme d'alerte conforme aux normes européennes et internationales a été activée sur le site internet de l'entreprise, offrant la possibilité à toute personne de déposer des signalements anonymes. Etant accessible directement sur le site web public de la Société<sup>27</sup>, la plateforme offre à toute partie intéressée d'IBA la possibilité de signaler de manière anonyme des violations présumées du Code de conduite des affaires en plus des canaux existants de la Société.

### Surveillance et contrôles

Le Compliance Officer est chargé de surveiller le respect du Code de conduite des affaires et des procédures de l'entreprise. Les plaintes signalées par tous les canaux, y compris la plateforme de signalement, sont gérées par le Compliance Officer, qui reste le point de contact central avec la responsabilité de surveiller la conformité et d'assurer le suivi des signalements de non-conformité. Le Compliance Officer rend compte du Code de conduite des affaires (formation, surveillance, enquêtes, notifications de conflits d'intérêts et suggestions d'amélioration) au Comité d'audit de la Société.

Le contrôle des risques auxquels la Société est exposée est assuré par des contrôleurs financiers et un auditeur interne qui rend compte à la fois au Directeur Financier et au Comité d'Audit. Ces deux fonctions permettent d'identifier les nouveaux enjeux opérationnels ou

#### Formation à la politique de conduite des affaires (G1-1)

Pourcentage d'employés d'IBA formés au code de conduite des affaires

Unité	2024	2025
%	75%	83%

### Code sur le délit d'initié

La Société a mis en place un Code sur le délit d'initié pour protéger la Société et le marché contre les délits d'initiés et les abus de marché. Tous les employés ont accès au Code par l'intermédiaire du site Web de l'entreprise et un groupe ciblé a reçu une copie de ce code. De plus, les dirigeants ainsi que les employés qui ont un accès continu à des données financières sensibles ('initiés récurrents') ont signé le Code de reconnaissance et de consentement.

Le détail des transactions effectuées par les dirigeants portant sur les actions de la Société est disponible dans la

Incidences importantes, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (G1-SBM-3)

comptables, d'appliquer des procédures comptables adaptées et d'assurer la sauvegarde des actifs. Par leur travail, ils restent vigilants à l'affût de toute situation qui pourrait indiquer une fraude interne ou externe. Un programme de tests complémentaires et d'actions spécifiques est mené si un signal d'alarme est identifié. Pour plus de détails, consultez la section 'Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée' du rapport de gestion.

En plus du Code de conduite, des mécanismes de contrôle sont mis en œuvre dans l'ensemble de l'organisation pour prévenir et détecter les fraudes, y compris la séparation des tâches, des audits indépendants réguliers des frais de déplacement et de représentation, et l'existence d'une procédure de signalement des fraudes.

### Politique de formation

Ce Code fait l'objet d'une formation spécifique avec un quiz avec un taux de réussite requis de 80 %, obligatoire pour tous les employés d'IBA, les stagiaires, les intérimaires et une sélection de consultants. L'objectif de cette formation est de rappeler aux employés les principes fondamentaux contenus dans le Code, que nous appliquons tous les jours chez IBA dans toutes ses activités et à travers le monde. Il vise également à informer les employés des différentes options pour signaler le non-respect du Code. Pour augmenter le taux de formation, le service juridique de l'entreprise assure un suivi auprès des employés et de leurs responsables concernant ces questions.

section rapport de rémunération du rapport annuel. Les périodes de clôture pour l'année 2025 ont été les suivantes :

- du 19 février 2025 au 20 mars 2025, pour le rapport annuel
- du 29 juillet 2025 au 28 août 2025 pour le rapport semestriel.

Le Dealing Code (Code sur le délit d'initié) est disponible sur le site Web de la Société<sup>28</sup>.

<sup>27</sup> <https://www.iba-worldwide.com/iba-code-conduct>

<sup>28</sup> <https://iba-worldwide.com/content/dealing-code>

### Matérialité

Notre exercice de matérialité a révélé que l'éthique des affaires, la corruption et la fraude dépassait le seuil de matérialité financière, tel que décrit dans la section 'Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)'.

### Incidences

Dans notre domaine d'activité, et selon les pays et les régions concernés, les pots-de-vin et la corruption sont considérés comme des risques potentiels pour l'ensemble de nos collaborateurs et consultants.

### Risques

IBA doit se conformer à diverses lois et réglementations en matière de pots-de-vin et de corruption. Les violations peuvent nuire à sa réputation, entraînant des pertes de contrats, des retards de projet, des amendes et des actions en justice. Les manquements à l'éthique peuvent entraîner le licenciement de la direction, provoquant une instabilité. La fraude peut entraîner la perte d'actifs. Les pratiques contraires à l'éthique, comme la falsification de données, peuvent compromettre les résultats liés aux produits et entraîner des risques réputationnel, commerciaux et de litige.

Le non-respect de normes environnementales, sociales et de gouvernance élevées peut exposer IBA à des risques réputationnel, concurrentiels, financiers et/ou réglementaires.

Les risques et la gestion des risques liés à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin sont décrits dans la section dédiée 'Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée' du rapport de gestion.

### Opportunités

En intégrant des mesures de lutte contre la corruption dans les contrats et en mettant en place des mécanismes de contrôle, nous visons à prévenir et à détecter la fraude. Se forger une réputation d'intégrité et de conformité peut renforcer la confiance avec les parties intéressées, facilitant ainsi une entrée et expansion plus fluide dans les marchés.

Nous pensons également que le respect de normes environnementales, sociales et de gouvernance élevée telles que B Corp peut attirer des clients, des investisseurs et des talents, ce qui conduit à de nouvelles opportunités de marché et à une résilience aux changements réglementaires.

## Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes (MDR-A)

IBA s'engage à maintenir des normes élevées de conduite des affaires, ce qui se reflète dans les mesures proactives de l'entreprise pour garantir des pratiques éthiques dans l'ensemble de ses opérations. Les statuts de l'entreprise intègrent son approche des parties intéressées, démontrant ainsi son engagement à mener ses activités de manière responsable et durable.

En tant que membre actif de la communauté B Corp, IBA tire parti de sa forte présence pour promouvoir l'adoption généralisée de pratiques durables. Le renouvellement de la certification B Corp d'IBA en 2024 atteste de notre engagement envers ces principes.

Afin de limiter son risque de pots-de-vin et de corruption, IBA identifie en permanence les risques spécifiques auxquels elle pourrait être exposée en :

- analysant strictement la réputation des fournisseurs tiers (avec lesquels nous travaillons), y compris la due diligence anti-blanchiment
- examinant les transactions avec les gouvernements ou les institutions et représentants gouvernementaux

- créant de nouvelles entités juridiques à l'étranger avec due diligence
- et en formant les employés par le biais de communications et d'une formation appropriée.

IBA a mis en place un code de conduite professionnelle complet qui s'applique à tous les employés, avec une formation approfondie fournie pour garantir la compréhension et le respect de ces normes. Des mécanismes de surveillance et de contrôle sont en place pour détecter et prévenir les comportements contraires à l'éthique.

De plus, le Code est traité comme un document évolutif, qui fait l'objet de mises à jour régulières pour tenir compte des nouveaux développements et des nouveaux défis.

Le respect de l'éthique fait également partie de nos conditions avec les fournisseurs de produits et services, les agents, les distributeurs et les partenaires (voir par exemple le Code de conduite d'IBA pour les fournisseurs).

Des descriptions détaillées de ces actions et ressources sont disponibles dans les sections pertinentes de l'ESRS G1.

## Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)

### Politique anticorruption

IBA a pour objectif de prévenir et d'interdire les pots-de-vin ou toute forme de corruption et, à ce titre, la Société vise à se conformer à la législation anti-corruption et pots-de-vin applicable, y compris, mais sans s'y limiter, les lois anticorruptions belges, européennes, américaines et autres lois internationales anti-corruption. IBA n'a connaissance d'aucune infraction à ces lois anti-corruption et surveille de près ses pratiques commerciales au sein du Groupe.

Pleinement consciente de ce risque, IBA a depuis longtemps publié un Code de conduite des affaires. Ce code définit, entre autres, le cadre strict dans lequel IBA exerce ses activités, y compris le rejet sans ambiguïté des risques liés à la corruption et aux pots-de-vin : la corruption de tout fonctionnaire gouvernemental dans n'importe quel pays ou de toute personne privée ainsi que les pratiques de corruption sont strictement contraires à la politique d'IBA, même si le refus d'effectuer un tel paiement

entraînerait la perte d'une opportunité commerciale pour la Société.

En tant que tel, IBA, y compris ses employés ou représentants, ne doit pas accepter, ni directement, ni par l'intermédiaire d'un membre de la famille ou de toute autre personne, des cadeaux ou des faveurs de quelque nature que ce soit de la part d'un partenaire commercial, ou les offrir à ce dernier, sauf s'il s'agit de cadeaux de courtoisie, considérés comme de valeur modeste et dans la mesure où le moment et le lieu sont appropriés. Dans tous les cas, de telles faveurs sont interdites si elles peuvent affecter ou même sembler affecter l'intégrité ou l'indépendance du partenaire commercial, d'IBA ou de ses employés. Le devoir d'intégrité et de confiance est d'une importance primordiale au sein d'IBA et tout acte illégal ou contraire à l'éthique ne serait pas toléré.

La surveillance et le contrôle connexes sont décrits en détail dans les politiques de conduite des affaires et la culture d'entreprise (G1-1).

## Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin (G1-4)

En 2025, trois plaintes concernant le Code de conduite des affaires ont été reçues : une via la plateforme d'alerte, une via les autorités et une via le département des ressources humaines. Toutes les plaintes ont été examinées conformément à nos procédures d'enquête établies, et les mesures de suivi appropriées ont été prises.

Nous effectuons une diligence raisonnable et imposons l'utilisation de modèles de contrats approuvés pour les nouveaux partenaires et ceux qui se renouvellent. Nous remédions à la découverte d'un soupçon important en mettant fin immédiatement à la relation et en informant les autorités compétentes.

Incidents de corruption ou de pots-de-vin (G1-4)	Unité	2023	2024	2025
Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et pots-de-vin	#	0	0	0
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et pots-de-vin	€	0	0	0
Nombre de plaintes relatives au Code de conduite des affaires	#	0	0	3

## Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles (G1-MDR-T)

Notre cible est de maintenir notre résultat de ne pas avoir de fournisseurs tiers, de clients ou de partenaires IBA

impliqués dans des pratiques de corruption, et nous nous engageons à maintenir cette norme.

## Influence politique et activités de lobbying (G1-5)

### Participation aux activités politiques

Dans le cadre de ses activités à l'échelle globale, IBA interagit régulièrement avec des représentants du gouvernement. La façon dont nous nous comportons avec les gouvernements et les activités politiques peuvent affecter notre réputation, nos opérations dans le monde entier et notre capacité à travailler avec les responsables gouvernementaux des pays dans lesquels nous opérons. Nos activités doivent répondre aux normes éthiques les plus élevées et se conformer à toutes les lois et

réglementations du gouvernement hôte. Dans tous les cas, il est impératif que les employés recherchent des conseils appropriés et obtiennent les approbations requises de la hiérarchie ou de l'équipe juridique d'IBA avant de s'engager dans des activités gouvernementales ou politiques.

### Politique sur les activités de lobbying

Le lobbying est une activité visant à influencer les décisions de politique publique en fournissant de l'information aux représentants élus ou nommés et à leur personnel. Cela

comprend à la fois la communication directe avec les agents publics et l'appui à toute personne qui s'engage dans une telle communication. Les activités de lobbying sont strictement réglementées dans le cadre du Code de conduite des affaires, et tout employé d'IBA doit obtenir l'approbation de la direction avant de s'engager dans des activités de lobbying.

En 2025, IBA ne s'est pas directement engagée dans des activités de lobbying, d'influence politique ou de contributions (0 euro).

#### *Appartenance à des associations (influence indirecte)*

IBA s'engage indirectement dans des activités de lobbying en participant à des associations et à des collectifs, car ces groupes défendent activement les intérêts et les progrès liés à la radiothérapie, à la protonthérapie, à l'irradiation industrielle et au développement durable, qui s'alignent tous sur les objectifs commerciaux d'IBA.

IBA est membre corporatif de l'ASTRO (American Society for Radiation Oncology) et de l'ESTRO (European Society for Radiotherapy and Oncology), deux associations de premier plan dans le domaine de la radiothérapie aux États-Unis et en Europe, respectivement. De plus, IBA est membre corporatif de l'EANM (European Association of Nuclear Medicine), de l'AAPM (American Association of physicists in Medicine), de la NAPT (une organisation indépendante à but non lucratif dédiée à l'éducation et à la sensibilisation aux avantages cliniques de la protonthérapie) et de l'Alliance for Proton Therapy, qui cherche à accroître l'accès des patients à la protonthérapie pour le traitement du cancer en éduquant les assureurs, les décideurs, les employeurs et le grand public.

Tant en Belgique qu'aux États-Unis, IBA développe des synergies et collabore avec diverses associations qui promeuvent l'emploi, l'éducation et la sensibilisation à la protonthérapie.

De plus, IBA reste membre corporatif d'iiA Global (International Irradiation Association), une organisation qui s'engage à soutenir l'industrie globale de l'irradiation et la communauté scientifique.

IBA est également membre du COCIR, l'association professionnelle européenne représentant les industries de l'imagerie médicale, de la radiothérapie, des technologies de l'information et de la communication (TIC) de la santé et de l'électromédecine.

IBA participe activement à The Shift, une association belge qui dirige le réseau de développement durable en Belgique. IBA est associée à l'Alliance Brabant-Wallon (ACBW), une organisation qui vise à favoriser les relations d'affaires et à élargir les réseaux locaux entre les entrepreneurs du Brabant Wallon, en se concentrant entre autres sur la mobilité, la biodiversité et la durabilité.

Enfin, en tant que membre actif de la communauté B Corp, IBA exploite sa forte présence pour promouvoir l'adoption généralisée de pratiques durables.

#### *Transparence*

Les obligations de transparence d'IBA sont respectées en intégrant des informations sur le développement durable dans les rapports de l'entreprise, qui sont mis à la disposition du public. IBA n'est pas enregistré dans un registre de transparence.

## Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise IRO-2

Le tableau de référence croisée ESRS énumère toutes les exigences de publication ESRS dans ESRS 2 et les cinq normes thématiques qui sont matérielles pour IBA et qui ont guidé la préparation de nos déclarations de durabilité. Nous avons omis toutes les obligations d'information dans les normes thématiques E2, E3, E4, S2 et S3.

Le tableau indique également où nous avons placé les informations relatives à une exigence de publication spécifique qui ne figure pas dans le rapport de durabilité et qui est incorporée par référence à la brochure d'entreprise (BE), au rapport de gestion (RG) ou aux états financiers (EF) dans ce rapport intégré.

Le tableau peut être utilisé pour accéder aux informations relatives à une exigence de publication spécifique dans le rapport de durabilité.

#	Exigence	Référence	Page
<b>INFORMATIONS GENERALES (ESRS 2)</b>			
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	191
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	192
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	201
		(RG) Membres et processus de décision du conseil d'administration	66
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	201
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	201
		(RG) Rémunération variable annuelle	86
GOV-4	Déclaration de diligence raisonnable	Déclaration sur la diligence raisonnable	202
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	203
		(RG) Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée	59
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	193
		(BE) Les soins aux personnes, ce qui fait battre le cœur d'IBA	7
		(RG) Revue des secteurs d'activité d'IBA	52
		Caractéristiques des salariés de l'entreprise	235
		Autres informations sur la taxinomie	230
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Intérêts et points de vue des parties intéressées	191
		Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	201
		(BE) Les soins aux personnes, ce qui fait battre le cœur d'IBA	7
		Intérêts et points de vue des parties intéressées	231
		Intérêts et points de vue des parties intéressées	242
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	195
		Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	193
		Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	203
		Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	198
		(RG) Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée	59
MDR-A	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importante	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes	200
MDR-M	Métriques relatives aux questions de durabilité importantes	Métriques relatives aux questions de durabilité importantes	200
MDR-T	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	201

# IBA - Rapport annuel 2025

#	Exigence	Référence	Page
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / INFORMATIONS RELATIVES A TOUS LES SUJETS MATERIELS</b>			
E-MDR-P	Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	204
		Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	246
E-MDR-A	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importante	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes	205
		Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	209
		Taxinomie de l'UE	223
		Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	212
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1)</b>			
E1-GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	215
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	206
		Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	193
		Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	209
		Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	212
		Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	211
E1-SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le	207
		Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et	195
		opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le	207
		modèle économique	
		Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	192
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	208
		Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	246
		Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	204
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	209
		Taxinomie de l'UE	223
E1-4	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	211
		Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	206
		Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	212
		Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	215
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	Consommation d'énergie et mix énergétique	212
		(EF) Compte de résultat consolidé	115
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	212
		(EF) Compte de résultat consolidé	115
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	215
E1-8	Tarifification interne du carbone	Tarifification interne du carbone	215
		Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	215
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / USAGE DES RESSOURCES ET ECONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5)</b>			
E5-SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	216
			195
E5-1	Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	217
		Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	246
			204
E5-2	Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	217
E5-3	Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	219
E5-4	Entrées de ressources	Ressources entrantes	220
E5-5	Sorties de ressources	Ressources sortantes	220
		(EF) Compte de résultat consolidé	115
		Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	217
		Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	193

# IBA - Rapport annuel 2025

#	Exigence	Référence	Page
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / TAXONOMIE EUROPEENNE</b>			
E1-3	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires	224
		Dépenses d'investissement (CapEx)	225
		Dépenses opérationnelles (OpEx)	226
		Autres informations sur la taxonomie	230
<b>EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE (ESRS S1)</b>			
S1-SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Intérêts et points de vue des parties intéressées	231
		Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	231
		Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	232
S1-SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	231
		Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	195
S1-1	Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	232
		Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	198
		Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	246
S1-2	Procédures d'engagement avec les propres travailleurs et leurs représentants concernant les impacts	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	234
		Caractéristiques des salariés de l'entreprise	235
		Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	231
		Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	246
S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	235
S1-4	Mesures à prendre en cas d'incidences importantes sur le personnel de l'entreprise, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes liées au personnel de l'entreprise, et efficacité de ces mesures.	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	235
		Métriques de santé et de sécurité	236
S1-5	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	237
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	235
		Métriques de santé et de sécurité	236
S1-14	Paramètres de santé et de sécurité	Métriques de santé et de sécurité	236
		Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	246
<b>CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX: SECURITE DES PRODUITS (ESRS S4)</b>			
S4-SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Intérêts et points de vue des parties intéressées	238
S4-SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	242
		(BE) Les soins aux personnes, ce qui fait battre le cœur d'IBA	7
		Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	246
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	239
S4-2	Procédures d'engagement avec les consommateurs et les utilisateurs finaux en ce qui concerne les impacts	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	239
S4-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	240
		Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	241
S4-4	Mesures à prendre concernant les impacts matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, et efficacité de	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	240
S4-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	241

# IBA - Rapport annuel 2025

#	Exigence	Référence	Page
<b>CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX: PRIX ABORDABLE ET ACCESSIBILITÉ (ESRS S4)</b>			
S4-SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Intérêts et points de vue des parties intéressées	242
S4-SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	242
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	242
S4-2	Procédures d'engagement avec les consommateurs et les utilisateurs finaux en ce qui concerne les impacts	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	243
S4-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	243
S4-4	Mesures à prendre concernant les impacts matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, et efficacité de ces mesures.	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	244
S4-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	245
<b>CONDUITE DES AFFAIRES (ESRS G1)</b>			
G1-GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	246
		(RG) Membres et processus de décision du conseil d'administration	66
G1-SBM-3	Incidences importantes, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Incidences importantes, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	250
G1-1	Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	246
		(RG) Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée	59
		Incidences importantes, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	250
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	195
		Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	253
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	246
		Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	253
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	Influence politique et activités de lobbying	253
G1-MDR-A	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importante	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes	251
		Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	246
		Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	246
		Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	253
		(EF) Comptes consolidés selon les normes IFRS	114
G1-MDR-T	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen d'objectifs	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	253

## Exigences de publication qui découlent d'autres législations de l'UE

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des points de données ESRS qui découlent d'autres législations de l'UE, cf. ESRS 2, annexe B, et où ces informations peuvent être trouvées si elles sont jugées matérielles.

Standards ESRS	Obligation de divulgation et points de données connexes	Référence SFDR (1)	Référence Pilier 3 (2)	Règlement sur les indices de référence (3)	EU Climate Law reference (4)	Section du Rapport de durabilité
		S	P3	B	EU	
<b>INFORMATIONS GENERALES (ESRS 2)</b>						
.1	Diversité des sexes au sein du conseil d'administration paragraphe 21(d)	x		x		GOV-1
.1	Pourcentage de membres du conseil d'administration indépendants paragraphe 21 (e)			x		GOV-1
4	Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	x				GOV-4
.1	Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40 (d) i	x	x	x		Pas matériel pour IBA
.1	Participation à des activités liées à la production de produits chimiques paragraphe 40 (d) ii	x		x		Pas matériel pour IBA
.1	Participation à des activités liées aux armes controversées paragraphe 40 (d) iii	x		x		Pas matériel pour IBA
.1	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40 iv			x		Pas matériel pour IBA
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1)</b>						
	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 paragraphe 14				x	E1-1
	Entreprises exclues des critères de référence alignés sur Paris paragraphe 16 (g)		x	x		Pas applicable
	Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	x	x	x		E1-4
	Consommation d'énergie provenant de sources fossiles, ventilée par source (uniquement les secteurs à fort impact sur le climat) paragraphe 38	x				E1-5
	Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	x				E1-5
	Intensité énergétique associée aux activités dans les secteurs à forte incidence sur le climat paragraphes 40 et 43	x				E1-5
	Émissions brutes de GES des périmètres d'application 1, 2, 3 et total paragraphe 44	x	x	x		E1-6
	Intensité des émissions brutes de GES paragraphes 53 à 55	x	x	x		E1-6
	Absorption des gaz à effet de serre et crédits carbone paragraphe 56				x	E1-7
	Exposition du portefeuille de référence aux risques physiques liés au climat paragraphe 66			x		Phase-in
	Ventilation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66 (a)		x			Phase-in
	Localisation des biens importants présentant un risque physique significatif paragraphe 66					Phase-in
	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67 (c)		x			Phase-in
	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			x		Phase-in
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / POLLUTION (ESRS E2)</b>						
	Quantité de chaque polluant figurant à l'annexe II du règlement E-PRTR (Registre européen des rejets et transferts de polluants) émise dans l'air, l'eau et le sol paragraphe 28	x				Pas matériel pour IBA
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES (ESRS E3)</b>						
	Eau et ressources marines paragraphe 9	x				Pas matériel pour IBA
	Politique dédiée paragraphe 13	x				Pas matériel pour IBA
	Océans et mers durables paragraphe 14	x				Pas matériel pour IBA
	Total de l'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28 (c)	x				Pas matériel pour IBA
	Consommation totale d'eau en m³ par recette nette pour les opérations propres paragraphe 29	x				Pas matériel pour IBA
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / BIODIVERSITE ET ECOSYSTEMES (ESRS E4)</b>						
3	Paragraphe 16 (a) i	x				Pas matériel pour IBA
3	Paragraphe 16 (b)	x				Pas matériel pour IBA
3	Paragraphe 16 (c)	x				Pas matériel pour IBA
	Pratiques ou politiques durables en matière de terres/agriculture paragraphe 24 (b)	x				Pas matériel pour IBA
	Pratiques ou politiques durables concernant les océans et les mers paragraphe 24 (c)	x				Pas matériel pour IBA
	Politiques to address deforestation paragraph 24 (d)	x				Pas matériel pour IBA
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / UTILISATION DES RESSOURCES ERT CIRCULARITE (ESRS E4)</b>						
	Déchets non recyclés paragraphe 37 (d)	x				E5-5
	Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	x				E5-5

Standards ESRs	Obligation de divulgation et points de données connexes	Référence SFDR (1)	Référence Pilier 3 (2)	Règlement sur les indices de référence (3)	EU Climate Law référence (4)	Section du Rapport de durabilité
		S	P3	B	EU	
<b>SOCIAL DISCLOSURES / PERSONNEL PROPRE (ESRS S1)</b>						
SBM-3	Risque d'incidents liés au travail forcé paragraphe 14 (f)	x				Pas matériel pour IBA
SBM-3	Risque d'incidents liés au travail des enfants paragraphe 14 (g)	x				Pas matériel pour IBA
S1-1	Engagements en matière de droits de l'homme paragraphe 20	x				S1-1
S1-1	Politiques de diligence raisonnable sur les questions abordées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			x		S1-1
S1-1	Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	x				Pas matériel pour IBA
S1-1	Politique de prévention des accidents du travail ou système de gestion paragraphe 23	x				S1-1
S1-3	Mécanismes de traitement des griefs/plaintes paragraphe 32 (c)	x				S1-3
S1-14	Nombre de décès et nombre et taux d'accidents du travail paragraphe 88 (b) et (c)	x		x		S1-14
S1-14	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie paragraphe 88 (e)	x				S1-14
S1-16	Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes paragraphe 97 (a)	x		x		Pas matériel pour IBA
S1-16	Ratio de rémunération excessive des CEO paragraphe 97 (b)	x				Pas matériel pour IBA
S1-17	Incidents de discrimination paragraphe 103 (a)	x				Pas matériel pour IBA
S1-17	Non-respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et du paragraphe 104 (a) des lignes directrices de l'OCDE	x		x		Pas matériel pour IBA
<b>SOCIAL DISCLOSURES / TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR (ESRS S2)</b>						
SBM-3	Risque important de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11 (b)	x				Pas matériel pour IBA
S2-1	Engagements en matière de droits de l'homme paragraphe 17	x				Pas matériel pour IBA
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	x				Pas matériel pour IBA
S2-1	Non-respect des principes des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et du paragraphe 19 des lignes directrices de l'OCDE	x		x		Pas matériel pour IBA
S2-1	Politiques de diligence raisonnable sur les questions abordées par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) 1 à 8, paragraphe 19			x		Pas matériel pour IBA
S2-4	Questions et incidents relatifs aux droits de l'homme liés à sa chaîne de valeur en amont et en aval paragraphe 36	x				Pas matériel pour IBA
<b>SOCIAL DISCLOSURES / COMMUNAUTÉS AFFECTÉES (ESRS S3)</b>						
S3-1	Engagements en matière de droits de l'homme paragraphe 16	x				Pas matériel pour IBA
S3-1	Non-respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des lignes directrices de l'OCDE (paragraphe 17)	x		x		Pas matériel pour IBA
S3-4	Questions et incidents liés aux droits de l'homme paragraphe 36	x				Pas matériel pour IBA
<b>SOCIAL DISCLOSURES / CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX (ESRS S4)</b>						
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	x				S4-1
S4-1	Non-respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et du paragraphe 17 des lignes directrices de l'OCDE	x		x		S4-1
S4-4	Questions et incidents liés aux droits de l'homme paragraphe 35	x				S4-4
<b>GOVERNANCE DISCLOSURES / CONDUITE DES AFFAIRES (ESRS G1)</b>						
G1-1	Convention des Nations unies contre la corruption, paragraphe 10 (b)	x				G1-1
G1-1	Protection des dénonciateurs paragraphe 10 (d)	x				G1-1
G1-4	Amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin paragraphe 24 (a)	x		x		G1-4
G1-4	Normes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin paragraphe 24 (b)	x				G1-4

## Autres informations sur la durabilité

Les informations ci-dessous sont distinctes des déclarations de la CSRD et ne sont pas couvertes par le périmètre de l'assurance du fournisseur d'assurance indépendant.

## Autres informations environnementales

Outre les sujets matériels identifiés dans la section 'Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)', nous avons identifié d'autres sujets d'intérêt issus d'exercices de matérialité précédents, de notre parcours B Corp, de dialogues avec les parties intéressées et d'efforts passés. Nous continuerons de travailler sur la stratégie, les

cibles et les actions liées à ces sujets afin de gérer leurs impacts, risques et opportunités réels et potentiels. Nous nous attendons à ce que ces sujets gagnent en pertinence à l'avenir.

Ces sujets ne sont pas considérés comme matériels dans le cadre de la double matérialité d'IBA.

## Consommation d'eau

### Prélèvement d'eau

Consommation d'eau IBA Group	Unité	2020	2022	2023	2024	2025	2025
		Année de référence					
Quantité d'eau utilisée pour nos propres opérations	m <sup>3</sup>		8.525	8.838	5.003	5.789	
Quantité d'eau utilisée pour nos propres opérations - intensité par million Eur revenus	m <sup>3</sup> / million Eur	37	27	24	10	9	24

En 2025, l'intensité des prélèvements d'eau est tombée à 9 m<sup>3</sup> par million d'euros, confirmant une baisse continue due principalement au télétravail.

sécurité de l'eau du CDP B en 2025, en ligne avec le score de 2024.

### Autres indicateurs liés à l'eau - CDP

Dans le but d'accroître la transparence et d'évaluer nos pratiques, nous divulguons chaque année nos données relatives au climat et à la sécurité de l'eau par le biais du Carbon Disclosure Project (CDP). IBA a reçu un score de

### Cibles

Nous nous sommes fixés pour objectif de réduire l'intensité financière de nos prélèvements d'eau de 35 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici 2025, exprimée en m<sup>3</sup> par million d'€ de chiffre d'affaires. Cet objectif a été atteint en 2023. En 2025, nous avons réalisé une baisse de 75 % par rapport à 2020.

## Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

IBA s'est engagé dans plusieurs initiatives visant à améliorer la biodiversité. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de l'engagement plus large d'IBA à l'égard de la durabilité environnementale et sont intégrées dans divers aspects des activités de l'entreprise.

Le siège social d'IBA à Louvain-la-Neuve a reçu le label 'Réseau Nature Entreprise' depuis 2024 en reconnaissance de ses efforts en faveur de la protection et du développement de la biodiversité.

### Label 'Réseau Nature Entreprise' (Natagora)

L'une des initiatives phares est le partenariat avec Natagora<sup>29</sup>, une organisation dédiée à la conservation de la nature et de la biodiversité. Ce partenariat met l'accent sur la promotion de la biodiversité dans les installations d'IBA et les zones environnantes.



### Micro-compostage

Un micro-compost pilote de déchets verts est maintenant en place, en partenariat avec une entreprise locale pour tester et, espérons-le, développer cette pratique innovante autour de nos installations en Belgique.

### Contribution à l'agriculture bas carbone

Pour la sixième année consécutive, IBA accompagne les agriculteurs européens dans leur transition vers une agriculture régénératrice grâce à son partenariat avec Soil Capital. Dans le cadre de cet engagement, IBA contribue

<sup>29</sup> <https://www.natagora.be/>

au développement d'un programme de certificats d'agriculture carbone qui récompense les agriculteurs pour l'adoption de pratiques régénératrices.

Plus précisément, ce partenariat accompagne les agriculteurs dans l'intégration de légumineuses dans leur rotation de culture – une pratique qui, par sa capacité à fixer l'azote atmosphérique, joue un rôle essentiel dans la

réduction des émissions, la fertilisation des sols et la préservation des rendements.

Les pratiques régénératrices promues par Soil Capital génèrent également des bénéfices plus larges pour la biodiversité, la santé des sols et les économies locales. Pour plus de détails, consultez les points E1-7 du rapport de durabilité.

## Autres informations sociales

Outre les sujets matériels de la section 'Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)', nous avons identifié d'autres sujets d'intérêt issus d'exercices précédents sur la matérialité, de notre parcours B Corp, de dialogues avec les parties intéressées et d'efforts passés. Nous poursuivrons la stratégie, les cibles et les actions liées à

ces sujets afin de gérer leurs incidences, risques et opportunités réels et potentiels. Nous nous attendons à ce que ces sujets gagnent en pertinence à l'avenir.

Ces sujets ne sont pas considérés comme matériels dans le cadre de la double matérialité d'IBA.

## Politique de diversité, d'équité et d'inclusion

### Principes (Code de conduite des affaires)

Le Code de conduite des affaires est aujourd'hui notre référence pour décrire notre engagement en faveur de la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) dans notre culture d'entreprise.

### Diversité

La diversité est fondamentale dans notre culture. En tant qu'employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi, nous apprécions le caractère unique des individus et les différentes perspectives et talents qu'ils apportent à IBA. Nous apprenons et respectons les cultures dans lesquelles nous travaillons, nous promouvons la diversité au sein de notre personnel et nous avons un environnement inclusif qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement au succès d'IBA. IBA devient plus innovante à mesure que différentes idées et réflexions sont échangées. Sur le chemin de nos objectifs communs, nos différences constituent la base de notre force.

### Équité

IBA s'engage à offrir l'égalité des chances en matière d'emploi et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Nous ne faisons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la religion, la langue, le statut d'ancien combattant, les informations génétiques (y compris les antécédents médicaux familiaux) et le handicap physique ou mental. Notre politique est que personne chez IBA ne doit jamais faire l'objet d'une quelconque forme de discrimination.

### Inclusion

Nos employés sont la ressource la plus précieuse d'IBA et sont essentiels à son succès. Dans le cadre de notre travail, nous mettons à profit notre créativité, nos connaissances, notre expérience et notre intelligence collective pour trouver des solutions innovantes et pratiques à nos défis quotidiens. Nos valeurs n'auraient aucun sens si IBA ne disposait pas d'une main-d'œuvre de la plus haute qualité et ne s'efforçait pas continuellement de développer davantage ses employés.

## Actions en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion

IBA entend intégrer de manière proactive la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) dans ses activités en tant que contributeur majeur au sentiment d'appartenance.

Un diagnostic DEI à l'échelle de l'entreprise mené en 2024 a permis d'identifier les domaines d'actions prioritaires, en se concentrant sur quatre dimensions principales :

- Diversifier les talents
- Soutenir la diversité des talents
- Développer les talents de manière équitable
- Mobiliser les talents grâce à la collaboration et à l'inclusion.

S'appuyant sur ces priorités, IBA continue de renforcer une culture collaborative et inclusive à travers les éléments suivants :

- Une posture de leadership soutenue par le coaching et la formation, favorisant une approche de leadership axée sur la réussite collective
- Des pratiques de prise de décision collaborative permettant aux équipes d'impliquer les bonnes personnes et de bénéficier de perspectives diverses
- Des attentes de performance claires et transparentes reflétées dans les revues de développement et de rémunération

- Des pratiques qui renforcent l'égalité intrinsèque, garantissant que chaque individu soit valorisé et respecté, quel que soit son rôle ou sa hiérarchie
- Collaboration interfonctionnelle soutenue par des pratiques régulières de feedback et d'apprentissage

IBA a développé des capacités internes pour soutenir ces modes de travail, incluant des facilitateurs formés, des coaches internes et des leaders collaboratifs qui apportent un soutien ciblé aux équipes lorsque cela est nécessaire.

Les sujets de formation incluent l'intelligence collaborative, le leadership collaboratif et l'intelligence émotionnelle, ainsi que des formats adaptés aux managers afin de soutenir l'application de ces pratiques au quotidien.

Ensemble, ces actions contribuent à intégrer la diversité, l'équité et l'inclusion dans le quotidien des modes de travail, favorisant l'engagement, la collaboration et la performance collective au sein de l'organisation.

## Métriques de diversité, d'équité et d'inclusion

### Analyse de l'équité

IBA réalise régulièrement des analyses d'équité, dans le cadre du Conseil d'Entreprise, ou lors de notre processus annuel de révision des salaires. Les sujets suivants sont notamment abordés :

- Ratio F/M/Autre, absolu et par catégorie de travail
- Ratio F/H/Autre pour les candidats (candidat à un emploi, mais pas encore embauché).
- Équité salariale
- Nationalités
- Accès au travail temps partiel

En 2025, une plainte relative à un incident de harcèlement a été reçue. Elle a été examinée conformément à nos

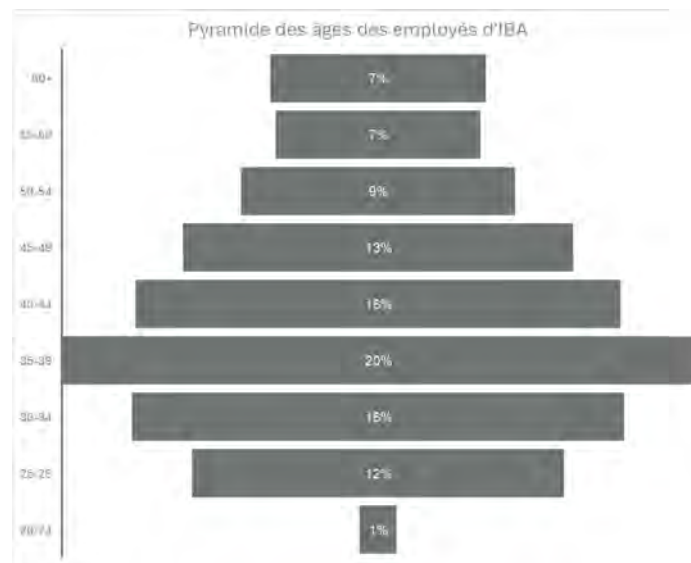
procédures d'enquête établies, et les mesures de suivi appropriées ont été prises.

### Diversité d'âge

La répartition par âge au sein du groupe IBA est assez large, allant de 20 à plus de 60 ans, ce qui indique une répartition juste et équilibrée entre les employés. En 2025, nous avons embauché plus de 338 nouveaux collègues de 21 à 63 ans, ce qui conforme à la pyramide des âges d'IBA.

La répartition par âge au sein de l'équipe de management est assez large, ce qui indique une répartition juste et équilibrée entre lesdits membres.

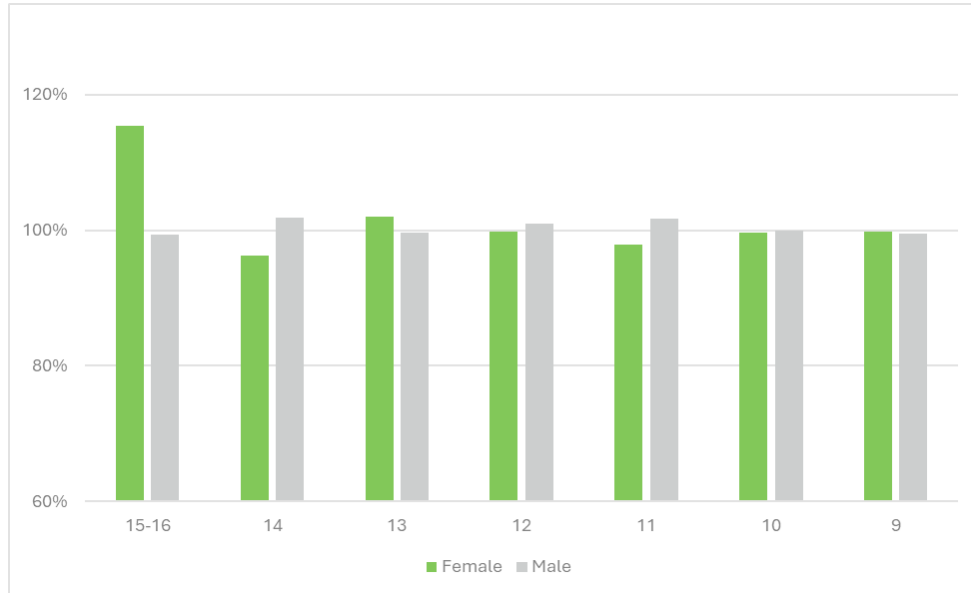
Diversité des employés	Unité	2023	2024	2025
Effectif du groupe moins de 30 ans	%	16	10	13
Effectif du groupe 30-49 ans	%	64	65	65
Effectif du groupe plus de 50 ans	%	20	24	22



### Analyse de l'écart de rémunération

L'analyse de rémunération 2025 au niveau du groupe compare, pour chaque catégorie de grade et de genre, l'ABS+ des employés (salaire de base annuel incluant le budget flexible, la rémunération variable, la voiture de fonction et le carburant) avec l'ABS+ de référence local

correspondant. En moyenne, ces ratios sont similaires pour les femmes et les hommes, ce qui indique que la politique salariale d' IBA garantit un traitement égal à tous les niveaux.



**Nationalités**

IBA embauche des employés en majorité dans le pays d'activité, créant des emplois et fournissant des salaires

aux résidents de la zone où elle opère, stimulant ainsi l'économie locale. Des employés de 73 nationalités différentes font désormais partie d'IBA.

Diversité des employés	Unité	2023	2024	2025
Nationalités - Groupe	#	64	67	73
Nationalités - Belgique	#	40	43	44

**Personnes handicapées**

Une grande majorité des installations d'IBA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. À titre d'exemple, les quatre bâtiments principaux de Louvain-la-Neuve sont entièrement adaptés aux personnes

handicapées. Si nécessaire, un échange constructif est mené avec la personne à mobilité réduite afin de lui garantir un espace de travail où elle peut se déplacer de la manière la plus autonome possible.

## Autres informations sur la gouvernance

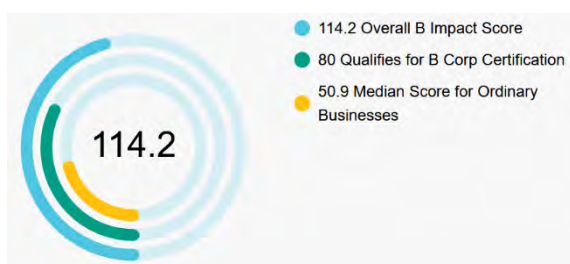
Outre les sujets matériels de la section 'Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)', nous avons identifié d'autres sujets d'intérêt issus d'exercices précédents sur la matérialité, de notre parcours B Corp, de dialogues avec les parties intéressées et d'efforts passés. Nous continuerons de mettre en œuvre la stratégie, les

cibles et les métriques liés à ces sujets afin de gérer leurs incidences, risques et opportunités réels et potentiels. Nous nous attendons à ce que ces sujets gagnent en pertinence à l'avenir.

Ces sujets ne sont pas considérés comme matériels dans le cadre de la double matérialité.

### Certification B CORP

En 2024, IBA a renouvelé sa certification B Corp avec un score nettement amélioré de 114 points<sup>30</sup> (2021 : 90



points), renforçant ainsi sa présence dans la communauté B Corp.

IBA s'était initialement fixé pour objectif d'obtenir un score B Corp de 124 points pour sa troisième certification en 2027. Cette ambition sera désormais réévaluée à la lumière du cadre révisé de B Corp, qui remplace l'ancien système basé sur des points par des exigences minimales obligatoires pour les domaines pré-définis.

### Gestion de la relation avec les fournisseurs

Chez IBA, nous visons à faire des entreprises une force positive en impliquant notre chaîne d'approvisionnement dans notre parcours de durabilité. En amont de sa chaîne de valeur, IBA compte plus de 100 fournisseurs principaux, principalement situés en Europe, qui soutiennent la conception et la fabrication de ses produits.

partagent son engagement envers l'éthique et ses valeurs d'intégrité commerciale.

Les fournisseurs sont choisis en fonction de leur capacité à se conformer au mieux aux exigences, en tenant compte de la criticité des biens et services fournis. IBA favorise la collaboration technique et l'innovation avec les partenaires afin de réduire les risques, de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des produits et des services. Des partenariats stratégiques sont établis lorsque cela est bénéfique. Nous pensons qu'une chaîne d'approvisionnement solide et durable profite à notre communauté, et nous nous engageons à réaliser ce parcours avec nos fournisseurs en tant que partenaires égaux.

Les fournisseurs sont tenus de respecter les normes les plus élevées d'intégrité commerciale en adhérant aux conventions internationales anti-corruption et aux lois applicables, en veillant à ce qu'ils ne se livrent à aucune forme de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds. Ils doivent divulguer de manière transparente des informations sur leurs activités commerciales, leur situation financière et leurs performances, conformément aux réglementations en vigueur. Pour protéger les lanceurs d'alerte, les fournisseurs doivent mettre en place des programmes qui garantissent la confidentialité et empêchent les représailles contre les employés qui signalent des problèmes de bonne foi.

#### Éthique commerciale des fournisseurs

Dans le cadre de son Code de conduite pour les fournisseurs, IBA vise à travailler avec des tiers qui

En matière de confidentialité et de propriété intellectuelle, les fournisseurs doivent se conformer aux lois applicables pour protéger les informations confidentielles et exclusives de leurs employés et partenaires commerciaux. Ils sont également responsables de l'approvisionnement en minéraux tels que l'étain, le tantale, le tungstène et l'or dans des régions qui respectent les directives et les conditions

<sup>30</sup> <https://www.bcorporation.net/en-us/find-a-b-corp/company/i-b-a-group-ion-beam-applications-group/>

de travail de l'OCDE. Enfin, les fournisseurs sont encouragés à s'engager activement auprès de leurs communautés pour promouvoir le développement social et économique et contribuer aux efforts de durabilité.

# Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Ion Beam Applications SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Ion Beam Applications SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 10 juillet 2023, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise et recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 3 exercices consécutifs.

## Rapport sur les comptes consolidés

### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global gains/(pertes), l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état consolidé de la situation financière qui s'élève à EUR 690.568 milliers et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un résultat de la période de EUR 12.731 milliers.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

## Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

## Reconnaissance des revenus sur les contrats à long terme

### Description du point clé de l'audit

Comme décrit dans la Note 4.3 relative à la reconnaissance des revenus, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'achèvement pour déterminer la reconnaissance des revenus durant l'exécution d'un projet. Ce pourcentage est défini en comparant les coûts encourus au coût total prévu sur le projet. L'évaluation de cette donnée nécessite un jugement qui requiert des estimations régulières des coûts futurs associés aux projets en cours, l'exclusion de certains coûts directs non liés à une progression du projet et l'analyse de facturation additionnelle en cas de variation. La direction du Groupe s'appuie sur les connaissances des gestionnaires des projets, sur la granularité du son système de contrôles internes, et sur l'expérience acquise des projets clôturés.

Nous avons considéré ce point comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des soldes au bilan et du niveau du jugement pour les hypothèses importantes.

### Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

- Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre des contrôles internes relatifs à la reconnaissance des revenus sur ce type de contrats, y compris l'estimation des coûts encourus et l'examen des contrats de vente.
- Pour un échantillon de projets, nous avons obtenu les contrats et validé les données caractéristiques du chiffre d'affaires en les rapprochant au module comptable spécifique de gestion des projets. Sur base du plan de facturation prévu, des extraits bancaires relatifs aux paiements obtenus durant l'exercice ont été demandés et obtenus par échantillonnage.
- Pour ce même échantillon, nous avons aussi validé les coûts totaux estimés en les rapprochant aux dossiers de suivi et avons eu des discussions avec les chefs de projets.
- Nous avons vérifié la bonne allocation des coûts encourus au travers d'un échantillon de factures et de timesheets approuvées afin de s'assurer que ces coûts soient bien attribuables au projet.
- Nous avons contrôlé la correcte application et la cohérence de la méthode du pourcentage d'avancement telle que décrite dans les règles d'évaluation.
- Nous avons évalué le caractère approprié et l'exhaustivité des informations présentées dans la Note 4.3. et ce conformément à la norme IFRS 15.

Sur base de nos diligences, nous estimons que les estimations de la direction utilisées pour la reconnaissance des revenus reposent sur des hypothèses raisonnables. Les politiques comptables appliquées sont cohérentes à tous égards importants avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

### **Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la

supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

## Autres obligations légales et réglementaires

## Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, en ce compris l'information en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

## Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, le rapport distinct sur l'information non-financière et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

## Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct, contenant une Conclusion sans réserve, relative à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir : *IBA, leader mondial, Nos valeurs, IBA en 2025 d'un coup d'oeil, Message du Management, Les soins aux personnes : Ce qui fait battre le cœur d'IBA et Engagement en tant que force positive*, comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

## Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

### **Format électronique unique européen (ESEF)**

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué ») et avec l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après comptes consolidés numériques).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format du rapport annuel et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format du rapport annuel et le balisage d'informations dans la version officielle des comptes consolidés numériques repris dans le rapport annuel de Ion Beam Applications SA au 31 décembre 2025, et qui seront disponibles au mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA, sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

### **Autres mentions**

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 29 avril 2026

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représenté par

Romain Seffer\*  
Réviseur d'Entreprises

\*Agissant au nom de Romain Seffer SRL

# Rapport d'assurance limitée du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur l'information consolidée en matière de durabilité de Ion Beam Applications SA (IBA) pour l'exercice clos au 31 décembre 2025

Nous vous présentons notre rapport du commissaire dans le cadre de notre mission légale d'assurance limitée sur l'information consolidée en matière de durabilité de Ion Beam Applications SA (la « Société ») et de ses filiales (ensemble le « Groupe »). La déclaration de durabilité consolidée du Groupe est incluse dans le rapport de durabilité du rapport annuel au 31 décembre 2025 et pour l'année clôturée à cette date (ci-après l'« information consolidée en matière de durabilité »).

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 11 juin 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration et sur la recommandation du comité d'audit et la proposition formulée par le conseil d'entreprise, pour réaliser une mission d'assurance limitée sur la déclaration de durabilité consolidée du Groupe.

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information consolidée en matière de durabilité durant 2 exercices consécutifs.

## Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (ESRS)) ;
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le Groupe (« le Processus »), comme décrite dans la note « Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1) » de l'information consolidée

en matière de durabilité pour déterminer l'information en matière de durabilité consolidée publiée conformément aux normes européennes ;

- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans l'annexe « Taxonomie de l'UE » de l'information consolidé en matière de durabilité.

## Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent aux missions d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés du Groupe, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

## Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

Le conseil d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la note « Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1) » de l'information consolidée en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme;
- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le conseil d'administration est également responsable de l'établissement de l'information [consolidée] en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (ESRS)) ;
- en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans l'annexe « Taxonomie de l'UE » de l'information consolidée en matière de durabilité.

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que le conseil d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information [consolidée] en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information consolidée en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le comité d'audit est responsable de la supervision du processus de publication de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

## **Limites inhérentes à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité**

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, le conseil d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévus, et ces écarts pourraient être significatifs.

## **Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité**

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information consolidée en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information consolidée en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions du Groupe. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information consolidée en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- L'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ;
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par le Groupe comme indiqué dans la note « Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1) » de l'information consolidée en matière de durabilité.

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information consolidée en matière de durabilité sont les suivantes:

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place ;
- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

## Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information consolidée en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- Acquis une compréhension du Processus en :
  - effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie) ; et en
  - examinant la documentation interne du Groupe relative à son Processus ; et
- Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par le Groupe étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la note « Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1) » de l'information consolidée en matière de durabilité.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information consolidée en matière de durabilité, nous avons :

- Acquis une compréhension des processus de *reporting* du Groupe concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en acquérant une compréhension de l'environnement de contrôle, des processus et du système d'information du Groupe pertinents pour la préparation de l'information consolidée en matière de durabilité, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité ;

- Evalué si la structure et l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité est conforme aux ESRS ;
- Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information consolidée en matière de durabilité ;
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information consolidée en matière de durabilité ;
- Obtenu des éléments probants sur les méthodes-d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative aux responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité;
- Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information consolidée en matière de durabilité.

## Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Diegem, le 29 avril 2026

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représentée par

Romain Seffer\*  
Réviseur d'Entreprises

\*Agissant au nom de Romain Seffer SRL



## **ERRATUM rapport annuel 2025 version française:**

En page 85 du rapport, dans le tableau en bas de page, colonne « partie de la rémunération totale » :

- 80% est modifié en 81% à la première ligne
- 20% est modifié en 19% à la deuxième ligne



## Contact IBA

Communication Corporate

Tel.: +32 10 47 58 90

E-mail: [communication@iba-group.com](mailto:communication@iba-group.com)

## Ion Beam Applications, SA

Chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Tel.: +32 10 47 58 11 - Fax: +32 10 47 58 10

RPM Nivelles - TVA: BE 428.750.985

E-mail: [info-worldwide@iba-group.com](mailto:info-worldwide@iba-group.com)

[www.iba-worldwide.com](http://www.iba-worldwide.com)

E.R.: IBA SA, chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Design & Production: [www.thecrew.be](http://www.thecrew.be)

Certified



Corporation

Life,  
Science.